



L'

Charles Moravia.

FLEURY FÉQUIÈRE

# L'ÉDUCATION HAITIENNE



PORT-AU-PRINCE
IMPRIMERIE DE L'ABEILLE, 45, RUE ROUX

1906

*Offert à la Bibliothèque du Congrès à Washington*

---



# L'ÉDUCATION
# HAITIENNE



Offert à la Bibliothèque du Congrès à Washington

# L'ÉDUCATION HAITIENNE

FLEURY FÉQUIÈRE

# L'ÉDUCATION HAITIENNE





PORT-AU-PRINCE
IMPRIMERIE DE L'ABEILLE, 45, RUE ROUX

1906

# *Dédicace*

---

*En dédiant ce livre à mon malheureux pays, je formule un vœu qui résume toute mon ambition et toute ma politique : c'est qu'il rectifie sa mentalité par une forte Education, qu'il démontre sa vitalité par le Travail, et que s'y développe enfin le génie de notre race à la faveur de nos courageux efforts garantis par une saine Justice et une entière Liberté !*

*F. FÉQUIÈRE.*

*Décembre 1905.*

# Avant-Propos

*Il est des questions qui exercent une influence capitale sur l'existence d'un peuple, et qui peuvent être considérées régulatrices de son sort actuel et de son avenir. Selon qu'elles sont négligées ou qu'on en fait le cas qu'elles méritent; selon que l'importance en est méconnue ou qu'elles sont mises en bonne position dans les idées, les préoccupations et les faits, — la collectivité s'en ressent en mal ou en bien.*

*Telles sont, pour ne citer que les principales : la grande loi du travail dans la multiplicité de ses manifestations, créant, augmentant, accumulant et diversifiant le bien-être; — l'hygiène avec ses règles sévères et invariables, garantissant la santé, la force et la vitalité des citoyens dans l'ordre physique; — l'instruction à tous les degrés, mettant en valeur l'intelligence et les facultés natives de chacun ; — l'Education résumant le tout dans son action moralisatrice,*

*faisant valoir l'homme dans la puissance vraie de son entité morale et intellectuelle.*

*Ces diverses lois apparaissent chacune avec sa modalité propre, ses dispositifs particuliers; mais entre elles existe une intime liaison des contingences, qui les fait toutes converger au même but; et de leur ensemble, de leur combinaison parfaite, résulte un code obligatoire et inviolable pour toute société en marche qui n'entend point muser sur la route où elle accomplit ses destinées.*

*Les destinées d'un peuple, d'une race, d'une fraction quelconque de l'humanité! Voilà, certes, une expression qui est bien près de ressembler à une banalité, en notre milieu surtout où nous sommes accoutumés d'en faire un usage plus qu'abusif, dans le vide de nos déclamations de circonstance. N'importe! ces destinées existent, portant l'empreinte ineffaçable des passions bonnes ou mauvaises, des aspirations louables ou condamnables, des qualités et des défauts, des vertus et des vices — par lesquels les successives générations auront manifesté les penchants qui les caractérisent.*

*Je vais essayer d'émettre quelques réflexions, quelques considérations peut-être utiles sur notre Education, et tâcher de faire ressortir par où pèche l'entendement haïtien à ce point de vue particulier. La besogne, à tout prendre, n'est pas simple et facile comme elle semblerait à qui ne l'envisagerait seulement que de surface. Etant donné notre milieu tel qu'il est fait, nos mœurs telles que nous les connaissons, c'est une œuvre*

*passablement hasardeuse que la mienne. Car pour tenter de la mener à bien, pour traiter en toute conscience une question si hérissée de gravité extrinsèque ; pour dire en toute sincérité les pénibles vérités qu'elle est de nature à soulever, — je risque fort de heurter les erreurs consacrées, les préjugés invétérés, les habitudes portant la patine du temps, les idées fausses devenues chères à plus d'un, par suite d'une longue pratique.*

*Mais mon excuse, — s'il m'en fallait une, — ce serait que les vérités utiles, édifiantes, doivent être proclamées toujours et en tout état de cause: puisqu'ainsi elles ont toutes chances de trouver l'accès des esprits, et de faire du chemin petit à petit.*

*D'ailleurs, il se rencontre dans l'histoire de chaque peuple, des époques décisives où la psychologie nationale elle-même ouvre carrière, en quelque sorte, à telles idées salutaires qui, en d'autres temps, se seraient trouvées aux prises avec la fortune adverse. On ne tue point les idées, certes, mais il arrive parfois qu'elles glissent impuissantes sur la rondeur trop accentuée des consciences en exercice. Affaire de pure opportunité dans la minute choisie pour leur mise en évidence.*

*Je crois que les temps sont venus, où s'affirme impérieuse la nécessité de mener une active campagne en faveur de l'Education nationale. Une crise intense nous étreint. Économiquement et socialement, — ces deux termes sont unis par une étroite alliance dans notre situation lamentable, — l'avenir de l'haïtien, à en juger par son présent, apparaît fort sombre et fort*

*compromis. Sous la rude pression des circonstances, un certain réveil des esprits s'est opéré: chacun se met plus ou moins en quête des vraies causes d'une situation décidément reconnue dangereuse Or, à toutes les questions posées, l'amère réalité répond invariablement que nous péchons par une Education mal conçue et mal faite, et que toutes nos misères, tous nos déboires viennent de là, en ligne directe.*





# PREMIÈRE PARTIE

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### De l'Éducation

L'Education s'entend pour l'homme vivant en société, des principes qui lui sont inculqués dès l'enfance, disciplinant son esprit, façonnant à la fois son être moral et sa personne physique, déterminant sa manière de concevoir et de penser, gouvernant sa vie enfin.

Ainsi entendue, c'est elle qui forme le cœur, élève à la fois l'âme et l'intelligence qui en est le principal attribut, et procure à la partie matérielle de nous-mêmes, son élément indispensable: **la force.**

Une bonne éducation est nécessairement le contre-poids de nos tendances orgueilleuses, de nos penchants vaniteux, de notre naturelle inclination à nous voir trop, et pas assez les autres. (1) Par où elle a un caractère dominant dans les règles constitutives de la sociabilité humaine. L'homme ne peut se passer de la société de ses semblables : la première manifestation de ce besoin, de cette nécessité, rencontre dans la famille sa forme évidente et palpable, et c'est aussi là que les règles de l'Education trouvent leur première formule et leurs premières applications. La famille est donc le fondement de la société et l'Education, la base fondamentale de la famille. D'où il se déduit logiquement, indiscutablement, qu'il ne saurait exister de société possible, sans une Education forte, solide et rationnelle.

L'instruction met en valeur notre fonds d'intelligence, le travaille et le fait fructifier. Au fur et à mesure que ces résultats s'acquièrent et s'affirment, la prévoyante Education s'en empare, les soumet à ses lois, leur imprime sa marque particulière. En thèse générale, c'est l'instruction qui cultive et qui crée ; c'est l'Education qui diversifie et perfectionne les moyens, les procédés de culture ; c'est d'elle que dépend la valeur des produits ; c'est elle qui les manipule et les transforme. (2)

Dans toutes les branches de l'activité humaine, il existe un fond, une partie scientifique ou de résistance, s'il m'est permis d'ainsi parler ; mais dans chacune, il y a aussi la forme, la partie ar-

(1) L'Education doit tendre à empêcher que l'amour de soi, n'étouffe l'amour de son semblable.

Madame de GRAFFIGNY.

(2) L'instruction alimente l'esprit, l'éducation nourrit l'âme.

GORMEN.

tistique ou de présentation. Fond et forme, science et art, soudés, reliés, en parfaite cohésion, réalisent une évidente harmonie d'ensemble, une unité parfaite et indivisible. Ainsi envisagés, ils apparaissent dans la visible réalité d'une alliance, d'une union intime, féconde et prolifique dont le corps humain nous offre l'exemple le plus saisissant et le plus typique. La charpente osseuse, dans notre constitution anatomique, est fort vilaine à voir, malgré la symétrie des pièces qui la composent. Mais elle sert de support indispensable aux organes, à la musculature, aux belles formes enfin qui résultent du merveilleux agencement de toutes ces parties diverses. Par parenthèse, cette beauté des formes n'est point notre apanage à tous, et il n'y a pas que des Vénus de Milo dans le monde. Mais il est indéniable que tous, tant que nous sommes, nous sommes moins laids que nos squelettes.

Or, de même que l'utilité du squelette ne se conçoit que sous le revêtement qui donne au corps humain sa forme, — générale ou individuelle, — de même aussi chaque division du savoir possède sa réthorique spéciale, sa faisance-valoir particulière.

Mais qu'on ne s'y méprenne point : cette étude n'a pas été entreprise à seule fin de disserter sur l'Education dans sa restreinte signification des belles manières, que tous nous avons reçues peu ou prou de Messieurs et Mesdames nos pères et mères. Je crois, certes, à une certaine utilité de ces belles manières chez l'homme aggloméré. Cependant, je dirai plus loin, et c'est surtout la thèse que je prétends soutenir, qu'au point de vue éducatif ou de sa façon d'être, chaque société constituée qui évolue, doit avoir, doit créer sa caractéristique à elle, sa personnalité bien accen-

tuée qui la fasse trancher sur les autres. Une Education solide et bien entendue est assurément la clef de voûte de cette constitution de la personne collective, puisque c'est elle qui, dans l'enfant d'aujourd'hui, élabore l'homme de demain, qui dans l'homme complet arrivé à maturité, prépare les enfants bien bâtis sur lesquels reposent nos espérances dans les générations à venir. Elle a donc un rôle essentiel et prépondérant dans la réalisation de la chaîne sans fin dont toute collectivité en marche est le type parfait et avéré.

Mais qui sont les éducateurs? En d'autres termes, qui sont les responsables en titre dans cette œuvre sociale, dans cette élaboration sans discontinuité par laquelle la société s'engendre, se reproduit et se perpétue? C'est assurément tout le monde du chef de la responsabilité collective; mais cette responsabilité se fractionne selon la diversité des intérêts en jeu, des obligations qu'ils font naître; elle se localise selon que cette grave question est envisagée sous telle ou telle de ses faces multiples. La fonction d'éducateur est alors répartie en plusieurs subdivisions concourant au même but: faire des hommes. Et chacun des agents préposés à la remplir, en prend la part qui lui revient de par les appels de la nature, les prescriptions des lois, les nécessités professionnelles, — bref, en vue des impérieuses exigences du résultat final à obtenir.

Cette répartition de la responsablité dans l'Education engage avant tout et plus que tous, la mère et le père. Ce sont eux, en effet, qui, ayant produit l'enfant, sont les principaux intéressés à son sort actuel et à son sort futur. Ce sont eux les premiers à qui incombe l'obligation de sauvegarder d'abord sa frêle existence contre les aléas possibles, de lui préparer ensuite l'existence qu'il vivra à chaque

étape de sa carrière. Les lois naturelles et les lois sociales interviennent ici de concert pour fortifier ce chaînon de la chaine familiale.

Après la mère et le père, le principal pilier de l'Education, c'est celui à qui la nation a décerné la haute et délicate mission d'instituteur. A la vérité, le rôle de l'instituteur n'est qu'une délégation de l'Etat, — plus véritablement de la société dont l'Etat lui-même est un simple délégué. Or, dans une affaire de l'importance de l'Education. — toute œuvre portant la marque de l'ouvrier, — l'action de l'Instituteur mérite d'être considérée distinctement de celle de l'Etat ou de la Société.

Cette distinction admise, il reste toujours évident que la Société et l'Etat qui, en l'espèce, ne font qu'un, sont aussi éducateurs responsables. Car il leur revient, en effet, de préparer, de réaliser, de continuer sans cesse, le perpétuel travail de l'Education. Mais leur rôle est, à de certains égards, indirect, médiat et impersonnel, se distinguant en cela de celui de la famille et de l'instituteur, qui s'exerçant directement et immédiatement, ont par là même un caractère personnel des mieux démontré.

En définitive, l'Etat — ou la Société, — remplit dans l'Education l'office de pourvoyeur, et il y est représenté par les parents et par les instituteurs, véritables fonctionnaires responsables vis-à-vis du pourvoyant, — chacun en sa sphère spéciale.

Voilà trouvés et désignés les principaux facteurs en cause dans le grave problème de l'Education. Je vais tâcher de dégager la part afférente à chacun, et comment la solution de ce problème peut être obtenue par la famille, l'instituteur et l'Etat, envisagés soit dans l'ensemble de leurs communs devoirs, soit au point de vue de leurs

attributions respectives. Mais auparavant, le lecteur me permettra de formuler quelques critiques de notre état mental, tel qu'il se présente dans le champ de l'observation.





## CHAPITRE II

---

### LES HAITIENS APRÈS L'INDÉPENDANCE.

Après les luttes inégales, sanglantes et héroïques d'où sortit l'émancipation des haïtiens, il fallait de toutes pièces constituer la Nation. La besogne en elle-même présentait de plus grandes difficultés d'exécution que le corps-à-corps avec le système représenté par Messieurs les colons. Pour avoir raison de ces derniers, en effet, il avait suffi de se concerter, de s'entendre préalablement sur le but à atteindre, sur les moyens d'y parvenir, et cette entente faite, d'avoir du courage, de l'énergie, de la décision dans l'exécution. Toutes choses qui n'ont point fait défaut à ces vaillants lutteurs aspirant à l'indépendance.

Mais organiser un ordre social doué de vitalité et de stabilité, c'était une tout autre affaire, si l'on songe surtout que même les éléments matériels de cette organisation faisaient défaut presque totalement. Il avait fallu, dans la lutte, s'ai-

der de tous les moyens à sa portée, et notamment broyer, pulvériser, réduire à néant les signes sensibles de la prospérité coloniale. C'était la condition nécessaire du succès de la gigantesque entreprise dans laquelle les esclaves s'étaient lancés en hommes décidés à renverser quand même, le joug humiliant qui pesait sur leur race.

Quand vint le triomphe définitif, le pays nouveau-né se trouva du même coup aux prises avec une détresse économique résultant nécessairement de la complète disparition des riches domaines qui, au temps des colons, alimentaient abondamment leur opulence et le trésor colonial.

Mais de plus, les hommes mêmes qui devaient assumer la tâche du gouvernement, n'avaient pour la plupart d'autre désignation que les services rendus sur les champs de bataille à la cause nationale. Ils n'étaient guère préparés à ce rôle complexe d'organisateur de la société, qui exige tout au moins une certaine pratique des affaires de gouvernement, la technique particulière du maniement des hommes.

Tout cela manquait aux créateurs de notre nationalité, qui se trouvaient avoir passé sans transition, de l'avilissant esclavage à la condition de citoyens libres appelés à diriger les affaires publiques.

Mais enfin, ils ont procédé du mieux qu'ils ont pu à l'œuvre inaugurale de la nationalité haïtienne. Cette œuvre fut une ébauche imparfaite, trahissant dans ses moindres contours l'inexpérience de ceux qui y collaborèrent. Reconnaissons toutefois qu'elle fut constamment soutenue par une idée-mère, exclusive de toute transaction, savoir : le profond attachement à ce sol d'autant plus cher et précieux, qu'il était pour les premiers

haïtiens. le lieu des souffrances passées et des gloires récentes.

En somme, nos tourmentes et nos vicissitudes, les tribulations sans nombre qui ont rempli pour nous, le cycle vécu de 1804 à nos jours, ne sont que les inévitables conséquences de cette inexpérience de notre début dans la vie nationale. Il ne faudrait pas exiger de la nature humaine plus qu'elle ne peut donner. Tous les peuples sans exception ont eu leurs faux pas de la première heure, et beaucoup d'entre les mieux cotés trébuchent encore dans une instabilité qui serait peu explicable en considération de la longue carrière qu'ils ont fournie dans l'histoire, — si l'observateur éliminait de leur problème social la forte contingence des faiblesses humaines inévitables.

Bref, nous avons donc peu ou mal compris dès l'origine, les nécessités essentielles qui naissaient de notre nouvelle condition de peuple autonome. Cette assertion n'est pas de celles, hélas! qui mériteraient vérification et contrôle : elle se démontre par la décevance des faits qui assombrissent chaque page de notre courte histoire ; elle est attestée par une situation sociale, morale, économique et politique, qui ne prouve pas grand'chose à notre actif et à notre honneur. Et nous devons avoir le courage de reconnaître, à la faveur d'un sérieux examen de conscience, que nos perpétuelles et désastreuses divisions d'intérêts ont absorbé une part trop considérable du temps que nous aurions dû consacrer à fonder petit à petit notre édifice national. Et c'est un temps perdu pour son bien-être, perdu pour sa moralisation, perdu pour sa progression, — que celui qu'une communauté emploie à des luttes sanglantes et sauvages, où c'est le plus souvent la force brutale qui l'emporte,

avec son révoltant cortège d'injustices, de violations du droit, de mépris du devoir.

Tout de même, nos devanciers dans l'histoire nous jugent avec une sévérité que seule la passion inspire, et qui, par le fait même, est dénuée fort souvent de sincérité, de justification suffisante, pour qui veut aller au fond des choses. Il n'est point supposable qu'un peuple soit passible de condamnation *a priori*, en tout ce qui a trait à son caractère, son tempérament et ses aspirations. Or, l'on méconnaît nos efforts, on ne se soucie guère de nous observer avec la conscience qui sied lorsqu'il s'agit d'étudier des hommes dans leurs faits et leurs gestes, d'établir en toute bonne foi, le total sincère des erreurs, des fautes et des misères par où ils paient un fatal tribut à leur nature imparfaite. Nous sommes donc condamnés sans examen, et notre place au soleil nous est même contestée....

Pourtant il n'existe point, il ne saurait exister de civilisation spontanée. (1) A aucune époque de l'histoire, depuis que l'histoire est écrite, on n'a vu se réaliser ce phénomène impossible : la civilisation arrivée d'un bond à la plénitude entière et absolue sur une partie quelconque du globe. C'est à pas comptés et mesurés que l'humanité accomplit son ascension ; et périodiquement, il se présente un peuple qui évolue en tête de la commune progression. Les civilisés d'aujourd'hui étaient donc les sauvages d'hier ; les civilisés d'hier, les sauvages d'une époque plus reculée, et ainsi de suite, jusqu'au lointain des temps in-

1. Dès que nous ne trouvons pas chez un peuple, l'idéal de civilisation que nous nous sommes formé, nous concluons que ce peuple est sans intelligence, qu'il appartient à la race inférieure, comme si la civilisation était UN FAIT ABSOLU, UNE DE CES PLANTES QUI FONT INSTANTANÉMENT LEUR APPARITION SUR LA TERRE. — S. LINSTANT. — De l'Emigration Européenne dans ses rapports avec la prospérité future des Colonies.

connnus, où la sauvagerie était une règle sans exception. (1)

Il faut donc en prendre notre parti : jusqu'à ce que dans quelques millions d'années, — au dire des astronomes, — le globe terrestre refroidi sera devenu inhabitable et inhabité, l'humanité en ses représentants divers continuera l'incessante progression qu'elle commença au lendemain de son apparition. Il n'y aura pas de solution de continuité dans cette progression. Certes, il arrivera, — ce qui s'est déjà produit d'ailleurs, — que des races s'éteignent, que des collectivités s'arrêtent de marcher. On sait de par l'histoire que les peuples, après avoir fourni leur contribution possible à la civilisation générale, déchoient du premier rang, à un jour venu, et font place à d'autres. Or, dans la vieille Europe altière et prétentieuse, ce phénomène de régression s'est déjà observé pour plus d'un, et il s'annonce pour d'autres, à de certains signes déjà sensibles. Pour ne citer qu'un seul exemple, qu'est devenue la toute-puissante Espagne de Charles-Quint, cet empire tellement vaste, que le « soleil jamais ne s'y couchait »? Parmi tous ces groupements humains qui prirent dans le monde, la place de Rome qui prit la place de la Grèce qui prit la place de l'Egypte qui prit la place de nous ne savons qui, — il se constate des pro-

1. Mais, après tout, est-ce parce qu'une nation n'est pas encore civilisée qu'elle ne doit l'être jamais ? Les arts, les sciences, la littérature, étaient à Rome dans leur splendeur lorsque les Romains firent la conquête de la Bretagne. Ils en trouvèrent les habitants dans la plus profonde ignorance, ne reconnaissant pour Dieu que des pierres grossièrement taillées, autour desquelles ils exécutaient leurs rites religieux. Jusqu'au XIIe siècle, l'Angleterre était le grand marché à esclaves pour l'Irlande. Eh bien ! les pierres druidiques sont remplacées par des temples superbes où retentissent les hymnes au vrai Dieu ; de ces Bretons grossiers, est sorti un peuple libre et puissant, dont les mille vaisseaux vont d'un pôle à l'autre proclamer l'industrie et le génie. Les Romains n'ont-ils pas dit de ces Bretons ce que les blancs disent des Africains, qu'ils étaient sans intelligence, d'une race inférieure à la leur, et que l'esclavage était un bienfait pour eux. — S. LINSTANT. *Loco citato*.

dromes de décadence, à travers les manifestations évidentes d'une civilisation raffinée.

De même donc qu'aujourd'hui, il n'y a plus d'Egypte, la terre des Pharaons étant devenue une simple projection de l'empire britannique ; de même que l'ancienne Grèce, ce centre lumineux d'où la pensée humaine rayonna sur le monde, est désormais un chétif petit royaume réglementé par l'omnipotent concert européen ; de même que Rome la grande, la toute-puissante, est déchue du droit de régenter le genre humain, — de même il en sera successivement et fatalement des autres. Et dame ! déjà l'Europe se préoccupe des symptômes sensibles d'un mal qui la menace dans l'ordre économique ; déjà elle s'inquiète des progrès croissants et débordants de l'Amérique laborieuse et entreprenante. Mais il ne faut pas que ces considérations, — qui ont toutefois leur valeur — m'entraînent trop loin et m'écartent de mon sujet.

La part étant faite à la profonde injustice des critiques passionnées qu'on nous jette à la face, nous devons avoir le sens réel de nos responsabilités envers nous-mêmes, envers l'humanité dont nous sommes, — assez bien orienté pour être bons juges en notre propre cause. Se juger en toute conscience, au besoin en toute sévérité, constitue un moyen infaillible pour avoir le droit de garder une sérénité de bon aloi en présence de l'opinion que les autres se font de nous.

Le travail de préparation, d'édification patiente et continue d'une nationalité, n'est pas une besogne quelconque. Faire des hommes, les armer de telle sorte que chacun pris en soi représente une force, une valeur qui compte dans la société et à son profit, — voilà une préoccupation digne de solliciter sans cesse l'attention de quiconque

se soucie de ce que nous pouvons, de ce que nous devons être comme peuple.

Cela me conduit inévitablement à l'énonciation d'une dure et pénible vérité. Nous n'avons pas encore songé comme il convient à cette préparation nécessaire, à cette création de nos unités en puissance de produire la valeur nationale.

Il a été, certes, beaucoup tenté par les familles et par l'Etat; mais on s'y est mal pris le plus souvent. On a procédé à contre-sens de nos intérêts nationaux, véritables et immédiats. On a passé à côté des résultats que le pays devrait retirer un jour des efforts accomplis et des dépenses effectuées.

A n'envisager que l'intellectualité haïtienne, on constatera que de ce côté, la progression est manifeste, mais qu'en même temps, elle reste la plus vivante attestation des possibilités pratiques que nous négligeons par ailleurs. Car les réalisations de l'ordre purement intellectuel affirment le mal fondé de nos préférences toujours les mêmes, en ce sens qu'elles se trouvent neutralisées en notre milieu par plus d'une négative, là où cependant nous aurions dû les étayer de leurs points d'appui indispensables.

Notre entité morale, nos conditions matérielles d'existence, ne sont point en concordance avec nos progrès intellectuels. Ces progrès nous créent des besoins, des aspirations, des ambitions peut-être légitimes en soi, mais éminemment condamnables en raison même de l'impossibilité où nous sommes de les satisfaire.

L'instruction ainsi entendue, ainsi dirigée, est-elle un bien absolu et sans conteste? Suffit-elle à placer la communauté haïtienne sur un pied de parfaite vitalité? J'opine que non; je la crois plutôt un mal latent et qui prépare de décevants

lendemains à un peuple. Pis que cela : c'est déjà presqu'une affection profonde, exerçant ses ravages dans toutes les parties de notre économie sociale. Ce n'est pas tout de le dire : on pourrait me taxer d'exagération ou d'erreur ; il me faut produire des preuves qui montrent que cette pathologie haïtienne n'est point un rêve de mon imagination.





# CHAPITRE III

## La France dans le monde.

S'il est vrai que les guerres de l'Indépendance nous ont émancipés de la domination française, nous sommes cependant restés profondément français. Il serait plus exact de dire que nous le sommes devenus, car il est certain qu'avant 1804, le sentiment dominant envers la France dans la généralité de la population, ne devait être rien moins que sympathique. Mais depuis, un changement s'est insensiblement opéré, et nous avons contracté l'habitude de voir en cette même France si exécrée au temps où elle nous torturait, la seule nation avec laquelle nos penchants invincibles nous portent à entretenir un commerce d'amitié.

Tout chez nous est en quelque sorte frappé à l'estampille de la France : notre législation, nos coutumes, nos mœurs, et jusqu'à nos défauts et nos travers. Cela est d'explication facile, si l'on songe que le français est notre langue officielle.

Quand on parle la langue d'un peuple, qu'on se nourrit de sa littérature, qu'on apprend à penser à l'école de ses penseurs, que la notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste, nous vient de lui, il est tout naturel que l'on finisse par être comme le produit d'un dédoublement de ce peuple-là. Et c'est absolument notre cas vis-à-vis de la France.

Lorsqu'une pression extérieure, une manifestation quelconque de la force brutale s'exerçant aux dépens de nos droits et de notre faiblesse, vient nous faire subir le *Quos Ego* d'un roi ou d'un empereur, — c'est dans la langue française que nous trouvons les accents de nos espérances, de nos craintes, de notre désespoir, de notre indignation. Quand d'aventure, dans notre existence nationale trépidante et si pleine de vicissitudes, il nous arrive d'éprouver une joie, un bonheur passager, — nos poètes, nos prosateurs, nos orateurs, nos écrivains de toutes trempes, jettent leurs cris d'allégresse en cette belle langue française, si estimée de par le monde.

Nous sommes donc, dès le berceau, imprégnés de l'esprit français, et tout en faisant la part de certaines lacunes fort explicables de notre mentalité, je n'avancerai rien de contestable en consignant ici l'opinion, — d'ailleurs empruntée de Michelet, — (1) que la République d'Haïti est une petite France dans la mer des Antilles.

Mais tout en empruntant de ce pays la langue, les mœurs et la législation, ne pourrions-nous pas prendre à tâche de nous constituer une

1. « Mille vœux pour la France noire ! J'appelle ainsi Haïti, puisque ce bon peuple aime tant celui qui fit souffrir ses pères. Reçois tous mes vœux, jeune [illegible] puissions-nous te protéger en expiation du passé. Puisse-tu développer [illegible] génie, celui de cette grande race si cruellement calomniée, et dont [illegible] que représentant sur la terre. » ( Michelet. )

personnalité propre, de nous tailler une figure qui serait nôtre? Cela eût été certes possible, cela est en tout cas de nécessité première, parce qu'une nation doit ressembler d'abord et surtout à elle-même. parce qu'en outre nous faisons piètre figure à revêtir sans discernement la livrée d'un peuple. par qui d'ailleurs nous sommes déconsidérés en raison directe de l'affection que nous lui témoignons. Cette déconsidération, ce dédain qui est la commune monnaie dont nous sommes payés en général par les français, — nous est assez souvent servi par la presse parisienne, pour que je sois dispensé d'en citer des exemples. Notre génération est suffisamment édifiée sur l'opinion qu'on a de nous sur les bords de la Seine. Cette opinion, toute de premier mouvement, que la moindre bienveillance n'inspire, procède d'une antipathie qu'aucunes considérations ne tempèrent. Cela démontre de façon indéniable que la France ne se soucie guère de ce peuple haïtien qui s'obstine malgré tout à rester français, qui le lui prouve en toutes occasions, qui déplore autant qu'elle, ses malheurs chaque fois qu'il lui arrive. — à elle, — de subir la cognée des mauvais jours.

La grande et belle France, je le sais, constitue en Europe un centre d'irrésistible attraction pour les cinq parties du monde. Cela peut tenir à des causes diverses où il y a place pour ses institutions, son luxe incomparable, sa perfection artistique ; — j'en passe, — mais je constate qu'en vice comme en vertu, dans les manifestations les plus évidentes de l'esthétique comme dans les choses les plus vilaines, — chacun selon ses penchants et ses goûts peut avoir la certitude de trouver son compte en ce pays de France si bien organisé pour les satisfaire tous.

On l'aura sans doute compris : quand je parle de la France, j'ai surtout à la pensée ce point où se fait la concentration de ses forces vives, de son activité, de sa science profonde, de sa littérature incomparable, - ce Paris où s'accumule toute l'énergie française, et d'où cette énergie en ses manifestations puissantes; s'irradie sur le monde et le conquiert.

Aussi de tous les temps, et pour les hommes de tous pays, aller en France, c'est-à-dire à Paris, fouler le sol de cette métropole du monde, a toujours été un idéal à la fois obsédant et fascinateur. Il s'est produit ce phénomène digne d'être noté, savoir que les rancunes les mieux justifiées, les haines nationales les plus invété rées, n'eurent jamais aucun effet neutralisant contre l'irrésistible attirance de Paris.

Quand, sous Napoléon 1er, un duel à mort mettait la France aux prises avec tous les autres peuples de l'Europe, elle n'eut point de pire adversaire que l'irréductible Albion. Et l'on peut dire, en somme, que c'est la ténacité britannique, bien plus que les désastres de Russie, qui finit par avoir raison de cet audacieux terrible qu'était le corse devenu empereur.

Eh bien, les sujets de S. M. B. faisaient acharnément la guerre à l'ennemi commun, puisque l'intérêt politique de leur pays le commandait. Ils y allaient de leur courage indomptable sur les champs de bataille, de leur argent toujours lorsqu'il s'agissait de renouer les fils de la coalition européenne. N'importe ! sitôt qu'une courte trêve se produisait, qu'une paix plus ou moins éphémère faisait taire pour quelques mois, la voix grondante du canon meurtrier, les anglais en grand nombre se hâtaient de franchir la

Manche et d'aller s'offrir le régal de la vie parisienne.

De nos jours, lorsque celui qui depuis peu, est devenu Edouard VII, n'était que prince de Galles, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, il tournait souvent le dos à la fashion anglaise, à l'étiquette que lui imposait sa condition de fils aîné du plus grand empire du monde, — pour aller se payer, comme un simple mortel ou un riche bourgeois noceur, les mille distractions si pleines de saveur dont Paris est si prodigue envers ses idolâtres.

Les rois de la finance américaine, les milliardaires des bords de l'Hudson, du Potomac ou du lac Michigan, ont chez eux tout le confort désirable ; leur existence s'écoule au milieu du luxe le plus inouï que puissent se payer des hommes montés aux faîtes d'une fortune sans égale.

A la faveur de leurs dollars, les chefs-d'œuvre de l'art français, de l'art italien, de l'art hollandais, sont journellement expatriés et viennent rehausser la fastueuse élégance des somptueux hôtels de New-York, de Chicago et de Boston. Mais cela ne suffit pas aux Crésus américains : il leur faut aller respirer l'air de la France, — je veux dire de Paris, — y faire étalage de leur débordante opulence. Ils sont certes tenus en haute admiration chez eux, et regardés comme des dieux, — par ceux du moins au gré de qui l'argent à la millionnième puissance confère une déïté à qui le possède ; mais ils estiment que par-dessus tout, le tour de France effectué dans de certaines conditions, octroie le sacrement de l'ultime considération à tout millionnaire de haut bord.

Or, ce qui est vrai des anglais, princes ou simples mortels, et des millionnaires américains,

l'est à un égal degré pour beaucoup d'autres individualités. Il y a toujours à Paris un véritable chassé-croisé de princes, rois, empereurs et bourgeois riches de tous tonnages et de toutes provenances. Et je connais une tête couronnée, gouvernant par droit divin une puissance de tout premier ordre en Europe, qui souffre de ce mal, passé peut-être à l'état chronique : l'impossibilité de visiter Paris. Le premier venu de ses sujets qui se veut payer cette fantaisie, boucle sa valise, s'installe dans le chemin de fer Berlin-Paris, et s'en va débarquer tranquillement à la gare du Nord. Par où le premier venu de ses sujets est plus heureux, au moins sur ce point-là, que sa toute-puissante Majesté Guillaume II, Empereur d'Allemagne et Roi de Prusse !





# CHAPITRE IV

## Haiti et la France

Et nous aussi, — et nous surtout les haïtiens, — nous subissons le charme que Paris exerce sur le Monde. Encore que la domination française, avec ses intempérantes rigueurs, ait dû laisser en nos cœurs des souvenirs amers et ineffaçables ; encore que la science française elle-même nous relègue à l'arrière-plan de l'humanité; encore que des penseurs français nous dénient, contre l'évidence, toute noble aspiration et toute tendance au mieux, (1) — autant de motifs qui seraient de nature à nous éloigner de la France, — nous professons pour elle un vrai culte d'admiration et d'adoration. Il semblerait que plus elle nous repousse, plus nous éprouvons un intense bonheur à l'aimer par dessus tout.

Nous épousons ses querelles avec un enthousiasme et une passion qui se pourraient concevoir

1. Dans « Outre-Mer », M. Bourget se demande si les nègres ont une âme ?...

3

s'il s'agissait de causes qui seraient nôtres. Dans ses différends avec les autres nations, — aussi bien dans le lointain des temps écoulés qu'aux époques actuelles, — nous prenons toujours parti pour la France, applaudissant à ses victoires, pleurant sur ses revers, souhaitant avec une généreuse ardeur que ce soit elle qui triomphe en définitive.

Tous les haïtiens qui, en 1870-1871, étaient d'âge à comprendre, à suivre les sanglantes péripéties de la guerre franco-allemande, étaient, sans exception, de cœur et d'âme avec l'armée française. Chaque fois qu'arrivaient les échos du théâtre de la guerre, chaque fois que nous apprenions une nouvelle défaite de ceux à qui allaient nos vœux et nos sympathies, — l'esprit public haïtien prenait sa part des meurtrissures de l'âme française, dans la même mesure, ma foi ! que les provinces de France elles-mêmes. (1).

Or, il faut le reconnaître, il faut le dire et le déplorer bien haut : malgré ce sentiment si éminemment français qui existe invulnérable dans le cœur des haïtiens, ce petit peuple dans ses jours d'épreuves et de malheurs, dans ses fautes de jeunesse où, en regardant bien, on retrouverait la marque de l'influence française, — n'a jamais eu la chance de rencontrer chez les français la moindre expression de bienveillance ou même de pitié.

Or, on le sait bien : la véritable amitié ne vaut, ne compte que par sa constance ; elle n'est constante que sur le terrain de la franche réciprocité

1. Et sitôt la guerre finie, l'Allemagne rancunière et superbe nous fit payer cher ces sympathies pour la France mutilée. Sous le plus futile prétexte, elle nous dépêcha un Batch qui, avec cette arrogante brutalité dont certains civilisés sont coutumiers, imposa au gouvernement haïtien, cette doctrine digne d'un prince barbare, que Bismark venait de faire peser sur la pauvre France : « La Force prime le Droit ! »

Si l'on supprime ces deux conditions indispensables, il ne reste plus que d'inconscients idolâtres prodiguant leur culte à une idole qui n'en a cure.

Dans la semaine qui précéda notre 6 Décembre 1897, M. Hanoteaux, ministre des Affaires étrangères de France, refusa de recevoir notre représentant à Paris, dans la supposition que celui-ci venait lui demander d'intervenir en notre différend avec cette même Allemagne qui nous avait brutalisés vingt-cinq ans auparavant, *à raison de nos sentiments français*. Circonstance que ne pouvait, certes, ignorer M. Hanoteaux, historien et diplomate de carrière...

Ah ! je sais qu'il n'est pas toujours bon de sonder la profondeur des arcanes de cette chose terrible, la diplomatie des grandes puissances ; je sais même que le jeu des intérêts y est tel, — que le laisser-faire, le laisser-passer s'y donnent ample carrière, en vertu de la loi dite des compensations ; je sais de plus que fort souvent, sinon toujours, les petits et les faibles constituent l'enjeu le plus évident des gros et des forts qui exercent leur savoir-faire et défendent leurs intérêts sur l'échiquier de la politique mondiale. (1)

1. La conduite des représentants de la France à Port-au-Prince n'a pas toujours été inspirée par un sentiment bien avéré de justice et d'équité. La plupart d'entre eux n'ont jamais considéré ce pays autrement que comme digne, en tous points, d'être mis en coupe réglée ; et nous conserverons longtemps encore le triste et pénible souvenir de ces « Réclamations diplomatiques » pleuvant dru sur la Répubilque, faisant d'un sans-le-sou de la veille, l'insolent possesseur de milliers de dollars germés dans sa cassette, à la faveur de la pression de son ministre, servie bien des fois par la complaisance louche et peu avouable de notre Office des affaires étrangères.

La vérité m'oblige à reconnaître que M. Descos, le Ministre actuel de France, a une conception tout autre de ses devoirs de diplomate. Ses moindres actes sont marqués au coin d'une correction parfaite et d'une justice irréprochable ; il éconduit poliment ses ressortissant à réclamations, estimant que le Quai d'Orsay ne l'a pas envoyé à Port-au-Prince pour épouser des intérêts si dénués de justification le plus souvent. Bien plus, il ne trouve pas indigne de sa sympathie un pays où il a rencontré la langue française à un degré de culture remarquable, et des penchants français non équivoques. En quoi M. Descos diffère manifestement du plus grand nombre de ses prédécesseurs.

Mais il eût été beau, je pense, de la part de ceux qui gouvernaient, en 1897, la chevaleresque France, de trouver en notre faveur, non pas un geste, mais seulement un mot qui exprimât au moins la pensée d'écarter de nos lèvres le calice allemand! Il eût été beau que la presse française se souvînt alors de notre vivace et invariable sympathie pour la France, et qu'elle prît occasion de l'imminent danger qui nous menaçait, pour affirmer une fois de plus ce profond amour de l'universelle justice qu'elle montra si souvent en semblables conjonctures. Cela n'eût certes pas attiré sur Paris les foudres de Berlin, et l'armée allemande n'eût pas pour si peu envahi la France une quatrième fois!...

Voici dans quelle note la presse française traita le peuple haïtien, au sujet de la contention germano-haïtienne de 1897.

« Le 17 Octobre 1897, le comte Schwerin se présenta inopinément au palais de la présidence pour réclamer du Chef de l'Etat, la mise en liberté immédiate de son ressortissant Emile Luders, la destitution des juges qui avaient condamné ce dernier, et la révocation des agents de police coupables de violation de domicile. » Cela, sous peine d'indemnité et de recours à la violence. A cet ultimatum insolite, le président répondit « qu'il y aurait à se mettre en rapport avec le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures, qui examinerait les griefs invoqués, etc. »

Cette réponse, pourtant si conforme à la courtoisie, aux règles du Droit international, eut le malheur de mettre en pleine ébullition toute la bile des journaux de Berlin et.... de Paris, -- témoin cette sortie de la Revue Diplomatique:

« Ce langage, comme bien l'on pense, n'a plu que médiocrement au gouvernement allemand

et l'irritation qu'a produite la désinvolture des Haïtiens est fort explicable. On est très mécontent dans les hautes sphères, à Berlin, de cette attitude provocante, et, persuadé que l'on est de ne pouvoir rien obtenir que par la force, on est bien décidé à en user et à ramener ces sauvages, si soucieux d'observer les règles du protocole, à de meilleurs sentiments.

« Une bonne leçon leur sera utile, et il est à souhaiter qu'on la leur donne. Tous ces petits gouvernements des Républiques tropicales et équatoriales ont besoin d'apprendre à vivre.

« L'envoi d'une flotille devant Port-au-Prince les ramènera-t-il à la raison, ou forceront-ils l'Allemagne, qui y est bien décidée, à aller jusqu'au bout?

« Il faut faire un exemple, et nous ne pouvons qu'applaudir si l'on met à la raison tous ces turbulents qui traitent vraiment les Européens comme on les traiterait en pays ennemi. (Revue Diplomatique, 21 Novembre 1897.) Extrait de: « L'Affaire Luders », par Me Solon Ménos.

Je ne prêche point à mes concitoyens la haine de la France, comme d'aucuns le croiront peut-être, et comme beaucoup le feront accroire certainement. Je n'ai de haine contre aucune personne collective ou individuelle; mais je suis obligé de consigner ici des faits qui appartiennent à l'histoire, et que je trouve dignes de nos méditations. Ces faits d'ailleurs, chacun en conviendra, occupent une bonne place dans le faisceau des multiples considérations qui doivent nous pousser à réagir contre toutes les pernicieuses tendances auxquelles nous sommes redevables de nos périodiques mécomptes.

Nous devons discipliner nos sympathies, modérer nos entrainements, modifier notre manière

d'être; nous devons changer nos allures, rectifier notre orientation, travailler à la constitution de notre modalité propre, de façon à ne compter que sur nous en toutes circonstances, puisqu'il ne nous est donné de compter sur personne!

Du reste, c'est la loi des intérêts qui gouverne le monde et qui dirige les actions de chacun, nation comme individu. C'est donc une fatale erreur de faire fonds sur les sentiments d'aucun peuple dont les intérêts sont, paraît-il, en flagrante divergence avec les nôtres. La logique de notre situation, de nos intérêts bien entendus, nous commande impérieusement de nous diriger avec la sagesse et la sûreté voulues pour faire l'affirmation de nous-mêmes. Et comme cela ne peut nuire, après tout, que nous ayons au dehors des relations d'amitié, — ou supposées telles, — nous trouverons les autres d'autant mieux disposés à ces relations-là, que nous en aurons un moindre besoin, — puisqu'il est bien vrai « qu'on ne prête qu'aux riches. » Mais en tout état de cause, les haïtiens ne doivent jamais oublier ni méconnaître que les sentiments affectifs trouvent leur terrain de naturelle expansion entre gens qui se doivent les uns aux autres, à un titre ou à un autre. C'est bon pour la famille, pour cette grande famille qu'abrite la terre natale, pour les hommes de même souche et de même provenance, ayant même sort et même destinée. Car dès qu'on franchit la frontière, ces sentiments disparaissent toujours pour faire place à la loi rigoureuse et inflexible des intérêts en exercice.





## CHAPITRE V

### Education en France

Après que fut constituée la nation haïtienne, qu'un bien-être relatif eut pris naissance dans notre société en formation, — il fut de bon ton que les familles aisées envoyassent leurs enfants s'instruire en France. Fort restreinte dans les commencements, ayant le caractère d'un luxe réservé aux rares favoris de la fortune, — cette mode prit dans la suite une certaine extension, chacun s'évertuant à la suivre pour cette seule raison peut-être que c'était une mode, et qu'elle ajoutait à la considération de qui la suivait.

Dans les commencements, un voyage d'Europe était une grosse affaire, un événement considérable dans une famille; on en parlait, on s'y préparait longtemps à l'avance; on économisait sou par sou, à l'effet de réaliser la valeur nécessaire pour cette dépense.

Quand venait le jour du départ, les amis prévenus, convoqués à l'avance, se réunissaient aux

parents à tous les degrés, et c'était une vraie procession qui accompagnait l'heureux partant jusqu'au quai d'embarquement, ou même jusqu'au bateau sur lequel il allait voyager.

Mais cette patriarcale coutume disparut insensiblement, à mesure qu'augmentait la fréquence des voyages transocéaniques.

De nos jours, elles sont nombreuses les familles, fortunées ou non, qui envoient leurs descendants s'asseoir sur les bancs des lycées de France. Cela continue à être fort prestigieux pour elles et pour eux ; cela excite de plus en plus l'admiration et l'envie des déshérités qui ne sont pas en mesure de « prendre le prochain bateau ; » — mais cela n'a plus le caractère cérémonieux et solennel d'autrefois.

A ce point de vue-là. l'esprit haïtien a réalisé l'un de ces typiques progrès dont il y a lieu de prendre note pour le mettre en regard, le moment venu, avec les funestes profits qu'il a pu produire au passif de notre société.

Bref, il arriva que le gouvernement se mit de la partie, choisissant des jeunes citoyens d'un certain âge et d'une certaine culture, et leur accordant une bourse qui leur permît d'aller passer quelques années en France, et d'y parfaire leurs études. Ce fut plus particulièrement, au moins dans les débuts, parmi les étudiants en médecine que se recrutèrent les boursiers du gouvernement.

Plus tard il s'en trouva, de ces étudiants en médecine, qui obtinrent dans le pays même le couronnement de leurs efforts patients et laborieux, et qui, après deux ou trois années d'exercice de la profession, eurent économisé un pécule suffisant pour leur permettre de partir en France, et d'ajouter à leur titre de Docteurs en médecine

de la Faculté de Port-au-Prince, celui de Docteurs en médecine de la Faculté de Paris.

Voici, par ordre d'importance numérique, les diverses spécialités dans lesquelles se répartissent les haïtiens qui furent à Paris quérir le savoir, ou donner un plus large essor aux connaissances qu'ils avaient acquises en Haïti :

*La médecine, le droit, le commerce, le génie civil, l'architecture, les belles-lettres, la pharmacie, le militarisme.*

Dans cette énumération où ne sont consignées que les études plus ou moins sérieusement faites, je ne mets point en ligne ceux qui allèrent en France seulement pour se revêtir du faux vernis des belles manières, et cultiver *in anima vili*, la galanterie française. Ceux-là forment une catégorie à part, et leur entendement *des avantages* que procure le tour de France, constitue un mode particulier de notre pathologie sociale, sur lequel je m'étendrai tout au long, dans le cours de cette étude.

Mais en définitive, ont-ils été productifs, les sacrifices que l'Etat et les familles se sont imposés pour couvrir les frais d'études des sujets élevés en France ?

Ces sacrifices, à les mesurer aux connaissances acquises, peuvent-ils être réputés des placements avantageux pour ces sujets eux-mêmes, pour leurs familles et pour la collectivité?

A la vérité, quelques résultats solides et remarquables ont été obtenus, que nous pouvons invoquer à titre de légère compensation. Nous comptons parmi ceux qui étudièrent dans les facultés ou les lycées français, des haïtiens qui se distinguent par la rectitude de leur jugement, l'élévation de leur pensée, la profondeur et la solidité de leur savoir. Je ne cite aucun nom, parce que

d'une façon toute particulière, je tiens à éviter d'être soupçonné de partialité et de préférence : car je sais que dans notre milieu, on a vite fait de vous accuser de produire telle ou telle personnalité pour les besoins de je ne sais quelle cause plus ou moins avouable, plus ou moins avouée, ou de distribuer de la casse pour recevoir du sené en retour.

Voilà qui est bien entendu : les sommes que l'Etat a dépensées, ou que les familles ont sorties de leurs cassettes, — pour former à Paris des capacités haïtiennes. n'ont pas toujours été perdues.. Toutefois il est utile d'observer que, sauf pour le génie civil et l'architecture, nous comptons de nombreux sujets formés dans le pays même, et qui occupent honorablement le rang où les place la profession à laquelle ils vouèrent leurs facultés.

Parmi nos médecins qui ont conquis leurs diplômes à l'Ecole de médecine de Port-au-Prince, il en est plus d'un qui en rien ne le cèdent à leurs confrères de la Faculté de Paris. Ainsi de nos avocats, ainsi de nos pharmaciens, de nos hommes de toutes sciences et de nos littérateurs.

Je ne parle point du militarisme, et pour cause : quel que soit le savoir acquis dans cette branche par deux ou trois de nos jeunes concitoyens, il m'est interdit, — jusqu'ici, — de la compter au nombre de nos facteurs du progrès. Et je pense même, à considérer la désorganisation profonde causée dans tout notre système, par l'armée telle que nous l'avons conçue et telle qu'elle existe, — je pense qu'aussi bien dans le militarisme même que partout ailleurs, le progrès ne deviendra une possibilité haïtienne que du jour où, du simple troupier jusqu'au général chamarré d'or, tous nos sabreurs auront rentré leurs sabres

aux fourreaux et les auront remisés. (1) Mais passons.

Il est notoirement prouvé, — eu égard à nos multiples besoins, — que la collectivité n'a retiré qu'un profit peu appréciable de la possession des savants que la France a formés pour nous. Cela s'explique par le fait que ces savants se sont exclusivement adonnés aux professions dites libérales. Ainsi les médecins et les avocats forment le gros bataillon de ceux qui étudièrent en France. Si à ce bataillon, on ajoute ceux qui étudièrent en Haïti, on aura un total dépassant de beaucoup les réels besoins de la... consommation.

Mon Dieu ! je suis partisan de toutes les libertés, et de la plus grande liberté possible en toutes choses. Je pense donc que l'Elat, pas plus que les familles, ne saurait imposer une carrière à un jeune homme. C'est affaire de vocation, et l'on doit laisser à chacun la pleine et entière liberté de choisir celle-là pour laquelle il se sent du goût et des aptitudes. Mais je pense aussi en même temps, et avec autant de raison, que dans un pays neuf et dans une société à la phase première de sa génèse, l'Etat est obligé de créer toutes les carrières utiles, puisqu'aussi bien il est constant que si en certains milieux, les carrières peuvent manquer aux vocations, jamais les vocations ne manqueront aux carrières.

Somme toute, l'excessive prédilection accusée chez nous pour le Droit et la Médecine, décèle un état d'âme que nous aurions grand besoin de mo-

1. Les compagnies-modèles, placées sous la direction respective des instructeurs actuels, sont pourtant sur un pied excellent d'organisation. Pourvu toutefois que ce soit un acheminement à la création de l'école militaire, à la refonte radicale du système, et à la substitution définitive de la réelle valeur à l'inconsistance du nombre ! L'armée retient sans aucunes valables raisons tous les bras que la culture réclame. Cela a tué ceci.

navire de guerre qui ait pris rang dans notre marine, venait d'être construit aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, pour compte du Gouvernement haïtien. Un équipage fut recruté en France pour l'amener en Haïti. Le bateau rendu à Port-au-Prince et remis au Gouvernement, l'équipage prit congé de nous et rentra en France. Mais le second ou troisième mécanicien consentit à nous continuer ses services, moyennant un contrat fort avantageux, — pour lui bien entendu, — et qui l'élevait au rang de chef-mécanicien.

Or, ce monsieur, un nommé Ratier, — n'avait été qu'un simple charbonnier au port du Hâvre, et il est présumable que quand il fut hissé dans la machine du Toussaint-Louverture, il voyait une machine à vapeur pour la première fois. Ce qu'il ne tarda pas à prouver du reste, en brûlant les chaudières de ce petit aviso dès son premier voyage dans les mers d'Haïti.

Il est plus qu'évident que nous avons besoin d'une marine représentée par une flotille de valeur: car, incurie à part, il n'est guère concevable qu'un pays insulaire soit privé de ce moyen d'évolution. Mais une marine ne saurait exister sans un corps de marins; une marine à vapeur n'est possible que moyennant un corps de mécaniciens. Pour avoir l'un et l'autre, il faut les créer, les former à bonne école, et ce sont carrières que nos jeunes concitoyens embrasseraient avec empressement, si on les mettait sérieusement à leur portée.

De ce coté-là encore, notre prévoyance est prise manifestement en défaut. Nous ne sommes pas outillés! Et pourtant c'est dans l'outillage d'un pays que résident ses forces vives; c'est par là surtout qu'il se fait valoir et qu'il compte.

A-t-on idée des valeurs dépensées chaque année pour rétribuer les marins et les mécaniciens étrangers qui prennent du service dans la marine haïtienne ? Le budget annuel de l'Etat peut répondre à cette question par des chiffres qui ne sont pas dénués d'éloquence. Voici ces chiffres pour les cinq dernières années de l'existence de notre flotille :

| | | |
|---|---|---|
| 1897-1898. . . . . . . . . . . . . . | P. | 18.000.00 |
| 1898-1899. . . . . . . . . . . . . . | | 10.380.00 |
| 1899-1900. . . . . . . . . . . . . . | | 10.380.00 |
| 1900-1901. . . . . . . . . . . . . . | | 10.380.00 |
| 1901-1902. . . . . . . . . . . . . . | | 11 520.00 |

Et il est bon qu'on se souvienne que ces valeurs représentent, non des gourdes réduites en puissance par un change dévergondé, mais plutôt de l'or américain. (1)



1. L'allocation de 1897-1898 figure dans la colonne « Monnaie nationale », — sans doute par erreur.



## CHAPITRE VI

---

### Les Deux Puissances.

Chaque pays, petit ou grand, qui occupe un rang quelconque dans la civilisation, marque son empreinte personnelle dans l'histoire du monde, par la somme d'efforts utiles qu'il accomplit.

A ces efforts jamais discontinués, concourent des facteurs de divers ordres dont l'aboutissant ultime est une constante augmentation de force et de puissance. Pour qui s'avise de décomposer, d'analyser les résultats acquis, il y a nécessité d'envisager en particulier chacun de ces facteurs, et d'apprécier la réelle mesure dans laquelle il contribue à la valeur sociale estimée en son ensemble.

Il ne faudrait pas croire qu'une collectivité ne compte que par son élite intellectuelle. Or, nous avons une tendance marquée à verser dans une si funeste erreur. Du moins c'est ce qui semble à l'observateur, c'est l'induction à tirer de la direction toujours la même que nous donnons à

nos études, de notre option persistante en faveur des carrières réputées libérales.

Je reconnais que l'élite d'une nation, lorsque du moins l'Education première l'a convenablement préparée à l'accomplissement de ses devoirs, lorsqu'elle n'a point le sens du juste, du bien et de son utilité, faussé par des idées mal inspirées, — exerce un rôle prépondérant dans les fastes du corps social. C'est elle la créatrice et la propagatrice des idées; c'est elle qui alimente la pensée et dirige l'opinion; elle qui, s'inspirant des mœurs et des besoins du peuple, le pourvoit d'institutions qui assurent sa progression vers la Morale et la Justice.

Mais parallèlement à cette action exercée par l'élite, il doit exister une action de puissance égale, ou à bien peu près, des autres éléments de force que la société renferme en elle. Et lorsqu'à ces éléments-là, je reconnais une puissance presqu'égale à celle de l'élite, je crois fermement n'avoir pas énoncé une idée contestable. Car, qu'on s'en souvienne: c'est dans ces éléments vitaux indispensables que l'élite elle-même trouve sa base et son soutien. Et du jour qu'elle en serait privée, elle cherrait dans le vide, — franchissons la nuance, — elle cesserait d'exister, sinon dans les rêves creux, les déclamations insipides et les ridicules chimères.

Se figure-t-on la France cultivant exclusivement les belles-lettres, les hautes sciences et le grand art? Conçoit-on une Amérique formée uniquement d'une pléïade de poètes distingués et de profonds penseurs? Non certes, car on le sait bien: les belles-lettres n'existent qu'à la condition de traduire des idées, des sentiments prenant leur source dans les faits vécus; — les hautes sciences n'ont de portée réelle que dans leur

convergence vers de pratiques utilités; — le grand art, en telle ou telle de ses formes, n'est qu'une harmonisation, une idéalisation des faits ou des gestes douloureux ou joyeux, qui méritent d'être notés et retenus, de l'incessant labeur humain.

En d'autres termes, en toutes manifestations de la pensée, il faut du nerf et de l'action mettant en relief des faits et des caractères. Et c'est le bien rendu, l'expression fidèle de tout cela, qui donne de la valeur à toutes productions de l'intelligence. D'où il suit que partout où s'observe une vie active et remplie d'œuvres, la plénitude, la fécondité et la vigueur de la pensée en sont la résultante nécessaire. C'est donc, — la part étant faite, en art, aux inspirations puisées aux sources de la nature, — c'est la substance laborieuse ou vitale d'un peuple qui est le meilleur aliment de son idéal, de son goût de l'esthétique.

La France compte au nombre des grandes nations du monde, certainement par ses profonds penseurs, et en général par tous les hommes de génie, de talent, de haute intelligence, qui sont chez elle, les représentants en titre du savoir dans la multiplicité infinie de ses manifestations. Mais elle compte et s'affirme tout aussi certainement par la pénible et honnête besogne de ses paysans laboureurs, par ses artisans de tous ordres, par ses corps de métiers enfin. Le puissant organisme français s'arrêterait de fonctionner, du jour que l'un ou l'autre des deux ordres d'organes qui en font la vitalité, serait paralysé dans son action propre. Il existe une France pensante, foyer de toutes les lumières, mais ayant sa contemporaine nécessaire, la France industrieuse et laborieuse; ces deux Frances-là sont

inséparables et indivisibles; elles se confondent en une seule pour former la grande France.

L'Amérique en moins d'un siècle est devenue une nation forte ; cela ne lui a pas suffi, et elle est devenue une nation puissante. Elle a estimé que c'était encore insuffisant, et elle est devenue une nation formidable. Il est bien avéré qu'elle travaille à devenir plus formidable encore, et déjà elle est une cause de sérieuses inquiétudes, en tout cas d'obsédantes préoccupations pour l'Ancien et le Nouveau Mondes.

Comment l'Amérique a-t-elle pu monter si haut et occuper cette position prépondérante ? Par ce fait en lui-même très simple, mais tout aussi rationnel, savoir que dès le principe, elle a cherché sa voie dans un acharné labeur, et que cette voie trouvée, elle l'a suivie jusqu'à ses limites extrêmes, sans en dévier jamais. Si bien qu'au total, il est de constatation évidente que la formidable puissance de l'Amérique, l'Amérique en est redevable surtout au labeur du paysan américain. Tout ce qu'elle a réalisé dans la série des progrès sans nombre qui constituent son fonds de valeur solide, elle l'a eu par surcroît, en le faisant procéder de cet élément initial.

Il fallait un tel roc : le paysan américain laborieux, peinant dur, cognant ferme dans le travail, pour servir d'assise à un si grand édifice : la colossale puissance américaine.

Aucun être au monde n'est doué d'autant de fécondité que cet être d'infime apparence : un paysan qui travaille. Aucun ne le vaut, sous le rapport de la productivité sans limite, dans les milieux du moins où aucunes circonstances, du fait des non-valeurs sociales, ne viennent paralyser ses efforts et entraver sa marche. A lui seul il peut produire, — il a produit en Amérique : des

paysans laborieux comme lui, des éleveurs, des marchands. des artisans, des contre-maîtres, des mécaniciens, des ingénieurs, des architectes, des médecins, des avocats, des juges, des banquiers milliardaires, des hommes d'Etat, des poètes, des philosophes, des mathématiciens, des militaires respectueux des lois de leur pays,— et par là-dessus, une constitution sociale d'où naît naturellement la formelle garantie des droits de chacun.

Donc. en prenant pour point de départ de la valeur collective l'homme qui bêche la terre, on peut gravir l'échelle des facultés humaines et monter jusqu'au faite. Si l'on veut essayer cette entreprise impossible, de partir du faite, on se trouve ne pouvoir ni descendre ni monter davantage. et l'on chûte par manque de point d'appui.

Il est contraire au sens commun, contraire aux règles de la science et aux données de l'art, qu'un architecte s'avise de commencer par le dôme la construction d'un monument. Ce tour de force subversif de toutes lois serait au-dessus de la puissance de son savoir. C'est par les fondations que l'on commence à édifier, c'est dans les profondeurs du sol que se placent les fondements de tout édifice. Ainsi on le comprend dans les pays organisés sur des bases sérieuses, — et en Amérique plus qu'ailleurs peut-être.

Qu'on ne m'accuse point d'adorer le Veau d'or américain. A ceux qui hasarderaient contre moi cette accusation malséante et hyppocrite, je serais à l'aise pour répondre que sous toutes les latitudes connues, le veau d'or est en adoration un peu plus ou un peu moins. A cette seule différence pourtant, qu'en certains milieux il est extrait d'un fumier dégageant un relent malsain et délétère, tan-

dis qu'ailleurs, aux Etats-Unis, par exemple, il est le fruit nécessaire du travail de chacun.

Par ailleurs, à la minute précise où j'exprime ces vérités indéniables, l'esprit public haïtien est fortement préoccupé de ce qu'on est convenu d'appeler chez nous le péril américain. Cette préoccupation procède en ligne directe de l'impérialisme outré qui caractérise depuis quelque temps la politique de Washington, et surtout d'une sorte de main-mise, fort peu déguisée d'ailleurs, que vient d'opérer le gouvernement américain sur notre voisine limitrophe, la république dominicaine.

Quoi qu'il en soit des évidentes convoitises dont nous pouvons être l'objet de la part de notre puissante voisine, je veux encore espérer que la sagesse de tous les haïtiens en général, le tact, l'intelligence avisée de nos gouvernants en particulier, auront la patriotique vertu de faire respecter l'intégrité du territoire haïtien. (1)

---

(1) Le percement du Canal doit assurément augmenter nos intérêts dans la mer des Antilles. Ce sera notre devoir de faire la police du canal, à la fois dans l'intérêt des autres nations et dans notre propre intérêt. Pour cela, il est certes indispensable d'avoir une marine efficace (et je suis heureux de dire que nous sommes vraiment en train d'en avoir une) et aussi de posséder, — comme déjà nous possédons — certains points stratégiques pour contrôler l'accès du Canal. Il est, en outre, de nécessité urgente que les îles et les pays du continent, qui sont dans la mer des Antilles ou aux bords, soient capables de s'assurer des relations régulières avec leurs voisins et une liberté fondée sur l'ordre.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Si jamais nous étions forcés d'intervenir dans les affaires de quelqu'un de nos voisins, ce ne serait que quand il nous paraîtrait impossible de retarder plus longtemps notre intervention, sans qu'un sérieux dommage s'en suivît ; et même dans ce cas, ce serait seulement avec le propos sincère et effectif de rendre cette intervention bienfaisante aux peuples qui en feraient l'objet.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Toutes les fois qu'il nous est possible de donner une aide quelconque à une petite république sœur, s'efforçant de consolider sa stabilité et sa prospérité, nous devons le faire volontiers. Il y aurait, de notre part, un manque de générosité à refuser cette aide, et ce n'est pas une sottise que de l'accorder, de manière qu'elle soit efficace et procure par conséquent, un profit direct au peuple à qui elle s'adressera et un profit indirect à nous-mêmes, par cela simplement qu'elle lui profitera.

En dernier ressort, et seulement en dernier ressort, il peut être par occasion nécessaire d'intervenir pour exercer ce qui est virtuellement un pouvoir de police

Je ne suis point pour justifier la conduite certainement injustifiable des américains en Dominicanie; mais combien ne devons-nous pas déplorer aussi le gâchis administratif, l'état chronique de brigandage qui ont toujours sévi chez messieurs les dominicains, et qui ont été pour l'expansive Amérique un prétexte tout trouvé, colorant son intervention d'un faux vernis de nécessité.

En ce qui nous regarde, je pense que nous aussi, nous avons trop souvent, sinon toujours, donné l'exemple décevant du brigandage et du gâchis dans l'administration.

J'estime qu'il est plus que temps d'en finir, de revenir aux saines idées d'ordre partout, à une morale active autant que sensée, au respect de nous-mêmes enfin. Hors de ces moyens-là, un peuple n'évolue pas, il piétine sur place ; il mue dans un état dégradant, il conspire en toute inconscience la négation de ses facultés, de ses aptitudes, de ses obligations envers lui-même, et au total, c'est lui qui fournit aux nations fortes les occasions d'intervenir dans ses affaires.

Notre consigne du moment, en sus de toutes les autres raisons qui nous doivent inciter à marcher, c'est de n'être point nous-mêmes les générateurs d'un prétexte au profit de l'impérialisme américain.

Ces considérations toutes d'actualité ne sont point pour infirmer l'opinion que je professe à l'endroit d'un peuple qui fait du travail son code obligatoire, et qui de la sorte a pu forger de toutes pièces chez lui, tous les progrès humains sans ex-

---

internationale, quand il y a lieu d'éviter que ce pouvoir soit exercé par un Etat européen.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

— Discours prononcé par le Président Roosevelt, à Jacksonville, Floride, au cours de sa récente tournée dans les Etats du Sud.

« Revue de la Société de Législation, » No de novembre-décembre 1905.

ception. Et il n'est guère possible à aucun écrivain de nos jours de parler Education à son pays, en s'interdisant d'aller chercher des exemples aux Etats-Unis d'Amérique!

L'immense bien-être engendré par le travail américain, manquerait de stabilité et serait à la merci du premier aventurier venu, — pour tout dire il ne pourrait même pas exister, — s'il ne trouvait sa garantie intangible dans la liberté américaine. La liberté est comprise, elle est pratiquée en ce pays avec une ampleur qui ne se rencontre nulle part ailleurs, pas même dans la France des immortels principes de 1789.

Cette liberté américaine hors de pair n'a rien de factice, d'artificiel ou de commandé; elle n'existe pas de par la vertu d'une Charte sortie des passagères idées d'une époque, et que des idées contraires pourraient modifier soit dans la coutumière pratique, soit brutalement, à la faveur d'une perturbation quelconque. Elle a son principe dans les mœurs mêmes du peuple, elle fait corps avec ces mœurs, et dans chaque citoyen se trouve réalisé ce tout indivisible, mais que par la pensée nous pouvons décomposer ainsi qu'il suit : l'homme, entité morale et intellectuelle ; le travail qui fait de lui une force dans la nation ; la liberté pleine, entière et absolue, qui le constitue une puissance.

Si donc la collectivité américaine est montée à la hauteur que nous savons, il y a là un total, une synthèse qui procède de la réunion intime, de l'agglomération cohésive de cette force et de cette puissance, qui sont l'apanage incommutable de chaque individualité américaine.

Et il me paraît bien qu'au gré de ceux qui pensent sans parti-pris, ni prévention, le système américain tel qu'il se présente dans le champ de

l'observation, a du bon en soi. D'aucuns diraient même, et non sans raison, qu'il est parfait de conception, d'application et de résultats. Cela est prouvé par ce fait caractéristique autant qu'édifiant : jusqu'en ces derniers temps, certaines nations de l'Europe considéraient ce peuple né d'hier comme une société de cadets en formation, à laquelle il manquait encore beaucoup pour être à leur niveau. On voyait surtout en lui des marchands âpres au gain, des hommes n'ayant qu'un objectif, le dollar, qu'un idéal, la fortune, et qui ne savaient rien d'autre que triturer toutes les matières à leur portée, pour les transmuer en ce métal, unique objet de leurs convoitises, unique but de leurs efforts !

A la vérité, cette puissance de transmutation certaine, ce sens positif de la vie, qui est le trait dominant dans le tempérament anglo-saxon,— et surtout dans la branche américaine de cette race, — révélait déjà une conception pratique et rationnelle de l'existence, dans laquelle la somme des certitudes est le mieux établie pour l'homme en quête de ses destinées. Il n'y a pas d'Education en effet, qui vaille celle où l'individu pense d'abord à assurer son existence matérielle : car une fois cette assurance obtenue, le pain quotidien gagné à la peine, on a assez de quiétude, de lucidité d'esprit pour songer à l'esthétique et à ses raffinements.

Et comme après tout, sympathies ou antipathies mises à part, le meilleur élément d'appréciation d'un systême, ce sont, à n'en point douter, les résultats qui en démontrent les bons ou les mauvais côtés, — que l'on compare à bien d'autres les résultats du systême américain, au double point de vue du bien-être individuel,

de la puissance collective, et que l'on dise s'ils ne sont pas à tous égards préférables.

C'est ainsi d'ailleurs qu'ont procédé d'éminents écrivains français qui ont traversé l'Atlantique, à seule fin d'aller scruter l'âme américaine, dans toutes les manifestations de l'activité de ce peuple. Et de ces pérégrinations, ils sont rentrés chez eux à la fois émerveillés et perplexes. Car ils ont pu constater que sous certains rapports, l'Amérique, dans sa progression étonnante, a atteint les nations les plus civilisées de l'Europe, et que sous beaucoup d'autres, elle a déjà pris sur elles une avance considérable. Aussi n'est-il point rare, de nos jours, d'entendre les hommes les mieux cotés d'entre ceux qui font l'opinion en France. chanter les incomparables beautés de l'organisation américaine, et proclamer la supériorité incontestable de cette organisation sur la leur.

Par son agriculture, son industrie et son commerce, — et ce sont les trois formes sensibles de cette puissance illimitée dont j'ai parlé précédemment, — l'Amérique a insensiblement envahi les principaux marchés du globe, et dame ! il y a bien dans cet envahissement qui n'est pas près de s'arrêter, une cause plus que suffisante pour porter à de sérieuses réflexions les adversaires que, sur le terrain économique, elle a combattus ainsi, — et vaincus.





## CHAPITRE VII

### Jeunes haitiens éduqés en France.

J'ai parlé des succès remarquables obtenus en France par quelques-uns de nos concitoyens, dans la Médecine, le Droit, le Commerce, le Génie civil, l'Architecture, la Pharmacie et la Littérature pure et simple. Mais il s'en faut, et dans une proportion vraiment à déplorer, que tous les haïtiens qui fréquentèrent les facultés françaises, les lycées de Paris, du Hâvre ou de Honfleur, nous soient revenus avec un bagage bien considérable de savoir. Nombreux, en effet, sont ceux-là qui passèrent en France de longues années inutiles, puisqu'ils ont trouvé moyen de n'y rien apprendre. Du moins ils y ont fait des études d'une espèce tout autre que celles auxquelles ils avaient pris, au départ, l'engagement de se consacrer.

Rien pour la culture de l'esprit, l'élévation de l'âme et du cœur ; aucunes connaissances utiles

et utilisables ; tout pour les grossières satisfactions des cinq sens !...

Mais en considérant ceux-là mêmes qui se sont mis sérieusement au travail, qui ont répondu à l'attente de leurs parents et du pays, j'ai d'excellentes raisons pour n'être point un chaud partisan des études faites en France. Sauf pourtant dans les cas exceptionnels où il s'agirait d'envoyer se perfectionner à *l'étranger* un sujet d'une intelligence. au-dessus de la moyenne, et qui accuserait une vocation bien déterminée pour telle ou telle branche de savoir.

Et même dans ces cas tout-à-fait spéciaux, deux conditions seraient encore exigibles, indispensables et *sine quâ non:* d'abord il faudrait bien scruter le tempérament du jeune homme, ses dispositions morales ; ensuite il serait nécessaire d'investir notre légation près le pays où l'étudiant irait se perfectionner, d'une obligation de surveillance et d'un droit de contrôle effectifs sur sa conduite générale et la progression de ses études.

Cette obligation de surveillance et ce droit de contrôle devraient avoir pour dernière sanction le rapatriement, même forcé, de tout étudiant qui accuserait des dispositions de mal tourner, qui dépenserait en folies, l'argent de sa famille ou de la République, et qui ne se serait pas rendu aux avertissements et remontrances du chef de la légation (1).

Ces précautions auraient toute leur valeur, car après tout, lorsque nos jeunes concitoyens tournent mal en Haïti même, encore que cela

1. M. William Léon, des Cayes, instituteur par vocation, par goût et par tempérament, après s'être consacré à l'Education de la jeunesse pendant de longues années dans sa ville natale, vient de fonder une école à Paris même où il réside depuis 1901. Voilà un maitre à qui les familles haïtiennes peuvent en toute sécurité confier leurs enfants qu'ils veulent faire éduquer en France. »

nous doive désoler, ils constituent pour nous un linge sale qui n'est visible que sur les frontières de famille à famille. Tandis que s'ils versent dans la débauche et ses conséquences en pays étranger, ce linge sale s'étalant chez les autres, ne peut que donner de nous une triste opinion.

Quoi qu'il en soit de la question, et de quelque façon que l'envisagent les uns et les autres, la raison, d'accord avec les constatations faites depuis assez longtemps déjà, nous interdit de faire éduquer en France les jeunes haïtiens de douze ans à seize ans, et d'y envoyer ceux de seize à vingt, hors les précautions plus haut énumérées.

Dans une espèce de cette délicate importance, je trouve opportun de consigner une réflexion formulée dans le temps par Monsieur Levasseur, ancien Ministre de France à Port-au-Prince, à l'adresse d'un haïtien de ses amis. Ce dernier venait de placer ses deux fils alors tout jeunes dans un lycée de Paris. Le fait parut assez étrange à Monsieur Levasseur qui savait que cet haïtien, l'une de nos sommités de l'époque, avait personnellement contribué à une certaine splendeur du lycée Pétion. Il ne put donc s'empêcher de lui demander si à Port-au-Prince il n'y avait plus d'écoles où l'on pût former convenablement l'esprit et le cœur des enfants d'Haïti ? La réponse fut affirmative, et elle exprimait un fait vrai de toute évidence. — « Et vous préférez, — continua Monsieur Levasseur, — faire élever vos enfants en France ? *Vous voulez donc en faire des français ?* »

Dans la bouche d'un français qui était en même temps un homme de valeur, cette réflexion avait une portée qui ne doit point échapper à la méditation et à la sagacité des pères de fa-

mille haïtiens. L'observation était en effet judicieuse et sensée. Le jeune homme se ressent toujours des influences du milieu dans lequel il se trouve en quelque sorte plongé. Ce milieu réagit sur son être, sur son esprit et son tempérament; et il peut même lui arriver de l'aimer à l'exclusion de tous autres, voire du sol natal lui-même.

C'est d'ailleurs un phénomène d'ordre naturel bien connu, parfaitement observé par tous ceux qui ont regardé de près la vie humaine ou animale dans ses manifestations diverses, dans les modifications souvent très profondes qu'elle subit par suite d'un simple changement de milieu. Et pour peu que le déplacement s'opère vers un centre où s'accumulent toutes les séductions; pour peu que le sujet ne soit pas de bonne trempe, ou que trop jeune, il ne sache pas résister à ces séductions-là, il se trouve, pour son malheur, lancé à toute vitesse dans la voie qui chaque jour l'éloignera davantage du vieux terroir où il vint au monde.

Or, il n'existe pas de ville où se rencontre, au même degré qu'à Paris, la magie des attraits capables de donner le vertige aux jeunes hommes n'ayant pas le tempérament voulu pour y résister. Lorqu'un jeune haïtien débarque sur les boulevards de la séduisante capitale, — j'ai déjà fait la part des exceptions. — elle le saisit, le pétrit et le façonne de telle sorte qu'un changement radical s'opère en lui, et qu'à le regarder de près, on n'y trouvera aucune ressemblance avec l'individu d'avant la transformation qu'il a subie.

Ce phénomène s'explique encore par cette circonstance particulière, savoir que dans le milieu parisien, le jeune haïtien de quinze à vingt ans est le plus souvent privé de toute direction qui le

mettrait en garde contre les entraînements possibles, contre son naturel penchant à les suivre sans discernement et en aveugle. A cet âge, d'ailleurs, une excessive impressionnabilité, les juvéniles enthousiasmes mal guidés, le tumultueux réveil des passions, le jettent sans défense au milieu des écueils semés sur son chemin.

Un pareil danger, je le sais, existe partout, un peu plus ou un peu moins, et sous toutes les latitudes, il est indispensable que l'enfant soit protégé, que l'adolescent soit garé contre les faux pas et les chûtes auxquels il est exposé. Cette garde, cette protection reviennent au père et à la mère, c'est-à-dire à ceux qui ont les premières responsabilités dans l'Education. Il se conçoit parfaitement, dès lors, que l'atmosphère de Paris soit fatale au jeune homme privé de ce soutien nécessaire, de cette indispensable tutelle.

Il faut l'aire de la famille, il faut ce milieu tutélaire où l'on sente constamment la bienveillante autorité du père et de la mère, pour diriger et fortifier ce rameau flexible et sans force qu'est le petit enfant en expansion ; pour soutenir toujours, et quelquefois redresser l'enfant devenu jeune homme, c'est-à-dire le rameau rendu certes plus fort, par les apports de la sève nourricière, mais encore incapable de résister tout seul à tous les vents qui soufflent, souvent en tempête autour de lui.

Au lieu de cette direction sage et bien entendue, des conseils procédant de la combinaison de l'amour maternel avec les inspirations de l'intérêt familial, à quel régime se trouve soumis, je devrais dire exposé, le jeune haïtien qui va étudier à Paris ? Le plus souvent il est placé sous la demi-tutelle d'un correspondant qui se soucie médiocrement du rôle de mentor du jouvenceau né-

gre dont il est chargé de payer les frais d'études à chaque fin de mois ou de trimestre. Ou bien le jouvenceau, inscrit à la Faculté de Droit ou de Médecine, est absolument abandonné à lui-même. Dans le premier cas, il se met vite au fait des roueries grâce auxquelles un jeune homme se lance, en s'évadant de toute surveillance. Cela d'ailleurs ne présente guère de difficultés : Paris est si grand, et il offre tant d'occasions aux intelligences qui savent en profiter ! Dans le second cas, il est en pleine possession de son entière liberté, il n'a pas le moindre semblant de remontrance à craindre. C'est la vie sans contrainte, sans contrôle ni discipline, où l'on est un homme avant le temps, et cela, dans l'acception la plus débraillée du terme.

Alors on se met dans la peau du « Parisien parisiennant ». Drapé dans un complet extravagamment à la mode, battant monocle, ganté beurre frais; le chef recouvert du tuyau de poêle luisant ou du melon élégant ; excentrique de cheveux, de faux-col, de cravate et du reste, — on prend sa volée dans la vie parisienne, ses raffinements incomparables et ses sapides jouissances.

Le Moulin-Rouge, le bal Bullier, les Montagnes-Russes et autres attractions de même trempe, tels sont les endroits auxquels le jeune esthète accorde sa prédilection. Car ce sont les milieux où il rencontre la grande vie débordante de plaisirs, sous les espèces vivantes de la plantureuse et captivante parisienne.

La femme française de mœurs faciles, cette reine de la galanterie dépravée, se trouve exercer ainsi une influence marquée sur une catégorie de nos jeunes concitoyens, et par eux, sur les mœurs de notre pays lui-même. Car dès lors qu'elle

s'est emparée d'eux, elle n'en laisse en définitive qu'une misérable carcasse dans laquelle l'être physique et l'être moral se présentent sous le jour le plus piteux.

De ce fait, je n'accuse pas plus Paris que la parisienne de mœurs faciles : ce sont plutôt les pères et mères haïtiens qui en ont la responsabilité, pour avoir sacrifié au préjugé régnant chez nous, lequel nous pousse à livrer nos enfants, sans réflexion, sans discernement et en toute inconscience, à cette ville de luxe et de séductions. Comme s'il pouvait suffire que ces enfants aient vécu à Paris pour devenir l'être complet et formé à souhait que doivent ambitionner leurs parents !

Pour figurer dans le cotillon pas propre qui est sa constante occupation, le fils de famille est toujours bien mis, bien astiqué, et il lui faut disposer d'une bourse assez ronde. Il doit aussi posséder à la perfection l'argot spécial qui a cours dans les endroits de sa fréquentation. Cet argot-là n'est pas au-dessus de ses facultés d'assimilation, et il a tôt fait d'en connaître les moindres finesses. En un mot, deux ou trois mois de contact avec ses habituels partenaires, suffisent, pour faire de lui un « smart » accompli, selon un terme idiot, comme il en pousse périodiquement sur le pavé de la ville la plus spirituelle du monde.

La bourse bien garnie, le complet élégant et tout l'attirail de cette existence échevelée, — ce sont choses dont papa et maman qui triment « à Haïti », ou qui exploitent une bonne tranche du... Pérou haïtien, font les frais en toute sérénité, avec la satisfaction du devoir consciencieusement accompli.

Ils sont pleins de confiance d'ailleurs dans les excellentes dispositions de monsieur leur fils dont les lettres, fort bien tournées à leur gré, accusent

les progrès constants et indéniables. Il faut croire qu'il étudie puisqu'il prend du style et que dans ses lettres, il ne fait pas de « fautes de français». Notez que le type est assez roublard pour en imposer le plus longtemps possible aux parents qui, de leur côté, n'y voient pas très loin, assez souvent. Pour sa part, en fait d'études, il estime que la vie qu'il mène en est une, et des plus instructives encore, étude de mœurs prises sur le vif de la vie humaine ou... animale.

Dans ces conditions d'existence, il y a pour lui une date plus intéressante que les autres, — c'est celle de l'arrivée du courrier de « Haïti ». Car ce jour-là, il est sûr qu'un facteur viendra sonner à sa porte, et lui remettre une lettre chargée venue du pays. Et vive la noce! Car on peut semer par ci par là quelques acomptes sur les factures en souffrance de ses fournisseurs, et payer à Véronique le souper au champagne que nous lui avons promis depuis quinze jours. « Elle me boude, la petite drôlesse, je m'en vas lui offrir une réconciliation à la veuve. »

Mais il arrive parfois que les parents réfléchissent, qu'ils s'informent, et que des amis revenus de France leur insinuent à mots couverts que l'argent qu'ils envoient à leur fils, est jeté aux quatre vents d'une existence aussi déréglée que possible. Ils s'aperçoivent alors, mais alors seulement, qu'ils ont fait fausse route, et que le véritable chemin à prendre pour l'Education des fils d'Haïti, ce n'est pas toujours celui de Paris.

On comprend quelle grosse déception subit une famille, lorsque de pareilles informations viennent la faire tomber du haut des beaux rêves qu'elle avait caressés au sujet de sa progéniture. Car en somme, si elles commettent une grave erreur en préférant pour leur fils l'Education française

à celle du pays natal, au moins devons-nous reconnaître que cette erreur elle-même naît d'un sentiment respectable en soi.

On a donné sans réfléchir dans le travers de la vanité régnante ; on n'a pas calculé les chances bonnes ou mauvaises; et surtout on n'a point pris garde aux dispositions morales des sujets. Et l'on a fondé sur eux, de bonne foi sans doute, de belles espérances qu'ils se sont chargés de démentir. C'est précisément par là, j'y insiste, que l'option pour Paris est une faute ; et lorsque se produisent les déplorables conséquences de cette faute. les parents qui en sont les premières victimes, méritent d'être plaints autant que d'être blâmés.

Aussi, mis au courant de ce qu'ils n'avaient pas eu le bon sens de prévoir, ils coupent les vivres au prodigue en lui signifiant que, hormis ses frais de rapatriement, il ne doit plus compter sur aucun subside. Mis en face de cette imminence de disette, certains d'entre eux se hâtent de rentrer au pays où ils viennent enseigner à la jeunesse le parisianisme qu'ils ont si bien appris et pratiqué au Moulin-Rouge et aux Montagnes-Russes.

Mais il s'en trouve qui empochent les frais de rapatriement. et ne se résignent point à quitter ce Paris des noces corsées qu'ils adorent. Sous prétexte de quelques petites dettes criardes à solder. ils tâchent d'attendrir le père et la mère par des lettres d'un pathétique achevé, où ils font une peinture éloquente de leur situation lamentable, disant leur « ardent désir de revoir la famille bien-aimée », et l'impossibilité matérielle de partir, s'ils ne satisfont point leurs créanciers intraitables.

Bref, pendant le temps que dure cette diplomatie. les noces continuelles ont vidé la bourse que la famille n'alimente plus.

Le complet est défraîchi, les souliers éculés, le faux-col crasseux ; la jaquette est boutonnée aussi haut que possible, pour dissimuler l'absence ou la douteuse blancheur du plastron. Alors l'incorrigible fêtard s'aperçoit que, défroque vivante de ses folies, il est délaissé par ses compagnons de débauche, par ceux et surtout celles qui l'aidèrent si bien à engloutir les écus envoyés par les parents !

En pareil cas, s'il lui arrive parfois de réfléchir, c'est sur le pourquoi de la déconvenue que lui a causée la dernière lettre du père ou de la mère, « qui lui ont envoyé un chapitre de morale », en lieu et place du chèque qu'il attendait ; c'est pour se demander, mécontent, comment « ces paysans imbéciles sont assez rosses » pour ne point comprendre qu'à Paris il faut de l'argent à la jeunesse?... assez ladres pour refuser la bagatelle de mille francs à un fils qui leur fait l'honneur de s'amuser à leurs dépens, et qui a un « *décorum* » à tenir dans la Capitale de la Fashion ?

Mais les parents ayant pris le parti de n'être plus dupes, le prodigue de la veille descend les degrés de cette chose terrible qui s'appelle la dèche noire, — la purée, comme ils disent dans le pays des mots à effets. — Il se voit condamné à la pire misère, à des privations, à des souffrances de toutes natures où le peu d'amour-propre qui a pu lui rester, se met d'accord avec son estomac pour lui infliger les plus dures épreuves

Quand on en est là, on se trouve acculé à la limite où la dignité est en faillite, où il ne nous reste plus qu'à dégringoler de plus en plus chaque jour dans la petite industrie du quémandeur obséquieux, et dans la progressive déconsidération qui en est la compagne inséparable...........

Après avoir mangé successivement sa montre,



# CHAPITRE VIII

## Jeunes Haitiennes Éduquées en France

Mais il n'y a pas que les jeunes haïtiens que nous envoyions quérir en France l'Instruction, l'Education et l'Elégance. Nous y envoyons aussi les jeunes haïtiennes. Et ici encore, au risque de mécontenter plus d'un, je suis d'opinion qu'il y a beaucoup à reprendre au point de vue éducatif. Je me hâte d'ajouter que les fortes tâches qui assombrissent le tableau précédent, sont exclusivement masculines, — chacun le comprendra. Mais à cela près, la question d'Education, d'influence de milieu, se pose devant nous aussi bien pour nos filles que pour leurs frères. Elle a même une plus grande importance, comme je vais essayer de le faire ressortir.

Y a-t-il un profit démontré pour notre société à faire éduquer nos jeunes filles plutôt en France qu'en Haiti? Si nous étions privés de tout établissement sérieux d'enseignement, si notre milieu ne répondait absolument point, soit dans

les familles, soit dans les institutions, aux exigences morales et intellectuelles d'une bonne Éducation. ce serait là des raisons peut-être suffisantes pour motiver une réponse affirmative à cette question.

Mais, encore bien que l'enseignement, dans son organisation, dans la direction qui lui est imprimée, n'ait pas atteint jusqu'ici, en Haiti, le degré de perfection désirable, nous sommes cependant assez bien pourvus sous ce rapport, pour nous suffire à nous-mêmes d'abord, ensuite perfectionner progressivement les instruments dont nous disposons.

Il ne reste dès lors pour expliquer, — je ne dis pas pour justifier, — notre engouement de la France, que ce préjugé dont j'ai déjà parlé, et qui constitue notre côté faible pour tout ce qui est français. — Education et autres.

Dans l'Education, le premier, le principal rôle échet à la mère. Ce rôle commence avec la maternité en action ; il se poursuit infatigable pendant les périodes critiques et dangereuses de l'enfance et de l'adolescence ; il ne finit qu'au seuil de l'âge adulte, alors que, chez le jeune homme ou la jeune fille, le caractère est suffisamment mûri pour qu'il puisse entreprendre désormais le grand et difficile combat de la vie. (1) L'éducatrice se fait alors conseillère, car elle ne cesse jamais d'être mère, de s'intéresser au sort de ceux qui sont les fruits de ses entrailles, de ses souffrances, de son courage indomptable contre les adversités. Pour tout dire en passant. les soucis de la maternité ne prennent véritablement fin qu'avec le dernier battement du cœur maternel.

1 Rien ne peut remplacer l'éducation maternelle. (J. de Maistre.)

Or, telles nous aurons fait nos jeunes filles par l'Education première, telles seront inéluctablement les mères qu'elles deviendront, et tels seront les fils qu'elles auront mission de procréer, d'éduquer, de former à leur image et à leur ressemblance.

Nos concitoyennes élevées en France y ont certainement fait honneur à la race, sur les bancs où elles se sont trouvées côte à côte avec leurs condisciples françaises. Plus d'une parmi elles, ont remporté d'éclatants succès qui leur valurent de figurer au premier rang dans les palmarès des établissements où fut cultivée leur remarquable intelligence. Cela est très flatteur pour les parents. et l'on sait même que cette considération d'amour-propre entre pour beaucoup dans l'envoi de leurs filles à Paris.

Selon le temps qu'elles y passent, elles parcourent plus ou moins, elles épuisent fort souvent le programme des écoles où elles étudient. Mais il est un programme que certainement elles parcourent du premier article jusqu'au dernier, — c'est celui de l'impeccable élégance, du luxe accompli, du chic parisien parfait et irréprochable.

Les questions de toilette, de dentelles et chiffons; la connaissance parfaite des étoffes, des rubans, de la nuance qui sied, du chapeau qui convient; les raffinements de la coquetterie, cette science d'essence féminine; — l'art d'être à la mode enfin, constitue l'apanage spécial du sexe prétendu faible qui exerce son empire sur nous du sexe prétendu fort, par la mère et la sœur d'abord, ensuite par l'épouse et la fille. La femme naît coquette: sa coquetterie se manifeste autour d'elle de façons diverses, selon l'âge, la condition sociale, la position de fortune, l'Educa-

tion et le milieu dans lequel cette Education a été faite.

Eh bien, la ville de Paris a été élue la capitale du monde, parce qu'à tous égards, elle donne le ton aux autres villes. ses vassales résignées. Elle y va de sa littérature et de sa science, mais aussi dans une large mesure. de ses modes et des élégantes qui les font valoir. En fait de modes, elle a comme une sorte de brevet d'inventions, de privilège exclusif qu'aucune autre capitale ne songe à lui contester. Mais elle a surtout la parisienne qui les met en évidence et les promulgue de par le monde.

Or, les règles de l'élégance accomplie n'ont point de secrets pour nos... parisiennes d'Haïti; elles y sont d'une expertise montée à la puissance d'un doctorat incontestable. Et quand elles reviennent au vieux pays si mal préparé d'ailleurs pour servir à l'exhibition des modes parfois tapageuses et outrancières qu'elles importent parmi nous, -- c'est pour y faire école certainement, et enseigner aux autres, le bel art qu'elles ont si bien cultivé à Paris. Cette école a fait de nombreux prosélytes : à nous regarder uniquement par la surface, et sous les espèces de nos mondaines, on ne peut éviter la constatation que Port-au-Prince est une petite copie de Paris. Le luxe, un luxe inouï, extravagant, hors de proportion avec nos trop modestes moyens, a pris droit de cité dans notre malheureux pays. Il ajoute à notre ruine, peut-être même en est-il l'une des causes premières. et nous n'avons ni le vouloir, ni la force de réaction qu'il faudrait pour arrêter le cours des ravages de toutes sortes qu'il exerce contre notre dénuement.

Certes, je ne suis pas ennemi du luxe ; j'en suis même quelque peu partisan, dans la stricte

mesure, bien entendu, où il ne doit pas ébrécher les ressources de chacun. Car je ne peux méconnaître, après tout, que le luxe confine par certains côtés à l'art qui est en soi chose excellente, à l'industrie, au travail qui est la chose utile par-dessus tout. Mais aussi, lorsqu'il est pratiqué dans une mesure qui excède manifestement les ressources des familles, le luxe est une laideur, un chef d'accusation et de condamnation pour une société : car il excite incontestablement à la frivolité, à la légèreté de mœurs, aux capitulations de conscience.

Ainsi, lorsque le bourgeois américain, parti de rien, et arrivé par son travail à la possession d'une colossale fortune, couvre sa fille de soie, de perles et de diamants ; lorsque telle femme de millionnaire honorable scintille comme la voie lactée dans son landeau traîné par des purs-sang, — je n'y vois aucun mal, puisque le point de départ de ce luxe exubérant, si on sait bien le chercher, on le trouvera sous l'honnête cachet du travail qui, seul, a la précieuse vertu de rendre l'homme quelqu'un, et lui confère tous les droits légitimes, — même celui d'étaler un luxe extravagant.

Lorsqu'en Haïti même, je coudoie dans un salon la mise recherchée, opulente, d'une femme dont le mari a peiné avec succès, au point d'arriver à une aisance ne donnant prise à aucun reproche, et qui lui permette de ne pas regarder de trop près à ce que coûtent les toilettes de sa femme, je trouve qu'il n'y a là rien que de fort respectable, après tout.

Mais ce n'est pas toujours le cas dans notre pays ; il s'en faut même, et de beaucoup ! Notre excessif amour du beau, de tout ce qui brille ; notre culte idolâtre de la fashion importée de Pa-

ris, excède dans une inquiétante proportion nos moyens d'y pourvoir.

Par toutes les causes que nous connaissons : défaut d'organisation du travail, instabilité des positions acquises, conditions à tous égards déplorables faites à ceux qui s'adonnent à un labeur honnête,— l'existence haïtienne n'est rien moins qu'assurée ; elle est au contraire, pour la plupart, d'une précarité qui coudoie la gêne fort souvent, et la misère insondable dans la majorité des cas. Les fortunes de chez nous, du moins, celles qui n'ont été édifiées sur aucunes hontes ni aucunes souillures, constituent une si infime exception au milieu de l'irréductible détresse générale, que c'est faire de la pure fiction que d'en parler !

A ce compte, beaucoup de pères de famille commettent une faiblesse, ou plutôt une faute impardonnable, qui font élever en Europe leurs enfants de l'un et l'autre sexes. Or, j'en ai connu, de ces pères qui commirent l'inqualifiable inconséquence de s'endetter pour acquitter en France les frais de pension de leurs rejetons, et qui, au surplus, subirent cette punition méritée, de voir ces petits bons hommes répondre négativement, sinon de déplorable façon, aux espérances paternelles.

Combien n'eût-il pas été plus sensé, plus moral, plus conforme aux intérêts du pays, des pères et des enfants eux-mêmes, que ces derniers fussent éduqués dans une institution haïtienne !

Et d'abord, il n'y aurait pas là de sacrifices au-dessus de la fortune des familles ; ensuite les parents pourraient contribuer eux-mêmes, et mieux que personne assurément, à l'Education de messieurs leurs fils, de mesdemoiselles leurs filles ; et enfin, par cette Education mieux entendue, mieux soignée certainement, ils eussent formé des haïtiens et des haïtiennes préparés à souhait pour

connaître leur pays, l'aimer et lui être utiles, et non de pâles petits français à robe et à culotte, inutiles à eux-mêmes, à leur famille, à la Nation, chez qui enfin toutes les pulsations du cœur sont pour la France.

Mais c'est dans l'esprit haïtien un travers bien accentué, que celui qui nous incite à faire tout ce que font les personnes plus fortunées que nous. Nous subissons ainsi, sans nous en rendre compte peut-être, la contagion souvent néfaste de certains faits ou gestes que nous imputons aux autres à mérite ou vertu, et qui sont souvent, à y regarder de près, de véritables vices originels ou acquis. Ainsi monsieur X., soit à la faveur de son travail, soit tout autrement, est en possession, légitime ou non, d'un revenu considérable quant à sa masse: son train de maison s'en ressent : sa femme et ses filles portent parures et riches toilettes; elles dépensent sans compter, font chaque année, sous prétexte de santé ou d'affaires, une saison en Europe, — restant au diapason de leur opulence, ou même le dépassant. Bref, nous ne voyons d'autre modèle à imiter que monsieur X., pour notre train de maison, la tenue de nos femmes, de nos filles. Et alors !...

J'ai parfois rencontré sur mon chemin de petits employés à 60, 80 ou 100 gourdes par mois, qui menaient en toute inconscience un luxe coûteux et scandaleux, dont ils faisaient les frais au moyen d'une « dette flottante » qui s'en allait grossissant chaque jour, de façon plus effrayante, et surtout moins morale, que celle du spirituel Schaunard. Ils mettaient en œuvre toutes les ressources de leur intelligence, pour obtenir une faveur qui leur permit de combler le déficit.

Mais l'Olympe n'a pas toujours ni pour tous, la faculté de répandre l'ondée bienfaisante des gras-

ses faveurs... Et fatalement il vient une minute, dans le décousu de cette existence en déséquilibre, où il faut liquider le passif effrayant des folies accumulées. Ces choses-là finissent toujours par d'incalculables désastres.

Madame est habituée à se parer de soie et de mousseline: elle ne peut se résigner à la trop modeste robe d'indienne commandée par la situation ; mademoiselle passe son temps à pleurer ses beaux bracelets que papa a dû mettre en gage chez l'usurier réputé impitoyable, pour régler les notes du marchand de pain. Les servantes ont pris congé, puisque dans la maison cognée par la détresse, il n'y a plus rien à glaner, et que d'ailleurs elles ne sont plus payées. Et le pauvre chef de famille imbécile n'ose pas demander aux fausses grandes dames germées dans le fumier de son imbécilité, de lui remonter ses boutons de chemise. Et il vient même un jour où lassé de son inutilité, on le flanque à la porte ! Ces ruptures, ces catastrophes procédant de successives inconséquences entées sur une inconscience initiale, ne sont point rares, hélas ! dans notre pauvre société où l'Education première se fait mal ou point du tout.

C'est donc par la théorie de l'exemple inconsidérément pratiquée, qu'insensiblement nous en sommes venus à l'adaptation d'une vie d'emprunt par où nous avons cessé presque d'être nous-mêmes.

La société port-au-princienne, je le répète, est taillée sur le modèle de la société parisienne, non point par les côtés sérieux où nous gagnerions à être imitateurs, mais plutôt en ce qui touche le clinquant, le vulgaire et faux brillant de l'existence. C'est même surtout par les trompeuses apparences de ce brillant faux que nous sommes décidément trop français, si nous

envisageons la question sous les innombrables contours de son immédiate répercussion sur notre mentalité. Car cette jeune fille devenue mère, qui a absorbé à même la source, des principes exclusivement français, ne peut que les infuser à son tour aux enfants sortis d'elle. Et à la longue, nos générations soumises à pareil régime, n'auront plus de place dans leurs cœurs pour l'amour du sol natal. puisqu'elles seront dans la plénitude absolue de l'amour de la France.

Résultat : néant pour la patrie ! Nos femmes haïtiennes devenues françaises de sentiment à Paris, le seront restées un peu partout dans nos villes où elles constitueront de véritables souches d'où sortiront de petits français et de petites françaises. Cette tendance est d'ailleurs nettement dessinée dans notre société, et elle fait se dresser devant nous une sombre perspective où le sentiment national est noyé sous les ondes grossissantes d'un excessif penchant vers la France.

Il serait un peu temps, je pense, à la faveur d'une Education mieux avisée, de faire tourner la roue de nos destinées dans le sens véritable d'un sentiment national franchement caractérisé.

On n'a peut-être jamais pensé que la terre natale et la famille elle-même pouvaient se trouver en définitive en parfaite désaffection dans les cœurs de nos enfants élevés en France? Je ne voudrais pas être taxé d'exagération ; mais je n'exagère rien en faisant intervenir cette possibilité qui se peut démontrer par un fait vécu dont plus d'un se souviennent encore. Le fait s'est donc déjà produit ; quand ce ne serait qu'une fois, il suffirait déjà pour notre pleine édification. Je m'interdis certainement de le narrer par le menu, car bien que remontant à près d'un demi-siècle, il a dû laisser une persistante et doulou-

reuse amertume dans les cœurs des survivants de la famille qui eut à subir cette profonde déception.

On connaît l'adage : « *Là où l'on est bien, là est la Patrie* ». Je le trouve expressif, d'une sécheresse de sentiment qui n'est point pour le faire adopter à ceux qui ont du cœur.

A moins, pourtant, que dans la pensée, il n'éveille l'idée du « chez soi », et ne réalise dans les faits, comme une extension du « home » anglais. Car être bien chez les autres, faire de leur patrie la sienne, c'est vivre en parasite et se montrer sous le jour décevant de ceux qui ont le culte du beau et de l'utile, mais qui n'ont aucunes aptitudes à les créer chez eux. Nous aurions donc quelques bonnes et valables raisons de retourner ainsi l'adage pour tâcher de le faire nôtre : « *Là où est la patrie, là on doit aspirer au bien.* »

Non, la patrie n'est pas le lieu quelconque où l'on est bien, c'est-à-dire où l'on a à satiété le boire, le manger et le reste.

C'est à mon sens quelque chose de plus et de mieux à la fois : c'est le sol aimé où ont poussé les vieux ancêtres, où ils dorment dans la gloire.

C'est le coin de terre qui nous a vus naître, où fut alimentée, protégée notre enfance ; où l'on a grandi, où l'on a souffert, où l'on a vécu, où l'on a acquis la trempe suffisante pour être véritablement un homme ; où l'on a fait la dure et utile expérience, fort souvent à ses dépens, de cette chose si sombre qui s'appelle la vie humaine ; où l'on a fourni son contingent de personnelle valeur ; où, regardant parfois au-dedans et autour de soi, on a pu se dire en toute conscience et en toute sérénité : « Je suis un homme, je suis quelqu'un » ! La patrie, c'est le lieu, — riche ou pauvre, il n'importe ! — où nous avons nos vieilles affec-

tions fidèles, solides et durables; où le dévouement maternel veilla sur notre berceau; où la sœur aimante et aimée nous couvrit de sa tendresse; où le frère tout plein d'inaltérable affection partagea nos jeux, nos enthousiasmes, nos enchantements, nos rêves d'avenir toujours en perpétuelle ébauche, et souvent renversés.

C'est enfin la contrée, la grande ville opulente, le pauvre village sans prétention, la campagne charmante de rêve et de poésie, — où à chaque pas nous pouvons trouver quelques parcelles de nous-mêmes, qui nous permettent de reconstituer le cycle de l'existence vécue.

Cette patrie ainsi comprise, les ancêtres nous l'ont forgée et léguée; c'est à nous à la fortifier pour en faire le digne objet de notre adoration.

Si notre existence de peuple est veule et nulle, si, pêle-mêle jetés sur cette terre conquise par les aïeux, nous restons dépourvus d'initiatives et de facultés créatrices, nous réaliserons à rebours l'adage cité plus haut, qui restera dès lors la véridique formule de notre incurie, de notre inconscience : « *Là où l'on est mal, là n'est point la Patrie* ».

Mais alors où donc l'haïtien aura-t-il la certitude, en restant lui-même et gardant sa fierté, de trouver cette patrie, objet de ses rêves, cette patrie où l'homme est bien par ses personnels efforts? Car, qu'on ne s'y méprenne point : l'homme n'est bien nulle part qu'à la condition de le vouloir, de le pouvoir, et il appartient à chacun, au titre obligatoire, de se tailler son bien-être à la mesure, non de ses passions déréglées, mais de ses facultés réelles et de son énergie active. Il est fait à chaque individu selon sa puissance d'effort et de production, et selon la somme de volonté qu'il met au service de cette puissance.

Quiconque ne produit rien, n'a aucun droit sur le fonds commun de la société, (1) et à cet égard, les petits jouisseurs que la France nous fabrique, sont dans notre milieu des quantités négatives qui deviennent nuisibles en raison directe des appétits qui grondent en eux.

Par une véritable oblitération de notre sens national, nous en sommes venus à faire de ce pays l'endroit « où l'on est mal, où n'est pas la Patrie ». Et voici comment se produit ce phénomène d'apparence paradoxale, mais malheureusement trop réel.

Le jeune homme ou la jeune fille a pris le grand paquebot, il a franchi l'Atlantique, le voilà en France. Il s'y trouve jeté subitement, et sans transition aucune, d'un milieu pauvre et terne, dans un centre où des siècles de civilisation ont accumulé toutes les merveilles et toutes les richesses. Au vieux pays, le père et la mère s'escriment pour payer les frais de son Education, ou bien les acquittent sans effort, s'ils ont de l'aisance.

L'enfant grandit dans ce milieu qui l'éblouit positivement, pour lequel son état mental, son inexpérience ne l'avait guère préparé. Il se développe loin de la terre natale, hors de l'atmosphère qui l'enveloppa en quelque sorte dès sa venue au monde, et jusqu'à l'époque du départ. Peu à peu, cette atmosphère s'estompe dans sa mémoire, devient floue et inconsistante, puis disparait tout-à-fait.

Parallèlement à ce déménagement, le mouvement contraire se produit en son esprit, en son cœur et en son âme. La place naguère occupée

1. Ce n'est qu'à la sueur de nos fronts que nous mangeons du pain, et quoique la sueur soit amère parfois, il est bien plus amer encore de manger du pain qui est non gagné, non conquis, non mérité ! — Th. Roosevelt.— La Vie Intense.

par les souvenirs partis, les affections envolées, est prise toute, par les influences nouvelles qui auront tôt fait de lui créer une mentalité absolument dissemblable de celle qu'il a dépouillée comme une défroque usée et démodée.

C'est ainsi qu'insensiblement, il en arrive, — il ou elle! — à ne se souvenir du pays et de la famille qu'à raison des subsides qu'il en reçoit. C'est la vie parisienne, le luxe, la somptuosité de Paris, qui a exercé son action enivrante sur cet esprit sans maturité, sans jugement, et partant incapable de comprendre que s'il est un endroit au monde où l'on peut être bien dans le sens vrai, ce doit être le vieux terroir familial où triment ceux qui les affectionnent, d'où leur viennent les moyens de vivre dans leur terroir d'élection.

Lorsque pendant cinq, dix ou douze ans, on a subi sans discontinuité cette influence de Paris, qu'on est imprégné en quelque sorte de la constitution régnante en ce pays de France où l'on a appris à penser et à raisonner, que notre jugement s'y est exercé à la longue sur les faits, les hommes et les choses, -- il est inévitable, il est fatal que nous raisonnions, que nous pensions plutôt en français qu'en haïtiens. Dès lors, et sans que nous nous en rendions compte, le culte de la France se trouve enraciné en nous, excluant totalement, ou à bien peu près, l'affection que nous devons au coin de terre qui est nôtre.

Et lorsqu'après ces cinq, dix ou douze ans passés en France, nous revenons vivre sur ce coin de terre, que de déceptions nous y attendent, que d'amertumes nous y sont réservées! Le milieu, — hélas!... — ne ressemble en rien à celui où nous avons été formés, les mœurs non plus, et les situations de fortunes, pas davantage. On a reçu une « éducation soignée » et l'on trouve partout

autour de soi, dans sa famille même parfois, des individualités qui ne sont point à notre hauteur. On est une élégante accomplie, et l'on coudoie parmi les siens, des gens aux mœurs primitives, ignorant les « belles manières ».

On est habitué à voir le faste s'étaler partout, et l'on retrouve ses parents dans une maison moins que modeste. On les avait crus en possession d'un bien-être intarissable, et l'on constate qu'ils ont moins que de l'aisance, si même ils ne sont pas aux prises avec les tenaillantes épreuves de la misère plus ou moins recouverte de fausse dorure à la surface.

Toutes ces circonstances accumulées ne sont point, certes, pour inspirer l'amour de la Patrie. On n'a qu'une pensée, retourner au pays « où l'on est bien ».

On tourne le regard avec une tristesse peu contenue, vers le paquebot qui nous a jetés sur la plage torride et « inhospitalière »; ses coups de sifflet d'avant le départ retentissent comme un glas en nos cœurs, puisque les moyens nous manquent pour nous rembarquer bien vite et réintégrer ce beau pays de France où nous avons appris et pratiqué la grande vie, la vie de luxe que nous ne pouvons vivre avec la même ampleur dans notre « nouvelle et peu supportable atmosphère. »

L'existence alors nous pèse, elle est toute assombrie par les soucis, les regrets qui nous rongent, les chimères qui dérangent notre équilibre, les ambitions insensées qui détruisent chez nous le sentiment du bien que nous avons pu avoir. Bref, notre état d'âme est tel, qu'il donne accès à toutes les compromissions possibles, à l'effet de nous évader d'un pays que nous considérons comme un enfer....

Et voilà comment il a pu se produire ce phénomène incroyable, qu'une jeune haïtienne revenue de France a trouvé indigne d'elle, la vieille mère qui s'était imposé de dures privations peut-être, pour lui donner une éducation française !





## CHAPITRE IX

---

### VOYAGES EN FRANCE.

Je ne me méprends point sur le flot de mécontentements que cette étude, peut-être sévère, mais véridique en proportion, aura l'heur de déchaîner en certains milieux. Mais cette considération n'est point pour m'arrêter, — au contraire! Que je fasse des mécontents, en tel nombre qu'il s'en pourra trouver, ce sera pour moi une certitude de plus que j'ai dit vrai, que j'ai touché juste, que j'ai mis en quelque sorte le doigt dans pas mal de nos plaies sociales profondes et invétérées.

Pour qui se mêle d'écrire, le souci de plaire à ses lecteurs n'est pas sans importance, je le sais ; mais il est en l'espèce un souci d'un ordre plus élevé, c'est celui de dire des vérités toujours, en gardant la sereine conviction qu'une vérité que l'on jette dans les esprits, n'est jamais une semence perdue.

Après avoir vu les jeunes gens de l'un et l'au-

tre sexes que leurs parents font éduquer en Europe, — c'est-à-dire en France, — c'est-à-dire à Paris, — voyons les pères et les mères, ou mieux les gens d'âge qui y vont eux-mêmes.

Je l'ai déjà dit : il fut un temps où voyager en Europe était chez nous un bonheur réservé au petit nombre des élus de la fortune, ou plutôt du bien-être relatif. C'était pour l'haïtien d'autrefois une véritable auréole de gloire, que le fait d'être assez riche pour se payer un voyage d'Europe.

Au retour, l'heureux mortel se voyait grandi de plusieurs coudées dans la considération de ses amis et d'un peu tout le monde. Pour l'instant, il y avait de la France en lui, il se dégageait de tout son être, ce prestige incontesté, sinon incontestable, que donne à l'homme toute supériorité, réelle ou d'emprunt.

Aussi, avec quel bonheur, quelle coquette complaisance et quel luxe de détails il racontait à tous, les menues circonstances de son voyage, de son séjour à Paris, les pièces de théâtre qu'il avait vu jouer, les musées qu'il avait visités, sa fréquentation des cafés-concerts et des belles femmes qu'on y coudoie, — qu'on y pratique ! — ses aventures galantes où il eut des traits d'esprit et une largesse de haut ton, tout à l'honneur de la race, la revue du 14 Juillet à laquelle il assista dans la loge diplomatique !

Ces narrations ont d'ordinaire une saveur rare pour le narrateur, dans l'esprit de qui elles alimentent le souvenir si agréable de la grande vie parisienne, — et pour ses auditeurs qui en prennent, à l'entendre, un avant-goût des mieux caractérisés et des plus tendancieux.

Mais, à la longue, chacun s'avisa qu'il valait infiniment mieux y aller voir soi-même, et que

l'on connait plus à fond une ville pour l'avoir visitée que pour en avoir entendu décrire les tentantes merveilles.

Aussi bien de nos jours, tout le monde ou presque, se paie un tour de France, et la gloire qu'on en retire, augmente en proportion du nombre des voyages. En avoir cinq, dix ou vingt à son actif, confère une supériorité fort prisée, et rien n'est tel pour poser un haïtien dans l'opinion.

Les hommes d'affaires, les commerçants, vont en France pour les besoins de leur négoce ; les malades, pour refaire leur santé ébranlée par... le climat; les dilettanti, et c'est le plus grand nombre, pour être en règle avec leur dilettantisme.

Mais au point de vue de la psychologie pure, le type le plus intéressant de ce groupe à trois branches, c'est incontestablement le voyageur par dilettantisme, c'est-à-dire l'haïtien jeune ou vieux, affamé de Paris.

Il y eut une époque, pas très éloignée de nous, où la statistique des passagers haïtiens sur les bateaux faisant le trajet entre les ports d'Haïti et le Hâvre, accusait des chiffres prodigieux.

Les années 1890 et 1891 occupent en cette statistique une place à part dans la chronologie haïtienne. A voir le grand nombre de nos concitoyens qui débarquaient presque journellement au Hâvre, les commissionnaires de cette ville, ceux de Paris et de Bordeaux, purent croire que le pactole coulait à pleins bords en Haïti.

Cette méprise devait produire — et produisit sans doute, -- de singuliers mécomptes pour certains commissionnaires du Hâvre et de Paris, et pour les marchands en vins de Bordeaux. Mais elle enfanta surtout des conséquences désastreuses pour notre commerce, et *à fortiori* dans

notre situation économique. La crise intolérable que nous subissons, a eu son point de départ dans les folies de 1890-1891.

Jamais les avenues du crédit, illimité quant à l'importance des valeurs et à la longueur des termes, n'avaient été si largement ouvertes aux haïtiens. On y donnait accès à des gens qui n'avaient jamais fait le commerce, en les dispensant de toute référence.

Et puisque le crédit s'offrait avec cette ampleur qui révélait une confiance inusitée, on ne se gênait point pour enfler outre mesure les notes, les commandes. (1) Cela donnait lieu à des in-folio de factures dont nos commerçants pris de vertige attendaient la pluie d'or qu'en France on croyait déjà une réalité pour eux.

En somme, les apparences faisaient naître dans le monde des commissionnaires français la supposition que, Nouvelle Egypte des Pharaons, la bienheureuse Haïti avait vu paître dans ses plaines les sept vaches grasses, et que pour elle, les années d'abondance étaient venues. Mais ce n'était qu'apparence, et la longue série des déceptions devait bientôt venir. En tout cas, le pays n'eut point la bonne fortune de rencontrer un Joseph prévoyant et avisé pour lui crier gare!... Et depuis, nous avons connu le crack dont nous pâtissons encore.

Le crédit d'un pays n'est solide, il n'est doué de résistance et de stabilité, il ne se soutient en un mot, qu'à la condition d'avoir ses fondements dans la force, en progression constante, de la production nationale.

Or, cette force nous a toujours manqué : nous

---

(1) Comme l'esprit ne perd jamais ses droits, ces crédits offerts et acceptés avec une pareille désinvolture, firent naître chez nous un créolisme formulé ainsi : « B. B. N. P. — Blanc baille, nègre prend. »

sommes stationnaires, sinon en recul de ce côté-là. L'élément-travail, facteur primordial et essentiel dans la question, fait défaut en notre milieu, tout au moins est-il assiégé de conditions si éminemment dépressives, qu'il est impuissant à répondre à nos besoins réels ou chimériques.

Mais revenons à ceux d'entre nous qui vont jouir de Paris et de ses séductions. Ces voyages sont d'ordinaire fort coûteux, eu égard nécessairement à l'état général des fortunes en Haïti. Il faut à chacun des vingt et des cinquante mille francs pour en couvrir les frais. Cela constitue des sommes assez rondes, et qui grèvent passablement nos communs budgets aux ressources si restreintes, et celui de l'État qui y pourvoit fort souvent.

Mais pour avoir ces sommes, il n'y a peut-être qu'un effort ou qu'un sacrifice à faire, — et l'on fera l'un ou l'autre, puisque c'est une « nécessité qui nous oblige » à voyager. L'effort peut consister à obtenir d'un Secrétaire d'Etat « ami »..... un « droit de créance sur le trésor » et comme le trésor ne peut pas toujours payer, le « droit de créance » sera..... majoré (?) dans une suffisante proportion, pour faire les fonds nécessaires au voyage, en rémunérant grassement le capitaliste qui les avancera.

Quant au reste, la République est bonne fille. elle paie toujours, notamment dans les cas où il pourrait être établi qu'elle ne doit pas, — et cela, quoique prétendent ceux qui font profession de la sucer. Elle est d'ailleurs affligée d'un budget de la dette publique, vaste fleuve aux eaux profondes, alimentées par les mille affluents malpropres dénommés dans cette géographie spéciale, « Titres ou droits de créance sur l'Etat haïtien. »

Ceux qui n'ont pas cette grosse ressource, se tirent d'affaire au moyen d'un sacrifice. On possède deux maisons, on en vendra une; on en a une seule, on l'hypothèquera ; on est propriétaire d'un vaste domaine à la campagne, qui d'ailleurs ne rapporte rien, puisqu'on n'est pas « assez rustre » pour le mettre en exploitation. — on l'offrira en gage à un usurier toujours pourvu de fonds en réserve pour ces sortes d'occasions, qui donnera les deux ou cinq mille dollars à l'inconscient avide d'aller les verser dans les coffres de Paris, — et qui manœuvrera avec sa coutumière habileté pour garder un bien-fonds dont le propriétaire fait un si piteux usage. (1)

Mais en somme, l'haïtien qui a été piqué de cette tarentule : *aller en France,* ne connaît point de difficultés insurmontables. De façon ou d'autre, il arrive, il réussit... à battre monnaie, dépensant à cette fin unique toutes les ressources de son intelligence qui, mieux employée, aurait pu être d'un si grand profit pour lui et pour la communauté ! Et lorsque l'argent est trouvé, il prend le bateau, — quel bonheur ! Il va voir et admirer les grands espaces de l'océan sans limite ; il va connaître par lui-même les péripéties émouvantes, les fortes émotions d'un voyage sur ce vaste Atlantique ! Il va... ah ! mon Dieu, c'est à peine croyable, il va connaître Paris et ses agréments !

Et quand il y arrive, c'est pour s'y baigner tout à l'aise dans cet immense océan des plaisirs *select*, mener la vie de grand seigneur, être le *petit nabab nègre*, « le joli noir qui parle français comme quelqu'un », le « prince charmant des pays tropicaux ». — comme les appelle la parisienne de mœurs

(1) Les haïtiens sont très drôles : ils vendent leurs propriétés pour venir admirer celles des autres. — Propos de certains français quand nous allons chez eux.

complaisantes. Cela dure trois, quatre ou six mois, selon la rondeur de la bourse et la largeur des appétits du « joyeux convive. »

Il se pourra faire que, rentré au pays, on n'ait pas les moyens de liquider les obligations contractées à l'effet d'avoir les milliers de francs qu'on vient de fluidifier ainsi dans les eaux bouillantes des plaisirs immodérés. Mais il n'importe ! on a contenté son désir, on a fait son tour de France.

Et quant aux dettes résultant de cette ultime satisfaction, quant à la queue de compte restée due au tailleur, à la maison de nouveautés, au magasin de modes et au bijoutier, eh bien ! on les paiera un jour ou l'autre, on est un « homme d'avenir », et d'ailleurs, « l'haïtien paie toujours ses dettes », — selon une expression fort en usage parmi les débiteurs de cette nuance spéciale !

Certes, je ne m'inscris point contre les voyages, et je n'ai aucun penchant à blâmer nos concitoyens qui, selon leur position de fortune ou les exigences de leurs affaires, se déplacent quelque fois pour aller en France, en Angleterre, aux Etats-Unis ou ailleurs. Bien plus, je considérerais comme une circonstance des plus favorables pour notre pays, la possibilité, d'abord, puis la fréquence de ces voyages. J'aimerais bien voir l'haïtien, — le plus grand nombre d'haïtiens possible, — se payer ce luxe des fréquents déplacements vers toutes les contrées du monde.

Mais à de certaines conditions indispensables pourtant : ce serait en premier lieu qu'il n'y eût aucun empêchement, du chef spécial des moyens de chacun, en d'autres termes, que les frais de voyage ne fussent pas de nature à grever les budgets des familles, — encore plus celui de l'Etat ; — ce serait en outre et surtout que la certitude fût acquise pour nous de retirer quelques profits bien

démontrés de ces excursions à travers les centres civilisés. Mais visiter seulement Paris, ses monuments et autres attractions, pour l'unique plaisir des yeux et des... autres sens, — mes concitoyens me permettront d'opiner que cela ne s'appelle point voyager de façon instructive et profitable.

Les voyages comme je les conçois, auraient plus d'un côté fort utiles, ils aideraient puissamment à notre développement, à notre évolution. Car voyager est après tout un mode d'Education très appréciable, lorsque du moins le voyageur observe avec attention, sinon avec profondeur, les milieux qu'il visite. (1)

On apprend beaucoup, on s'instruit à voir l'homme et ses œuvres un peu partout dans le monde, à le regarder de près, à interroger ses mœurs et ses penchants, à se rendre compte de sa puissance d'action là où elle se manifeste, sous les espèces de tous les résultats engendrés par ses efforts laborieux et persévérants.

Lorsqu'on s'ingénie de la sorte, lorsqu'on exerce ses facultés à la compréhension des merveilles de la science humaine, — il est peu concevable qu'il ne nous en reste point quelque chose dont nous puissions tirer parti à notre bénéfice propre et à celui de notre pays si pauvre en utilités.

Presque tous les haïtiens qui ont occupé le pouvoir depuis cinquante ou soixante ans, avaient vu l'Europe avant que d'être appelés à la direction des affaires publiques. La plupart avaient eu de plus à faire un stage de souffrances, d'épreuves et d'expérience à la Jamaïque où les fait échouer constamment notre bascule politique.

C'est merveille, au retour, de les entendre chan-

1. Ce qu'il y a de merveilleusement propre à l'Education, c'est la visite des pays étrangers pour frotter et limer notre cervelle contre celle d'autrui.

MONTAIGNE.

ter les beautés de la civilisation française, la parfaite organisation qui fait de la Jamaïque, colonie anglaise, le pays le plus prospère de l'archipel des Antilles, grâce à l'autorité des lois, devant laquelle M. le Gouverneur est placé sur le même rang que n'importe quel citoyen.

En ce petit pays, — c'est toujours eux qui parlent, — la police, faite par des noirs, est impeccable dans l'accomplissement de ses devoirs qui consistent à protéger la société en donnant la chasse au vol, à l'oisiveté, au vagabondage, à toute la série des délits possibles. Le travail est honoré, protégé, encouragé, et il reste l'unique condition du bien-être de chacun.

Et cependant, pas un de nos hommes politiques, lorsqu'ils reviennent de l'exil, et qu'ils montent au pouvoir, n'a jamais tenté de rien réaliser au profit du peuple haïtien, de tout ce qui les avait si enchantés, à la Jamaïque ou en France !

En même temps qu'on s'instruit, qu'on acquiert en voyageant de nouvelles connaissances peut-être, mais assurément une nouvelle dose d'expérience, il y a aussi des chances que l'on se fasse connaître, voire apprécier, si l'on a une valeur personnelle quelconque. En tout cas, l'on se crée des relations, on modifie ses idées acquises, — dans un sens avantageux, c'est certain, — sur pas mal de choses et d'hommes et de faits, sur lesquels on avait pu avoir une conception fausse et mal étayée.

Dans ces conditions instructives, édifiantes, plus les haïtiens voyageraient, mieux il vaudrait pour eux et pour le pays. Mais notre entendement des voyages est absolument faussé par nos préjugés séculaires, et c'est ainsi que non seulement ils ne nous ont rien rapporté jusqu'ici, mais encore qu'ils ont fait naitre dans la société haïtienne des conséquences vraiment malheureuses pour elle.

J'ai dit que le plus grand nombre des haïtiens qui visitent la France, y vont par dilettantisme : c'est-à-dire que ce centre les attire et qu'ils ne peuvent résister à l'envie folle de le connaître et d'en parler avec « autorité », à ceux qui n'ont pas eu la même enviable bonne fortune.

Eh bien, tel est notre état d'âme et la magie exercée sur notre esprit par les mille beautés de la civilisation française arrivée au plus haut degré de raffinement possible, que quand nous les avons vues une première fois, elles font naitre en nous cette pensée à l'état d'obsession : les revoir une seconde fois, puis une troisième, une quatrième et ainsi de suite.

Il n'est rien qu'on ne tente pour aller en Erance ; il n'est rien qu'on ne tasse pour y retourner. Ce désir obsédant, cette ambition qu'on ne réalise pas toujours, crée dans notre milieu un état moral profondément maladif, et qui alimente à grands jets la profonde tristesse de ceux que certaines choses apparemment attrayantes, mais pleines de laideur au fond, — attristent encore chez nous.

Car pour être en mesure d'accomplir un nouveau tour de France, on met à l'enchère fort souvent, et l'on prostitue sa conscience. Les liens de la famille se relâchent, ceux de la société sont détruits, parce qu'une jeune femme capiteuse, un jeune homme pris tout entier dans l'engrenage des idées déplorables qui saturent son cerveau, ont rêvé de Paris, et veulent faire de ce rêve une réalité.

Mais il faut bien le reconnaître : dans cette France qui a seule le don de nous attirer, il y aurait énormément d'études sérieuses à faire, beaucoup de choses fort instructives à voir, observer et apprendre, si bien qu'au total, on pourrait s'outiller à souhait à son école, pour faire bénéficier à la lon-

gue la communauté haïtienne. de la dose de réelle utilité que chacun y aurait recueillie.

La France n'a pas que des aventures galantes à offrir à ses visiteurs ; elle n'a pas que son luxe effréné et dispendieux, ses grossières jouissances matérielles, les multiples causes de dépenses inutiles dont nous faisons nos amusements et nos délices.

Elle a beaucoup de sciences à la disposition de qui voudrait s'efforcer à les acquérir ; des méthodes excellentes de travail, des procédés applicables à toutes industries, que l'on pourrait, — que l'on devrait plutôt — approfondir et tâcher d'introduire chez nous, en les modifiant selon les exigences de notre climat, l'état de nos mœurs, les nécessités de notre milieu.

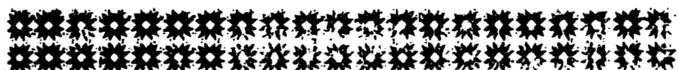
Le peuple français possède encore, à un degré exemplaire, cette science de l'épargne qui est un précieux élément de force dans tous les centres où elle est pratiquée par ceux qui travaillent. Le bas de laine du paysan français constitue le plus solide fondement de la prospère vitalité de la France. Il est vrai qu'ils épargnent, parce qu'ils travaillent ; mais ne pourrions-nous pas acclimater ces deux termes inséparables en notre malheureux pays ?

Combien n'aurions nous pas besoin d'apprendre à travailler méthodiquement et à thésauriser, nous, les dépensiers incorrigibles, les enfants prodigues d'un pays qui en est réduit — par l'inconscience des uns, l'incurie des autres, la mauvaise foi invétérée de plus d'un, — à ne pouvoir fournir à ses fils, le nécessaire dont ils ont tant besoin, et davantage le superflu dont ils sont si avides !

Mais rien de semblable n'a jamais sollicité notre attention. Nous mettons une coquetterie rare à dépenser sans réflexion en France tout l'or que nous avons ou que nous n'avons pas. La France

encaisse cet or : c'est tout profit pour ses marchands de plaisirs, et c'est pour elle chaque fois. une raison de plus de voir en nous, des êtres dont la conception n'excède pas la mesure où le bonheur possible consiste à se faire tondre.





## CHAPITRE X

### VOYAGES UTILES

Mais n'y a-t-il que la France que nous ayons intérêt à visiter, à connaître et à cultiver? Les autres centres d'activité nous sont-ils indifférents sous le rapport des mœurs, du degré de civilisation, de la puissance économique résultant de ces trois forces expansives en action : Agriculture, Industrie et Commerce ?

J'incline à penser qu'en faisant la part aussi large que possible à notre faible pour la France, — puisqu'il est bien entendu que nous sommes français de mœurs et de tempérament, — nous aurions tout de même quelques raisons excellentes pour connaître à fond aussi les autres peuples qui occupent avec elle le premier rang dans le mouvement ascensionnel de l'humanité. Cela augmenterait sensiblement, en les diversifiant, nos impressions du monde, cette utile expérience dont j'ai déjà parlé, et qu'on acquiert en voyageant. Cela nous conduirait à comparer les milieux entre eux,

les civilisations entre elles, et à emprunter de chacune, en définitive, tout ce que nous y pourrions trouver d'assimilable pour nous.

C'est par l'assimilation bien entendue et bien dirigée, par de continuels emprunts au fonds commun des progrès réalisés par leurs devanciers, que les peuples, — tous les peuples sans exception, — vont de l'avant et se civilisent.

Je le répète, avec conviction et insistance : il n'y a pas de civilisation spontanée, il n'existe conséquemment aucun groupement humain qui ait créé, inventé, engendré de toutes pièces et tout seul les éléments sur lesquels est bâti son tant pour cent de valeur.

La civilisation, chez quelque peuple, à quelqu'époque et à quelque degré qu'on l'observe, est le fruit du lent et pénible effort *humain*, le résultat nécessaire d'une évolution continue, des successives transformations de l'homme à travers les âges. Cette évolution, on n'en peut pas plus préciser les débuts que fixer et prédire la phase ultime et finale.

Le monde est comme une armée en marche : la colonne de tête, obéissant à la consigne d'aller toujours de l'avant, ne se retourne point pour voir si évoluent bien ou mal le centre et l'arrière-garde. Mais sous la même consigne inflexible, le centre regarde progresser la tête, l'arrière-garde, le centre ; et comme toute rétrogradation est impossible, la même voie que traverse la tête de colonne, les mêmes sentiers âpres et difficiles qu'elle gravit au prix des plus grands efforts, le centre doit y passer aussi, et l'arrière-garde de même.

Il est une nation qui mériterait, un peu plus que les autres peut-être, que nous prenions l'habitude de regarder vers elle, — ce sont les Etats-Unis d'Amérique.

Je n'entends point qu'il nous faille changer du tout au tout nos goûts, nos penchants et nos sympathies, cesser d'être de pâles petits français pour devenir de pâles petits yankees.

Notre intérêt national nous commande de rester, de nous affirmer *Haïtiens.*

Mais nous devons apprendre un peu — beaucoup même — à connaître ce peuple qui évolue à environ *soixante-douze heures* (1) de nous, et que nous avons le grand tort d'ignorer complétement.

Je me suis déjà exprimé sur l'impérialisme américain tel qu'il apparaît aux temps actuels, et sur ce que nous devons en attendre, si nous manquons du tact nécessaire, si nous n'avons pas le doigté qui convient, dans la direction de nos affaires.

Je ne trouve pas utile d'insister plus que de raison sur une question à la portée de tous les haïtiens pensants, et dont la solution, en majeure partie, dépend de notre savoir-faire.

Un peuple qui a le gouvernement de lui-même, a du même coup les moyens rationnels d'imposer le respect aux autres, s'il tient à être respecté. Le Cabinet de Washington est en quête de prétextes pour étendre sa domination dans la mer des Antilles : la consigne invariable des haïtiens, c'est de ne lui en fournir d'aucune sorte. Qu'ils y songent !

Les raisons sont multiples, qui doivent nous déterminer à diriger nos regards vers l'Amérique. D'abord la civilisation américaine est l'une des plus avancées du globe ; je pourrais même dire la plus avancée, si je considérais qu'à divers points de vue, elle a incontestablement le

---

1. C'est le temps que dure la traversée de New-York à Port-au-Prince, effectuée par les bateaux à très grande vitesse, tels que le « Columbia » qui nous visita en Janvier 1896, monté par des touristes américains.

pas sur toutes les autres, et si pour le reste, je voulais anticiper sur ce que toutes, elles prévoient déjà.

Quoi qu'il en soit, il est curieux, ou plutôt déplorable que vivant en quelque sorte dans l'orbite même de cette civilisation-là, elle n'ait par aucun côté attiré notre curiosité et notre intelligence.

Une seconde raison, c'est que l'Amérique est notre centre de sustentation. Nous tirons d'elle tout ou presque, pour notre alimentation. Il n'est pas un haïtien, riche ou pauvre, *aristocrate* de vieille ou de nouvelle roche, plébéïen miséreux, qui dans son quotidien menu, ne puisse trouver la marque visible de la provenance américaine Il en pourrait, il en devrait être autrement, je l'affirme ; mais en attendant que luise l'époque où, réveillés de notre torpeur, nous créerons chez nous-mêmes notre grenier d'abondance, l'Amérique restera notre centre nourricier. Car nous devrons continuer à tirer de chez elle, ce qui est passablement honteux : du riz, des haricots, du leaf lard à base d'un suif dont nous ignorons la nature véritable, du beurre O'conor d'origine peut être végétale, du porc, des harengs — et le reste. Les planches et cartelages aussi, que nous employons à bâtir nos maisons coûteuses, frêles, et fatalement vouées à la destruction par l'incendie, nous viennent de Boston, portant la marque U. S. A.

Cependant, nous connaissons de ce pays là tout juste ce qu'il faut pour commander — en français — les objets de « première nécessité » que nous fournissent quelques commissionnaires de New-York et de Boston, parlant l'anglais. C'est donc un champ de précieuses études que nous négligeons à tort, puisqu'aussi bien, nous au-

rions pas mal de choses à y apprendre pour notre utilité, ne serait-ce que sur le terrain de nos seules relations commerciales avec les Etats-Unis.

Et sur un autre terrain plus brûlant d'actualité, à n'envisager que les exigences de la politique haïtienne par rapport aux éventualités créées par les idées, les intentions possibles de la grande république étoilée, — il est indéniable que les haïtiens en général ont un intérêt puissant à bien connaître une nation avec laquelle leur diplomatie peut avoir tant à faire à un moment donné.

Ce n'est certes point par ouï-dire, ce n'est point à la faveur des déclarations des chancelleries. — où d'ailleurs la vérité, qu'il faut chercher entre les lignes, échappe le plus souvent aux plus perspicaces, —que nous arriverons à pénétrer la pensée réelle des américains, en ce qui nous regarde. Lorsqu'on a un voisin dont les intentions sont présumées hostiles. il n'est pas indiqué qu'on ait contre lui toute garantie de sécurité, parce qu'on aura elevé entre son domaine et le sien, un mur que d'ailleurs il aurait la possibilité de percer ou d'escalader. Le mieux est encore de prendre contact avec lui, de l'étudier à fond dans ses mœurs, son tempérament, son faire habituel en toutes choses ; d'observer ses moindres gestes, de chercher et trouver, jusque dans ses clignements d'yeux, la perception de ce qui se passe en son être intime.

Cela s'appelle de la bonne prévoyance d'où peut résulter notre sauvegarde en définitive, car on a plus de chance de déjouer les combinaisons avérées ou occultes d'un adversaire, lorsqu'on est au fait des procédés qui les font germer et se produire.

Evertuons-nous donc à exercer notre sagacité

vers le centre américain, et de deux choses l'une : ou bien aucune désagréable conjoncture ne nous viendra de ce côté, et alors on ne sera que meilleurs amis quand on se connaîtra réciproquement ; ou bien il y aura à prévenir l'éclosion de la « fatalité historique », et dans ce cas, nous serons plus en mesure certainement de parer les coups que la diplomatie américaine tenterait de nous porter.

Mais quand je parle d'étudier et de connaître l'Amérique, je suis obligé de prévoir plus d'une objections qui pourront m'être opposées, et qui seront réputées insolubles pour les haïtiens. La première en ligne, c'est que la connaissance de la langue anglaise est fort peu répandue en Haiti.

Or, autant nous sommes à l'aise en pays français dont nous possédons la langue, autant l'ignorance de l'anglais nous causerait de gêne et d'embarras dans nos relations avec les anglo-saxons. Ces considérations mettent en pleine lumière une lacune qui existe dans notre enseignement à tous les degrés.

Dans les temps actuels, l'Education est à juste titre estimée incomplète, en tous pays où l'étude approfondie des langues vivantes n'est pas inscrite obligatoirement dans le programme *de tous les établissements scolaires sans exception*. Ainsi on l'entend en Allemagne, en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, et en général chez toutes les nations ayant une conception rationnelle des exigences du progrès.

Dans les universités américaines, la jeune miss et le jeune garçon poussent l'étude du français à une limite qui coudoie la perfection. Je n'ai pas à la mémoire le nom de l'une d'elles où l'on représenta dernièrement, et de façon irréprochable, « le Bourgeois Gentilhomme », — s'il vous plait ! — pour faire honneur à M. Gaston Des-

champs. venu aux Etats-Unis pour y donner des conférences sur les grands noms de la littérature française.

En Suède et Norvège, les jeunes filles de l'aristocratie, aussi bien que celles de la classe bourgeoise, sont familiarisées de bonne heure avec la littérature française; elles possèdent avec une rare profondeur. une remarquable appréciation des nuances: Hugo, Lamartine, Musset, Renan, aussi bien que les grands classiques français. Et chose remarquable, c'est au foyer domestique, en les initiant aux détails du ménage, que les mères donnent en même temps à leurs filles l'initiation à ces connaissances estimées indispensables, pour rendre l'Education complète.

Tout récemment, il vient d'être convenu entre gouvernements français et américain, que des professeurs aux universités américaines seront admis à faire — en anglais, — des conférences dans les universités françaises. La série en a été inaugurée, il n'y a pas bien longtemps, à la Sorbonne de Paris, par Mr W. Barret, de l'Université d'Harward.

Cette étude, cette connaissance des langues vivantes, élargit plus qu'on ne le voudrait croire, le champ d'activité de l'être individuel ou collectif. Elle offre d'évidentes facilités dans les relations de peuple à peuple, *a fortiori* entre des hommes de nationalités differéntes.

Bien plus, chaque peuple gardant son caractère propre, la modalité particulière de son génie, doit pouvoir pénétrer cependant le génie des autres, le suivre dans les formes variées de ses manifestations, dans tous les progrès qu'il enfante. Le progrès est un, les moyens de progression sont divers. C'est une précieuse ressource pour quiconque évolue, de savoir comment

marchent les autres, — et l'on n'y parvient guère autrement qu'en possédant leurs langues.

Dans l'ordre purement individuel, lorsqu'on entretient des relations de commerce ou autres avec un pays et qu'on a la connaissance de sa langue, cela vous procure des avantages incontestables, dont peut résulter pour vous l'élimination de difficultés qui seraient peu surmontables, sans ce précieux facteur.

Ceux de nos concitoyens qui ont voyayé, peuvent mieux que les autres, peut-être, apprécier toute la portée de cette nécessité. Car il a dû certainement leur arriver de se trouver parfois en des milieux de langue anglaise, ou allemande, ou espagnole? Or en pareil cas, l'inconvénient de ne savoir pas un mot de ces langues, éclate manifestement aux moindres occasions.

L'on ne sait comment demander un verre d'eau si l'on a soif, ou bien un thé, si on a la colique. Et de plus, non seulement on reste étranger à la conversation générale, ce qui est déjà passablement désagréable, — mais encore, dans cette conversation générale même —, on peut être pris pour cible sans s'en douter. Vos compagnons ne se gêneront point pour formuler sur vous, à votre entendement, les réflexions les moins bienveillantes, sans qu'il vous soit possible de comprendre et de relever ces manquements aux convenances. C'est le propre de l'homme on le sait, de dauber à pleine langue sur l'homme son semblable, chaque fois qu'il a la conviction de pouvoir le faire impunément.

De tout ce qui précède, il résulte que la connaissance des langues, poussée aussi loin que possible, figure en bonne place parmi les éléments constitutifs de la valeur d'un peuple, et

qu'il nous faut cet élément-là pour fortifier et compléter notre Education.

Nous entretenons des relations, amicales ou diplomatiques, avec des pays de langue anglaise, allemande, espagnole. Ces relations peuvent être difficultueuses de par la nature même des questions que la diplomatie haïtienne peut avoir à traiter avec ces pays-là. Elles le deviennent davantage, dès lors que le langage de celui avec qui nous sommes en affaire, est incompréhensible pour nous. C'est fort souvent dans un mot, parfois même dans l'intonation avec laquelle il est articulé, qu'il faut chercher la pensée intime, dominante, qu'un interlocuteur habile a su noyer dans les méandres d'une longue et belle phraséologie.

A n'envisager la question qu'au point de vue de la seule langue anglaise, il est de la plus claire évidence qu'elle est de toutes, celle que nous avons un plus pressant intérêt à savoir, parce qu'elle est la plus parlée, la plus répandue de par le monde. Par exemple, si le français est la langue de l'élégance et de la diplomatie, l'anglais est incontestablement celle des affaires et du négoce, ce qui est démontré par ce fait que les anglo-saxons, — encore qu'excellents diplomates, eux aussi, — ont le sens du négoce plus développé que les latins. Ils sont plus hardis, plus entreprenants, peut-être moins scrupuleux dans certains cas où il faut de la décision ? ....

L'Angleterre a planté son drapeau partout dans les cinq parties du monde où il y avait une tranche de terre à prendre. Antagoniste séculaire de l'influence, de l'expansion anglaise, la France a toujours voulu, mais toujours en vain, combattre cette influence et restreindre cette expansion là où elle les rencontrait.

L'Amérique née d'hier, fille émancipée de l'Angleterre, a pris la mesure de son exubérante activité, et elle est arrivée à cette constatation, qu'elle récélait de suffisants éléments de force pour entrer en lutte avec tout le monde, l'Angleterre comprise, — et ma foi ! il est indéniable que chacun se découvre devant elle, sur tous les points du globe où se manifeste sa puissance économique.





## CHAPITRE XI

---

BOOKER T. WASHINGTON ET SON ŒUVRE.

Au nombre de toutes les considérations qui sont pour nous de valables motifs de connaître l'Amérique, il en est une que je qualifierai majeure, c'est qu'en ce pays-là, existent douze millions de nos congénères qui sont partie intégrante de la communauté américaine.

Quelle est dans l'Union Etoilée, la véritable situation de ces douze millions de noirs et jaunes libérés de l'esclavage depuis quarante ans? Il est certain que moralement, intellectuellement, économiquement, ils n'ont pas pu arriver déjà à la parité avec les yankees, civilisés de vieille souche qui forment la grande majorité de cette nation.

Quand ils eurent cessé d'être esclaves, quand la guerre de Sécession les eut fait rentrer dans la vie civile et politique, — à quelques nuances près, — la question dut se poser pour eux, comme pour nous après 1804, à savoir qu'il fallait préparer les nouveaux venus aux multiples exi-

gences de cette vie nouvelle. D'esclaves passés citoyens, ils avaient comme tels des droits à exercer sans doute, mais surtout des devoirs à remplir, — envers eux-mêmes d'abord, envers la société ensuite.

En tout état de la personne humaine, et plus particulièrement dans le cas des noirs d'Amérique après la guerre de Sécession, l'exercice du droit ne peut trouver sa garantie certaine et formelle ailleurs que dans l'accomplissement des devoirs. Les deux termes sont contemporains assurément, — la série des droits marchant de pair avec la série des obligations ; — mais en creusant cette question à double contour en relief, en la scrutant au point de vue de leurs actions et réactions réciproques, on arrive à cette évidente constatation que l'homme vivant en société est quelque peu — beaucoup même — obligé envers soi et le corps social, avant que d'être fondé à réclamer ce que le corps social lui doit.

En d'autres termes, on ne réclame valablement qu'à la condition de le savoir et de le pouvoir, d'où il appert que la meilleure école du droit, c'est encore celle où se fait le pénible apprentissage des devoirs. Cette vérité sans conteste apparaît visiblement dans la situation particulière créée aux noirs américains au milieu de cette société américaine qui venait, au prix de son sang, de les libérer de la servitude.

En somme, il fallait tout d'abord, sitôt leur liberté décrétée, promulguée et obtenue, — les élever par l'Education, au niveau de leur condition nouvelle. L'Amérique républicaine avait bien des écoles de tous degrés, de toutes catégories, organisées à souhait pour cette œuvre d'Éducation ; mais le préjugé, plus fort en cela que les

principes républicains, n'y laissait pas toujours libre accès aux noirs, et à cet égard, la ligne de démarcation qui existait entre les deux races pendant l'esclavage, persista après l'émancipation. Il y eut des *colored men* qui purent s'affranchir de l'ignorance, en s'instruisant à la diable, au petit bonheur, au hasard des possibilités, à la faveur de leurs personnels et persévérants efforts.

Au nombre de ceux-là, deux figures apparaissent en pleine lumière : Frédéric Douglass et Booker Washington. Ces deux hommes dont les premiers pas dans la vie furent entravés par les liens de l'esclavage, sont pour leur race deux caractères d'une vivante édification.

A considérer leur point de départ d'un côté, et de l'autre, le haut sommet qu'ils ont gravi presque sans aide et tout seuls, on trouve en eux, une démonstration de la valeur humaine, admirablement exprimée par la formule : *self man made himself*.

Mais les résultats isolés obtenus de façon ou d'autre par quelques représentants de la race, restaient encore loin de l'idéal qu'elle devait réaliser dans le sens collectif. Il manquait aux noirs américains un éducateur, et tout le temps qu'ils ne l'avaient pas trouvé, ils étaient condamnés à être une masse informe, inconsistante, impitoyablement ballotée à tous les vents d'un préjugé irréductible.

Booker Washington est l'homme auquel sa destinée réservait le soin d'entreprendre l'Education de ses congénères. Comme pour le préparer à ce rôle méritoire, cette destinée fut marquée dans les débuts par un vrai concours de difficultés et d'épreuves qui eussent lassé le courage d'un homme moins bien doué, mais dont triompha, à force

Il se forma en travaillant, et il arriva ainsi à modifier ce qu'il pouvait y avoir de défectueux et d'irrationnel dans sa conception de la vie. Ils sont en général de grands enfants, les hommes chez qui l'Education n'a pas éliminé certaines idées superficielles et malfaites ; ils étaient de plus grands enfants encore, ceux-là que le féroce esclavage avaient systématiquement maintenus en dehors des règles de toute Education.

Aussi bien, lorsque vint la liberté, les nouveaux libres ne surent pas en user au sens vrai de leurs intérêts bien entendus : ils comprenaient tous que, être libres signifiait une possession d'état qui les libérait de toutes lois et de toutes contraintes, et qu'à elle seule, cette formule suffirait pour leur procurer les aptitudes politiques et autres de même catégorie. Booker Washington lui-même n'échappa point tout d'abord à cette erreur, et pour l'en faire revenir, il lui fallut le contact de la sévère Education professée à Hampton, et aussi sa nature excellente. (1)

Quand il quitta Hampton, il avait appris à bonne source ce que c'est que l'Education et comment elle se fait d'après les méthodes rationnelles qui la rendent fertile en résultats sérieux, partout où elle est sérieusement appliquée.

1. Jusque là j'avais partagé l'idée qui dominait chez tous les nègres, c'est-à-dire que s'instruire voulait dire l'acquisition d'une vie agréable et facile, exempte de la nécessité de tout travail manuel. Non seulement j'appris à Hampton que ce n'est pas un déshonneur de travailler ; mais je me suis mis à aimer le travail, indépendamment de ce qu'il rapporte pécuniairement, pour lui-même, pour la confiance en soi, l'indépendance que donne l'aptitude de produire une chose nécessaire aux hommes. Là aussi je compris, pour la première fois, ce que c'est qu'une vie de désintéressement et que les hommes les plus heureux sont ceux qui font le plus pour rendre les autres heureux et utiles.

.... Je fus à un moment fortement tenté de me lancer dans la politique ; mais le sentiment que je pourrais faire une œuvre plus utile en préparant une race forte par une solide éducation à la fois intellectuelle, morale et professionnelle, m'en détourna. J'ai vu des noirs, membres des législatures d'Etat et fonctionnaires civils, qui ne savaient ni lire ni écrire et qui laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la moralité et de l'intelligence. BOOKER T. WASHINGTON. — Op. Cit.

Il était donc préparé par une suffisante culture intellectuelle pour être l'éducateur en titre de sa race ; il l'était surtout moralement, — ce qui vaut encore mieux sans doute. Car l'acquis intellectuel est de valeur secondaire pour qui veut éduquer la jeunesse, lorsque les hautes qualités morales de l'instituteur n'en constituent l'étai indispensable.

Et le plus grand savant en lettres ou en sciences, sera éducateur médiocre, si pour tout bagage, il n'a que ses connaissances littéraires ou scientifiques.

Dans ce Hampton où il avait su devenir par l'Education un homme complet, il fut estimé, apprécié à sa valeur réelle, comme le sont d'ailleurs, en tous les milieux, tous ceux-là qui ont de l'étoffe et qui savent montrer du caractère. Moins de huit années après son entrée dans l'établissement comme élève, on lui confiait la classe du soir et l'éducation d'un certain nombre d'Indiens qu'on essayait d'instruire à Hampton.

En 1881, lorsqu'on eut besoin de créer dans l'Alabama un institut pour les noirs, et que pour le diriger, on demanda au général Armstrong, directeur de Hampton, un homme réunissant les aptitudes nécessaires, — ce fut Booker Washington qui fut proposé, — et accepté. (1)

Il allait trouver dans l'Alabama l'occasion,

1. Un soir, à la chapelle, après le service habituel, le général Armstrong parla d'une lettre qu'il avait reçue de l'Alabama et dans laquelle on lui demandait une personne capable pour la direction d'une école normale de noirs, que l'on voulait fonder dans la petite ville de Tuskegee dans l'Etat de même nom.

On n'espérait trouver qu'un blanc capable de remplir cette fonction. Le général Armstrong me fit venir et, à ma grande surprise, me demanda si je me sentais de force à prendre cette direction. Je lui répondis que j'étais tout disposé à en faire l'essai. Il écrivit alors aux intéressés qu'il ne connaissait aucun blanc remplissant les conditions voulues, mais qu'il avait un noir à recommander s'ils consentaient à prendre un homme de couleur, et il me nomma. Quelques jours se passèrent avant que la réponse ne vint. Enfin, un dimanche soir, le général reçut un télégramme conçu en ces termes : « Booker Washington nous convient. Envoyez-le de suite. » — BOOKER T. WASHINGTON. — IBID.

peut-être rêvée depuis bien longtemps, d'affirmer sa vocation d'éducateur, en se dévouant sans réserve à cette masse de noirs incultes qui avait si grand besoin d'une direction prévoyante et avisée.

Dès le début, il se butta aux difficultés sans nombre d'une entreprise à la réalisation de laquelle tout faisait défaut. — hormis la tenace volonté de celui qui assumait cette charge aussi délicate que méritoire. A la vérité, cette tenace volonté devait être le principal élément du succès de l'entreprise.

Les premiers fonds manquaient, et pour les avoir, il fallait faire appel à la générosité des uns, à l'esprit de solidarité des autres, au bon vouloir de tous. Booker Washington se prodigua sans mesure, allant de porte en porte, frappant indifféremment chez les blancs du Nord, chez les blancs du Sud et chez les noirs, tenant aussi bien à l'obole du pauvre qu'au don généreux du riche.

Il était mû par cette pensée qui donne la foi robuste devant laquelle toutes difficultés s'évanouissent en définitive : c'est qu'on se trouvait en présence d'une grande œuvre, d'une belle œuvre, d'une bonne œuvre à accomplir, et que chacun y pouvait contribuer selon sa dose de générosité et ses moyens d'action. Et tout plein de la forte responsabilité que pour sa part il avait acceptée dans l'affaire, vivant dans une perpétuelle tension d'esprit vers ce but unique : réussir, — non seulemement aucun échec ne l'arrêtait, mais encore les rebuffades elles-mêmes n'avaient pas la puissance de le décourager.

Tant de louables efforts ne furent pas dépensés en vain : ils eurent à la fin le couronnement du succès ambitionné, voulu par cet éner-

gique du bien qu'était le directeur de l'institut naissant. Il sut, à force de persévérance, désarmer les préventions et prouver à tous le haut intérêt qui s'attachait à l'idée à laquelle il consacrait sa vie.

Sur le terrain qui fut concédé pour la fondation de l'école, il n'y avait, pour tout bâtiment, qu'une « case ayant servi de salle à man- « ger, une vieille cuisine, une écurie et un « vieux poulailler ». Sans hésitation, Booker Washington fit curer le tout et y logea ses premiers élèves. (1) Et plus tard, quand il eut des fonds, il construisit au fur et à mesure, les locaux, d'abord très modestes, qui lui permirent d'abriter mieux cette institution si pauvre à ses débuts, et pourtant si pleine de promesses pour l'avenir.

De tous les dons qu'il recueillit, parmi lesquels il y en eut qui se chiffraient à des milliers de dollars, ceux qui lui furent offerts par les pauvres de sa race, avaient plus que tous autres, la vertu de le toucher et de l'émouvoir.

Ces braves gens lui apportaient comme contribution ce qui représentait le possible dans leur dénuement, et ce possible ne devait pas être bien lourd. Du moins il avait aux yeux de Booker Washington, une vertu de démonstration inestimable, car il lui témoignait sans conteste que ces humbles donataires étaient avec lui de cœur et d'âme. (2)

---

1. Dans l'espace de quelques semaines, toutes ces constructions furent aménagées, l'écurie fut réparée et utilisée comme salle de classe et sous peu, il fallut songer à restaurer le poulailler aussi. Booker T. Washington.— Op. cit.

2. C'était touchant de voir les dons des vieux nègres qui avaient passé leur vie dans l'esclavage. Les uns donnaient cinq sous, d'autres vingt-cinq sous. Parfois, la contribution consistait en une couverture ou une certaine quantité de canne à sucre. A ce propos, je me souviens particulièrement d'une vieille négresse, agée de soixante-dix ans, qui vint me trouver.

Mais la pénurie d'argent ne fut pas la seule épreuve de la première heure qui attendait Booker Washington à Tuskegee. Il en connut encore une de nature tout autre, et qui pourrait le déconcerter, si son tempérament de lutteur convaincu n'était cuirassé contre toutes les causes possibles de défaillance.

La plupart des noirs ne voyaient pas l'Education sous le même prisme que lui. Le mot sonnait magiquement à leurs oreilles, et ils avaient de la chose la fausse conception de l'instruction qui orne l'esprit, et qui par cela seul dispense l'homme de toutes les professions dites manuelles (1) Or la direction préconisait le principe fécond, utilitaire et vrai, que pour un peuple ou une race à ses débuts, l'Education libérale est chose brillante, mais inutile et sans profit, tandis que dans le *struggle for life*, l'Education à base de travail manuel, la connaissance parfaite de tous les métiers où l'homme est habile à manier un instrument, — est la condition indispensable de tout bien être, et par conséquent la plus certaine garantie d'un avenir assuré.

C'est sur une pareille base qu'il s'évertua à placer son Institut, faisant la part nécessaire aux sciences et aux lettres, mais enseignant

Elle entra dans ma chambre, clopin-clopan, s'appuyant sur une canne, elle était couverte de haillons, mais ces haillons étaient propres. Elle commença : « Monsieur Washington, Dieu le sait ! j'ai passé les meilleurs jours de ma « vie dans l'esclavage. Dieu le sait ! je suis aussi ignorante que pauvre ; mais « ça n'empêche que je comprends ce que vous et miss Davidson vous « voulez faire. Je comprends que vous voulez faire de meilleurs hommes et « de meilleures femmes pour la race nègre. Je n'ai pas d'argent, mais je « vous apporte là ces six œufs que j'ai mis de côté pour vous, et je vou- « drais que vous les consacriez à l'éducation de ces jeunes gens et de ces « jeunes filles ». Booker T. Washington. — IDEM.

1 En parlant avec nos élèves qui nous arrivaient des divers points de l'État, nous constations que la grande ambition de la plupart d'entre eux était de s'instruire pour ne plus avoir à travailler de leurs mains. — Booker T. Washington — LOC. CIT.

plus particulièrement la culture méthodique de la terre. et tous les autres métiers à la faveur desquels un homme lancé dans la vie est en possession de la plus grande facilité à être utile à lui-même et au milieu où le sort l'a placé.

Les premiers élèves et leurs parents n'acceptèrent pas tout d'abord sans protestation un principe qui allait si manifestement à l'encontre de leur vanité. Mais Booker Washington avait pour lui la force de sa conviction et la puissance de persuasion des natures d'élite qui savent prêcher d'exemple. En toute simplicité, et le plus naturellement du monde, il se fit bûcheron lorsqu'il y avait à bûcher, il mania la charrue ou la truelle quand cela était nécessaire, et de la sorte, il eut vite raison de toutes les répugnances. (1).

Aujourd'hui, l'Institut Normal et Industriel de Tuskegee vaut 500.000 dollars, ou frs. 2.666.666.66, estimé au point de vue des vastes et superbes bâtiments qui le logent, des cultures qui y sont pratiquées, du bétail qu'on y élève, des diverses industries qu'on y professe. Les dépenses annuelles sont d'environ *quatre-vingt-mille dollars*. L'établissement fait l'admiration de l'Amérique et des deux mondes; 1.100 élèves des deux sexes y sont internés et y reçoivent une éducation à la fois morale et professionnelle, (2) formant une

---

1. Dès que nos cases furent habitables, je résolus de préparer un terrain pour en faire un champ de blé. Je remarquai que mon projet ne souriait guère aux jeunes gens. Ils avaient de la peine à comprendre le rapport qu'il y avait entre la culture du blé et les études. Beaucoup d'entre eux avaient été instituteurs et ceux-là se demandaient si ce travail de la terre était bien compatible avec leur dignité de pédagogues. Pour lever leurs doutes, tous les jours après la classe, je pris une hache et j'ouvris la marche vers le bois. Voyant que je n'avais ni honte ni peur de travailler ils se mirent à l'œuvre avec plus d'enthousiasme. Nous continuâmes à travailler jusqu'à ce que nous eussions défriché une vingtaine d'acres et semé un champ de blé — Booker T. Washington. Op. Cit.

2. A côté de l'enseignement littéraire, scientifique et religieux, il y a à l'école vingt-huit classes industrielles toujours en activité. Booker Washington. Ibid.

pépinière de sujets préparés pour répandre et propager à leur tour les solides principes qui leur auront été inculqués. Tout ce qui existe dans le domaine de l'école, depuis les constructions jusqu'au menu bétail, est le fruit de leur travail.

Ils sont certainement revenus de « l'ambition de devenir fonctionnaires, » de l'idée qu'une « certai-
« ne instruction affranchit de toutes les épreuves
« de ce monde, et en tous cas de toutes les fatigues
» qu'entraîne le travail manuel », —et ils ne sont
« plus persuadés qu'une connaissance, même peu
« étendue, des langues grecque ou latine fait de
« l'homme un être presque surnaturel. »

L'homme qui a su modifier ainsi la mentalité de sa race, qui a pu remplir de son nom ce Tuskegee où les noirs américains acquièrent la meilleure des humanités, — cet homme-là mérite d'être haut placé dans l'estime et la considération de tous, notamment des haïtiens à qui il est interdit de rester indifférents au sort d'une fraction quelconque de la race noire.

D'ailleurs, puisque les blancs d'Amérique, — ceux du Nord comme ceux du Sud, — reconnaissent et saluent son incontestable mérite et sa personnalité en relief, puisque sa réputation, franchissant l'Atlantique, s'est répandue dans la vieille Europe où la seule valeur de bon aloi est reconnue et prisée, — quelles plausibles raisons ses congénères haïtiens auraient-ils de méconnaître ce vaillant éducateur et son œuvre immortelle ?

Nous avons donc, je le répète, un réel intérêt à connaître l'Amérique, parce qu'en Amérique il y a des noirs, et parce que surtout nous pourrons y voir en pleine expansion la forte Education appelée à faire d'eux des hommes taillés pour toutes les luttes de l'existence.

---



## CHAPITRE XII

### Parallèle entre Haiti et la France

Il est un bien d'un prix inestimable pour toute société constituée, dont nous n'avons pas la possession et la jouissance, précisément parce que nous en ignorons l'essence et la pratique, — c'est la Liberté. Notre entendement de la liberté se ressent inévitablement des lacunes et des défectuosités de l'Education haïtienne.

Dans le sens individuel ou collectif, l'homme est libre lorsqu'aucune entrave n'est apportée au plein exercice de ses droits naturels, civils et politiques, — à la formelle condition toutefois qu'il se mette en règle avec tous les devoirs correspondants à ces droits qu'il acquiert en naissant, ou que les lois lui confèrent.

Le parfait idéal en civilisation, c'est de ne relever que de sa conscience et du code, c'est-à-dire que tous sans exception ni acception, possèdent la double et véridique formule du *droit* et de *l'avoir* social, et qu'aucun ne méconnaisse la juste

limite séparative de ces deux valeurs qui n'existent véritablement que l'une par l'autre, et à la condition de se faire équilibre.

Sur ce chapitre-là encore, nous gagnerions à pouvoir faire une étude approfondie des institutions politiques de la républicaine Amérique.

Il est de toute évidence que, toutes choses égales, nous sommes encore français dans l'âme, quant aux institutions qui nous régissent, quant à notre façon de les comprendre, de les pratiquer et respecter. Dans cet ordre d'idées aussi bien que par ailleurs, j'articulais une vérité sans conteste, quand j'affirmais dans l'un des chapitres précédents que nous sommes la petite France des Antilles. Cette vérité est attestée, démontrée par des faits historiques assez nombreux d'ailleurs, qui se sont produits fort souvent chez nous comme de véritables répercussions de faits similaires accomplis chez nos modèles.

Nous avons débuté dans l'exercice de l'indépendance en 1804, en conférant à Dessalines le titre de gouverneur à vie, puis ensuite la dignité impériale. A la même époque, Bonaparte premier consul, après s'être fait nommer consul à vie, venait d'étrangler définitivement la république française, et de s'octroyer le titre d'empereur.

Nous eûmes ensuite un roi régnant dans le Nord, le Nord-Ouest et l'Artibonite, et un président de République administrant l'Ouest et le Sud. Or, tandis que Napoléon 1er régnait et gouvernait, Louis XVIII régnait aussi à tout le moins. A Coblentz, il est vrai, mais enfin, il régnait déjà, puisqu'en 1814, lorsque les baïonnettes des alliés le firent asseoir sur le trône de Saint-Louis, cette année comptait comme la dix-huitième de son règne.

En 1843, nous renversons Boyer, et nous avons

par la suite une succession de gouvernements éphémères faisant mentir la révolution : Rivière Hérard, Guerrier, Pierrot, Riché. En 1830, Charles X avait été culbuté du trône de France, remplacé par Louis-Philippe d'Orléans.

En 1848, le peuple français se débarrasse de Louis-Philippe, aux cris de « vive la République ! ». Mais cette république substituée à la monarchie, ne fut qu'une lueur vite éteinte.

Les combinaisons, — peut-être intéressées, — des politiciens français d'alors, aboutirent à l'élection d'un prince Bonaparte à la présidence de la République. Haïti venait, deux années auparavant, de choisir pour son président le général Soulouque, écartant ainsi du pouvoir deux candidats de valeur désignés par l'opinion : Monsieur Paul et Monsieur Souffrant.

Cette élection inattendue, et dont l'élu lui-même fut le plus surpris, au point de refuser créance tout d'abord à ceux qui étaient venus lui annoncer qu'il était le chef de l'Etat, — cette élection fut le résultat d'une combinaison fondée sur des intérêts qui n'étaient pas précisément ceux de la nation.

En 1849, Soulouque accomplit le coup d'état qui lui permit de revêtir la pourpre impériale. Le 2 décembre 1851, le Bonaparte qui gouvernait la France, se rappelle qu'il y avait de l'empereur à haute dose dans sa famille ; il casse la République, et l'année suivante, il a le chef entouré de la couronne impériale.

En 1859, Soulouque, — alias Faustin Ier empereur d'Haïti, — tombe du pouvoir sous les assauts d'une révolution républicaine. En 1871, la formidable guerre franco-prussienne brise l'épée de Napoléon III à Sedan. Cette aventure où sombrait une seconde fois la couronne des Bonaparte,

était le résultat d'une guerre internationale, d'un duel entre deux dynasties rivales. Mais la Prusse victorieuse avait encore le pied sur le cou de la France, lorsqu'éclata à Paris une lutte civile que l'histoire considère à bon droit comme la plus épouvantable catastrophe dont un peuple ait pu être affligé. Car cette guerre intestine, sanguinaire et barbare, entée sur les tristesses inséparables d'une guerre étrangère malheureuse, survenant au moment où la France succombait sous le poing implacable de Bismark et de Guillaume 1er, — pouvait être à bon droit reprochée à ses auteurs responsables comme un crime de lèse-patrie.

En tout cas, elle n'était ni moins criminelle ni moins condamnable que le fait, par les haïtiens, de conspirer contre Faustin 1er, tandis qu'il menait campagne contre les séparatistes dominicains.

Depuis trente-trois ans, la troisième république est née en France, et l'on serait peut-être tenté de croire que c'est le triomphe irrévocable de l'idée républicaine en toute sa pureté, la consécration dernière des efforts accomplis par la démocratie libérale française pour consolider cette forme de gouvernement, et l'asseoir de façon définitive dans les mœurs de la France.

Cependant, il s'en faut que cette grande nation soit en possession d'une stabilité républicaine intangible : en 1889, si le général Boulanger eût su mettre à profit son étrange popularité, s'il avait eu quelques minutes d'audace comme le premier Bonaparte au 18 brumaire, et le second au 2 décembre 1851, — la République aurait vécu en France, et le peuple français se serait trouvé lancé en plein dans l'aventure qu'il avait appré-

hendé en 1872, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. (1)

Et que de divisions règnent encore dans son sein, au milieu de ses nombreux groupements politiques aux intérêts divergents, aux idées en perpétuel frottement inharmonique.

Monarchistes représentant la légitimité de droit divin ; bonapartistes se réclamant du prestige glorieux d'avant 1814, constituant le trait signalétique de leur dynastie, de par les hauts faits d'armes accomplis par son fondateur ; républicains fractionnés en nuances inombrables : modérés, avancés, nationalistes, socialistes, radicaux, radicaux-socialistes, anarchistes, cléricaux, anti-cléricaux, anti-sémites, — j'en passe peut être....

Il y a quarante-cinq ans que la petite Haïti se trouve en possession de la forme plus ou moins républicaine de gouvernement. A la vérité, nous ne pouvons guère supputer les luttes sanglantes qui sans cesse lui déchirent les entrailles, et où se rencontre l'une des causes essentielles de son retardement trop prolongé.

D'où il ressort qu'un peu plus ou un peu moins, il en est d'elle comme de la France : ses institutions sont encore d'une désolante instabilité, parce que ses citoyens en sont encore à ne point comprendre : ceux qui occupent le pouvoir, qu'ils ont pour obligation première de se montrer respectueux des droits, de la liberté de chacun ; ceux qui n'y sont pas ou qui aspirent à y monter, qu'au-

1. En France on n'a mis la liberté que dans la charte ; il a toujours semblé qu'avec deux chambres, une loi électorale et l'abolition de la censure, l'œuvre était achevée. Une centralisation énorme, une administration tout impériale, une religion d'Etat, l'éducation dans la main du gouvernement, n'ont jamais effrayé les politiques du centre gauche (quand la France était centre gauche), ils n'y ont rien vu d'inconciliable avec la liberté. — E. Laboulaye, HISTOIRE DES ETATS-UNIS.

dessus de leurs intérêts se trouve l'intérêt national lui-même. et qu'il n'est pas très moral de sacrifier le second au premier.

Dans ce parallèle entre Haïti et la France, les points de dissemblance sont nombreux et, on le conçoit, à l'avantage de la France. Car après tout, malgré les incessantes divisions qui règnent encore chez elle, elle a su continuer sa montée ininterrompue vers le progrès, et de plus en plus s'affirmer un grand peuple au nombre de ceux qui marchent à l'avant-garde de l'humanité. On n'aura pas oublié cependant, que ce résultat est le fruit de dix siècles de persévérants efforts, et qu'il nous en manque neuf pour être à la parité avec elle.

Mais à côté de ces dissemblances, les grandes lignes du parallèle sont à ce point les mêmes, qu'elles se pourraient confondre sous de nombreux rapports. La copie que nous sommes de la France, ressemble étonnamment à l'original que la France est pour nous.

Nos faits et gestes politiques sont en quelque sorte calqués sur les siens; nous restons français surtout et particulièrement dans nos erreurs et nos fautes, et lorsque messieurs les français nous les reprochent, nous pourrions avec quelqu'avantage les inviter à regarder en eux-mêmes et dans leur propre histoire. (1)

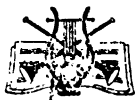
La France nous donne le ton d'ordinaire, et nous prenons copie sur elle, exemples : Napoléon 1er empereur en 1804, affaire malpropre du Panama en 1889, — côté français ;— Jacques 1er, empereur

1. Bien que les leçons d immoralité que la politique parlementaire prodigue au public français nous aient déjà singulièrement désabusés de la politique, je crois que notre dégoût et notre veulerie ne sont rien auprès de l'indifférence où l'on voit la masse espagnole. — MAURICE BARRÈS — LA JEUNE ESPAGNE. — [ ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, 28 Mai 1905. )

en la même année 1804, affaire véreuse de la consolidation en 1900-1901, côté haïtien

Mais quelquefois aussi, il y a comme une interversion des rôles, et il semble que la France prenne modèle sur nous, témoins : Faustin 1er empereur en 1849, vol de mandats à la banque en 1884—1885,— côté haïtien ; — Napoléon III empereur en 1853, saletés commises en 1885-1886 dans la légion dite d'honneur, transformée en boutique, — côté français.

A travers tous ces faits historiques dans lesquels il se rencontre en France beaucoup de gloires et quelques hontes bien accentuées ; en Haïti quelques gloires incontestables et beaucoup de hontes accumulées, — la vraie liberté trébuche et n'a point le caractère et la fixité d'une règle absolue, d'une loi immuable. Le plus souvent elle est même indignement sacrifiée. Et de part et d'autre, en Haïti, beaucoup plus, en France, un peu moins, — il semblerait qu'on mette une certaine coquetterie à se montrer d'autant moins libertaire qu'on avait crié plus fort en faveur de la liberté. Cela provient sans doute de ce qu'on s'attache aux vérités, aux principes, en raison directe du profit qu'on espère en tirer pour sa cause personnelle. — quitte à les mettre sous les talons de ses bottes, dès qu'on a la bonne fortune d'être logé à l'enseigne du possessoire.



sultats accumulés par son incessant labeur, lui ont permis de réaliser chez elle assez de faste et de merveilles pour satisfaire les goûts raffinés du prince le plus habitué au faste et aux merveilles.

Bien plus, elle pourra, par la bouche ou par la plume d'un de ses citoyens, orgueilleux à juste titre de la position qu'il a conquise dans son milieu, formuler à l'adresse de ce prince une de ces éloquentes et insolentes leçons de choses qui ne se peuvent entendre ailleurs qu'en Amérique.

Le prince Henri de Prusse, frère de l'empereur Guillaume II, grand amiral de la flotte allemande, — était récemment l'hôte choyé du gouvernement américain. L'opulente New-York fêta grandiosement S. A. I.

Entre autres *great attractions*, elle lui offrit une représensation de gala dans le principal théâtre de la ville. A cette occasion, le gouverneur de l'Etat de New-York avait demandé à M. C. Whiteney, un millionnaire new-yorkais, de faire honneur à Henry de Prusse de sa loge qui était la plus somptueuse de ce somptueux théâtre. Cette demande valut au gouverneur une réponse conçue à peu près en ces termes:

« Si ce monsieur avait ma valeur morale, c'est « avec un réel plaisir que je mettrais ma loge à « sa disposition. Mais il n'a à son actif que d'être « né prince, et ce n'est nullement une valeur intrin- « sèque pour un homme, tandis que moi, à l'âge « de neuf ans, je n'avais pas de culotte, et c'est « mon seul travail qui m'a fait ce que je suis. »....

Dans une société constituée sur la base américaine, dans un organisme où le labeur de chacun est la condition unique et certaine de son avènement au bien-être, à l'aisance, à la fortu-

ne, — le corps social est garanti contre toute entreprise de la part d'un héros quelconque.

Pour un pays riche, prospère et puissant, un héros. je le sais, n'a qu'une valeur décorative, et n'est pas un article d'une nécessité indispensable : la richesse, la prospérité et la puissance sociale résident plutôt dans la somme des utilités positives que représente chaque citoyen pris individuellement.

Mais enfin, dans une pareille constitution régnante, des héros représentent tout de même un apport qui n'a rien de nuisible ; leur personnelle utilité s'ajoute même à la valeur collective qu'elle augmente de tout son reflet.

C'est ainsi qu'en rade de Manille, en 1898, l'amiral Dewey cassa le beaupré du navire amiral de la flotte allemande, battant pavillon de l'amiral Diedrich, qui ne voulait pas virer de bord sur son injonction. Ceci se passait cinq mois après le 6 décembre haïtien...

La leçon ainsi donnée fut entendue et retenue, et ne donna lieu à aucune protestation, ni même à la moindre bouderie de Berlin. Au contraire, on offrit à l'Amérique une statue du grand Frédéric, et l'on y envoya en visite Henri de Prusse, frère de l'empereur et grand amiral de la flotte·

La force des institutions, et ce qui fait leur principal fondement, — l'élévation morale des tempéraments — même chez les héros — restent en Amérique les puissants modérateurs des penchants théocratiques qui ailleurs incitent les grands hommes à gravir les degrés d'un absolutisme dont l'exercice, en définitive, ne laisse jamais de déchaîner des catastrophes sur leur pays.

En 1783. Washington est appelé à l'honneur de diriger la guerre de l'Indépendance américaine. Durant ces campagnes mémorables, difficiles et

périlleuses, il sut montrer dans le haut commandement des qualités si merveilleuses et surtout des vertus si rares, que ses compagnons d'armes et son pays le jugèrent en possession de toutes les aptitudes nécessaires pour gouverner la nouvelle nation dès sa naissance.

Bien plus, la guerre finie, ceux qui avaient combattu sous lui estimèrent ne devoir mieux payer ses services qu'en instituant à son profit un gouvernement monarchique. Mais le vertueux Washington refusa de céder à de pareilles instances, et il répondit à ses compagnons d'armes « de ne « jamais songer à la forme monarchique, s'ils « voulaient instaurer dans leur pays la liberté « avec le gouvernement qu'ils allaient fonder. »

Parmi les grands hommes qui honorent leur pays ou l'humanité, Washington restera l'une des plus belles figures des temps anciens et modernes. Ce désintéressement, ce culte de la liberté dont il donna au monde un exemple si mémorable, sont presqu'uniques dans l'histoire. Et parmi ceux qui partirent de leurs qualités, peut-être incontestables de héros, pour monter à la pompeuse déité, il en est peu qui rendirent à leur patrie des services aussi éminemment utiles que ceux qui le signalèrent à la gratitude de ses concitoyens. (1)

Bonaparte, tout couvert des lauriers qu'il venait de cueillir en Italie et en Egypte, jugea qu'à tant d'éclatantes victoires remportées au dehors, il manquait celle d'avoir conquis la France elle-

1. Chose bizarre, il n'est pas de fondateur d'empire dont on parle avec plus de respect, mais on reste froid devant cette noble figure. Dans cette vie si belle par son uniformité même, il n'y a rien qui étonne nos imaginations méridionales. C'est pour les conquérants qui ont ensanglanté la terre et foulé aux pieds la liberté, que nous gardons notre admiration ; nous adorons ce sublime égoïsme ; pour Washington il ne reste plus que de l'estime, nous ne comprenons pas encore qu'il n'y a de grandeur que dans le dévouement.

E. LABOULAYE, — HISTOIRE DES ETATS-UNIS.

même. Cette conquête était facile aux héros de Lodi, de Montenote et des Pyramides, mis en présence du tempérament français si prompt à s'enflammer, et d'une république peu viable sur laquelle on n'avait qu'à souffler pour l'anéantir.

Au 18 Brumaire il piétina ce vestige de gouvernement, et se fit nommer premier Consul. En 1800, il gagna la bataille de Marengo, et dès lors il estima avoir assez fait pour la France, pour que celle-ci lui érigeât un trône. Le consulat à vie, qu'il se fit octroyer en 1802, n'était en effet que la porte ouverte sur le pouvoir impérial auquel il devait accéder le 18 Mai 1804.

Quand le nouveau César eut le trône de France, il rêva celui du monde. Cette ambition effrénée était presqu'arrivée à réalisation, quand l'édifice craqua sur le constructeur. Et les deux invasions de 1814 et 1815 souillèrent cette France que son empereur, ambitieux insatiable dont les institutions françaises étaient impuissantes à tempérer les ardeurs outrancières, avait lancée dans les aventures impossibles.

Heureuses les nations chez qui le tempérament des héros et la force des institutions empêchent toute genèse d'où puissent sortir un dieu et les calamités qu'ils font naître toujours inévitablement ! (1)

L'américain laborieux se taille sa position à la mesure de sa force, et sa force est sans limite. Parti de rien du tout, dépourvu de culotte à neuf ans, comme M. Witney, peinant dur et sans trêve ; ne regardant pas aux difficultés de la besogne

1. Mais... le politique ternissait le victorieux. le héros était doublé d'un tyran, le Scipion se compliquait d'un Cromwell ; une moitié de sa vie faisait à l'autre moitié des répliques amères. Bonaparte avait fait porter aux drapeaux de son armée le deuil de Washington, mais il n'avait pas imité Washington.

V. HUGO. — DISCOURS DE RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

qu'il s'est volontairement imposée ; considérant au contraire cette besogne noble et méritoire, en raison directe de ces difficultés mêmes et des efforts à dépenser pour en venir à bout, il saura s'élever petit à petit, opiniâtrément, de la pire indigence à l'existence assurée ; de l'existence assurée à l'honnête aisance ; de l'honnête aisance à la fortune ; de la fortune à l'exubérante opulence. Et lorsqu'il est monté à ce sommet où l'on pourrait le croire libéré du travail, il poursuit encore sans relâche et sans trêve la besogne à laquelle il a voué sa vie. Car cette besogne est un véritable besoin de sa nature faite d'énergie active ; elle constitue son hygiène indispensable, une habitude de son être, dont il s'interdit même l'idée de s'émanciper jamais.

En France, le père de famille travaille en général à l'effet de se créer du bien-être sans doute, mais aussi dans le but de procurer une position indépendante à sa progéniture, d'assurer une dot à ses enfants. Aussi bien, une fois ce bien-être réalisé, cette position indépendante assurée, il se retire le plus souvent des affaires, « après fortune faite », selon l'expression consacrée. Et même en travaillant, il mesure quelquefois ses efforts d'après le nombre de ses enfants, ou bien il s'arrange pour n'en procréer que selon les efforts dont il se sent capable, la position pécuniaire qu'il croit pouvoir acquérir. (1) Ce qui semblerait indiquer que dans l'esprit du père de famille français, le travail

1. Dans un de ses livres puissants et mélancoliques, Daudet parle de la « peur de la maternité, la terreur qui hante la jeune épouse du temps présent. » Quand de tels mots peuvent être véridiquement écrits sur une nation, cette nation est pourrie jusqu'au cœur du cœur. Quand les hommes craignent le travail ou craignent la guerre juste, quand les femmes craignent la maternité, ils tremblent sur le bord de la damnation, et il serait bien qu'ils s'évanouissent de la surface de la terre où ils sont de justes objets de mépris pour tous les hommes et toutes les femmes qui, eux-mêmes sont forts et braves et d'âme haute.

TH. ROOSEVELT. — LA VIE INTENSE.

est considéré comme une corvée inévitable sans doute, mais que le parfait idéal serait de s'en affranchir s'il était possible ? (1)

Ces supercheries sont inconnues en Amérique où d'ailleurs la préoccupation de doter les enfants n'a guère de place dans l'esprit des pères. Et chacun comprend si bien qu'il doit remplir le rôle de facteur actif dans le commun labeur, qu'il lui est fait l'obligation de se retrousser les manches, de se faire l'artisan de son bien-être, — que le fils du milliardaire s'attelle à la tâche tout comme le commun des sans le sou.

Bien plus, il n'est point rare aux Etats-Unis, de voir un personnage déjà arrivé, dont une solide fortune a couronné les efforts, — riche banquier, docteur en droit ou en théologie, — consentir délibérément et par simple goût du travail matériel pénible, à se faire manœuvre au salaire de *un dollar* par jour.

Ce côté du tempérament américain paraîtra choquant au dernier degré, dans les milieux haïtiens où l'idéal pour la plupart, c'est la possession d'une grâce d'état qui concilie ces deux termes si manifestement inconciliables pourtant : vivre sans travailler, nager dans l'aisance. Je sais des gens emplis de fatuité « jusqu'au goulot », grands seigneurs par droit de conquête ou par hérédité, qui ne voudront voir dans cet amour du gros travail, que la preuve évidente de l'excentricité américaine poussée jusqu'au ridicule, ou de leur culte du dollar poussé jusqu'à l'excentricité. Je

1. M. Cambon, rentré à Paris ces temps derniers, après avoir été cinq ans ambassadeur de France à Washington, a dit, dans un discours, ces vérités significatives : « Il n'existe pas aux Etats-Unis de rentiers dans le sens que nous « attribuons à ce mot en Europe. Plus on est riche, plus on est milliardaire, « plus on travaille. Il serait difficile de trouver dans tous les Etats-Unis un seul « homme qui vive simplement de ses rentes. Cette espèce d'oiseau est inconnue « aux Etats-Unis. »

m'inscris pour ma part contre un pareil jugement qui nous fait voir la noblesse sous le jour décevant et vide de l'oisiveté, et qui nous montre un vilain dans tout individu peinant à la dure. On est plutôt vilain quand on a cette Education du petit-maître incapable de suer, de se salir les mains, car dès lors on fera bon marché de son caractère et de sa dignité pour...*arriver?* (1)

Dans ce millionnaire, dans ce docteur américain qui s'impose le rôle de manœuvre ou tout autre semblable, il y a au contraire un grand exemple, une leçon de choses fort édifiante, éminemment profitable pour le pays où elle est possible. Elle démontre qu'en ce pays-là, le millionnaire ne se prise pas au-dessus de l'humble tâchier qui sue au travail, et qu'entre eux deux, les millions ou n'importe quel doctorat ne constituent point une barrière infranchissable à l'un ou à l'autre.

Elle prouve encore et surtout cette éternelle et judicieuse vérité, à savoir qu'il n'y a point de sots métiers, que tout labeur est par lui-même respectable, et qu'il n'en est aucun qui avilisse le laborieux.

Ainsi le célèbre Thomas Wentworth Higginson, « un américain représentatif », en possession de plusieurs doctorats conquis à l'Université de Cambridge, — « portant déjà en lui tant de con-
« naissances tout au moins esquissées, *aspirait* à
« devenir durant quelques années simple ouvrier,
« *afin d'avoir tout traversé, essayé de tout, afin sur-*

1. .. la loi de la vie, c'est le travail, et... le travail en lui-même, loin d'être un malheur, est une grande bénédiction, pourvu que, toujours, il soit poursuivi dans les conditions qui préservent chez un homme le respect de soi et qui lui permettent de développer son propre caractère et d'élever ses enfants de sorte que lui et eux, aussi bien que la communauté entière dont lui et eux font partie puissent fermement marcher en avant et en haut. L'oisif, riche ou pauvre, est au mieux un membre inutile et généralement un membre nuisible de la communauté.

TH. ROOSEVELT. — LA VIE INTENSE.

« *tout d'entrer en sympathie avec tous*. Un de ses
« frères qui, comme ingénieur, était en train de
« construire un chemin de fer, réalisa ce désir en
« le prenant dans son équipe à un dollar par jour,
« et il se rappelle encore avec vivacité la *joie de*
« *l'effort*, telle qu'il la ressentie, à exercer dans les
« forêts où l'on manquait de tout, le métier de
« manœuvre. » (1)

Plus récemment, M. Th. Roosevelt, le président actuel des Etats-Unis, fils de famille de haute bourgeoisie et docteur en droit, s'adonna à la rude et pénible carrière de cowboy, et vécut deux années consécutives de cette vie de la forêt, si aventureuse et si pleine de dangers. Cela, non par nécessité matérielle, mais plutôt par goût, pour savoir d'expérience ce que son énergie pouvait produire, pour la tremper à même un travail qui exigeait une perpétuelle dépense de force hardie et d'indomptable courage, pour dompter et maîtriser les forces contraires qu'il avait en présence. (2)

Cette race américaine est décidément une agglomération d'énergies en action. Leur pays réalise le modèle accompli d'une fournaise en perpétuelle ébullition, mettant en mouvement un mécanisme énorme toujours en rut de produire, et qui sans cesse triture une colossale besogne.

---

1. Th. Bentzon. « QUESTIONS AMÉRICAINES. »

2. Roosevelt n'a pas de fortune ; il est myope, très vaillant marcheur, ne fume jamais, s'habille plus que simplement, à tel point qu'on a souvent plaisanté ses pantalons trop courts, et, a parfois des manies bizarres.

C'est ainsi qu'un jour où je lui avais présenté un Français de marque qui désirait vivement le connaître, ce dernier voulut prendre congé, après quelques instants d'entretien, ayant peur d'être indiscret. Et comme il manifestait cette crainte de vive voix :

— Oh ! vous ne me gênez pas, lui dit Théodore, vous pouvez venir avec moi : NOUS COUPERONS DU BOIS !

Et, pendant deux heures, avec une adresse incroyable, il coupa du bois, dont il fit des fagots très soignés, devant son visiteur interdit.

XXX. — ANNALES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES du 10 Septembre 1905.

Besogne cyclopéenne qui a enfanté de toutes pièces, la puissance économique hors de pair à laquelle les Etats-Unis sont parvenus en l'espace de cent trente années de pratique d'un labeur sans limite et d'une incomparable liberté.



# CHAPITRE XIV

## LE TANT POUR CENT DE LA VALEUR D'UN PEUPLE.

A pareille école, nous aurions quelques chances d'apprendre comment le travail est pour un peuple la principale avenue de la liberté bien comprise; et comment cette liberté à son tour, pratiquée sans entraves, reste la formelle garantie de tous ceux qui apportent une valeur personnelle quelconque à la constitution de la grande valeur nationale.

Savons-nous bien exactement de quoi se compose le tant pour cent de valeur d'un peuple? Avons-nous une notion positive et certaine des causes qui font fléchir à la bourse universelle, la valeur représentative de tel ou tel groupement humain, et pouvons-nous déterminer les raisons plausibles qui la font monter?

Ce tant pour cent résulte de la combinaison des divers éléments de la valeur sociale, savoir : le sol que l'on possède, élément primordial préexistant au possesseur : — les besoins du possesseur,

élément secondaire en ce que sa genèse est postérieure à celle du premier, — mais essentiel quant à ses exigences impérieuses, à ses lois inflexibles ; l'exploitation de ce sol, troisième élément qui naît de l'incessante poussée, du naturel stimulant dont le second est le type indéniable. Ce troisième élément, regardé de près, observé avec attention, est en lui-même un composé qui se prête à l'analyse, et où apparaissent ces composants indispensables : la force, l'énergie, la volonté du faisant-valoir, ses aspirations au mieux, ses ambitions possibles.

Dans un pays où tous ces éléments, accouplés dans l'ordre nécessaire de leurs fonctions respectives, entrent en gestation, cette gestation est nécessairement productive, créatrice de la prospérité sociale, à telle puissance que l'aura voulu l'homme remplissant l'office de générateur.

C'est la constitution du tant pour cent qui se rapproche constamment de la parité, selon les efforts dépensés, -- qui la dépasse dans les centres américains, où ces efforts excèdent tout ce qui a été fait de semblable ailleurs.

Et si l'on ajoute à ces unités fondamentales, si fécondes de la valeur, le facteur de l'intellectualité, le total obtenu apparait sous le jour de cette résultante superbe : l'ascension d'un peuple, le développement sans mesure de sa force physique, la manifestation et la mise en parfait équilibre de ses facultés morales, la progression indéfinie de son intelligence.

Quand un peuple a parcouru de pareilles étapes, regardez-le de près, auscultez son cœur et sondez son âme : vous êtes sûr de rencontrer dans sa constitution propre des caractères en relief, des traits particuliers qui font ressortir la solidité de son tempérament, et qui montrent de

façon positive la contribution qu'il fournit à l'évolution de l'humanité.

Les haïtiens n'en sont pas encore là. Ils ont pas mal de choses à apprendre, beaucoup à rectifier dans leurs conceptions et leur manière d'être, — énormément à faire en un mot, pour arriver à la constitution de leur tant pour cent de valeur. Ce n'est point besogne facile pour eux sans doute ; en tout cas, cette besogne-là n'est pas immédiatement et spontanément réalisable. Mais elle est possible, et elle répond à des nécessités sociales, à des exigences si pleines d'évidence, que le droit ne nous appartient pas de les négliger, de les éluder ou de les méconnaitre. Car ce serait de notre part une véritable faillite à nos obligations envers nous-mêmes, envers la race dont nous sommes jusqu'ici les seuls représentants en titre.

Toutes les conquêtes que nous aurons réalisées, dans quelqu'ordre que ce soit, seront réversibles sur nos congénères de partout, qui en feront leur profit. Par contre, nos fautes, tant que nous en commettrons, le temps d'arrêt qu'elles nous font subir, la régression possible qu'elles produiront dans notre état social, — tout cela aura son inévitable répercussion sur une race qui est réputée traîner jusqu'ici un véritable boulet de Sisyphe, dont on lui conteste la faculté de se libérer jamais.

Dans chacune de nos fautes, de nos erreurs, de nos peccadilles, — et reconnaissons que nous en commettons un peu trop décidément. — l'on affecte de voir le signe sensible et démonstratif d'une tare ethnique indélébile. Pourtant, j'y insiste : ceux qui nous jugent avec une telle désinvolture, n'auraient qu'à remonter le cours de leur histoire, souvent même à se regarder bien sincè-

rement aux temps actuels, pour reconnaître que tels nous sommes, tels ils étaient naguère, tels ils sont, peut-être de nos jours encore, à plus d'un point de vue.

Ce serait à notre actif un phénomène assez peu explicable, anormal même, que le fait d'avoir franchi en cent ans les difficiles étapes du progrès, que la race prétendue supérieure a mis dix siècles et plus à parcourir. Nous serions les hommes prodiges de la civilisation, des êtres à classer hors l'humanité et au-dessus d'elle? ..

Nous avons donc, l'histoire en main, des droits à faire valoir aux circonstances atténuantes, et nos devanciers, s'ils nous jugeaient d'après eux-mêmes, en toute bonne foi et en toute sincérité, sauraient devoir nous faire crédit de quelques siècles encore, pour nous laisser le temps de rendre décisive et concluante l'expérience à laquelle nous nous serons prêtés.

Après tout, quand la France, l'Angleterre ou l'Allemagne constituées comptaient un siècle d'existence, elles étaient certainement moins civilisées, plus barbares et féroces que n'est à l'époque actuelle la République d'Haïti, libérée seulement en 1804 de la barbarie raffinée et cruelle de messieurs les civilisés français.

Et lorsque de nos jours, le grand turc, qui participe de la supériorité de race, décrète et fait exécuter dans son empire la tuerie en masse des arméniens sans défense ; lorsqu'en Russie, un grand duc Serge, voleur officiel comme il s'en rencontre en tous pays, emprisonne et proscrit les juifs pour accaparer leurs biens, ne sont-ce pas là des preuves nouvelles que la férocité en ses sauvages manifestations, et l'impudente félonie, ne sont pas des questions de race, mais bien plutôt des travers déplorables affectant un peu

plus ou un peu moins toutes les races indistinctement ?

Dans tout ce qui précède, nous trouvons autant de valables excuses de nos péchés de jeunesse, et le droit incontestable de venir en appel des sentences mal fondées que l'on formule avec trop de sans-gêne contre nous, par delà l'Atlantique. Mais il ne faudrait pas nous endormir là-dessus : il ne faudrait pas que, quiets, sereins et imprévoyants, nous nous croyions dispensés d'aucun effort, espérant que fatalement, au jour marqué par nos destins infaillibles, le progrès fera escale chez nous, et nous entrainera dans son lumineux sillage.

Il faut nous efforcer, chercher notre voie, la trouver et la suivre ; il faut emprunter aux autres tous les éléments de progrès qu'eux-mêmes empruntèrent en d'autres temps, et en vertu d'un droit légitime, aux premiers occupants du domaine.

Les Etats-Unis d'Amérique peuvent être pour nous une vivante et éloquente leçon au double et essentiel point de vue travail et liberté, c'est-à-dire sous le double contour de nos misères morales et matérielles, et de notre inexpérience. « Travail et Liberté » est une formule à la fois large et féconde, enfantant le bien-être sans mesure et sans limite, en tout pays qui lui sert de lieu d'élection.

Je sais qu'en conseillant aux haïtiens de regarder un peu du côté de l'Amérique, de chercher à se munir en pareil milieu d'exemples édifiants dont ils ont tant besoin, je dois m'attendre encore à deux objections toutes faites, et qui restent la suprême justification de ceux qui donnent leur option à la France.

L'Amérique, me dira-t-on, a une tendance trop

marquée à nous englober, pour que nous pensions à substituer chez nous sa prépondérante influence à celle de la France. D'ailleurs, pourra-t-on ajouter, ce pays abrite le préjugé de couleur à un degré qui nous éloigne forcément de lui. Comment dès lors, nous, peuple de noirs purs et de sang-mêlé, pouvons-nous chercher en ce pays-là une orientation que la répulsion du blanc américain pour notre race, nous rendrait nécessairement impossible ?

Je répondrai en peu de mots à la première objection. Je dis que nous avons un haut intérêt à connaître à fond l'Amérique, à l'étudier dans ses mœurs laborieuses et ses libérales institutions. Une telle étude ne peut manquer d'être pour nous pleine d'utilités et de profits, cela est sans conteste. Mais je n'entends point par là qu'il faille nous américaniser en ouvrant nos avenues à une influence américaine qui éliminerait toutes les autres et s'érigerait à leur place. Ce serait ni plus ni moins remplacer une actualité nuisible par une conjoncture dangereuse. L'Europe est loin, et l'Amérique monte la faction devant ses appétits ; l'Amérique est à deux pas, et l'Europe s'est reconnue impuissante à l'empêcher de manger à sa faim.

S'il doit exister une influence prépondérante en Haïti, ce ne peut, ce ne doit être que la maîtrise du charbonnier, formant le code inexpugnable du droit incessible des haïtiens chez eux. C'est à nous donc qu'il appartient, qu'il incombe le devoir social et national à la fois, de faire chez nous l'équilibre des influences, à côté de la nôtre qui doit rester la seule suprême, en tout état de la cause. La question n'est pas seulement d'ordre social, elle est encore de nature économique.

Que l'étranger, quel qu'il soit, vienne *travailler* en Haïti, dans l'acception la plus sincère du terme ;

qu'il nous apporte, mais de bonne foi, le concours de ses lumières, de son intelligente et honnête activité, et même de ses capitaux lorsqu'il en a, voilà qui est fort désirable après tout. Car de la sorte, il s'enrichira sans que ce soit à nos dépens, sans nous causer aucun tort, aucun ennui, et même en contribuant pour une bonne part au bien-être auqel nous aspirons.

Mais s'il doit, sur le seul terrain des intrigues où il a toujours trouvé en nous-mêmes, en nous surtout, des complices inconscients ou délibérément malhonnêtes et cyniques; s'il doit pouvoir continuer à mettre ainsi le peuple haïtien à la rançon, j'estime qu'il y a lieu à des précautions défensives, en vue de nous garer contre ses tendances. Et cette nécessité n'est exclusive d'aucun étranger au profit d'aucun autre. Français, Anglais, Allemands ou Américains, que soient les bienvenus tous ceux-là qui viennent animés d'intentions honnêtes, tous ceux qui ont une activité de bon aloi à dépenser parmi nous. Mais quant aux autres, aux mal intentionnés et aux parasites, il est temps que nous cessions de leur faire un pont sur lequel ils passent en nous broyant, pour accéder au budget de la « Dette publique ».

En ce qui a trait à la seconde objection, elle m'oblige à m'arrêter un peu sur le préjugé de couleur en général, et puisque l'Amérique est en cause, à considérer plus particulièrement ce préjugé sous ses traits américains. Car il mérite qu'on en parle bien haut, et que surtout un descendant de la race noire le dévisage en disant ce qu'il en pense. D'aileurs, comme tout sentiment humain, comme la haine dont il est l'expression la plus forte peut-être, le préjugé doit se prêter à l'examen, à l'analyse, à la dissection.



# CHAPITRE XV

## Préjugés Sociaux

Le préjugé en général est la manifestation la plus sensible de l'amour de soi, de l'égoïsme poussé aux extrêmes où il incite l'homme à s'attribuer une supériorité quelconque, réelle ou imaginaire, sur son semblable. Ainsi entendu, il n'est point circonscrit dans telle ou telle race humaine, dans telle ou telle classe de la société. C'est un sentiment humain inséparable de l'amour-propre, de l'orgueil inné que tout homme porte en son être intime, à un degré ou à un autre.

Un tel sentiment peut varier de forme ou de force, selon les tempéraments divers, les milieux et l'Education. Mais il n'est pas un homme chez qui on ne sera sûr de le rencontrer : ici, intransigeant, intraitable, extravagant et bête ; ailleurs, tempéré par l'Education ou les penchants naturels, accommodant et laissant place dans le cœur au sentiment de la solidarié humaine, à l'amour du prochain. à une charité souvent inépuisable.

Si par la pensée nous exagérons, à tel degré qu'on voudra, l'égoïsme — qui est nécessaire à l'homme dans une certaine mesure, puisque de là procède toute pensée d'amélioration de son être, — nous arriverons à la constitution d'un type humain spécial, curieux à voir, intéressant à étudier du chef des travers qui peuvent hanter l'esprit du « premier des animaux. » Car nous aurons sous les yeux un assemblage de tous les ridicules possibles, l'exagération de l'orgueil poussé jusqu'à la stupide vanité.

Si par contre, nous faisons l'opération opposée, si partant d'une ligne médiane imaginaire de l'amour-propre, nous voulons envisager le *decrescendo* dont il est susceptible, nous pourrons rencontrer des diminutifs nombreux de ce sentiment-là, des sujets chez qui il existe à un degré toujours moindre que chez d'autres, si bien qu'en définitive, nous serons arrivés à la limite extrême de cette progression descendante, c'est-à-dire à un degré où l'aspiration au mieux ne dépasse guère un minimun où il équivaut presqu'à la négation de l'amour de soi.

Dans l'humanité prise en son ensemble, c'est-à-dire en tous pays sans exception, dans toutes les races sans acception aucune, se rencontrent les deux extrêmes que je viens d'esquisser, aussi bien d'ailleurs que les types intermédiaires.

Les majestés régnantes ont les sots préjugés ou la sotte vanité, — cela revient au même, — que confère la puissance illimitée qu'elles exercent; les princes, ducs ou marquis de même, chacun selon son rang et la part qui lui revient de l'autorité en exercice, jusques et y compris le valet intrigant passé noble de par ses intrigues et la grâce de son souverain.

Les ministres d'Etat, les gros ambassadeurs, ac-

cèdent à leur position et s'y maintiennent souvent, grâce au circonflexe de leurs génuflexions au pied du trône où les basses flagorneries des courtisans font du maître un Dieu. Mais ces mêmes ministres et ambassadeurs trouvent une saveur incomparable à cette pensée, qu'eux aussi ont une cour et des courtisans, c'est-à dire un milieu où ils sont rois, où des gens sont en adoration devant leur royauté.

Les gros banquiers, les princes de la finance, se mesurent à l'aune de leur orgueil enflé proportionnellement à la rondeur de leurs sacs d'écus, et se prisent bien au-dessus du petit millionnaire devenu riche dans le commerce de calicot; le marchand de calicot se croit en possession d'un droit incontestable de mépris envers le modeste épicier; et celui-ci à son tour se pose en grand seigneur vis-à-vis du bachelier sans fortune qui lui sert de commis, et qui fort souvent pourrait revendiquer une part d'effective contribution, dans la constitution de la fortune du patron.

Et ainsi dans toutes les branches de l'humaine activité, les unes par rapport aux autres, le pouvoir et la fortune donnant le ton, et chaque individualité s'escrimant à paraître supérieure à quelqu'un.

Tels sont les préjugés sociaux, telle est la constitution régnante comme l'a faite l'homme plus ou moins libéré des liens de l'animalité, marchant constamment à la conquête de destinées meilleures.

Il ne faudrait pas croire que ces préjugés sociaux s'observent seulement chez les sujets montés à une certaine condition de bien-être ou d'influence. Aussi bas qu'il descende dans l'échelle sociale, l'observateur peut les rencontrer encore.

qui s'exercent avec la même prétention bête, que dans les hauts échelons.

Par exemple, celui-là commettrait une grosse erreur, qui supposerait qu'il n'existe pas une hiérarchie de la domesticité. Cettte hiérarchie est réelle, et ceux de ce monde spécial qui sont, ou qui se croient placés au premier rang de leur état, s'estiment toujours les supérieurs en titre des moins bien partagés. Le valet de chambre d'un grand seigneur se considère grand seigneur lui-même, quant aux chevaliers de la table et de la vaisselle; les chevaliers de la table et de la vaisselle sont une vraie noblesse vis-à-vis de ceux de la marmite; le cocher couvert de faux galons est un être vivant comme dans une gloire, en comparaison des *fonctionnaires* qui exercent leurs fonctions dans les écuries du maître. Toutes ces distinctions tiennent sans doute à la distance où l'on est placé de ce dernier, et au plus ou moins de rayons, de bienfaisante chaleur que son rayonnement procure en raison inverse de cette distance.

Et même dans les bas-fonds de la société, dans les milieux mal famés d'où toute morale est bannie, et qui semblent inaccessibles à aucunes idées saines, le préjugé se manifeste encore et ne perd point ses droits, ce qui témoigne en toute vérité qu'il est et restera l'une des grandes faiblesses de cette pauvre nature humaine qui en a tant à son passif.

Il n'est point rare en effet d'entendre la fille galante qui vend le plaisir à tant le kilo, se vanter de valoir mieux que la grande dame entourée de considération, riche, heureuse, qui au mépris de ses devoirs conjugaux, accorde de petites entrées furtives sur sa vertu, à tel bellâtre de la galanterie honorifique. En quoi, mon Dieu ! je suis

bien obligé de reconnaître que la marchande de plaisir classée n'a pas précisément tort. Et dans ce monde d'aspect particulier où elles font école, chacune s'évertue à faire ressortir par où elle est meilleure, c'est-à-dire moins foncièrement dégradée ou moins rouée que ses pareilles. Celle-ci vous soutiendra avec aplomb qu'elle n'a jamais eu « plus d'un mari? à la fois » — comme une telle; cette autre, qu'elle n'en est pas à ignorer qui sont les pères de ses enfants; cette troisième, qu'elle est une femme perdue, c'est vrai, mais qu'elle entend donner une éducation soignée à sa petite fille, à l'encontre de telle autre qui vend la sienne à messieurs ses bons amis. J'en passe, car j'ai grande hâte de m'évader de ce centre de misères d'où se dégagent par bouffées des émanations qui provoquent dans l'âme d'accablantes tristesses.

Mais enfin, tous ces préjugés sociaux bien ou mal fondés, qui font élection de domicile du haut en bas de l'échelle sur laquelle l'humanité accomplit sa pénible évolution, ne sont pas un mal sans remède pour ceux qui en souffrent. C'est une forteresse indestructible à la vérité, puisque, tant qu'existera l'espèce humaine, et sous la seule réserve de certaines atténuations que la sévère Éducation peut produire, — l'espèce humaine tiendra à la conservation de ses préjugés, autant qu'à sa conservation propre.

Toutefois, cette forteresse qu'on ne saurait renverser, on peut ambitionner de l'occuper un jour, soit à côté, soit à l'exclusion de ceux qui y sont déjà. Le caporal audacieux et entreprenant peut chasser son prince et en prendre la place aussi bien sur le « sapin du trône », que dans l'affection de la foule qui d'ailleurs, est toujours disposée à saluer et acclamer les succès des caporaux en-

treprenants et audacieux. Et souvent cette tentation de régner leur vient de l'habitude qu'ils ont contractée de pénétrer dans l'alcôve du prince et de chausser ses pantoufles, — ce qui est déjà une royauté d'une espèce et d'une saveur particulières.

Le prolétaire d'aujourd'hui a toutes chances de devenir le riche banquier de demain, à la seule condition de comprendre que vouloir et pouvoir, c'est tout un pour qui a de l'énergie à dépenser.

Mais lorsqu'il s'agit du préjugé de couleur, l'observateur se trouve en présence d'un mal humain autrement grave que ceux envisagés plus haut. Ce préjugé-là se met en travers de toute morale, il viole tous les principes que la philosophie proclame, il fait échec à toutes les vérités réputées absolues, qui forment le centre autour duquel gravite le roi de la création, dans ses progrès sans limite et sans fin.

Je pourrais ajouter que, haineux en son essence, il déchire le code de généreuse fraternité, la loi d'amour qui fut promulguée parmi les hommes, il y a 1904 ans, et que cette lacération est précisément le fait des prétendus dépositaires en titre, des légataires universels et légitimes continuateurs de celui qui en fit don au monde.

Mais je veux éviter, — et pour cause, — de chercher mes démonstrations et leurs points d'appui dans aucuns sentiments généreux. Certes, la générosité est le plus beau penchant de l'âme humaine : l'abnégation, le sacrifice de soi au bénéfice de ses semblables, — l'altruisme en un mot, — voilà autant de termes expressifs de l'amour du prochain, de cette charité n'ayant d'autre limite qu'elle-même, que le Christ en-

seigna aux hommes. A n'en point douter, un si bel enseignement visait à faire régner parmi eux la paix et le bonheur sur la terre, — en attendant que dans l'au-delà, il advienne d'eux ce qu'il doit en advenir.

Or, à cette loi d'amour, de charité, l'humaine civilisation a substitué une pratique assez grossièrement égoïste, marquée sur ses moindres contours par le jeu des intérêts en action, qui toujours s'entrechoquent. C'est donc pourquoi, acceptant telle qu'elle est notre pauvre et maladive humanité, avec ses instincts maladroits et brutaux, — je suis d'opinion que c'est un tort capital de lui demander d'être généreuse, dans les questions où je constate qu'elle n'a point de penchant à la générosité. Ce tort subsistera jusqu'au jour, que je ne crois guère prochain, où la preuve pourra être faite que nous sommes des dieux, et non des êtres doués d'une supériorité relative, menant en laisse nos frères moins bien départagés que nous, de l'animalité.

Et d'ailleurs, le penchant généreux, lorsqu'il existe, a sa caractéristique essentielle dans sa seule spontanéité. Et s'il est élevé à la hauteur d'un devoir par quelques grandes âmes charitables, il est loin de constituer un droit, au sens vrai du mot, au bénéfice de ceux envers qui la charité s'exerce. Je fais le bien, je viens en aide à mes semblables qui souffrent, dans la mesure des inspirations de mon cœur, et de mes moyens. Mais la société, non plus que mes semblables qui souffrent, n'a le droit d'exiger de moi que je me montre bienfaisant, généreux et charitable.

Il reste donc bien entendu que dans cette question du préjugé de couleur, j'écarte absolument les considérations tirées de l'amour du prochain,

d'autant plus, après tout, que les gens à préjugé seraient fondés peut-être à m'objecter que nous ne sommes pas leur prochain.





## CHAPITRE XVI

### L'Esclavage et le Préjugé de Couleur

Les noirs avaient été arrachés de leurs villages, de leurs forêts d'Afrique, transportés et jetés comme bêtes de somme un peu partout dans les Amériques. Cette violation de leurs personnes et de leur liberté fut possible, parce qu'au regard de ceux qui leur imposaient le joug, ils représentaient une faiblesse. Disons mieux, ils étaient une force inconsciente d'elle-même. Or, toute force qui se méconnaît, qui s'ignore, est une force négative, incapable de résister aux agressions possibles, — par où elle a l'équivalence d'une évidente faiblesse.

De fait, il y eut contre les négriers en Afrique, des tentatives de résistance isolées et vaines. Les pauvres noirs étaient le nombre dans leurs hameaux, dans les gorges profondes de leurs montagnes ; mais qu'est le nombre, en face des ruses, de l'audace, de la savante stratégie des

civilisés chassant aux barbares ? D'ailleurs, les protestations que cette chasse provoqua, n'eurent jamais que le caractère de révoltes personnelles chez certains qui préférèrent s'exposer à la pire des morts, plutôt que d'accepter les chaînes de l'esclavage. Bref, les desseins cupides auxquels on allait les faire servir, devaient sans doute s'accomplir dans ce Nouveau-Monde où déjà la civilisation européenne avait fini presque d'exercer son rut de la destruction, aux dépens des inoffensifs indiens.

Les africains avaient contre eux, non seulement leur faiblesse, mais encore leur carnation spéciale, leurs caractères ethniques particuliers, par où ils ne ressemblaient guère aux blancs. Sur tout cela, fut bâtie l'inepte théorie de l'infériorité originelle du noir, qui devait être invoquée comme la suprême justification de la plus révoltante iniquité que l'histoire eût à consigner dans ses pages, où pourtant il se rencontre tant de choses laides et malpropres.

L'esclavage dura trois siècles et demi en Amérique, et ce fut dans les plaines d'Haïti que s'alluma un jour la torche revendicatrice, et que retentit le clairon de la délivrance. Pendant ces trois siècles et demi, et à part quelques exceptions fort rares, qui n'infirment pas une règle fortifiée par les circonstances sauvagement atroces dont nous avons gardé le souvenir, — les deux races ne pouvaient que se prendre mutuellement en haine.

Chez le maître blanc, cette haine fut alimentée par le préjugé de couleur inventé à la cour immorale et déréglée de Louis le quinzième. A la vérité, ce maître-là n'avait aucune inclination à voir son égal dans le noir livré sans défense à ses caprices et à sa brutalité. Chez l'esclave, ce sen-

timent que faisait naître sa légitime indignation, avait sa source dans les conditions d'inhumaine injustice qui lui étaient infligées, en violation de toute loi, au mépris de toute morale.

Il arriva que les séductions de la jeunesse, chez la négresse esclave, excitèrent la lubricité du blanc immoral et peu sévère, comme le sont tous les hommes, chaque fois qu'ils ont une basse passion à satisfaire. Ce fut cette transaction passionnelle avec le préjugé de couleur, qui eut pour effet de produire la race des sang-mêlé, intermédiaire entre celle des blancs et celle des noirs.

Certains blancs, pères de mulâtres, ne jugèrent point ces rejetons sortis des entrailles de la négresse, indignes de leur affection paternelle. Mais à cela près, la même haine vivace qui poursuivait les noirs, s'acharna aussi contre ce produit né en quelque sorte de la conjonction occulte des deux races.

Il y eut même des pères blancs qui vendirent les mulâtres, leurs enfants! Tout cela était cupide, mercantile, immoral, — inhumain, — mais ne nous indignons pas plus que de raison: c'était l'homme civilisé et de race supérieure, qui affirmait ainsi les hautes facultés de sa nature si bien douée et si bien ornée.

Le même luxe inouï d'atrocités criminelles souilla les blancs exerçant l'esclavage, aussi bien dans les colonies françaises que dans celles d'Angleterre et d'Espagne,— partout en un mot, dans cette Amérique où les noirs, repliés sur eux-mêmes, subissaient l'accablement de leur passion douloureuse. Et cela, sans discontinuité ni atténuation, jusqu'au jour où des vengeurs surgirent du milieu de ces misérables, où sonna enfin pour eux le tocsin de la délivrance.

Le grand mouvement libérateur qui éclata dans

Saint-Domingue en 1791, et qui aboutit à l'avènement du peuple haïtien en 1804, est le point de départ, la cause génératrice de l'abolition de l'esclavage partout où cette iniquité sociale sévissait dans le nouveau-monde. Dès lors qu'il existait un peuple noir autonome dans l'archipel des Antilles, la libération de tous les esclaves devait s'ensuivre fatalement, un jour ou l'autre. Et, de fait, l'Espagne fut, par la suite, successivement chassée de ses colonies du Sud-Amérique. (1) L'Angleterre affranchit ses esclaves en 1834; la France libéra les siens en 1848. La mesure de libération fut plus tardive aux Etats-Unis, où elle fut proclamée en 1863, et il fallut la guerre hispano-américaine en 1898, pour faire cesser l'asservissement des noirs de Cuba et de Porto-Rico.

On le conçoit sans peine: cette liberté conquise au prix du sang par Haïti, par le Vénézuela, la Colombie, et tant d'autres républiques de l'Amérique du Sud; — cette liberté octroyée aux esclaves de l'Angleterre et de la France par leurs métropoles respectives,— n'était pas une circonstance susceptible de changer ni même d'atténuer le sentiment de haine intransigeante que nourrissait la race blanche contre la race noire. Il n'y avait pas à espérer de voir ce sentiment faire place à de la sympathie pour les nouveaux libres, dans les cœurs des maîtres de la veille,— au contraire.

Que ces hommes, que les civilisés reléguaient à l'arrière plan de l'humanité, aient osé revendiquer les droits naturels dont on les avait frustrés; que, mettant un mâle courage au service de cette conception, ils aient affronté, bravé et terrassé

1 Le gouvernement de Pétion contribua effectivement à l'émancipation de la plupart de ces colonies, en procurant des secours en armes, munitions et argent, à Bolivar, leur libérateur.

la prestigieuse armée française venue à Saint-Domingue pour les faire rentrer dans la soumission; qu'en définitive, le triomphe ait couronné leurs efforts, et que ce triomphe ait eu cet effet subséquent de rendre inévitable la libération de leurs frères des autres colonies, — il y avait là une série de causes plus que suffisantes pour les faire détester davantage, s'il était possible, par les blancs toujours intraitables sur le chapitre de la « propriété ». Car les victoires remportées par les esclaves dans les plaines de Saint-Domingue, atteignaient profondément les maîtres dans leur orgueil, et souffletaient avec une certaine violence la séculaire vanité qui leur faisait considérer le noir soumis, sinon résigné, comme un être absolument nul dans l'ordre moral et intellectuel, incapable de songer à son mieux-être avec un certain esprit de suite, inapte par conséquent à réaliser aucune conception susceptible de grandeur et de noblesse.

A l'encontre de ce jugement prétentieux, le noir avait osé lever la tête à Saint-Domingue, il avait regardé le maître en face, avec audace et fierté, et devant ce regard qui le brûlait, le maître s'était vu contraint de reculer. Ce noir audacieux et terrible savait donc vouloir et pouvoir, c'est-à-dire être un homme, une entité pensante et agissante comme le blanc? Il pouvait donc ambitionner d'améliorer son sort misérable, et faire de cette ambition une réalité? Ce déplacement, ce brutal renversement des idées régnantes, dut produire, — et produisit en effet chez ce vaincu honteux de sa défaite et furieux des conséquences qu'elle devait entraîner, un accroissement de ses préjugés, de son animosité, de son aversion contre sa bête de somme désormais assise comme lui à la table commune de l'humanité.

Le cœur humain est ainsi fait d'ailleurs, que l'homme, ou la race qui se croit en possession d'un titre de supériorité sur un autre homme ou une autre race, s'inscrira toujours, de toutes ses forces et par tous les moyens, contre la négation de ce titre réel ou surfait. Et là où la justice, fortifiée par l'évidence des faits, aura démontré l'inanité et la sottise de ses prétentions, il criera à la violation des principes.

Or cette évidence fustigeant l'orgueil des colons, ce fut à leur estime un grand mal, une perturbation de toutes les idées constitutives de leur critérium de la vérité absolue. Ce mal leur apparaissait plus grand encore, en considération de son immédiate répercussion sur leurs intérêts pécuniaires. Saint-Domingue perdu pour la France, c'était la perte des millions sués par l'esclavage, que cette terre rapportait aux colons et au trésor français.

Le système esclavagiste, à l'époque de sa splendeur, constituait une réduction du labeur à sa plus simple expression, sinon à la négation absolue, pour qui en avait le profit médiat ou immédiat ; c'était conséquemment une augmentation de l'avoir de ce profitant, en raison directe de la besogne forcée qu'il imposait à l'être humain changé en machine vivante. Et pour qui n'avait pas de sens moral, ce dut être une position fort enviable que de pouvoir réaliser de gros revenus, une insolente opulence, à la seule condition de tenir le fouet du commandeur.

Les économistes condamnent le travail forcé, en se plaçant, bien entendu, au point de vue de ses déplorables conséquences économiques. A quoi il convient d'ajouter le point de vue moral qui a certainement une valeur de premier ordre dans la question.

Bref, cette lésion de leurs intérêts, ou, ce qui est

plus exact, la perte des millions que le capital-esclavage leur rapportait, aigrit les colons au plus haut degré possible, et dans leur jugement. les noirs libérés de la domination blanche « étaient dignes de tous maux », pour le fait d'avoir cessé d'être les instruments de fortune des forcenés qui les avaient asservis.

Mais rentrons en Amérique, puisqu'aussi bien c'est le préjugé américain de couleur, sans exclusion toutefois du même préjugé chez les autres peuples de race blanche, — qui a motivé les considérations qui précèdent, introductives de celles qui vont suivre.





## CAHPITRE XVII

### Préjugé de Couleur aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis d'Amérique, noirs et jaunes confondus dans la même répulsion, subissent le préjugé de couleur, dans ses manifestations poussées au paroxysme des procédés vexatoires. Il existe une ligne de démarcation nettement tracée entre les deux races, et en toutes occasions, le blanc ne recule devant aucuns froissements, pour faire comprendre au noir l'inégalité de conditions qui place le premier dans les hauts sommets de l'humanité, à l'exclusion absolue du second qui, par prédestination, doit occuper les derniers degrés de l'échelle.

Nous avons vu que les noirs existent au nombre de douze millions dans les Etats de l'Union américaine. Ils représentent donc 5,83 1/3 de la population de ce pays. (1) Ils ne sont point par consé-

1. La population des Etats-Unis est en perpétuelle augmentation, par le double apport de la natalité et de l'immigration. Nous avons basé nos calculs sur le chiffre de 1903, qui est de 70.000.000.

quent une portion négligeable de cette population, quant à ce qui est de leur valeur numérique. Au point de vue politique, leur appoint compte déjà assez pour pouvoir faire pencher la balance des influences en faveur du parti avec lequel ils militent. Au point de vue économique, il n'est guère supposable que douze millions d'hommes ne contribuent point par leur travail, et dans une mesure certainement appréciable, à la prospérité de la contrée qu'ils habitent. Cela se conçoit d'autant moins que dans la ruche américaine, il n'y a pas de place pour l'oisiveté.

D'où il suit logiquement que si ces douze millions de noirs représentaient autant d'oisifs avérés, de bons à rien dans la société des Etats Unis, mangeant de façon ou d'autre à la table commune, sans prendre la moindre part au frais du quotidien menu, la force éliminatoire dont est douée l'activité laborieuse, aurait eu vite raison de ces non-valeurs. Mais puisqu'il n'en est pas ainsi, il y a en leur faveur une évidence de collaboration, en telle mesure qu'on voudra, à la constitution du tant pour cent de la valeur américaine.

N'importe! au nombre des motifs qui poussent l'homme à détester son semblable, le préjugé de couleur est assurément le plus fort et le plus irréductible. Et quand ce préjugé-là trouve un terrain d'action où rien n'en paralyse l'exercice, il se porte aux pires excès, à des violences qui ne sont certes pas à l'honneur de l'homme civilisé.

Les noirs d'Amérique ont chaque jour les occasions de constater ce qu'est un tel instinct chez le blanc. Il est nécessairement plus accentué et plus extravagant dans les Etats du Sud où régna l'esclavage, et où la population de race noire est le plus nombreuse. L'on conçoit que les courantes nécessités de la vie doivent mettre souvent

en présence. et même en contact, ces deux races dont l'une s'est faite, au titre doctrinal, l'ennemie irréconciliable de l'autre.

Ainsi dans les établissements publics fréquentés par les blancs : hôtels, cafés-concerts, restaurants et bars ; maison où l'on loge, où l'on s'amuse, où l'on se *saoule* en cuvant le capiteux wiskey, — les mœurs et les coutumes nées du préjugé interdisent tout accès à la race réprouvée. (1) Et là où le chef d'établissement estime qu'il ferait bon de ne pas dédaigner l'appoint que les noirs peuvent fournir dans ses bénéfices, — les sous et les dollars n'ayant pas de couleur, — force lui sera d'avoir un endroit spécial pour les recevoir à la dérobée. De cette façon, se trouveront sauvegardés tous les intérêts de sa maison, et la clientèle blanche n'aura pas l'occasion de se formaliser, — tout contact repoussant lui ayant été de la sorte évité.

Mais si ce directeur d'établissement public s'avisait d'aller à l'encontre du préjugé régnant, et d'ouvrir toutes grandes ses portes aux deux races indistinctement, pour le coup, la clientèle blanche déserterait sa maison en masse, et dame! cette perspective n'a rien qui le puisse tenter. D'abord il n'a aucune valable raison pour ainsi déplaire à ceux qui représentent en même temps le nombre, la fortune et l'influence ; ensuite, leur déplaire serait pour lui la cause d'une mise en quarantaine qui l'obligerait à fermer boutique, et qui l'exposerait à la misère noire. Et ses consommateurs de même nuance ne pourraient lui offrir une suffisante compensation.

1. Cette réprobation ne poursuit pas uniquement les noirs pur-sang et leurs dérivés immédiats, mais bien tous les COLORED MEN sans exception, jusques et y compris le quarteron le plus clair de peau. Les gens appartenant à l'orthodoxie blanche savent toujours reconnaître ceux qui ont la moindre parcelle de sang noir dans les veines.

Partout donc où le blanc fréquente, il en fait exclure le nègre qui n'a pas le droit de frayer avec celui qui fut son maître dans le passé, et qui aux temps actuels est encore le maître, c'est-à-dire l'omnipotent dans un ordre social où il apparait encore au premier plan. C'est la même chose partout aux Etats Unis, -- dans les Etats du Sud notamment, — j'insiste sur ce point.

Le noir veut-il adorer son Dieu, accomplir les obligations dictées par sa conscience? force lui sera d'avoir son temple à lui, car la maison du Seigneur lui est inaccessible, là où s'exerce la dévotion de messeigneurs les blancs. S'il désire s'amuser, aller au théâtre, il devra construire le sien; s'il voyage pour ses affaires ou pour son plaisir, il ne sera pas admis à l'honneur de prendre place dans les compartiments de chemin de fer réservés à la race superbe et supérieure. (1)

Et dans ce pays où existe la législation la plus libérale du monde, les lois ne peuvent rien contre celles décrétées ainsi, et rigoureusement appliquées par le préjugé. Bien plus, le nègre en Amérique subit les effets vexatoires et iniques d'une loi non écrite dans les codes de la grande république, mais qui existe à côté et au-dessus de la législation, consacrée par l'usage, sanctionnée par le tacite consentement des citoyens. La loi dite de Lynch, (2) du nom de celui qui inventa cette

---

1. Ceci me rappelle un entretien que j'eus avec Frédéric Douglass. Il me parlait d'un voyage qu'il avait fait en Pensylvanie et où il fut obligé, vu la couleur de sa peau, de passer dans un wagon de marchandises TOUT EN PAYANT LE PRIX DES AUTRES VOYAGEURS.

Quelques blancs vinrent le trouver et lui exprimèrent leur regret de le voir ainsi dégrader; mais il se redressa sur la malle qui lui servait de siège en répondant: « Personne ne saurait dégrader Frédéric Douglass; l'âme qui est au-dedans de moi, aucun homme ne saurait la dégrader. Ce n'est pas moi qui suis dégradé par ce traitement, mais bien ceux qui ont voulu me l'infliger. » — BOOKER T. WASHINGTON. — L'AUTOBIOGRAPHIE D'UN NÈGRE. —

2. Lynch (John) co'on irlandais de la Caroline du Sud, Il exerçait au XVIIe siècle, dans cet Etat, les fonctions de chef de justice. Les tribunaux ordinaires ne suffisant pas contre les dévastations DES CRIMINELS et des esclaves fugitifs

pratique de justice expéditive et sauvage, est le formidable instrument de haine actionné par les blancs américains, pour démontrer aux noirs que l'immuable justice, une pour tous, et devant qui disparaissent toutes distinctions, toutes inégalités sociales. — n'existent cependant point pour eux.

En ce siècle où l'égalité sociale, civile et politique. est le parfait idéal vers lequel tendent tous les peuples. et surtout ceux qui se targuent d'être les plus civilisés ; dans les temps actuels où toute nation est réputée barbare, chez qui les gouvernants foulent aux pieds la justice, et les citoyens violent impunément les lois ; à notre époque de vérités et de lumières, où la législation universelle s'inspire le plus largement possible du droit, où le droit est l'expression fidèle de l'inviolabilité de la personne humaine en sa vie, son bien et sa liberté ; où la seule puissance devant laquelle l'homme doive s'incliner est celle de la loi dérivant du droit, et de la justice établie par la loi, — le lynchage du nègre dans l'Amérique civilisée et libertaire, restera une indélébile souillure pour le peuple américain.

Je suis de ceux qui pensent que les noirs et leurs dérivés ne doivent pas accorder au préjugé de couleur plus d'importance qu'il n'en saurait avoir ; je crois profondément, judicieusement que, pas plus en Amérique qu'ailleurs, ce préjugé ne saurait être aucunement pour eux une entrave. Mais lorsque je me trouve en présence du préjugé américain exprimé par le lynchage du noir, je suis

---

réfugiés dans les impénétrables marécages du Dismal-Swamp, ce Lynch fut élu par ses concitoyens et investi, en matière civile et criminelle, d'un pouvoir absolu. A la fois législateur et juge, il usa de son droit souverain d'une façon terrible, fit juger et exécuter. séance tenante, LES CRIMINELS pris en flagrant délit et ceux dont la culpabilité était hors de doute, et parvint, par ses procédés expéditifs, à débarrasser le pays de ces malfaiteurs. On a donné son nom à cette sauvage loi de Lynch, — Lynch's law — dont l'Amérique fait encore de nos jours un si fâcheux abus — Larousse.

bien obligé de déclarer que cette subversion de la justice et de la morale est une impardonnable sauvagerie d'une nation civilisée.

Qu'un blanc américain se rende coupable des pires forfaits : parricide, viol ou tentative de viol, assassinat perpétré dans les circonstances du plus révoltant cynisme ; — il sera recherché par la police, traduit devant les tribunaux, et jugé conformément aux dispositions formelles du code. Et la sentence que, reconnu coupable, il aura encourue, sera exécutée rigoureusement, c'est-à-dire légalement, — en quoi les agents respectivement préposés à la recherche, à la condamnation et à la répression du crime, n'auront fait en somme que venger la société, sous la formelle garantie des lois, contre un de ses membres qui l'aura outragée en violation de ces mêmes lois. (1)

Mais, qu'au lieu de ce malfaiteur de race blanche, on se trouve en présence d'un homme de race noire, coupable ou présumé tel, d'un crime ou d'un délit quelconque, c'est le juge Lynch qui le jugera. En d'autres termes, il ne sera point jugé, et les diligents lyncheurs lui règleront son compte en le pendant haut et court, sans autre forme de procès.

Cette justice sommaire, dans la perpétration de laquelle les justiciers sont moralement et juridiquement plus criminels que les prétendus cou-

1. « Aucune personne ne sera tenue de répondre à une accusation capitale ou « infamante à moins d'une mise en accusation émanant d'un grand juge ; la même personne ne pourra être soumise deux fois pour le même délit à une procédure qui compromettrait sa vie ou un de ses membres. Dans aucune cause criminelle, l'accusé ne pourra être forcé à rendre témoignage contre lui-même, et il ne pourra être privé de la vie, de la liberté ou de sa propriété que par suite d'une procédure légale. Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement par un juge impartial de l'Etat et du district dans lequel le crime aura été commis ; il sera informé de la nature et du motif de l'accusation : il sera confronté avec les témoins à charge : il aura la faculté de faire comparaître des témoins en sa faveur, et il aura l'assistance d'un conseil pour sa défense. » CONSTITUTION AMÉRICAINE. — AMENDEMENTS, ARTICLES 5 ET 6.

pables, — est courante aux Etats-Unis. Le plus souvent, sinon toujours, ces assassinats s'accomplissent *en punition des outrages commis sur des femmes de race blanche?*

Je serais curieux de savoir si dans toutes les imputations de ce genre, il y a réellement des cas d'outrage bien démontrés?... Car on sait qu'à moins de se trouver en un désert, aux prises avec une bande de cyniques voyoux, de brutes noires ou blanches, — la race et la couleur sont secondaires en cette affaire, — la femme en apparence la plus frêle peut toujours opposer une certaine résistance à qui veut la violenter. Or l'Amérique n'est plus un désert depuis fort longtemps déjà: sa population est d'une densité remarquable, aussi bien dans les villes que dans les campagnes; elle est pourvue d'une police réputée à la hauteur de ses devoirs, et qui ne peut pas être suspectée de complaisance envers les immoraux et les brutes.

En groupant toutes ces circonstances, on ne peut s'empêcher d'en conclure que les outrages reprochés aux noirs sont le plus souvent inventés de toutes pièces, à l'effet de colorer d'un semblant de justification la furie blanche s'acharnant après eux comme en un rut sans frein.

M. W. T. Stead, un blanc anglais qui prise fort l'Amérique, et qui a étudié à fond ce pays dans ses mœurs et ses institutions, opine « qu'il n'est « pas vrai, — comme on le croit généralement, « que la majorité des lynchages est faite pour « punir les outrages commis par des nègres sur « des femmes blanches. Dans ces seize dernières « années, sur 2.516 lynchages reportés — (rap- « portés plutôt) — 800 seulement ont eu ce motif « pour excuse. (1)

1. W. T. Stead. — L'Américanisation du monde.

Dans ces huit cents cas, le motif allégué n'était qu'une excuse, d'après l'écrivain anglais, excuse d'ailleurs toute spécieuse où apparait assez visiblement le motif véritable dans toute son horreur, — savoir la haine de race, le préjugé de couleur.

Ce qu'il y a en tout cela de plus curieux, de plus incroyable, de plus invraisemblable, c'est que dans ce pays où les institutions gouvernent la société, les exploits du juge Lynch restent cependant impunis. Les noirs sont citoyens de l'Union comme n'importe qui ; ils ont droit par conséquent aux mêmes garanties légales et constitutionnelles que les blancs ; mais ces garanties sont pour eux théoriques, illusoires et mensongères, puisque les blancs ont sur eux un droit de haute justice sommaire, contre lequel les lois de la République sont lâchement impuissantes.

On n'aura sans doute pas oublié la mauvaise humeur montrée par les américains du Sud, lorsque dernièrement le président Roosevelt eut reçu à dîner à la Maison Blanche le respectable Booker Washington. Cela démontre combien le préjugé de couleur est intraitable. et combien sont prétentieusement chicaniers les gens affectés de cette tare humaine.

Booker Washington est sans conteste l'une des plus belles figures américaines de l'époque actuelle. L'œuvre d'Education qu'il a entreprise en faveur de sa race, le sens profond qu'il a de tout ce qui manque encore à la grande majorité des noirs ; sa parfaite compréhension de l'évidente nécessité d'une Education laborieuse pour tout homme, toute race d'hommes non encore suffisamment pourvue des éléments indispensables à sa promotion ; la persévérance qu'il met à former selon cette donnée rationnelle l'esprit et le

cœur de ses congénères, — lui donnent droit à l'estime, au respect, sinon à la sympathie de tous.

A la rigueur, je concède que l'on peut ne pas aimer la race ; mais une personnalité d'un si haut mérite doit être jugée et appréciée en dehors de toutes considérations de race, et logée à l'enseigne où se rencontrent les bienfaiteurs de l'humanité. Booker Washington est véritablement un homme dans le sens large du terme, et il remplit positivement un bel apostolat auprès des noirs américains.

Par ailleurs, Monsieur le président des Etats-Unis n'est pas sensément obligé de se constituer l'esclave des idées saugrenues qui émaillent le cerveau des américains pétris de ridicules. On conçoit bien que pour l'orientation de sa politique, un chef d'Etat doive s'inspirer des mœurs, des idées et des aspirations du peuple dont il dirige les affaires. Ici il est comptable envers la nation, et le contrôle de sa conduite est de droit national. Mais ce contrôle devient une déraisonnable immixion, quand il affiche la prétention de s'exercer jusque sur la carnation des gens que le président reçoit à sa table.

Parce que Booker-Washington avait mangé à la Maison Blanche, ce fut dans les journaux du Sud un concert de récriminations, et l'on ne se gêna point pour signifier à Monsieur Roosevelt qu'il venait de déroger à toutes les convenances, de violer toutes les règles du protocole américain. Mais Monsieur Roosevelt qui est, paraît-il, un homme très carré en tout ce qu'il fait, répondit à ces mécontents mal venus, que son titre de président n'excluait aucunement son droit de recevoir qui bon lui semble à sa table. (1)

1. WICHITA. Etat de Kansas. — Le 18 janvier, après avoir fait une conférence devant une nombreuse assistance, M. Booker Washington a cherché vainement à être reçu dans un hôtel. Les hôteliers de la ville ont tous déclaré que, s'ils rece-

Mais pour en revenir à la question du lynchage des noirs, il est à remarquer qu'en général tous les blancs qui résident sur le territoire de l'Union américaine, n'y voient rien que de très ordinaire. Le procédé est sauvage, il est vrai, mais comme il ne s'applique qu'à des noirs....

Ainsi le Courrier des Etats-Unis, journal français qui s'édite à New-York, rapporte toujours les méfaits du juge Lynch d'un ton dégagé qui témoigne que ses rédacteurs n'accordent pas à ces dénis de justice plus d'importance qu'au fait-divers le plus insignifiant. C'est l'impression qui se dégage de l'entrefilet suivant, que j'extrais du Courrier du 27 Février 1904. (1)

— « La loi de Lynch dans l'Arkansas. — Little « Rock, (Arkansas), 19 février. — Un nègre qui « avait assassiné M. J. D. Stephens, riche plan- « teur du comté d'Ashley, a été capturé et brûlé « vif dans le voisinage de Crossett. Aussitôt après « que la nouvelle du crime a été connue dans le « pays, une chasse à l'homme a été organisée et « des limiers ont été mis sur les traces de l'assas- « sin qui s'était caché dans un puits de la ferme « de son père. Après avoir été retiré de ce puits, « le nègre a été interrogé et, ayant avoué son « crime, a été lié et baillonné, puis placé sur un « bûcher que la foule avait élevé *dans la cour de* « *son père*. Le feu a été mis à ce bûcher et en pré-

vaient un nègre, tous les autres voyageurs abandonneraient l'hôtel. Finalement M. Washington a dû quitter la ville. L'un des hôteliers a dit que, personnellement il serait fier d'accueillir chez lui M. Boocker Washington, mais que « les affaires sont les affaires ».

Cet incident produit une vive impression à New-York. Plusieurs journaux déclarent qu'une ville qui refuse son hospitalité à un homme que le Président Roosevelt et le roi Edouard ont reçu, est déconsidérée aux yeux du monde civilisé, quelle que puisse être la race ou la couleur de cet homme.— LAFFAN.— Nouvelliste, 31 Mars 1905.

(1) Je l'ai pris au hasard ; tous ceux de même nature sont rédigés dans le Courrier un ton et dans un style invariablement les mêmes.

« sence de plus de cinq cents personnes le nègre
« a été brûlé vif.

« Ceux qui ont pris part à cette exécution som-
« maire se sont ensuite dispersés après avoir em-
« porté « des souvenirs. »

C'est toujours sur ce ton de haute indifférence que le Courrier des Etats-Unis fait part à ses lecteurs de ces méfaits qui seraient dignes tout au plus d'un pays que ne régirait aucune loi, d'une peuplade adonnée aux pires horreurs de la barbarie. Et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de l'influence des mœurs américaines sur les auteurs de ces « nouvelles diverses », ou de leurs sentiments innés envers ces nègres qui ne méritent pas mieux que l'application de ces sentences violatrices de toute justice.

Pour quiconque s'avise de regarder de près le préjugé de couleur, n'importe chez qui il existe; pour qui l'observe dans ses moindres manifestations, — il dénote chez celui qui en est affecté, une mentalité défectueuse, une réelle difformité du sens moral. Et sauf quelques rares exceptions, — comme il y en a d'ailleurs à toutes règles, — cette infirmité existe au moins dans les trois ou quatre cinquièmes de la pauvre humanité, et il est présumable qu'elle n'en guérira pas de si tôt.

Or, je suis de ceux qui acceptent l'humanité telle qu'elle est, — là du moins où il m'est bien prouvé que ce serait folie de la vouloir guérir de ses tares, de ses torts, de ses travers. Et de plus, je crois foncièrement que la race noire peut de toute évidence évoluer et progresser malgré tous les sots préjugés dressés sur sa route, et sans même s'en occuper.

Le globe terrestre est assez large pour que chacun y puisse cheminer à l'aise, — sous la seule et



# CHAPITRE XVIII.

---

## GUERRE DE SÉCESSION AMÉRICAINE.
## Mrs BEECKER STOWE ET JOHN BROWN.

J'ai dit en toute loyauté ce que je pense du préjugé américain. Il faut bien qu'à ce sombre tableau j'ajoute, en respect de la vérité, quelques considérations qui démontrent qu'en ce pays-là, et nonobstant ce qui précède, — il n'y a pas que des blancs à préjugé.

Et d'abord, nul ne saurait nier les réels services que l'Amérique collective, d'une part, et de nombreux américains au titre individuel, d'autre part, ont rendus à la race noire. Quand à l'appui de cette assertion, j'aurai appelé en témoignage des faits empruntés à l'histoire, je crois que du coup la preuve sera faite qu'aucune nation blanche du globe n'a autant que l'Amérique des titres à la gratitude des noirs.

Pour des raisons où les rigueurs du climat, et sans doute aussi les principes d'humanité et de

justice, entraient en ligne de compte, les Etats du Nord donnèrent successivement la liberté à leurs esclaves, bien longtemps avant la guerre de sécession, quelques-uns même presqu'au lendemain de celle de l'indépendance. Ce mouvement partit, en 1788, de Boston, la ville américaine de toutes les nobles initiatives, où fut inaugurée, en 1775, la révolution qui devait aboutir à la constitution de la nation américaine. Ce bel exemple fut suivi par les autres Etats du Nord et du Centre, et en 1825, celui de New-York affranchit tous les noirs de son territoire. On n'aura pas oublié la mémorable campagne menée par l'honorable pasteur Channing plaidant contre le fougueux esclavagiste Clay, la cause des américains de couleur.

Mais ce honteux régime n'en continua pas moins à sévir dans les Etats du Sud. Cette divergence de principes entre deux fractions d'un peuple ayant communauté d'origine, et qui ont puisé aux mêmes sources la morale, les croyances religieuses, les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, — est un point qui mériterait l'attention et l'analyse de l'historien philosophe. Je n'ai nullement la prétention d'étudier et d'approfondir la psychologie américaine sous cette double face. Dans le cours de ces sommaires investigations, j'ai rencontré les américains du Nord, répudiant l'esclavage; il m'a bien fallu saluer ce bel élan et le mettre en parallèle avec le persistant égoïsme, l'endurcissement des américains du Sud refoulant toute justice, au profit des intérêts illégitimes et condamnables qui étaient pour eux le fruit de ce système.

Mais les américains du Nord ne devaient pas s'en tenir à cette libération volontaire et spontanée de leurs esclaves. Quand une société se donne pour boussole le droit, et pour consigne l'in-

violable justice; lorsqu'elle a la prétention de proclamer des vérités et d'en faire l'affirmation, — elle contracte du même coup l'obligation de s'engager résolument dans cette voie qu'elle dit sienne, de pousser jusqu'à ses extrêmes conséquences, l'application des principes qui sillonnent cette voie. Il ne saurait exister de juste milieu, quand il s'agit de la liberté d'un homme, d'un peuple ou d'une race, — puisqu'il est bien avéré que la liberté n'a d'autre limite qu'elle-même, comme l'a proclamé la France de 89 et 93.

La mesure de libération prise par les Etats de l'Amérique du Nord, était donc le jalon posé de l'affranchissement général des noirs américains. Prévoyant ce fatal résultat, les sudistes ne devaient point négliger les précautions qui étaient de nature à l'empêcher. Quant la bête sauvage se voit acculée à un obstacle ou à un danger, elle rue et joue des griffes; quand le blanc propriétaire d'esclaves, — américain ou autres, — sent que l'air qu'il respire est saturé d'idées libératrices, il redouble de rigueurs et de cruautés envers ses victimes.

C'est ce qui arriva dans les Etats du Sud, où d'innombrables forfaits furent perpétrés contre les noirs et les sang-mêlé, jusqu'au jour où la question mit aux prises abolitionnistes et esclavagistes.

Cette idée couvait dans tout le Nord, éveillant dans les cœurs la généreuse pensée d'en finir avec l'esclavage, lorsque fut publié un livre resté célèbre dans la littérature américaine. La Case de l'oncle Tom, de Mrs Beecker Stowe, fut une vibrante protestation de la morale indignée, contre les horreurs que la cupidité humaine infligeait, — en pays chrétien! — à toute une race d'hommes. Les tortures corporelles, la barbarie sans frein

par où s'appesantissaient sur l'esclave les prétendus droits du maître, étaient en quelque sorte appelées en témoignage contre ce dernier, dans ce sévère et éloquent réquisitoire. M^rs Stowe avait versé dans son livre la généreuse ardeur d'un grand cœur et d'une grande âme pleine de droiture, plaidant une cause juste.

La plaidoirie immortalisa le nom de son auteur, et rappela à la nation américaine qu'il manquait un échelon à l'échelle de ses grandeurs. La nation, ou plutôt le Nord le comprit, et à la sueur du sang, il forgea cet échelon sur les champs de bataille de Laurell Hill, Rich Mountain, Belmont, Charleston, et tant d'autres encore.

Mais la cause de l'abolition n'avait pas seulement inspiré le beau livre de M^rs Beecker Stowe; elle eut aussi une victime propitiatoire dans John Brown insurgé à Hapers'Fery, et conduit au supplice de la potence le 2 décembre 1859. John Brown périt d'avoir voulu que les esclaves devinssent des hommes libres; d'avoir tenté par un coup d'audace, de pousser son pays dans la voie d'une réparation qu'il estimait ne devoir plus être ajournée; d'avoir osé s'insurger contre un ordre de choses où l'on continuait d'accepter l'esclavage en fait, sinon en principe pratiqué par tous.

La cause des esclaves avait germé en son cœur, y avait pris racine, y avait poussé avec la force d'expansion d'une conviction profonde. Conviction partagée d'ailleurs par toute sa famille qui se dévouait sans réserve à ces déshérités qu'elle aspirait à réintégrer dans l'humanité.

Son dernier geste fut un baiser déposé sur le front d'un petit noir en nourrice. Ce geste, la peinture l'a noté et l'histoire l'a retenu. En face des justiciers, il affirmait l'impérissable amour de John Brown pour la race opprimée qui, dans cette

minute suprême, était comme incarnée dans un petit nègre innocent, inconscient de ce poignant symbolisme. Sur ce front noir, le vieillard blanc versait le souffle d'avant la mort, et ce souffle venu des profondeurs de son âme, devait être l'avant-coureur du vent de liberté qui bientôt soufflerait pour les malheureux esclaves.

Lorsque, après son audacieuse tentative sur l'arsenal de Hapers'Fery, il comparut devant le tribunal qui devait le condamner à être pendu, ce fut pour affirmer encore avec une parfaite sérénité, son invariable attachement à la cause qui allait faire creuser sa fosse.

« Etiez-vous parti, — l'interrogea-t-on, — sous « les auspices de la Société de secours aux émi- « grants? »

« — Non, Monsieur, je suis parti sous les aus- « pices de John Brown ! » (1)

Cette fière réponse est racontée à sa famille. — « Enthousiasme des enfants en reconnaissant « le ton de leur père. » — « Comme c'est bien lui ! » (2)

« Le lendemain ( de la condamnation ) dans le « train du chemin de fer, un journal apprend à « M[rs] Brown l'arrêt fatal. Elle ne montre aucune « faiblesse, courbe la tête seulement pendant « quelques minutes, et quand elle la relève : — « J'ai eu treize enfants, il ne m'en reste que quatre, « mais si je dois voir la ruine de ma maison, j'es- « père que la Providence en tirera profit pour les « malheureux esclaves. » (3)

L'année 1861 vit monter au pouvoir l'abolitionniste Lincoln. La guerre de Sécession fut la suite nécessaire de cette élection. Elle dura cinq lon-

1. TH. BENTZON. — QUESTIONS AMÉRICAINES.
2. TH. BENTZON. — QUESTIONS AMÉRICAINES.
3. TH. BENTZON. — QUESTIONS AMÉRICAINES.

gues années; des efforts inouïs y furent dépensés de part et d'autre, des flots de sang répandus, — et en définitive, ce furent le droit, la raison et la justice, qui l'emportèrent dans cette lutte contre l'oppression.

Lors donc que l'on veut juger avec impartialité le peuple américain, du chef de ses sentiments envers les noirs, le devoir, la loyauté commande qu'on envisage parallèlement le pour et le contre, — puisque les deux termes se constatent et se démontrent en ce pays.

Nous avons vu comment les nègres y sont lynchés, de nos jours encore, au mépris des lois et de la constitution des Etats-Unis, pour des faits qui ne sont pas toujours prouvés, et qui, même fondés, relèveraient des tribunaux, en bonne morale et en stricte justice. Mais par contre, nous avons vu aussi M^rs Stowe, américaine et blanche, se faire leur avocate, plaider leur cause avec les accents d'une foi profonde, devant le tribunal de l'opinion.

Nous avons vu John Brown, comme pour traduire en faits les idées de M^rs Stowe, s'insurger avec vingt-deux braves, parmi lesquels ses propres fils, pour secouer le joug qui accablait les noirs, et vaincu par le nombre, accepter stoïquement une mort qu'il savait être le prélude du triomphe de son idée.

Nous avons vu enfin les Amériques du Nord se jeter dans les convulsions d'une guerre civile sanglante et coûteuse, à seule fin d'obtenir qu'il n'y eût plus d'esclaves sur le territoire de l'Union.

Il est bon de noter que, plus heureuse en cela, comme sous bien d'autres rapports d'ailleurs, — que la France, l'Allemagne et même la libérale Angleterre, — la seule guerre civile qui ait ensanglanté l'Amérique, ce fut celle dite de la Sé-

cession, entreprise pour briser les chaînes des noirs.

Certes, la France a eu ses négrophiles, et les haïtiens n'ont pas le droit d'oublier l'abbé Raynal, Schœlcher et tant d'autres qui se sont illustrés en réclamant avec persistance les droits de l'homme en faveur des africains courbés sous l'esclavage. L'Angleterre a eu les siens, et les noms des G. Sharp, Wilberforce, Clarkson, vivront éternellement dans le souvenir des noirs de tous les pays. L'Allemagne?... je doute que ses puissants penseurs se soient jamais occupés de pareille question.

Tout compte fait, l'Amérique a donc rendu plus de services à la race noire qu'aucune autre nation blanche. Mais la libération matérielle, le bris des chaînes, encore qu'elle ait restitué aux nègres américains leur condition d'hommes, ne suffit cependant point pour rendre complète leur rentrée dans l'humanité. Le premier pas est fait, puisque les voilà libres; à eux de faire le reste, de travailler à leur graduelle émancipation morale et intellectuelle, à leurs humanités enfin. L'homme n'est point fait pour être porté: il doit avoir assez de volonté virile pour s'efforcer et marcher tout seul vers sa propre amélioration, (1)

Il n'est rien de plus brutal et concluant qu'un fait évident et positif, rien qui soit doué d'une telle puissance de démonstration pour faire taire les préventions les plus invétérées. Les noirs, — ceux d'Amérique comme ceux d'Haïti et de partout, — ne sauraient mieux s'y prendre qu'en mar-

1. ... - Quoique chaque homme puisse et doive... être parfois aidé, il est perdu sans rédemption s'il devient assez dépendant de l'aide extérieure pour sentir que ses propres efforts sont secondaires. Tout homme parfois bronche, et c'est alors notre devoir de le relever, de le remettre sur pied ; mais nul homme ne peut d'une façon permanente etre porté, car s'il attend qu'on le porte, il montre qu'il n'est pas digne d'être porté.

TH. ROOSEVELT. — LA VIE INTENSE.

chant, pour montrer leurs aptitudes à marcher. L'intelligence, le cerveau capace, la puissance de production, les aspirations au mieux, l'amour de l'ordre, — cette discipline du cœur et de l'esprit qui caractérise les sociétés policées, — ils sont obligés de prouver que ce sont des dons natifs existant chez eux au même degré que chez les blancs, et quand cette preuve sera complète, que leur importera le préjugé, puisqu'aussi bien, ils seront dans la civilisation mondiale, comme le Nippon des temps actuels, un facteur dont le civilisé blanc sera impuissant à contester la valeur.

De nos jours, les américains noirs ont en Booker Washington l'éducateur entendu et avisé qui leur manquait. Mais il lui eût été presqu'impossible de triompher des difficultés matérielles de la grande œuvre à laquelle il a voué son existence, s'il n'eût trouvé le secours effectif des blancs américains (1) qui lui permit d'édifier pierre à pierre son important et désormais célèbre institut de Tuskegee.

L'un d'entre eux surtout s'est révélé un ami dévoué de l'illustre instituteur, le ferme soutien de l'établissement. M. Carnegie, plusieurs centaines de fois millionnaire, s'est mis en tête que les millions qu'un homme a amassés dans le travail ardu ou les spéculations heureuses, il peut les employer à faire du bien autour de lui, à ses semblables moins heureux que lui.

Par parenthèse, son entendement du bien à faire n'est pas ce qu'un vain peuple pourrait croire, ce qu'en Haïti surtout nous pourrions supposer. M. Carnégie n'ouvre point sa bourse aux gens dans la gêne, aux oisifs qui ne savent utiliser leurs dix doigts et leur intelligence, aux

1. Beaucoup du Nord et plusieurs du Sud même.

« fils de famille » qui s'estiment trop grands seigneurs pour « descendre » à toutes sortes de labeur pénible, mais qui ne rougissent point de s'abaisser au triste rôle de quémandeur.

Il fait profession de doter à grands frais les universités, les bibliothèques, les hospices et les hôpitaux. Son principal objectif, c'est de répandre les livres à profusion, rendant accessible la plus grande somme de connaissances utiles au plus grand nombre de cerveaux possible. Ce bienfaiteur de l'humanité pense, fort judicieusement du reste, que la diffusion des lumières est par excellence le moyen efficace de rendre service à la grande masse humaine des déshérités. Car celui qui a le cerveau bien pourvu, dans une société où d'ailleurs les conquêtes de l'intelligence vont de pair avec les pratiques utilités de la vie, est merveilleusement armé pour lutter contre toutes difficultés, et en avoir raison.

Dans un tel ordre d'idées, M. Carnegie a vite compris l'importance morale de l'œuvre fondée et dirigée par Booker Washington. Les véritables apôtres du bien, dégagés de préjugés et de toutes mesquines passions, sont faits pour se rencontrer sur leur terrain commun, se comprendre et se soutenir. C'est ainsi qu'eut lieu la conjonction de Booker Washington et de Carnegie, et que ce dernier prit une part très large, en y contribuant de ses dollars, à la prospérité de Tuskegee. Et il ne laisse jamais passer une occasion de proclamer, d'exalter le mérite de l'homme qui conçut et enfanta cette institution si pleine de réelle utilité, de solides promesses pour l'avenir des noirs aux Etats-Unis.

Je ne sache pas qu'aucun millionnaire anglais, français ou allemand, ait déjà rien fait de semblable ou d'approchant, au bénéfice de la race noire.

Je n'ai aucune tendance à le leur reprocher, la générosité n'étant pas, — pour me répéter, — un devoir strict ; mais il y avait là simplement une constatation à faire en passant, et je l'ai faite, ni plus ni moins.





## CHAPITRE XIX

### Préjugé de Couleur dans les Colonies Européennes

De tout ce qui précède, on peut sensément inférer que les américains ne tiennent pas le record de la négrophobie, et que cette phobie spéciale existe un peu partout dans la race blanche. Il est même supposable après tout, que si le lynchage des noirs est une barbarie de marque plutôt américaine, cela tient à ce qu'il n'est aucnne autre nation blanche ayant douze millions de noirs pur-sang ou sang-mêlé sur son propre territoire.

Quelques noirs cultivés, d'Haïti ou d'ailleurs, voyagent chaque année, en France, en Angleterre, ou même en Allemagne. Ils y vont satisfaire leur goût de l'esthétique, ou vaquer à leurs affaires. En ces centres-là, ils rencontrent bon accueil, cela est fort explicable : ils ne font pas nombre, ils sont de passsge, et de plus ils deviennent nécessairement les clients des pays qu'ils visitent.

Mais je crois fort qu'en Allemagne, en Angleterre et même en France, les conditions de séjour seraient pour eux changées du tout au tout, s'ils étaient fixés dans la contrée, au nombre de plusieurs millions, partageant avec les... autres la propriété du sol, les droits civils et politiques garantis par les lois et la Constitution. (1)

Une courte excursion dans certaines colonies anglaises et françaises, sera. à cet égard, des plus instructives et des plus édifiantes. Il n'est pas, en effet, inutile que nous sachions comment les noirs sont considérés et traités en des pays de domination blanche, qui n'ont rien d'américain.

Tout d'abord, il faut que nous sachions que le peuple boer, avec lequel les haïtiens ont tant sympathisé pendant leurs dernières luttes contre l'Angleterre, pratique le préjugé de couleur comme un culte traditionnel, inviolable et sacré. Chez eux, pas le moindre contact avec la race... inférieure, — même comme ennemie. Exemples :

Parmi les soldats anglais qui combattaient dans l'Afrique du Sud, se trouvait un régiment régulier composé de noirs. Le général boer Cronje fit notifier officiellement au général anglais Buller « *qu'il ne ferait point de prisonniers nègres...* »

Plus tard, quand le même Cronje eut été interné à Sainte-Hélène, l'Angleterre désigna, pour le garder, ce même régiment de noirs avec lequel il avait refusé de se mesurer sur les champs de batailles. Mais le général boer se redressa de toute sa hauteur, pour faire entendre aux anglais

1. Les Juifs existent en grand nombre dans les pays d'Europe où leurs particulières aptitudes au négoce se démontrent par une prospérité remarquable — Or, l'anti-sémitisme sévit à l'état chronique dans tous ces pays-là, — l'Angleterre exceptée. Puisqu'en France, en Allemagne, en Autriche, en Russie, la haine de race, plus puissante que les principes, poursuit les sémites, que serait-ce donc, si au lieu d'être des blancs, ils étaient des noirs ?

*que sa dignité se refusait à ce qu'il fût gardé par des noirs.* (1)

La grande colonie anglaise de l'Australie, dont la partie septentrionale s'étend jusque sous les tropiques, aurait besoin, pour les travaux de la terre, d'une immigration d'hommes pouvant supporter sans danger la chaleur torride du climat.

La question, posée devant l'opinion et le parlement australiens, a été résolue par la négative. « — Dans cette pensée, une grande partie des « australiens se sont étroitement unis, élevant « moralement, et par des lois précises, un mur « que ne peuvent franchir les hommes de couleur. « On a été jusqu'à refuser de fournir des subsides « à une compagnie de navigation qui employait « des *lascars*. M. Chamberlain s'est élevé contre « ces exclusions qui sont contraires à l'esprit des « lois anglaises et peuvent faire surgir avec les « nations intéressées de graves complications. »(2)

Partout où l'homme blanc fraie avec des noirs, le sentiment qui le domine envers eux apparaît un peu plus ou un peu moins, selon les milieux et les circonstances. En Haïti où on les courtise, où ils sont respectés, adulés par plus d'un, la généralité des européens se savent les grands seigneurs d'une société dans laquelle, sans beaucoup d'efforts, ils jouissent d'une suprématie qu'ils ne connaîtraient point chez eux. Ils ne vont certes pas jusqu'à traiter les haïtiens comme leurs serfs; nous ne sommes pas soumis, chez nous, au même

1. Si les anglais cherchaient à s'accaparer de territoires appartenant à des nègres, je n'y regarderais pas de si près, mais je suis exaspéré de les voir s'attaquer aux boers, parce que ceux-là sont des blancs.

J. VALFREY. — FIGARO.

—C'est ce même Monsieur qui écrivait, quelques jours avant la guerre hispano-américaine, qu'il était persuadé que M. Mc-Kinley ne risquerait pas la vie d'un seul blanc américain pour secourir les cubains qui, somme toute, sont loin d'être intéressants. « Nouvelliste » du 10 Mai 1900.

2. W. T. STEAD. — L'AMÉRICANISATION DU MONDE.

régime qui pèse au Congo sur les congolais par exemple; mais enfin, pour qui sait regarder et comprendre, il est indéniable que dans cette société haïtienne où tout va de travers, une distance existe, infranchie, entre la race blanche et les régnicoles.

Tout récemment, il fut question d'un projet de révision du contrat de la Banque... *Nationale, d'Haïti,* dans lequel on réclamait en faveur de l'élément haïtien, la sous-direction de cette banque. Ce fut, à ce propos, un tolle général parmi le haut personnel blanc de l'institution qui bénéficie chez nous de la citoyenneté et de toutes ses conséquences. On ne se gêna point pour dire que cette réclamation était de notre part la preuve d'une *prétention* que rien ne justifiait. Cependant, pas plus sous le rapport de la moralité que sous celui de la compétence, l'haïtien ne déparerait le haut personnel blanc de la Banque...

Il existe à Port-au-Prince (place Geffrard ou de la Paix), un Cercle, dit des « Becs Salés », d'où l'haïtien est systématiquement exclu, de par les statuts qui régissent cette association de caucasiques pur-sang. C'est le droit des uns et des autres de s'associer, de se réunir, d'appeler à eux qui leur plaît, et d'éliminer de leur sein tous ceux qui feraient *tache* parmi eux. Ce droit, je ne puis le contester, mais dans les conditions où il s'exerce au milieu même de la société haïtienne, les haïtiens ont quelques valables raisons de le commenter, d'en rechercher et dégager les causes déterminantes, le principe directeur.

Or, ce principe, c'est le préjugé de couleur, la haine de race, ni plus ni moins. C'est, on en conviendra, le comble du sans-gène et de la déraison, pour n'en point dire davantage, d'afficher un tel sentiment contre le peuple chez qui l'on vit gras-

sement, — peut-être même à ses dépens. Mais certaines gens de la race supérieure ont du savoir-vivre une conception toute particulière ...

Le plus à déplorer en cette affaire, c'est que les haïtiens de leur côté, se font un point d'honneur d'inviter et de recevoir les blancs chez eux. de les combler d'attention et de prévenances. Sans se gêner le moins du monde, ils nous repoussent, — chez nous, — et nous n'y voyons aucun mal ; bien plus, nous les recherchons pour les aduler, en quoi ils estiment que nous leur payons un tribut d'*inférieurs* à *supérieurs*. Les haïtiens feraient bien de réfléchir et comprendre combien en pareil cas ils sont inconséquents.

Mais pour se faire une idée exacte du préjugé, de la morgue et de la férocité du blanc européen, pour se convaincre qu'il ne le cède en rien sous ce rapport à l'américain du Sud le plus intempérant, il suffit à ceux que la question intéresse, de prêter l'oreille à ce qui s'est passé il y a dix-sept mois au Congo.

M. Toqué, (1) administrateur, MM. Poche et Gaud, fonctionnaires dans la colonie française du Congo, pour clôturer *agréablement* la fête du 14 Juillet 1904, au cours de laquelle ils avaient copieusement dîné, absorbé force spiritueux en compagnie de plusieurs amis, n'imaginèrent rien de plus *divertissant* que de réduire un nègre en miettes, à la faveur d'une cartouche de dynamite.

Le malheureux, solidement lié et maintenu dans l'impuissance de fuir, on lui introduisit l'explosif dans l'anus, et on le fit éclater ! A quelques jours

1. Certains journaux français voudraient conclure de son nom à son état mental, histoire d'établir son irresponsabilité dans les atrocités qui le rendent désormais célèbre.

de là, ils se payèrent la fantaisie toute innocente d'offrir un bouillon de nègre à quelques indigènes qui s'en régalèrent, antropophages sans le savoir, ignorant qu'un de leurs congénères venait d'être mis en boucherie, et que sa chair avait servi à la préparation de ce potage appétissant !

A la vérité, les tristes héros de ces hauts faits ont été mis en état d'arrestation, et le parquet de Brazzaville, capitale du Congo. a ouvert une enquête. Nous verrons ce qui en sortira : le code criminel français est très sévère dans les cas d'assassinat avec préméditation et guet-apens, et la justice est une, ou bien elle n'existe pas. Mais nous sommes obligé de reconnaître qu'au moins la justice française n'est ni impuissante, ni indifférente comme celle d'Amérique, contre de pareils actes de sauvagerie.

Puisque des magistrats français sont en train d'enquêter sur ces monstruosités de la civilisation, leur enquête fera ressortir assurément si l'on se trouve en présence de faits isolés, ou bien si ce ne serait point une coutumière pratique née d'une négrophobie chronique, invétérée, qu'aucun sentiment humain ne tempère, et qui se manifeste partout où le négrophobe est plus ou moins assuré d'une certaine impunité !

Et même dans cette présomption de faits isolés, il ne serait guère possible d'invoquer l'aliénation mentale, et de plaider l'irresponsabilité de leurs auteurs, car il n'est point supposable qu'à la faveur d'un hasard malfaisant et criminel, la direction des affaires coloniales françaises eût choisi une collection de déments pour administrer le Congo français.

Le fait vrai, c'est qu'une haine incurable existe chez les blancs contre la race noire, et que cette haine n'est comprimée que dans les milieux où

l'exercice en est gêné par des circonstances indépendantes de leur volonté. (1)

---

1. « Nous avons publié hier un extrait de l'interview qu'un voyageur anglais, Lord Mountmorres qui a parcouru le Congo belge, a donnée à un rédacteur de « l'Indépendance Belge ». Lord Mountmorres, dans un article récent du GLOBE, de Londres, donne des détails qui confirment son opinion. Il cite parmi les agents de la Compagnie « l'Abir » des hommes auxquels on ne peut adresser que des éloges : un français, M. le Roy, M. Delvaux, frère du directeur délégué de la compagnie, et deux ou trois autres.

« Mais d'une façon générale, dit-il, l'esprit qui prévaut parmi les agents, c'est de faire de l'argent à tout prix. » — Hé ! ils sont les mêmes en tous pays, décidément !— « Comme j'approchais d'un village, j'aperçus une troupe d'indigènes qui le quittait. Il était tard dans l'après-midi, et ce fait me parut étrange. J'arrêtai le soldat qui menait cette troupe, en lui demandant sa feuille de route. Or la feuille de route accordée aux indigènes à l'Etat du Congo porte en général des mentions circonstanciées. Celle-ci disait seulement : laissez passer un tel, accompagné de « trente-sept indigènes. » Interrogé, le soldat avoua. Ces trente-sept indigènes avaient été emprisonnés comme coupables de n'avoir pas apporté à la factorerie assez de caoutchouc. L'agent de la factorerie, averti qu'un blanc approchait, l'avait pris pour un magistrat et s'empressait de se défaire de ses prisonniers. Dans toutes les factoreries que je traversai, les choses se passent de la même façon.

« Dans les prisons de l'État, dit Lord Mountmorres, l'indigène est plutôt TROP BIEN TRAITÉ. L'internement et le léger travail auquel on l'oblige ne sont pas un châtiment pour lui. Mais les prisons de l'Abir sont affreuses.

« Hommes, femmes, enfants sont entassés durant des jours, sans jamais sortir. Des enfants naissent là, des hommes meurent, sans qu'on y prête attention. La nourriture est insuffisante et des plus grossières. Souvent elle fait défaut pendant quarante-huit heures. Les surveillants sont choisis pour leurs qualités de brutalité. Plus je vis ce système, moins je m'étonnai de la désertion des villages, de leur condition misérable et ruineuse, du manque total d'esprit d'entreprise et du découragement moral des indigènes. Il se peut que certains missionnaires aient exagéré quelques cas. Cependant rien de trop dur n'a pu être dit sur l'état général des choses dans les territoires de l'Abir, et les faits bien définis de cruauté dont j'obtins les preuves les plus amples, suffisent pour qu'alors ON AIT HONTE D'ETRE UN EUROPÉEN. » « Le Temps » du 9 Mars 1905.

—...« Entre ces particuliers aigris et ce prolétariat d'employés mécontents de la médiocrité de leur situation, il s'est formé un état d'esprit étrange et dangereux On s'y venge de ses déceptions sur les indigènes. Du moindre méfait individuel, on fait un crime contre la race. Dès qu'un cuisinier « carrotte » son maître, on en rend le peuple annamite tout entier responsable. La presse, qui se fait l'organe de ces sentiments, ne parle de nos sujets que comme de fourbes, de voleurs, de lâches, indignes de toute sympathie. Elle conseille aux Européens « de se faire justice eux-mêmes. Elle demande au jury d'acquitter ceux qui appliquent la loi de Lynch ? Elle réclame la peine de mort contre tout attentat léger ou grave commis par un indigène contre un Européen. »

« M. de Lanessan avait le premier essayé de réagir contre ces tendances qui nous mènent à l'abîme. Après lui, M. Doumer avait cherché à créer d'autres mœurs en donnant l'exemple d'appeler les indigènes à sa table. Mais depuis, il semble que l'administration se soit elle-même laissé entraîner par la folie ambiante. On l'a vue « retirer aux conseillers municipaux indigènes de Haïphong « et de Hanoï le droit de participer à l'élection du bureau, prescrire des heures « d'entrée distinctes pour les annamites et les Européens à l'exposition de Hanoï, « admettre que les soldats Européens ne soient pas tenus à saluer les gradés in- « digènes ». « Le Temps », 18 Mars 1905.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« En 1898, une importante revue allemande, la « New Deutsche Rundschau »,

Et pour dire encore une fois toute ma pensée sur la question du préjugé de couleur, j'estime qu'il n'est pas de nature à nous affliger Ce préjugé, je le répète, est un mal humain incurable, un instinct dont ne sont pas maîtres sans doute ceux-là qui en sont affectés, et qui ne disparaîtra de l'humanité que quand elle-même aura cessé d'exister.

S'il pouvait constituer une cause assez puissante pour neutraliser, annihiler, empêcher les efforts de la race noire vers le progrès, il devrait être considéré un mal à tous égards déplorable, quant aux intérêts bien entendus de cette race. Mais, j'y insiste, il peut avoir la propriété d'un réel stimulant, — en Amérique comme partout ailleurs, — incitant les noirs au besoin à se replier sur eux-mêmes, se scruter, consulter leur conscience et leur intelligence, se rendre compte de ce qu'ils doivent à eux-mêmes et à l'humanité dont ils sont,

---

eut l'idée de s'adresser aux explorateurs et administrateurs coloniaux pour être renseignée sur le régime qui convient le mieux aux colonies.

" Sur TRENTE PERSONNES consultées, CINQ seulement ( ayant, c'est vrai vécu pendant dix ou quinze ans parmi les noirs du centre africain ) furent d'avis qu'on devait les traiter humainement.

« Les autres se montrèrent féroces.

« Il ne faut pas perdre de vue, écrivait le fameux major Wissmann, que la bonté, la volonté et la patience la plus persévérante; la prudence poussée à l'extrême par les colonisateurs, se heurtent sans cesse, en s'épuisant, à la mauvaise foi ou à l'obstination des sauvages. »

« Du major Auguste Boshardt, appartenant à l'armée active du Congo :

« Le nègre est une bête de proie sanguinaire et féroce « qui ne peut être matée que par le fouet du commandeur. On a eu tort d'abolir l'esclavage. L'affranchissement a eu lieu trop tôt et inutilement. »

« D'un savant, Gustave Fritsch :

« Il était réservé à Stanley d'ouvrir l'ère des marches sanglantes à travers l'Afrique. Les résultats atteints imposent silence à la critique. »

« De Karl Peters, l'émule de Stanley dans l'expédition à la recherche d'Emin-Pacha : « Lorsqu'il s'agit de conquête, il faut nécessairement viser « à la gloire, et celle-ci ne s'obtient qu'en inspirant la terreur.

« D'un haut fonctionnaire, Fritz Langhed : Le châtiment corporel est un meilleur enseignement pour le nègre que l'appel aux sentiments d'honneur. « Il faut une action plus tangible que la prison pour le corriger. »

« Du commandant Morgan : On ne fait L ÉDUCATION DU PEUPLE NÈGRE QU'AVEC LE TEMPS ET LES COUPS. Pour lui, toute douceur est faiblesse; il a besoin de la schlague.

LE JOURNAL, 19 Février 1905.

à n'en pas douter, une branche non dénuée d'importance morale et intellectuelle. Et le résultat nécessaire de cette pérégrination en leur for intérieur, ne peut être qu'un redoublement d'efforts et d'énergie active, grâce auquel ils se feront une place que nul ne leur pourra contester, dans les rangs de la civilisation.

Après tout, pour celui qui observe, et qui juge sans emballement le résultat de ses observations, il est constant et indéniable que le sentiment quelconque que l'homme épouve pour son semblable, relève seulement de son libre arbitre et de sa conscience, — tout le temps du moins que ce sentiment ne se traduit par aucun fait injurieux, blessant, délictueux ou criminel, et partant nuisible à un degré ou à un autre.

La haine est aveugle par naturè, exclusive de tout raisonnement, de tout examen, de toute discussion. Sa seule excuse dans l'ordre moral, serait qu'elle se fonde sur de sérieux motifs bien établis et bien déterminés, — le mal qu'on a pu nous faire, par exemple. Mais en dehors de ces motifs sérieux et évidents, la haine est un mauvais levain, un sentiment dénué de toute justification, et qui relève de la pathologie humaine.

Il est absolument oiseux de raisonner avec ceux-là qui font profession de haïr, puisqu'aussi bien, ils seraient incapables de nous comprendre, voire même de nous entendre. Le mieux est de les abandonner à eux-mêmes, de les plaindre au nom de la morale, et de passer notre chemin. Bien plus, certaines natures d'élite préconisent et mettent en pratique cette louable philosophie de plaindre qui les hait, de leur chercher toujours, de leur trouver souvent des circonstances atténuantes, et de les aimer quand même, par devoir d'humanité.

Dans cette pathologie spéciale qu'est la haine

de race, il se rencontre des exceptions qui méritent d'être notées. En mettant de côté les grands négrophiles célèbres qui ont pris position dans la question avec éclat, — il est des blancs qui aiment les noirs d'une affection sincère et sans détour. Tous les hommes sont dans l'homme, et la nature humaine, encore que maladive et pleine d'infirmités dans toutes les races indistinctement, n'est point mauvaise et méchante dans tous ses représentants sans exception. Ils sont peut-être plus nombreux qu'on ne le voudrait croire, les blancs qui, sans combinaison ni calcul, s'émancipent des principes qui sont de règle dans leur race, pour ne voir dans l'homme au teint d'ébène qu'un être perfectible comme tous autres, chez qui par conséquent la bête humaine n'est pas plus enracinée que chez aucun autre.

Et ceux-là pensent juste et bien, car les défauts et même les vices de la race noire sont *humains*, c'est-à-dire qu'ils existent et se constatent dans toutes les autres races, — les qualités et les vertus de même.

Dans ce pays d'Haïti si décrié au dehors, et auquel les feuilles de France prêtent la haine du blanc, nous savons que cette imputation est non seulement gratuite, injustifiée, mais encore qu'elle exprime exactement le contraire de la vérité. Le blanc chez nous est aimé, considéré, recherché à un degré qui contribue certainement à augmenter la morgue et la superbe de plus d'un d'entre eux. Par ailleurs, nos luttes stupides, nos ridicules compétitions d'intérêts, notre irrespect de nous-mêmes, — lui procurent trop souvent les occasions de s'enrichir à nos dépens, et de nous *protéger* contre nous-mêmes par dessus le marché.

Allemands, français, anglais et américains, viennent se fixer sur notre sol plus favorable et

hospitalier pour eux que pour les régnicoles; ils y prospèrent en toute sécurité, travaillant ou spéculant sans gêne et sans entrave, et ils apprécient à ce point tous les avantages accumulés presqu'à leur unique bénéfice, qu'une fois établis en ce pays, ils n'ont aucune tendance à le quitter. Beaucoup essayèrent, après fortune faite, de retourner dans leur patrie ; mais ils ne tardèrent pas à être pris de la *nostalgie d'Haïti*, et vite ils revinrent dans un milieu où s'est toujours rencontré pour eux un vrai concours, une véritable accumulation de tous les bien-être possibles, jusques et y compris la suprématie incontestable et incontestée.

S'ils étaient honnis et détestés en ce pays, — à supposer qu'ils consentissent à y demeurer le temps de s'enrichir, — l'intérêt étant la mesure des actions humaines, — ils n'auraient rien eu de plus pressé que de s'en aller, sitôt réalisée la fortune qu'ils auraient ambitionnée.

Mais le mot de César sera toujours vrai de tous les hommes : on aime mieux être le premier dans Port-au-Prince, le Cap, Jacmel, ou les Cayes, — que pas grand'chose à Londres, Paris, Berlin ou New-York. Or le blanc qui s'est enrichi en Haïti est un gros personnage : il fait en tout la pluie et le beau temps, il bâtit et défait les ministères. — En son pays, il serait un monsieur quelconque, dénué de toute importance et de toute influence.

Pour certaines de nos familles, peu portées d'ailleurs à subir les mille misères dont notre existence nationale est tissée, — c'est le comble du bonheur de marier leurs filles à un blanc. Cela ouvre carrière à une forte certitude de garantie et de protection contre les gros dangers possibles de notre ambiance mal faite. Et puis, c'est si bien orté d'avoir des alliances logées sur les bord du

Rhin, de l'Elbe ou de la Seine! Etre apparenté avec la race supérieure, quelle bonne fortune!

Le sentiment donc qui accueille le blanc en Haïti, c'est une vénération bien accentuée, souvent même compliquée de crainte et de respect. Ce respect et cette crainte font de lui un *nolli tangere,* dans une société où le citoyen est taillable et corvéable, — parce qu'on sait celui-là peu accommodant lorsqu'il se fâche.

L'expérience nous a en effet appris qu'en semblable occurrence, à nos revendications les plus justes et les mieux fondées, c'est le verbe haut du canon qui menacera de donner la réplique. Les gouvernements étrangers qui se disent forts, ont pour consigne et pour noble habitude de recourir à cet argument tapageur, pour parler à quiconque est plus faible qu'eux, substituant ainsi la force brutale au raisonnement, et violentant le droit partout où ils savent le pouvoir sans danger. Cette lâcheté s'appelle, dans les chancelleries, affirmer les droits de la civilisation....

Le principe, la règle qui doit gouverner les esprits qui planent au-dessus des petitesses humaines, c'est de ne point apprécier un homme autrement que d'après sa valeur réelle et intrinsèque. La couleur de l'épiderme reste pour eux chose indifférente, car elle est une simple question de pigment qui ne saurait affecter ni l'âme ni le cœur. Blanc, trois-quarts de blanc, jaune, demi-jaune, noir pur ou mitigé, — tous ne sont que des hommes, susceptibles d'erreurs, de fautes ou d'actions louables.

L'essentiel pour chacun, c'est de se présenter dans le corps social avec un apport quelconque, d'ordre moral ou intellectuel. Car dès lors, on est une unité positive, un facteur qui compte par la part contributive que l'on apporte à l'évolution de

la société à laquelle on appartient, de l'humanité dont on est partie intégrante.

Et réciproquement : quand dans tel cercle, tel milieu ou telle maison, le préjugé règne en souverain, ceux dont il froisse les sentiments et l'Education, n'ont qu'à s'interdire avec cette maison, ce milieu ou ce centre, tout contact susceptible de produire des frottements désagréables. Car je le répète : le monde est assez vaste pour que chacun y chemine à l'aise, sans que les contraires soient forcés de se heurter ou de marcher les uns sur les autres. Et de plus, la bonne Education laisse possible, entre gens aux idées les plus opposées, des relations d'affaires, d'intérêts, voire de courtoisie, où les penchants intimes sont maîtrisés, les heurts évités. Et c'est même ainsi qu'à la longue, il peut arriver qu'on finisse par sympathiser ensemble et s'estimer.

Pour me résumer, j'insiste sur l'utilité d'étudier par tous les côtés la nation américaine, sans avoir égard à l'équivoque née des considérations qui procèdent du préjugé américain de couleur. En ce milieu, nous pourrons voir et apprécier les prodiges créés par un labeur conscient et acharné que rien ne paralyse, par la vraie pratique de la liberté telle qu'elle résulte des droits que les lois consacrent au bénéfice de chaque citoyen, et de ceux que chaque citoyen acquiert à la faveur de ses personnels efforts.

Je me hâte, encore un coup, de rassurer ceux d'entre nous qui, par un dernier et invincible scrupule, estimeraient que nous avons des habitudes et des mœurs trop françaises, pour n'être pas en quelque sorte choqués par les mœurs si différentes de l'Amérique.

De nos jours, les français bien pensants reconnaissent et proclament bien haut que les fils de

la vieille France civilisée ont un réel intérêt à emprunter aux américains tout ce que le système de ces derniers présente de pratiquement utile sous ces deux chefs principaux : le travail, la liberté.

A ce propos, je me souviens de l'opinion, signée d'un nom éminent, que je trouvai émise dans les Annales Politiques et Littéraires, il y a de cela quelques années. L'auteur, M. Georges d'Esparbès, venait de perdre sa femme, et la question se posait pour lui de savoir quelle Education il devait donner à ses deux fils en bas âge, prés de qui l'absence de la mère doublait les responsabilités paternelles.

Il opina que l'Education américaine, positive et utilitaire, était à son sens, la meilleure pour fortifier l'homme au seuil même de la vie, en l'armant pour la lutte, en faisant de lui un être doué de robuste volonté et d'énergie, en le pourvoyant enfin des plus sûrs moyens de maîtriser et dompter les difficultés possibles, et de se frayer un passage vers le bien-être. A l'époque actuelle, cette opinion est celle de tous les français qui méditent sans prévention sur le comment et le pourquoi du progrès.

Cela ne diminue certes point les français, ni la France elle-même, de se modeler sur l'Amérique en tout ce que celle-ci peut offrir à l'édification des uns et des autres. J'ai déjà dit que c'est le propre de tous les peuples en marche, de se munir pour leur bien, pour leur constante progression, de tout ce qu'ils peuvent trouver d'utile chez les autres.

La France ne s'américanisera pas, c'est certain ; elle ne cessera pas d'être elle-même pour revêtir sans aucun discernement la livrée américaine ; elle ne dépouillera nullement sa person-

nalité, la puissante caractéristique par où elle se distingue comme nation. Mais elle peut beaucoup emprunter de la nouvelle venue qu'elle aida à naître, et qui a su graver de si profondes empreintes dans les avenues de la civilisation.

D'où il suit donc que même ceux de nos concitoyens qui voudraient conserver inaltéré le culte qu'ils professent pour la belle France, ne sauraient mieux s'y prendre qu'en s'évertuant à orienter leur barque, — comme elle le fait elle-même, — selon le vent qui souffle vers le centre américain. L'Amérique attire, parce qu'elle est le plus puissant foyer de progrès de tous les temps jusqu'ici vécus. A ce foyer-là, chacun peut puiser selon ses facultés et sa puissance d'assimilation, la sève vigoureuse qui fera de lui un véhicule du progrès.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.



# DEUXIÈME PARTIE





# DEUXIÈME PARTIE

---

## CHAPITRE PREMIER

---

### Abatardissement

Ceux qui observent attentivement la société haïtienne, dans la pensée de se rendre un compte exact de toutes les circonstances qui dominent notre mentalité, arrivent à des constatations mettant en évidence les nombreuses lacunes, les défectuosités par où pèche notre Education. Certes, ces lacunes et ces défectuosités n'accusent point chez l'haïtien l'absence des aptitudes nécessaires pour évoluer. Ce qui nous manque indubitable-

ment jusqu'ici, c'est le sens d'accommodation, la faculté d'utilisation de nos aptitudes.

Et d'abord, comme constatation, il en est une à la portée de tous, et que plus d'un ont dû faire : c'est que les haïtiens en général sont des bouts d'hommes chétifs, ne donnant guère l'impression de cette force, de cette solidité du tempérament, qui naît de l'activité.

Il semblerait que par manque de gymnastique, l'élasticité est en diminution constante dans nos systèmes, et que notre développement s'en ressent par voie de conséquence. L'haïtien ne pousse pas, cela est indéniable ; il est comme gêné dans sa croissance, — cela est évident.

Que l'on regarde une foule réunie sur l'une de nos places publiques, et dans laquelle se rencontrent des représentants de toutes les classes de la société ; — ou bien un régiment qui défile par nos rues, — l'impression sera toujours la même : la moyenne de la taille, du développement général, est chez nous un minimum, et les sujets de belle stature se font de plus en plus rares en ce pays.

Nous n'avons pas su fortifier notre race, nous l'avons plutôt abâtardie par le jet continu des contraintes, des souffrances physiques et morales qui lui sont infligées, et qu'elle porte comme un fardeau de compression. Cependant être fort et bien venu, avoir la libre disposition du maximum des possibilités pour le devenir, posséder l'entière jouissance des facultés essentielles ou accessoires en cette espèce importante, doit constituer l'une des principales préoccupations d'un homme ou d'un groupement humain quelconque. Cela est de nécessité à la fois physique et morale.

Nécessité physique : il n'y a que les forts qui survivent dans la perpétuelle mutation des êtres. Dans la lutte pour l'existence, les certitudes de

succès leur appartiennent incontestablement, tandis que les faibles, les mal venus, sont exposés à être broyés. Aux prises avec les réactions souvent nocives auxquelles les assujettit le milieu ambiant, les individus bien charpentés auront seuls la résistance capable de neutraliser ces influences dépressives, alors que les frêles, les chétifs, incapables d'efforts, de mouvement ascensionnel, seront condamnés à choir sur la route et à périr. Et même lorsqu'ils ne périssent pas, lorsque le perpétuel mouvement des forces en activité ne les a pas broyés, leur survivance n'aura que la valeur d'une négative, c'est-à-dire que, vivant en marge de l'humanité, ils ne pourront faire œuvre utile ni pour eux ni pour elle.

Nécessité d'ordre moral : la chétivité est synonyme de misère: misère physiologique exerçant son action pernicieuse sur tout l'individu, entamant, aigrissant son être au point de susciter en lui des colères et des haines contre la société qui porte cependant, de façon ou d'autre, la charge de sa misérable existence. L'envie, la jalousie, les convoitises malsaines, n'ont pas de pires foyers que les âmes abâtardies par les privations et les souffrances nées de la nullité d'un homme mal préparé pour la lutte. Le propre de ceux qui ne paient aucun tribut, aucune contribution personnelle au bien-être collectif, c'est de ne point pardonner leur inutilité et ses fatales conséquences, à l'autre portion de l'humanité, qu'ils regardent évoluer dans le labeur et ses effets bienfaisants.

L'idéal pour une société en marche, c'est donc de s'évertuer, par l'application des régles d'une sévève Education, à loger en son sein le moins possible de sujets incapables par chétivité.

Or, comment est-on fort, comment est-on solide, bien bâti et bien constitué ? On l'est d'abord par

hérédité, c'est-à-dire que, quand les procréateurs sont eux-mêmes doués de solidité, il est naturel, — toutes choses égales, — qu'ils procréent des rejetons qui participent de ces conditions favorables. Cette vérité n'a pas le mérite de la nouveauté, et dans toute la série animale, en y comprenant l'homme lui-même, les faits la démontrent constamment.

Mais comment les procréateurs à leur tour sont-ils doués d'une forte constitution, au milieu de toutes les causes de dépression qui enveloppent l'individu, et qui semblent faites à souhait pour le miner, l'user et le détruire? Dans notre zone torride, par exemple, le soleil répand une chaleur caniculaire, apparemment suffisante pour annihiler toute énergie et toute résistance. Sous d'autre latitudes au contraire, c'est le froid glacial qui serait de nature à comprimer et paralyser chez lui toute initiative. Sous l'action respective de ces deux éléments contraire, l'homme n'aurait qu'à se laisser vaincre et mourir, et même il y aurait lieu pour lui de se demander pourquoi il était né?

Mais contre toutes les causes d'affaiblissement, contre tous les dangers possibles, l'homme demandera à son intelligence les moyens de se prémunir. Ces mêmes forces naturelles qui sembleraient devoir le détruire, il saura les dominer, les employer, les accommoder à son bien-être. Et plus ses facultés seront mises à forte épreuve, plus elles s'élèveront à la hauteur des exigences nées pour lui aussi bien de la nécessité de vivre, que des difficultés dont la vie est semée. De la sorte, il sera arrivé au progrès, pour être parti de ses premiers besoins, et pour avoir eu à évoluer sur des écueils.

C'est le labeur incessant auquel l'oblige cette lutte perpétuelle, ce sont les efforts continus aux-

quels il est contraint, qui développent parallèlement ses facultés morales et intellectuelles, et ses forces physiques, et qui en définitive, forment les caractères viriles et de bonne trempe dans une société. Car, je ne cesserai de le répéter : la vie végétative et contemplative n'a jamais rien produit, hormis le pernicieux exemple du croupissement délétère.

Par contre, une vie d'efforts conscients et de luttes, où il se rencontre des écueils à éviter, quelques bonnes épreuves à subir, des difficultés à surmonter, à combattre et à vaincre, constitue la meilleure école, celle d'où l'on sort un homme complet et bien doué à tous égards.

C'est donc pour armer l'individu et le prémunir contre la longue série des forces, des circonstances adverses, qu'une Education solide est de première nécessité. Cette Education, ce travail préparatoire, peut seul mettre sa mentalité et sa personne physique en l'état requis pour lui permettre d'entrer résolument dans l'ardente fournaise de la vie, de passer en luttant par-dessus les obstacles qu'il est sûr de rencontrer à chaque pas. Voilà donc le meilleur, l'unique moyen de devenir réellement fort, d'être en puissance de la solidité voulue pour engendrer des êtres solides par hérédité, tout au moins par innéïté, et dont s'emparera la sévère Education, pour les fortifier davantage.

Il suit de là que l'Education. — une Education laborieuse, s'entend, — est le tonique par excellence pour fortifier les muscles, enrichir le sang, galvaniser les nerfs, agrandir le champ d'action du cerveau, donner de la santé en même temps au corps et à l'esprit, — forger des hommes enfin.

C'est sur le principe de l'hérédité que reposent les données d'où procède la théorie de la sélection ;

ce sont les procédés éducatifs qui sont mis en usage pour obtenir les résultats visés. Etant donné que par l'hérédité, les tares se transmettent, et les qualités aussi, le problème à résoudre consiste donc d'abord dans l'élimination des non-valeur, des sujets insusceptibles d'amélioration, et qui pourraient vicier l'espèce ; ensuite dans l'amélioration de tout sujet chez qui existent certains défauts qui n'affectent pas irrémédiablement le système, et qu'il est possible de corriger ; et enfin dans le choix méthodique de procréateurs d'une constitution irréprochable, possédant au plus haut degré possible, les qualités maîtresses qu'il s'agit de conserver et de perpétuer.

. Voilà en raccourci la sélection, — je devrais dire plutôt l'Education, car c'en est bien une, — telle qu'elle est pratiquée dans les degrés inférieurs de l'animalité, et dans le monde des végétaux. Il n'est pas nécessaire d'insister et de m'étendre sur les merveilleux résultats qui démontrent le caractère rationnel de la théorie.

Certes, il ne serait ni séant ni possible de prendre l'homme pour champ d'expérience à ce point de vue spécial, de pratiquer sur lui un travail de sélection comme font les éleveurs dans les autres espèces animales, ou les horticulteurs dans le règne végétal. Pareille expérience n'est pas facilement réalisable dans l'humanité, l'homme ne s'y prêtant pas comme un vulgaire cheval, ou comme les rosiers de nos parterres.

Dans la race humaine, la question de reproduction est du domaine exclusif des sentiments affectifs et du libre arbitre, sur lesquels la société n'a guère de prise.

Les lois qui régissent cette délicate matière, contiennent bien quelques proscriptions — fondées à la vérité sur la théorie de la sélection, — rela-

tives aux unions entre parents à tel ou tel degré. Mais ces cas relèvent plutôt de la morale qui reste la seule sanction des prohibitions du code, et la société est impuissante à les empêcher de se produire chez les êtres immoraux. Tout ce qu'elle peut en l'espèce, c'est répudier ces alliances qu'elle estime contraires aux dispositions du code. Mais enfin, à de certains égards, l'Education bien comprise dans l'humanité, ne tend pas à un but sensiblement différent de celui que se propose l'éleveur ou l'horticulteur.

C'est au demeurant le même objectif, — amélioration continue de l'espèce, — que la société doit poursuivre sans cesse, et qu'elle atteint dans une large mesure, dans les milieux du moins où elle ne faillit point à cette principale d'entre ses obligations.

Il est, en effet, de nécessité péremptoire que dans une société organisée, la salutaire hygiène de l'Education soit religieusement pratiquée au profit de l'individu. Cette pratique indispensable commence avec l'enfance, pour ne se ralentir et ne cesser jamais, puisque l'enfant devenu homme fait, est à son tour obligé de remplir envers sa descendance les mêmes impérieux devoirs par lesquels se sera manifestée envers lui la sollicitude de ses ascendants.

Cette hygiène éducative est la seule qui, fortifiant les individus, élimine le plus possible du corps social toutes causes de chétivité et de faiblesse, et lui procure conséquemment la suffisante vitalité sans laquelle un peuple ne compte pas dans le sens positif. Et la visée principale dans un pareil problème, ce doit être la morale laborieuse, car la valeur vraie d'une nation se mesure à la somme de travail utile qui constitue sa con-

tingence, son apport personnel dans l'effort humain vers le mieux.

Cette vérité plus qu'évidente s'applique à toutes agglomérations d'hommes, quelle que soit d'ailleurs leur importance numérique, et sous quelques latitudes qu'on les rencontre. Il n'existe point de petites nations, là du moins où il y a société organisée, où s'observent de visibles ébauches de progrès sérieux. Il existe des territoires minuscules en comparaison des autres, des populations moins nombreuses que d'autres. Mais le progrès, l'évolution à tel degré qu'on voudra, est douée de la vertu démocratique de placer tous les peuples sur le pied d'égalité, de par la valeur laborieuse, morale et intellectuelle de chacun, de par la somme de volonté agissante qu'il a su mettre au service de la civilisation.

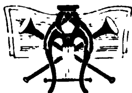
La Suisse est un grand peuple, avec ses 41.346 kilomètres carrés de territoire, et ses 2,934.057 habitants. Pourquoi? parce que si l'on décompose le total représenté par la civilisation, on rencontrera certainement le peuple suisse en bonne place parmi les composants. Il en est de même de la Belgique, qui n'a qu'une superficie de 30,000 kilomètres carrés, et qu'une population de 6,300,000 habitants. Il en est de même aussi de la Hollande qui occupe en Europe un espace de 33,000 kilomètres carrés, et dont la population n'excède pas 4,733,000 habitants.

Les convoitises, les appétits insatiables ne manquent point chez les nations réputées grandes à tous égards, qui sont les voisines médiates ou immédiates de la Confédération Helvétique, des Pays-Bas et de la Belgique. A la vérité, ces convoitises et ces appétits se trouvent neutralisés par ce fait même qu'ils ne sont pas d'une seule des grandes puissances européennes, mais de toutes à la fois ; —

circonstance qui change en réelle garantie cette tentation qui serait éminemment dangereuse pour les trois peuples dits petits, — n'était son caractère général.

Reconnaissons toutefois que les grandes puissances de l'Europe : France, Allemagne, Angleterre, etc, sont retenues en outre par une certaine pudeur née de cette considération, savoir que s'il existe une civilisation française, une civilisation allemande, une civilisation anglaise, -- il existe tout aussi bien une civilisation helvétique, une civilisation belge, une civilisation hollandaise ; et que toutes ces civilisations respectives concourent à former en somme : la Civilisation.

Il découle logiquement de ces considérations de fait venant à l'appui du droit dévolu à chaque peuple d'être maître absolu de ses destinées, — que l'on peut être une population peu nombreuse, évoluant sur un espace territorial peu étendu, et mériter cependant le respect des autres nations. La chose en soi est simple et facile : il suffit que, résolument entré dans la voie de l'ordre tel que le conçoit toute société policée, en progression, on ait le courage d'entreprendre et d'accomplir jusqu'au bout les efforts nécessaires pour imprimer sa marque particulière au progrès humain en perpétuelle formation.





## CHAPITRE II

L'ÉDUCATION DANS LA FAMILLE : — LA MÈRE, LE PÈRE.

J'ai dit, à l'un des chapitres précédents, qui sont les éducateurs en titre, dans une collectivité organisée. Je vais maintenant essayer de fixer les devoirs et les attributions de chacun, dans une question qui tire son importance de l'influence qu'elle exerce sur la constitution même du corps social.

En première ligne de ceux qui portent cette lourde responsabilité, se place la famille ; elle est le nid tout plein de prévoyances accumulées, où l'enfant éclôt, où il apprendra la vie, du jour de l'éclosion jusqu'à l'époque de son complet développement. L'enfant vient au monde avec la légitime possession d'un droit : le droit de vivre aux dépens de ceux qui l'ont appelé. De là résulte, pour ceux-ci, le devoir impérieux et absolu de garantir cette vie qu'ils ont faite délibérément, d'assurer cette existence en formation dans laquelle ils ont la pensée, l'espérance et l'ambition de trouver leur continuateur.

Mais dans la famille, c'est la mère qui apparaît d'abord, pour répondre aux pressants appels du devoir envers l'enfant. Ces appels sont d'avant la naissance, et ils continuent en gardant leur tonalité, aussi longtemps que la maternité doit s'exercer, — c'est-à-dire toujours.

Ceux qui méditent sur cette mystérieuse intimité affective que le créateur a faite entre une mère et l'enfant sorti d'elle, n'ont pas de peine à s'expliquer que malgré les progrès moraux et autres dont l'humanité est si fière, — il y ait de par le monde des enfants que n'abrite point la paternité. Car le roi de la création ressemble encore assez à ses *frères inférieurs* de l'animalité, pour ne considérer fort souvent dans la procréation, que son rôle de fécondeur inconscient et irresponsable. Tandis que la mère sera toujours mère, c'est-à-dire celle à qui la nature impose le lot de toutes les souffrances dans la reproduction de l'espèce, et qui n'a point le droit de déserter ses obligations professionnelles, de se soustraire aux dangers qu'elles lui créent. Heureusement pour le genre humain, le cœur d'une mère est assez large pour contenir l'inépuisable réserve d'incomparable amour dont elle couvrira son enfant, et où le frêle petit être trouvera sa seule égide protectrice, dans les cas trop nombreux où il n'a point de père, et où la société le repousse.

La mère donne son lait après son sang, elle donne ses veilles, ses angoisses, toute elle-même enfin, pour procurer à la société un membre de plus, ou mieux pour créer la société, si l'on envisage la question au point de vue de la procréation générale. Cependant, lorsqu'elle a le malheur d'être seule à porter sa charge, quand le mâle de qui elle l'a reçue, s'abstient de s'en souvenir, occupé qu'il est à augmenter la collection de

ses victimes, — les lois sociales disent à la mère ainsi délaissée : Je te défends d'articuler aucune plainte contre celui qui a été ton suborneur ou le complice de ta faute ; et se retournant vers le pauvre enfant innocent, abandonné et sans pain, elles lui signifient que *la recherche de la paternité est interdite*. En quoi les lois sociales ne font rien d'autre qu'offrir une prime à l'immoralité, au dévergondage, à la luxure effrénée de l'homme, au grand détriment de la femme et de leur enfant.

Mais rentrons dans l'Education.

En cette délicate matière, l'intervention de la mère est sollicitée plus directement et de façon plus constante que celle du père. Le père administre la communauté, la mère dirige la maison ; le père est le protecteur né de la famille, la mère reste, par devoir d'état, la gardienne diligente et responsable du foyer domestique. Ils sont éducacateurs tous deux, mais à la mère il incombe le devoir de veiller plus spécialement sur les enfants et d'en prendre soin, de verser sur eux enfin l'inépuisable trésor de sollicitude réalisant la tiède et bienfaisante atmosphère où ils grandiront.

Ce rôle de la maternité en action présente une délicatesse de nuances qu'il faut savoir saisir, sous peine de voir le cœur s'y égarer, et de perdre ainsi la juste mesure séparative de l'affection nécessaire et de la sévérité indispensable. Qu'une mère aime son enfant jusqu'à l'adoration, l'esprit le plus judicieux le conçoit parfaitement : un tel amour procède à la fois des instincts naturels les plus respectables, et de la raison la plus évidente. Car cet être tout petit, formé dans ses entrailles, représente pour elle les craintes, les soucis, les angoissantes souffrances, — et aussi les légitimes ambitions inséparables de la maternité.

Mais que la mère adore ses enfants jusqu'à l'idolâtrie, c'est la preuve que chez elle, les effusions du cœur, poussées jusqu'à l'outrance d'une passion démesurée, ne sont point tempérées par la sage raison. Il y a dès lors rupture d'équilibre au détriment de celle-ci, et l'éducation donnée aux enfants s'en ressent de déplorable façon.

Si alors le père n'a point le tempérament qui convient pour réagir contre l'aveuglement maternel, s'il pèche lui aussi par excès de déraisonnable tendresse, il y aura dans la maison de petits maîtres sous l'arbitraire de qui tout le monde fléchira. Ce sera une abdication véritable de l'autorité si nécessaire à ceux qui ont l'exercice de la haute fonction d'éducateur. Cette autorité passera toute entière aux enfants qui commanderont aux domestiques, au père et à la mère, au gré de leurs fantaisies inconscientes et de leurs caprices déréglés. En un pareil milieu, tout ira de travers, et l'éducation à vau-l'eau, précisément parce que les rôles se trouveront intervertis, personne dans la famille n'ayant la juste notion de ses droits et de ses obligations. Ce mauvais entendement des devoirs et des responsabilités, ces penchants affectifs à l'excès, où le cœur s'affranchit de toutes règles, produisent fort souvent le relâchement des mœurs, et parfois d'irréparables malheurs, en ces milieux d'où se trouve bannie toute prévoyance, où la discipline éducative est en perpétuelle violation.

J'en ai connu, de ces enfants filles ou garçons mal élevés, qui régnaient en despotes sur leurs parents résignés, dont les fantaisies malséantes trouvaient leur sanction dans l'inexcusable faiblesse maternelle et la tolérance impardonnable du père. Cela commençait dès le bas-âge, le mauvais pli s'accentuant chaque jour davantage,

et petit à petit, le despotisme s'affirmant,— intolérant et intolérable.

Dans de pareilles conditions, il est facile de concevoir, et il se peut constater l'absence radicale des principes sévères qui sont par ailleurs les fondements mêmes sur lesquels l'Education asseoit la famille. Ce qui règne en lieu et place de ces principes, c'est l'irrespect et ses inconvenances, c'est une liberté sans frein dégénérant en licence, ouvrant carrière à des aventures qui laissent après elles des taches ineffaçables.

Mademoiselle a versé dans les romans précoces : à peine puberte, elle a des adorateurs à la douzaine ; madame sa mère encourage, lorsqu'elle ne s'oublie jusqu'à provoquer ces amours malséantes qui aboutissent assez souvent à des conséquences où un enfant trouve place.... Dès que les choses en sont arrivées à ce point délicat et critique, le jouvenceau qui a rempli le rôle d'amoureux inconvenant et malhonnête, bat prudemment en retraite, laissant les parents en proie à un malheur qui est pour eux une honte, et qu'ils n'ont pas su éviter faute d'une saine conception de leurs devoirs.

Quant au petit maître, la discipline avisée de l'école n'est point faite pour lui. — pas plus du reste que pour ses sœurs, — habitués qu'ils sont à commander au père et à la mère sur le ton autoritaire et impérieux. Il ne va en classe, d'ailleurs, qu'à force d'en être prié par ceux qui seraient obligés de l'y contraindre. Il est forcément mauvais élève puisque, n'aimant pas l'étude et l'assiduité qu'elle exige, il ne rencontre pas dans le milieu familial l'autorité morale nécessaire pour lui en inspirer le goût. Aussi bien, il apprend peu ou point, réalisant dans sa classe le type du cancre parfait, ou de l'intelligent encroûté de pa-

resse. Et les observations qui lui sont adressées, les punitions qui lui sont infligées, n'ont guère de prise sur son tempérament entier et incorrigible. Elles excitent au contraire ses penchants à l'absolue indépendance, et en définitive, l'indomptable tyranneau de la famille devient une cause de scandale pour l'école.

Tout de même, il n'est pas rare que ses maitres n'osent prononcer son expulsion, soit qu'ils aient de la patience en excès, ou qu'ils craignent de se mettre sur le dos des parents ayant, le plus souvent, une grosse part de l'exercice de la puissance publique. Bien plus, c'est lui, le mauvais élève, cancre, paresseux et mal éduqué, qui articulera des plaintes contre ses maitres, et qui obligera ses père et mère à le changer d'établissement. Ce changement, on le comprend, ne changera rien à sa manière d'être, pas plus qu'il ne le rendra appliqué et studieux. Il restera le même : cancre et paresseux, insolent, arrogant et plein de morgue, parce qu'il est doué d'un fond mauvais que l'Education n'a pas amendé dans la famille.

Bref, un beau jour, monsieur frappe du pied et signifie à ses parents qu'il en a assez de l'école. Si alors ceux-ci pouvaient diriger vers un honnête métier, son inclination et ses facultés, ce serait aviser certainement au meilleur moyen de conjurer le naufrage qui le guette sur l'océan des houleuses passions malsaines. Mais ils n'y songent même point, parce qu'à leur estime, un métier, cela ne convient pas à un « jeune homme de famille », et aussi parce que ce ne sont pas eux les maîtres, lorsqu'il s'agit de décider sur le sort de leur fils. Le maître, c'est lui-même, et il va disposer de sa personne, arranger son existence comme il l'entendra.

Emancipé de douze à quinze ans, toujours bien

mis, lorsque les finances de la famille le permettent, dépensier sans compter, d'autant plus que les moyens de faire les frais de ses fredaines, ne sont pour lui le fruit d'aucun, labeur il promène dans tous les mauvais lieux, du matin au soir et du soir au matin, sa jactance, son insuffisance et sa profonde nullité. Assidu des maisons où l'on boit, des tripots où l'on joue, souteneur en titre des filles publiques les plus dépravées, la vie se résume pour lui en une noce perpétuelle, dans laquelle il fait profession de glisser chaque jour un degré plus bas dans l'immoralité et la déchéance.

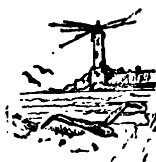
De pareils éléments ne sont pas seulement d'évidentes nullités, pour le pays qui en est affligé, — ce qui constituerait déjà un grand dommage, — ils sont encore éminemment nuisibles: ils réalisent un réel danger social, car leur action à la longue est celle d'un corrossif qui entame les parties vitales de la société, et qui les détruira, si elle n'y prend garde.

A la vérité, les cas envisagés plus haut ne sont pas la règle générale chez nous ; cependant ils ne constituent pas des exceptions si rares, que nous soyons dispensés d'en tenir compte.

Il y a en ce pays une véritable marée montante de dépravation, qui tend constamment et de plus en plus à prendre les proportions d'une marée envahissante. Et il est plus que temps que chacun, dans la sphère et selon l'étendue de ses responsabilités, prenne à cœur de considérer le mal sous les deux aspects de sa causalité et des menaces qu'il tient suspendues sur notre nationalité elle-même. Il est surtout urgent de penser sérieusement à une réaction nécessaire, de chercher, trouver et appliquer les moyens propres à la produire efficace et immédiate.

Les causes qui agissent sur l'esprit et le cœur

de la plupart de nos jeunes hommes, résident uniquement dans la mauvaise Education que nous donnons à nos enfants. Ces enfants si mal préparés, qui n'ont point sucé dans la famille les principes austères et honnêtes du respect d'eux-mêmes, deviennent forcément des hommes inaptes au bien, et en définitive, la société trouvera en eux les agents propagateurs d'une morale pernicieuse et malsaine.





## CHAPITRE III

### L'Education dans la Famille : Action Morale.

Dès l'âge le plus tendre de l'enfant, la mère soucieuse des lourdes responsabilités de sa fonction, doit pouvoir s'en acquitter en imposant silence à son cœur au besoin. Elle est obligée de comprendre que l'affection maternelle bien entendue, lui commande par-dessus tout d'être éducatrice irréprochable, à l'effet de procurer à la société des sujets capables d'y figurer avec honneur et distinction, habiles à devenir, par leurs seules œuvres et la parfaite correction de leur conduite, les artisans du respect d'eux-mêmes. Car le respect de soi-même en toutes choses, tout l'homme est là, et pas ailleurs.

Pour l'inculcation des principes qui doivent former petit à petit des sujets bien préparés, pour rectifier au besoin ce qu'il peut y avoir de défectueux dans les penchants innés de certains enfants, point n'est besoin de recourir à la brutalité, comme d'aucuns le pensent bien à tort.

La brutalité est. dans tous les cas, un moyen détestable d'Education, et qui ne peut produire que l'une ou l'autre de ces deux funestes conséquences : ou bien d'aigrir le caractère, si l'enfant n'est pas doué d'une nature absolument passive, ou bien d'augmenter sa passivité, si un tel défaut existe dans son tempérament.

Dans le premier cas, l'on fait un révolté, un homme qui prendra en aversion ses parents d'abord, et par voie de conséquence, la société qui est une extension du cercle de la famille.

Dans le second cas, on aura formé un être chez qui toute volonté, toute initiative et toute dignité seront comprimées, annihilées, et qui à la longue finira par ne concévoir sa destinée autrement que sous la domination d'autrui. Dans la vie, il aura toujours des maîtres, il sera impuissant à cheminer sans un aide réel ou apparent, et pour l'obtenir, il subira, il ira même au-devant des pires avanies.

D'ailleurs la brutalité, en toutes choses condamnable, est la démonstration frappante du peu de moralité de celui qui l'emploie ; elle prouve son indignité de la fonction quelconque dont il a assumé la charge et les responsabilités. C'est la brute, je veux dire les êtres de l'animalité absolument inconsciente et irresponsable, qui faute de mieux, n'a que des ruades comme arguments. Mais dans l'humanité, ce mode d'argumentation ne prouve qu'une chose, c'est à savoir qu'on est en présence d'un butor avéré, d'un personnage mal ou point dégrossi, partant au dessous du rôle qu'il a brigué ou accepté.

Dans la matière spéciale de l'Education, comme en toutes autres d'ailleurs, les procédés brutaux, l'usage du fouet à tour de bras, l'habitude stupidement barbare de rouer les enfants, — ou les

hommes ! — témoignent à n'en point douter que mentalement, nous ne sommes pas tout à fait libérés de l'inique système d'avant 1804.

Le fouet et le bâton étaient des moyens tout indiqués, alors qu'il s'agissait pour le maître impitoyable d'asseoir sa domination sur la masse noire asservie, puisqu'aussi bien, il ne pouvait avoir de moyens meilleurs à sa disposition. Mais si notre émancipation ne doit rester pour nous une amère ironie, nous n'avons aucun droit ni aucunes valables raisons d'apparaître, vis-à-vis de nous-mêmes, le dextre armé du bâton ou du fouet, comme autrefois le blanc. Car nos enfants, pas plus d'ailleurs que nos concitoyens adultes, ne sont point nos esclaves.

Les premiers sont les fruits du plus noble des sentiments humains : l'amour, et nous avons pour mission expresse de faire d'eux nos continuateurs, en leur inspirant le sentiment de leur dignité. Quant aux hommes, auxquels notre réel mérite, ou le hasard des événements souvent incohérents, nous appelle à commander, ils sont incontestablement nos égaux, au moins naturellement et légalement, et en toutes circonstances, nous sommes obligés de respecter en eux l'humanité, et la condition sociale quelle qu'elle soit. Autrement, nous faisons mentir cyniquement et impudemment la formule : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ, et nous donnons la preuve que l'esclavage est un besoin de notre tempérament.

En ce qui concerne plus particulièrement l'enfant à éduquer, il est possible de l'habituer, alors que tout petit il est si impressionnable, si accessible par le cœur et l'esprit aux influences ambiantes, à la manière d'être que nous voulons sienne, et qui le caractérisera devenu homme. C'est quand la plante est jeune, tendre et flexible, qu'on peut

lui imprimer, avec toutes chances de succès, le pli qu'on veut lui faire prendre, la direction vers laquelle on veut orienter son tempérament en formation.

Les jeux mêmes qui ont sa prédilection, seront un précieux moyen de lui infuser insensiblement une morale à la fois saine et bienfaisante, de lui apprendre, au seul gré de ses petites forces, à se suffire à lui-même et se passer du secours d'autrui. En quoi père et mère trouveront de nombreuses et fréquentes occasions de concilier chaque jour davantage ces deux choses qui paraissent antithétiques, mais qui au fond ne le sont point, savoir : leur débordante tendresse et leurs devoirs d'éducateurs.

Je viens d'émettre une idée sur laquelle je crois utile de m'arrêter quelque peu, car elle a un caractère dominant en matière d'Education.

Enseigner de bonne heure à l'enfant l'art de se suffire, d'être une force agissante, au fur et à mesure de son développement, de pouvoir se dispenser de secours : ce système, ce procédé éducatif est en soi excellent, et s'il est bien compris et bien appliqué, il exerce nécessairement une salutaire influence sur le caractère et sur l'existence. Lorsqu'étant tout petit, on a contracté la bonne habitude de se tirer d'embarras tout seul en toutes choses, de prendre les difficultés corps à corps, de les combattre avec persévérance et de les vaincre à la fin, cela habitue le corps et l'esprit à cette bienfaissnte hygiène de l'effort sans lequel les satisfactions quelconques que la vie nous procure, n'ont aucun prix à nos yeux.

Par contre, si l'on prévient toujours les désirs de l'enfant ; si en toutes occurrences on lui vient en aide, et s'il ne voit que serviteurs empressés

en tous ceux qui l'entourent, il versera inévitablement dans la conception régalienne de son être, c'est-à-dire dans un irrésistible penchant à la toute-puissance oisive. Et alors, comme il ne saura, faute d'un apprentissage méthodique, rien prévoir par lui-même, il y aura toutes chances que les difficultés de la vie se dressent sur sa route, en raison directe de son imprévoyance, et qu'elles le trouvent impuissant à les combattre.

En somme, ce sont là de ces unités sociales négatives, que les gens de valeur, les forts, emportés dans les utiles besognes, laissent geindre et se lamenter sur les chemins.

Dans un même ordre d'idées que l'usage du fouet, il est une pratique dont le seul signe distinctif est son côté irrationnel, qui se rencontre chez la plupart de nos mères et de nos bonnes d'enfants, et qui doit être censurée. C'est celle d'imaginer toujours un croque-mitaine dont elles se servent pour agir sur l'esprit des enfants, et les effrayer. Elles le font intervenir sous les apparences d'un être malfaisant et grimaçant : la police, « *tonton* », ou vieux bonhomme laid et infirme, « *zombi* » ou revenant, loup-garou, grand diable, et toute la série des macabres divinités de même engeance, dont l'évocation exerce la magie de la frayeur sur ces petits êtres si impressionnables, à raison de leur âge et de leur candide ignorance.

Or, il peut arriver que cette frayeur ainsi provoquée produise sur les nerfs de l'enfant une véritable commotion poussée au degré convulsif, et qui mette sa vie en danger. C'est là, on en conviendra, une conséquence à tous égards déplorable d'une coutume stupide, dangereuse et mal inspirée.

En tout cas, c'est une détestable Éducation, que

celle qui, au seuil même de l'existence, infuse en quelque sorte à un enfant l'habitude d'avoir peur. Cette habitude fera élection de domicile dans son système cérébral, et fatalement il la conservera toute sa vie. Et ce sont de tristes individualités que celles qui croient à l'existence de divinités malfaisantes, à leur influence dans l'humanité, et qui, ce mauvais pli étant pris, finissent par devenir mentalement des êtres inférieurs, tout prêts à décerner un brevet de supériorité au premier fumiste qui s'avisera de les vouloir exploiter. Or, des fumistes, des coquins, il en existe partout, et en enseignant la peur à nos enfants, nous en faisons une mine exploitable pour ceux-là.

Somme toute, quiconque agit par la frayeur sur l'esprit d'un enfant, emprisonne son cerveau dans une psychologie défectueuse, et le façonne ni plus ni moins pour devenir un sujet passif, dénué d'énergie et de virilité, incapable de toute initiative. N'est-ce point le placer en l'état voulu pour être une victime toute désignée aux appétits des exploiteurs de tous modèles et de tous tonnages ?

Le meilleur moyen d'action sur l'esprit des enfants, c'est incontestablement l'autorité morale de leurs premiers et principaux éducateurs, le père et la mère. Cette autorité faite de douceur ou de sévérité, selon les cas et surtout selon le tempérament du sujet à former, ne peut pas être de commande. Elle doit, pour porter ses fruits nécessaires, pour produire l'action désirée, voulue par les éducateurs, exister réellement en eux et constituer le solide fondement de leur propre Éducation.

Un simple regard, approbateur ou de réprimande, suffira dans la majorité des cas pour faire comprendre à l'enfant qu'il est dans la bonne

voie, ou qu'il a péché contre les règles de la bienséance. Il se peut faire, il arrive même souvent, — lorsqu'il y a lieu à réprimande, — que ce regard reste sans effet, et qu'il faille une réelle punition dont le souvenir empêchera le retour de la faute commise. Mais alors, dans les goûts mêmes de l'enfant, dans les friandises qu'il aime et les jeux qu'il préfère, les parents trouveront une série de privations qui seront de suffisantes punitions.

Je me souviens d'avoir obtenu un effet immédiat dans son efficacité, en interdisant simplement à l'un des miens, âgé de trois ans, de se mettre à table avec moi.

Or, se mettre à table avec ses parents, est pour l'enfant un bonheur incomparable, et quand il en a la jouissance, cela réalise pour lui une vraie promotion, une suppression de la distance qui le sépare des grands de la famille. Ces petits êtres font tout par imitation, et c'est précisément par là que la prévoyante Education a prise sur leur esprit

Mais pour cela, — j'y insiste, — il est essentiel qu'on soit éducateur, non point accidentellement et parce qu'on a des rejetons, mais bien plutôt parce qu'on est soi-même bien éduqué, partant bien préparé au rôle délicat, difficile et important d'un chef de famille de plain-pied avec ses obligations d'état. Nous devons être en toutes choses les modèles édifiants que nos enfants regardent faire, et qu'ils tâchent d'imiter.

Or, si le modèle pèche par certains côtés, ou par tous à la fois, la copie devra infailliblement en reproduire les défectuosités. Car les principes que les enfants auront sucés en quelque sorte dans la famille, satureront leur esprit et leur cœur, et toute leur vie, ils en pourront subir les in-

fluences, néfastes ou salutaires. C'est absolument l'influence de milieu avec son action certaine, ses réactions inévitables, telle qu'elle s'observe partout, aussi bien dans l'animalité pure, que sur cet animal présumé supérieur qu'est l'homme.

Quand les parents éducateurs s'adonnent à l'alcoolisme, à la débauche sous n'importe quelle forme elle se manifeste, il y a des chances que le pernicieux exemple parti d'eux, et qui n'a point de cesse dans le foyer, agisse sur l'esprit de leurs enfants, et les corrompe en définitive. Quand c'est la paresse, la vie décousue, subversive de tous les bons principes, procréatrice de tous les penchants vicieux, — qui règne dans la famille, — les petits sujets condamnés à vivre et grandir dans une pareille atmosphère, sont exposés à devenir de fieffés paresseux, des êtres aux mœurs dissolues, des oisifs et des vicieux.

Moralement comme au physique, les enfants sont faits à l'image de leurs parents, et les mœurs, les coutumes, les exemples vécus sous leurs yeux, finissent insensiblement par être les principes sur lesquels ils règlent leur conduite.

Les influences délétères auxquelles un enfant est soumis dans la famille, agissent sur lui d'autant plus sûrement que, à peine son âge permet-il de l'utiliser, les parents l'emploient au service de leur débauche, et des roueries imaginées pour soutirer une aumône au Monsieur qui passe, à tel personnage qu'on suppose animé de sentiments charitables. C'est lui, le pauvre innocent, inconscient du mal auquel on le fait servir, et dont il sera victime au total, — qui remplit le plus souvent la triste mission d'aller acheter chez le débitant voisin, le quart ou le *demi-quart* de boisson malfaisante dont s'enivrent d'ordinaire papa et maman. C'est encore à lui que sera enseignée la savante

stratégie, bâtie sur la *maladie grave* d'un membre de la famille, au moyen de laquelle le Monsieur charitable sortira de sa bourse la pièce de monnaie convoitée par les parents oisifs et affamés...

C'est ainsi, hélas! que le moral se trouve perverti, corrompu de bonne heure chez garçons et filles, dans certains milieux populaires ou de petite bourgeoisie, — dans les autres aussi parfois, — où les solides principes d'une sévère Education ne sont pas en honneur. Il n'est donc pas étonnant que, soumis à des conditions éducatives si déplorables, un enfant finisse par contracter les défauts et les vices qu'ils respire en quelque sorte de façon perpétuelle et par tous les pores. Ce qui étonne, c'est qu'il se rencontre certains sujets réfractaires aux effets de cette ambiance pernicieuse. Mais ce sont des natures d'exception, que l'innéïté, peut-être même un atavisme insoupçonné, a pourvues d'une invincible immunité contre tous les germes du mal, et qui semblent porter en elles comme une fatalité du bien.

Il est encore un système en honneur dans certaines familles, et qui est, du chef de la bonne Education, de fort mauvais goût et d'effet singulièrement détestable. C'est celui où l'on voit de tout jeunes enfants s'immiscer dans les affaires de leurs parents, opiner dans les questions délicates et ardues qui devraient rester hors de leur portée. A un âge où il serait utile qu'ils ignorent tout de la vie, sauf le boire, le manger, le cerceau ou la poupée, c'est une faute impardonnable de leur laisser prendre le ton et contracter les manières de grands messieurs ou de grandes dames, qui cadrent d'ailleurs si peu avec l'innocence naïve et candide de la première enfance.

Mais sous ce rapport, il est des pères et des mères

qui font preuve d'un manque absolu de sens et de discernement : faute du doigté nécessaire, ils gâchent cette chose si importante et si délicate, l'Education de leurs enfants. Que leur fillette de huit ans soit raisonneuse comme une vieille femme ; qu'elle se permette de disserter sur les questions de mode ou de politique, sur la brutalité féroce du voisin qui assomme sa femme, dans ses moments d'ivresse, sur les infidélités conjugales de telle grande dame du haut monde, — ils n'y verront qu'une précocité de jugement dont ils ont tout lieu d'être fiers, alors qu'à la vérité, c'est une intrusion avant le temps dans les choses sérieuses ou sombres de la vie, ou bien dans des commérages qui, même chez les grandes personnes, sont d'un goût fort douteux.





## CHAPITRE IV

### Discipline Educative

En somme, le premier âge est une période de la vie de l'enfant, qui ne saurait être entourée de trop de soins et de sollicitude. La tendresse maternelle, l'affection du père, se rencontrent toujours pour protéger le petit être qui ne sait rien de la vie, et qui par cela même, a besoin de protection, d'amour et de sourire.

Dans cette première période de la pater-maternité, l'enfant répand le bonheur dans le foyer, sa présence réchauffe, son sourire fortifie et consolide les liens de la famille ; le père et la mère n'ont qu'à répondre aux appels de leur cœur, pour être en règle avec le devoir.

Mais au fur et à mesure que l'enfant grandit, que l'ange commence à se faire homme, que le développement progressif ouvre chez lui la voie à la compréhension, les obligations des parents deviennent plus complexes, elles se diversifient

et se présentent sous des aspects nouveaux, cependant que les sentiments affectifs restent les mêmes, quant à leur intensité. Et c'est surtout alors que notre prévoyance ne doit pas être prise en défaut. Car le moment est venu, où nous ne sommes pas seulement pères et mères, mais encore et surtout éducateurs placés face à face avec les multiples responsabilités de la carrière, et sommés de les remplir.

Il faut à la fois fortifier le corps de l'enfant, orner son cœur, cultiver son esprit. Il faut, avec une constance sans borne et sans défaillance, inoculer chaque jour à ce sujet dont nous devons faire un autre nous-mêmes, revu, corrigé, augmenté si possible, la droiture, la correction, la virilité qui seront ses principaux titres de recommandation dans les milieux où il devra se produire et militer.

Que les pères et mères haïtiens se le disent : ils ont une dette sacrée à payer à la nation, dans la perpétuelle élaboration de celle-ci ; et c'est leur progéniture qui sont les titres de valeur par lesquels ils se libèreront envers elle. Prise et considérée dans son ensemble, la nation sera telle que l'auront faite les citoyens et citoyennes qui sont les éléments de sa constitution intégrale, et ceux-ci à leur tour, seront tels que les parents socialement responsables auront préparé, façonné, éduqué leurs enfants des deux sexes. Cette vérité se présente sous les visibles aspects d'un axiome indiscutable, un composé devant nécessairement reproduire les propriétés intrinsèques de ses composants.

La famille, fondement de la société, est la première, la grande école où doit être professé le fécond enseignement qui, de bonne heure et insensiblement, habituera l'enfant à s'observer, à

regarder la vie face à face, sous les aspects de toutes les difficultés dont elle est hérissée.

La première enfance est dans l'humanité une chrysalide d'où sortira un jour l'homme fait, à la faveur des successives transformations de l'être matériel. Mais ce développement d'ordre purement physique ne remplit point les exigences de la sociabilité : il y faut de plus cet adjuvant indispensable, l'Education exerçant son action utile sur notre perfectibilité, et formant en définitive l'homme complet, c'est-à-dire l'homme mis à point pour faire fonction de membre de la société — au sens positif.

Quand le regard de l'enfant s'ouvre à la lumière, quand il considère sa petite personnalité et tout ce qui l'entoure, la première impression qui frappe son concept, c'est qu'il existe pour lui le droit absolu d'être porté, secouru et soigné. Oui certes ! la prévoyante nature l'a ainsi ordonné au profit de cette faiblesse, de cette impuissance, de cette fragilité où l'homme n'apparait encore qu'à l'état d'ébauche et de linéament.

Mais sitôt qu'il peut avoir l'usage de ses jambes, que ses forces se sont développées à ce point qu'il se peut porter tant bien que mal, lâchez-le, et laissez-le contracter l'habitude de marcher tout seul. Et du coup, il aura marqué les premiers pas vers cet idéal dont il prendra conscience plus tard : se devoir à lui-même.

Mais l'enfant qui marche tout seul, inexpérimenté et encore faible, est exposé à des faux pas et à des chutes? Pour les prévenir, les empêcher, les parents sont là, obligés à une surveillance de tous les instants, par où ils font en même temps l'éducation des membres et celle du cerveau de leur élève.

Leur mission expresse est de l'aider en le gui-

dant, de l'éduquer enfin à tous les points de vue, et pour s'acquitter de cette mission, il leur incombe moins d'écarter de son chemin les ronces et les épines, que de lui enseigner à les éviter. Un enfant est toujours heureux d'avoir accompli une besogne qui paraissait au-dessus de ses forces, toujours fier d'avoir triomphé d'une grosse difficulté. C'est que chez lui, le centre cérébral ne reste pas inactif, son intelligence qui s'éveille et se développe insensiblement, est sollicitée chaque jour, par l'ambiance elle-même, à étendre le champ d'action de la pensée.

Or, il faut que cette intelligence s'exerce, que cette pensée en travail trouve à se fixer, et c'est ainsi que les enfants sont naturellement portés au jeu, pour se divertir, pour répondre aux appels de leur cerveau en occupant leurs membres.

L'enfant qui ne joue pas, qui ne montre aucune turbulence, qui reste inocupé, indifférent et taciturne, accuse un état de santé qui mérite de préoccuper sérieusement ses parents. Lorsqu'au contraire il court et se démène, qu'il réalise dans la maison le mouvement perpétuel, cassant ses jouets par pure satisfaction de sa curiosité naturelle, interrogeant ses père et mère sur le comment et le pourquoi de tout ce qu'il ne comprend pas, prenant pour objectif les choses parfois les plus futiles, faisant un cheval d'un bâton ou de lui-même, offrant aux uns et aux autres des bonbons sous les espèces des pierres de la cour — il y a là une attestation irrécusable de bonne santé, les facultés intellectuelles sont en parfait équilibre avec les forces physiques, et le développement normal est par là même assuré.

D'ailleurs, le mouvement, aussi bien pour les enfants que pour nous les hommes, est incontestablement la meilleure hygiène possible. Il

est à la fois effet et cause dans cette santé si nécessaire du corps et de l'esprit, car en même temps qu'il la démontre, il en assure la continuité en activant toutes les fonctions qui concourent à la stabilité, à la progression des force vitales. L'enfant qui ne reste jamais en place, qui est toujours en mouvement, qui court au lieu de marcher, a toujours faim par voie de conséquence ; s'il a toujours faim, c'est que les fonctions digestives s'accomplissent chez lui de façon irréprochable : s'il digère bien, c'est le signe évident que tout marche à souhait dans son organisme. Et, ce qui complète la démonstration, c'est que le soir venu, il dort les poings fermés. — Jouer, manger et dormir, voilà les trois fonctions essentielles de la première enfance. Les deux dernières sont purement instinctives ; dans la première, une part est déjà à faire à la successive poussée intellectuelle.

Toutefois, dans ces jeux où il convient de laisser s'épanouir son intelligence, comme d'ailleurs en tout ce qui concerne son hygiène générale, l'enfant ne doit pas être tenu indemne de tout frein et de toute discipline. Ils ont souvent la tendance à contracter des habitudes pernicieuses qui deviendraient à la longue de grands défauts, si elles n'étaient rectifiées de bonne heure.

Frapper du pied sur sa bonne, dire je veux à sa mère, commander en maître à tout le monde, exiger qu'on lui donne la lune, ce qui est une impossibilité, ou qu'on le gave de friandises, ce qui serait dangereux pour sa santé, — voilà de ces habitudes qu'un éducateur avisé prendra à cœur d'éliminer du tempérament de son enfant, pour éviter d'en faire un jeune homme mal élevé dans la famille, et dans le monde, un personnage grossier.

La discipline éducative est une question de tact et de savoir-faire, puisqu'aussi bien, elle doit s'exercer sans pression apparente, comme sans faiblesse ni coupable complaisance. Il y a des enfants qui sont naturellement bien doués, chez qui existe comme une prédisposition innée à la bonne Education. Dans ces cas exceptionnels, l'intervention des parents, à fin de redressement et réprimande, se réduit au minimum des nécessités. On n'a pas beaucoup de peine à se donner, là où les penchants natifs n'offrent guère de prise à la sévérité. Mais en règle générale, il ne faut point perdre de vue qu'humanité et animalité ne sont point deux termes exclusifs l'un de l'autre, et qu'en fin de compte, c'est la seule Education, avec ses sévérités appliquées partout où il en est besoin, qui corrige en l'homme enfant certains défauts par où l'animalité étoufferait chez lui l'humanité. Et à cet égard, reconnaissons en passant qu'ils sont nombreux, hélas! dans toutes les sociétés, les hommes qui sont tout instincts, et qui n'ont de l'humanité que le port et la binette... Affaire de penchants naturels, c'est certain, mais aussi affaire d'Education négligée et mal faite, c'est indéniable.

En résumé, la mère et le père ont charge d'âmes en tout ce qui touche à leur progéniture. Ils en sont comptables de façon absolue, vis-à-vis de la société dont la valeur morale et la vitalité dépendent, dans une considérable mesure, de l'éducation, soignée ou non, substantielle ou inconsistante, qui aura été professée dans chaque famille. Prendre soin de la santé physique de l'enfant à tout âge, de son cœur et de son intelligence au fur et à mesure qu'il grandit, c'est la grosse part qui revient aux parents, dans la progressive transformation de cette chrysalide d'où ils doivent faire sortir l'homme complet que la société en attend:

En veillant, ou plutôt en travaillant à cette transformation, ils doivent avoir à cœur d'inspirer à leurs enfants le culte de la patrie, et le principe de la solidarité sociale qui doit les unir à leurs frères en la nation. Ils sont tenus à honneur de leur inculquer de toutes façons, mais surtout par l'exemple, la saine et fortifiante morale laborieuse, d'où découle l'enseignement salutaire que le travail n'est point une corvée que la communauté inflige à ses membres, mais plutôt une nécessité inévitable de l'existence, quelle que soit d'ailleurs la position, léguée ou acquise, dont on a le bénéfice.

Or, quiconque est sérieusement lancé dans le vaste domaine de cet enseignement judicieux, doit nécessairement parcourir tous les principes qui en font la fécondité et la valeur, savoir : — l'austérité des mœurs, le courage qui fait les forts, les audacieux pour le bien, le penchant irrésitible à ne déserter point les luttes de la concurrence vitale, souvent difficiles, voire périlleuses, mais toujours honorables en proportion ; — luttes où succombent les chétifs, où le triomphe n'appartient qu'aux énergiques, aux mieux préparés. Luttes où de plus le concept se développe et devient largement accessible à cette solide et profonde vérité, savoir que quiconque tend la main en quémandeur, est un être dénué de toute dignité; quiconque ne fournit au corps social aucun labeur utile, est une méprisable non-valeur ; — et que seuls les représentants en titre de la volonté virile, de l'effort soutenu, ont le droit légitime d'occuper dans la charpente sociale, une place qu'ils auront su conquérir en suant la peine. Voilà, dans ses grandes lignes, les traits caractéristiques de l'Education que les péres et mères haïtiens sont obligés de donner à leurs enfants, car elle

constitue l'unique moyen de les rendre vigoureux, sains de corps et d'esprit, par où elle est pour eux le meilleur acheminement à devenir des hommes. Voilà donc le devoir, le grand devoir qui nous sollicite, nous commande et nous somme : préparer nos enfants de telle sorte que, dans chaque haïtien, il y ait véritablement un homme, c'est-à-dire un lutteur, un être capable de forger en luttant sa destinée.

L'obligation qui découle de cette nécessité de changement d'état, n'est, certes, pas le lot exclusif des pères et mères de famille; mais ils y ont une part qui est déjà considérable. Il est de toute évidence, en effet, qu'un pareil enseignement ne pourrait résulter, du jour au lendemain, d'un simple décret gouvernemental par exemple. Car on ne décrète pas valablement que tel jour, à telle minute précise, les mœurs et les aspirations d'un peuple seront modifiées dans ses hommes faits et dans ceux qui poussent. Un gouvernement quel qu'il soit, ne saurait avoir cette puissance-là, et il est indispensable que tous les éducateurs, chacun en ce qui le concerne, travaillant au même but, coopèrent activement à cette œuvre sociale et nationale.

Or, parmi les éducateurs, il n'en est aucun qui ait une puissance d'action comparable à celle de la mère et du père. Car les autres agissent sur l'homme en formatien ou déjà formé, tandis que l'action de la mère et du père s'exerce sur l'être dès sa naissance même, qu'elle continue sur la seconde enfance, et se poursuit sur le jeune homme. Et souvent, sinon toujours, elle suit encore l'homme déjà lancé dans les aléas de l'existence.



## CHAPITRE V

### Les deux sexes.

Les considérations développées dans le chapitre précédent, s'appliquent indifféremment aux enfants de l'un ou de l'autre sexe. D'ailleurs dans le premier âge, ils sont petits garçons ou petites filles, mais à cela près, ils peuvent bien passer pour n'avoir point de sexe, puisque de ce chef, aucune distinction n'existe dans les soins à prodiguer aux uns et aux autres. C'est sur ce principe sans doute que se fonde la règle grammaticale anglaise, qui loge garçon et fille dans le genre neutre, pendant la première enfance. Le *little boy* n'est pas admis à l'honneur du masculin comme son père, — la *little girl* de même, se voit interdire l'accès du genre féminin, apanage de sa mère.

Mais vers la fin de la seconde enfance, un peu plus tôt ou un peu plus tard, les sexes se prononcent et s'accusent : c'est l'état intermédiaire entre ce que fut la petite fille jusqu'à dix et douze ans, et ce que sera la jeune fille de quatorze à dix-

huit; entre le petit bonhomme inconscient de son être, et le jeune homme qui s'annonce. L'enveloppe chrysalidienne est à la veille de se briser, trop étroite désormais pour contenir le nouvel être qui doit en sortir, appelé à des destinées nouvelles.

C'est la période critique d'avant l'âge adulte, pendant laquelle le rôle des parents éducateurs atteint à son plus haut degré de délicatesse. La nature, jusque-là endormie ou à peu près, se réveille, remuée dans ses fibres profondes par le développement de certains organes essentiels.

Des changements s'opèrent dans le concept, et par suite, dans les impressions venues du moi intime et du monde extérieur. Elles sont d'abord confuses et imprécises, éprouvées sans qu'on se rende compte bien exactement de ce qui se passe en son être. On sent qu'on a cessé d'être le mioche d'autrefois, qu'une différence existe entre soi et les tout petits dont on est plus, et que désormais le frère et la sœur habitent respectivement le genre masculin et le genre féminin.

Toutefois, la ligne de démarcation n'est qu'indiquée, lorsque surtout l'Education première a été assez soignée pour qu'aucune prise ne soit laissée aux idées mauvaises conseillères. L'on conçoit vaguement d'abord, et même l'on comprend qu'on est deux êtres différents, sinon par l'essence, au moins par l'esthétique spéciale à chacune des deux branches de l'humanité.

La physionomie, le port général, se virilisent chez le jeune homme ; ils s'idéalisent chez la jeune fille. Les rêves de l'imagination, encore qu'ils puissent cheminer et faire bon ménage ensemble, se diversifient cependant, montrant dès lors que la destination des deux êtres n'est pas d'une parfaite identité, de même d'ailleurs que les rôles

et les occupations, qui ne se confondent plus, comme au temps où l'on s'adonnait aux mêmes jeux.

Mais à ces nuances près, on reste le frère et la sœur, c'est à-dire deux êtres unis par les solides liens de l'affection, par l'Education bien entendue qui n'exclut point le fraternel abandon né de la communauté des sentiments candides et purs, mais qui laisse la porte close devant toutes curiosités de mauvais goût. Que si l'on a des points d'interrogation dans l'esprit, si l'on se pose des questions sur la grande énigme de la vie, l'on ne s'en fait pourtant point une préoccupation exclusive, — ce qui d'ailleurs est le propre des seules gens inoccupés, oisifs et mal éduqués. Car le moment vient toujours assez tôt, où l'énigme est déchiffrée, et où la preuve est faite qu'elle ne valait pas la peine qu'on s'en préoccupât outre mesure

Dans ce tournant critique de l'existence, la mère devient plus que jamais pour sa fille le guide indispensable, la conseillère avisée, la directrice de conscience. Ces impressions confuses de l'adolescence, il faut sinon les effacer et les détruire, mais au moins les discipliner, les dominer, les neutraliser. La mère est ici la grande amie chargée d'éclairer sa fille, de la sauvegarder sur tous les points où son inexpérience, sa candeur et son ignorance exigent qu'elle soit dirigée avec autant de sagesse que de sûreté, sur les multiples écueils de l'existence Ce sont de ces devoirs dont il faut savoir s'acquitter sans qu'il y paraisse, en agissant sur l'imagination, en la dirigeant de telle sorte, qu'elle soit toujours toute remplie de saines idées, à l'exclusion des autres. Or, dans les maisons où la bonne Education règne en maîtresse, où les bons principes sont

la règle directrice, cette salutaire hygiène de l'esprit et du cœur se trouve comme chez elle, et s'implante naturellement, par ce fait seul que par habitude et tradition, chacun s'y est toujours conformé.

Quand de la sorte les enfants sont occupés au bien et à bien faire, marchant en cela sur les traces de leurs parents, les occupations et préoccupations malsaines sont par là-même sans accès dans leur milieu. Occuper la jeunesse au bien et à bien faire, tout est là pour les pères et les mères conscients de leurs responsabilités.

Quant au petit garçon en particulier, l'action de la mère devient sur lui moins immédiate, dès lors qu'il est au seuil de l'adolescence. Du moins il en va ainsi dans les familles où chacun est à sa place véritable, où le père ne reste pas au-dessous des devoirs qu'il a assumés en se payant le luxe d'une progéniture. Car dans bien des ménages, la femme se voit contrainte à cumuler son rôle avec celui de monsieur son époux, par suite de la profonde insuffisance de celui-ci.

Mais toutes choses égales, c'est à lui que revient la tâche de remplir près du jeune homme l'office de pilote habile et expérimenté, sur la mer houleuse des passions naissantes. Certains pères sont bourrus, despotes et maladroits; ils croient, de bonne foi peut-être, que le verbe haut et la canne levée, sont des arguments majeurs pour se faire écouter. D'autres, péchant par l'excès contraire, se montrent d'une faiblesse, d'une tolérance coupable en tout ce qui regarde messieurs leurs fils. Entre ces deux extrêmes allant manifestement à l'encontre du but que l'on se propose, existe un juste milieu où, avec de la sévérité sans excès, une certaine bonhomie non exclusive de l'autorité morale nécessaire, l'on restera sans reproche sur

le chapitre des grands devoirs de la paternité en action.

L'enfant de quatorze à seize ans n'est plus un bambin, certes, mais fort souvent, il a déjà des penchants très accentués à se croire un homme, et à prendre son envolée vers la complète indépendance. Or, son entendement de la complète indépendance, c'est la vie libre et la libre disposition de soi-même, le droit d'aller et de venir, l'exemption de tout contrôle et de toute discipline, la fréquentation de tous les endroits plus ou moins louches et mal famés, — par où il s'expose à verser insensiblement, sinon du jour au lendemain, dans tous les vices qui désolent notre société, tels que le jeu, l'alcoolisme, et la funeste galanterie des bas-fonds.

Assurément, un jeune homme ne doit pas être tenu cloîtré et comme prisonnier dans sa famille; le père est pour lui un guide et un ami, au même titre que la mère pour sa fille, et cette fonction ne ressemble en rien à celle d'un geôlier. D'ailleurs, il faut au jeune homme le grand air et une certaine liberté compatible avec les principes d'Education qu'il a sucés dès sa première enfance.

Car c'est là la condition nécessaire de son complet développement; ce commencement de liberté, où sa conduite ne cesse d'être surveillée, contrôlée, — au besoin rectifiée; ce commencement de liberté qui n'a rien de la complète émancipation, lui fait besoin hygiéniquement et moralement. Car c'est le moyen pour lui de faire son apprentissage du monde, de prendre contact avec les hommes et la nature, de les étudier, d'apprendre à les connaître. Et de la sorte, il est dans la bonne voie pour sortir complet de sa chrysalide, et devenir un homme au temps marqué par la nature et les lois sociales.

Dans cet apprentissage, dans cette étude de tous les jours, fidèle aux principes qui l'ont constamment gouverné dans la famille, il se réfèrera toujours à son père, c'est-à-dire à son chef devenu son ami et restant son protecteur, pour être édifié sur toutes circonstances de la vie où sa science et sa conscience seront prises en défaut. Et c'est ainsi que le père, éducateur accompli parce qu'il a vécu, qu'il a souffert et qu'il a appris, transmettra son acquis d'expérience à son fils, et le lancera dans la vie avec une complète connaissance des hommes et des choses.





## CHAPITRE VI

### L'Éducation de la femme

Le « sexe à qui nous devons la mère » a droit incontestablement, au moins à un chapitre spécial dans cette étude où je reconnais et proclame, où j'essaie de démontrer le droit naturel de régence qui lui revient dans la famille. La femme ayant le rôle principal en matière d'Education. il se déduit de là que l'Education qu'elle-même reçoit doit être dirigée surtout vers ce but: la préparer soigneusement, et d'une façon toute particulière. aux obligations qui lui écherront un jour, dans la fonction si délicate et si élevée de mère, de maîtresse de maison et directrice du foyer.

C'est sur les épaules de la femme, de la femme mère plus particulièrement, que repose le fardeau de la société. Car à elle revient le soin, le devoir absorbant de guider les premiers pas chancelants des enfants sortis d'elle; de les diriger vers le bien, au fur et à mesure qu'avançant en âge, ils

se rapprochent des responsabilités, des difficultés de la vie.

L'on comprend qu'une mère soit ambitieuse, lorsqu'il s'agit de ceux qui lui sont le plus chers au monde : — les enfants dont la vie est faite de son sang, qu'elle a portés dans son sein, qu'elle a engendrés au prix de souffrances qui seraient au-dessus des forces de la nature humaine, si la nature humaine n'était en l'espèce soutenue par les sublimes espérances que fait naître dans le cœur maternel la venue du nouveau-né.

Mais l'on comprend aussi l'étendue, l'importance et la multiplicité des devoirs que cette venue impose à celle qui en a tant souffert, et qui tant souffrira encore pour pétrir la pâte presqu'informe du premier jour de la naissance, jusqu'à en faire sortir l'homme fait, le citoyen remarquable, le sujet bien doué qui comptera au nombre des facteurs utiles de la société.

Il suit de ces considérations à la fois naturelles, morales et sociales, qu'il faut éduquer solidement la petite fille haïtienne, pour en faire une parfaite éducatrice. Car si son Education est mal faite, négligée ou laissée au hasard, la jeune fille, la femme, la mère de famille qui en sortira, sera une personne frivole, légère et dénuée de la force de caractère qui sied, pour la solution des problèmes sociaux dont elle aura la charge.

Dieu merci ! le mouvement féministe n'a pas encore pénétré chez nous. Mais nous avons la mondaine accomplie, la reine de l'élégance, telle que l'Education française, montée au dernier degré de raffinement possible, pouvait nous la façonner. Je ne condamne point la mondanité et l'élégance qui en est la vivante expression. Je sais qu'elles constituent un bel ornement de surface, pour toute société en marche ou en décadence.

Mais j'aurais bien aimé, en dépouillant tout cela, en grattant ce beau vernis, ces fortes couleurs voyantes, avoir au moins la consolante certitude de toujours rencontrer cette charpente de la femme forte, véritablement haïtienne de trempe, de sentiments et de conviction, — bien préparée en un mot pour les luttes et les adversités de la vie. J'aurais bien aimé, pour le pays et pour la race, en scrutant l'âme et le cœur de chacune de nos captivantes mondaines, trouver chez toutes, invariable et indestructible, la hauteur du caractère abritant le culte du pays natal, — qui leur permettrait de ne jamais faillir à leurs obligations essentielles envers la famille et la société.

De même que la femme de France a l'âme saturée du fidèle amour de tout ce qui est français ; que l'anglaise fait de sa patrie l'objet de son adoration ; que l'américaine de toutes conditions idolâtre la sienne, — il y aurait d'excellentes raisons pour que toutes les haïtiennes sans exception s'habituassent à considérer que pour elles aussi, il doit exister un autel élevé au culte exclusivement national.

Or cet autel existe, c'est certain, mais pour beaucoup de nos concitoyennes, il apparaît malheureusement recouvert d'un voile aux trois couleurs françaises ou allemandes. Il y a là un réel dommage pour la communauté haïtienne, puisque, — je le répète, — c'est principalement à l'école de nos femmes que les jeunes haïtiens des deux sexes doivent puiser les premiers enseignements qui feront d'eux : ou bien les véritables enfants du terroir, ou bien des êtres enclins à chercher une patrie sous d'autres latitudes

Il n'est rien qui influe sur le moral des enfants, sur leur manière d'être, la tournure de leur esprit, leurs dispositions du cœur, — comme la cons-

titution du milieu dans lequel ils vivent et se développent. Et dans l'espèce, il importe peu que la famille soit riche, aisée ou pauvre. Par parenthèse, je crois même, étant donnée notre organisation si pleine de défectuosités sans nombre, — que la fortune est dans bien des cas un mauvais levain dans l'Education. Peut-être parce qu'assez souvent, elle est mal acquise, et qu'on en use plus mal encore ? —

Mais en tout cas, l'indispensable, c'est que dans le foyer il y ait une mère, une femme avisée qui veille à tout et sur tout ; c'est que grâce à elle, la maison familiale soit tenue sur un pied d'ordre qui en fasse le charme et la distinction ; c'est qu'enfin l'on y sente partout l'action sage, sensée et prévoyante de la maîtresse de maison imprimant à tout ce qui concerne son ménage, la marque de sa personnalité en relief, le cachet de sa haute raison, de son sens délicat du bien, du beau et de l'utile. Lorsque le foyer domestique est constitué sur une base pareille, le bonheur domestique, — toutes choses égales, — s'en suit nécessairement, et de même la bonne Education des enfants, par voie de conséquence nécessaire.

Certes, je n'entends point que la femme doive être dans sa maison une simple machine ménagère, une sorte de servante en chef, comme le pensent certains d'entre nous, par suite d'une fausse conception de son importance dans la famille. La femme est notre égale ; bien plus, elle règne sur nous par le cœur, par l'étendue et la délicatesse des attributions qu'elle exerce dans la famille dont elle est l'âme, et dans la société dont elle constitue le plus bel ornement. Mais en raison même de ces attributions, l'Education première doit la préparer de telle sorte que, moralement et intellectuellement, elle soit à la hauteur de tou-

tes les situations qui résulteront pour elle des aléas, voire des vicissitudes de la vie. Et il est même indiqué, pour elle comme pour nous les hommes, que la meilleure Education est encore celle qui nous arme et nous cuirasse en vue des mécomptes, des malheurs possibles.

Et alors, si notre bonne étoile nous oriente vers les tournants favorables de l'existence ; si nos courageux efforts bien dirigés nous conduisent au bien-être auquel doivent légitimement aspirer tous ceux qui s'efforcent, — nous ne serons que mieux outillés pour faire de notre aisance un usage qui prévienne la venue des mauvais jours. Si au contraire nous sommes mis en face de ces difficultés toujours renaissantes, qui sont pour plus d'un comme une malignité du sort, — eh bien, nous aurons la force d'âme voulue pour y faire résistance, pour entrer en lutte avec elles, les terrasser et les vaincre. Et si même, dans cette lutte souvent inégale, nous sommes vaincus malgré l'énergie et le courage dépensés, il restera à notre actif la gloire d'avoir combattu.

C'est dans un tel esprit que doit être conçue, comprise et dirigée l'Education en général, l'Education de la femme en particulier. Car lancée dans la vie, elle peut se trouver en possession d'une opulence hors de pair : ce n'est pas une raison pour qu'elle jette l'argent par la fenêtre. Elle doit savoir plutôt, et tout en faisant la part qu'elle voudra au luxe et à l'élégance, semer le bien sur sa route, en y mettant toutefois assez de tact et de discrétion, pour ne ressembler point à certaines pimbèches maladroites et malséantes, qui font de la bienfaisance l'instrument de leur superbe effrontée et ridicule.

Etre riche ne dispense point d'être sensée, prévoyante et économe. Sans arriver jusqu'aux li-

mites de la ladrerie, la femme favorisée de la capricieuse fortune saura, si elle a été bien pétrie par l'Education, que la prévoyance et l'économie sont des vertus féminines qui figurent au nombre des qualités maîtresses d'une mère de famille consciente de son rôle. Car qui peut savoir ce que demain nous réserve? En tout cas, c'est une piètre femme d'intérieur, une créature mal douée et mal éduquée, que celle de qui l'on peut dire par exemple : — « La belle madame X. n'a jamais su marchander ; elle ne compte pas avec ses fournisseurs ; chez elle, c'est la bonne qui note la lessive, à la sortie comme à l'entrée, et qui range le linge dans l'armoire; les clefs de madame X. traînent toujours, et elle ne sait jamais ce qu'elle a fait de sa bourse ; madame X. ne porte que du linge neuf, monsieur X. de même, et leurs enfants aussi; pas étonnant que sa bonne ait un trousseau si bien garni, et qu'elle entretienne à si grands frais son amoureux, — etc. » — Toutes questions que les grandes dames de même trempe, — je veux dire de même Education, — estiment au-dessous des sommets où elles exercent leurs fonctions de reines de la fashion. — « Ce sont, ma chère, des détails indignes *d'une femme telle que moi*, des besognes de roturière, de femmes de bas-étage. » — Voilà de quelle façon elles expriment leur dédain des occupations qui pourtant reviennent obligatoirement à une véritable directrice du foyer domestique.

Lorsqu'au lieu de la fortune, c'est l'aisance modeste qui constitue le lot de la famille, la fonction d'économe en titre de la maison appartient encore incontestablement à la femme. A elle il revient d'imprimer à son ménage une direction intelligente et avisée, ne laissant rien au hasard, et tendant invariablement vers ce but : la réalisation du

bonheur possible, selon la mesure des ressources fournies par un labeur honorable. Ses préoccupations doivent avoir une visée plus haute encore : il faut thésauriser en prévision des mauvais jours qui peuvent venir, — qui viennent le plus souvent et pour beaucoup, les chances mauvaises l'emportant sur les bonnes; — il faut économiser en vue des incapacités de travail et du surcroît de dépenses que crée la maladie, en prévision des infirmités qu'apporte avec elle la vieillesse.

Dans certaines familles haïtiennes où n'ont pas encore pénétré les idées « nouveau-siècle », où l'on est indemne du parisianisme outré qui nous éreinte, — il est des maîtresses de maison qui ont un entendement parfait de ces nécessités, de ces exigences nées de leur situation peu fortunée. Comprenant bien que le mariage est une association où chacun des associés est appelé à contribuer de son apport personnel au bien-être commun, elles savent pratiquer d'admirable façon cette science de l'épargne qui fait la force des ménages peu fortunés. Elles prélèvent un pourcentage sur l'argent de leurs quotidiennes dépenses; ces prélèvements opérés aux dépens des friandises et de toutes choses dont on peut se passer, sont accumulés dans une tire-lire, et au bout de quelques temps, elles se trouvent tout étonnées et tout heureuses d'avoir ainsi réalisé une somme assez ronde.

Et alors, si viennent les maladies ou toutes autres circonstances malheureuses, la famille est en mesure d'y faire face, et de la sorte dispensée d'un gros sacrifice ou d'un recours à l'obligeance des amis. Si au contraire, la chance se maintient de façon constante dans la note favorable, ce petit fonds de réserve né de la sage prévoyance, pourra toujours avoir son emploi utile d'une manière ou

d'une autre. Et en tout état de cause, on n'a jamais trop de ressources dans le foyer.

En un mot, si le dérèglement et la dissipation sont à bon droit réputés des défauts condamnables dans les familles riches, combien à plus forte raison ne doivent-ils être proscrits des mœurs et des habitudes, dans les ménages où n'existe que la seule aisance, assurée ou précaire! Ici, on ne se trouve pas en présence d'une fortune, bien ou mal acquise, que la sagesse commande de ménager: on est en face d'une situation modeste, que dans l'intérêt actuel et à venir de la communauté, on est obligé de sauvegarder et fortifier. Cette obligation est impérieuse et sacrée pour les chefs de la collectivité domestique, pour la femme plus particulièrement, et elle mettra son amour-propre, son orgueil si elle en a, à n'y point faillir. Et c'est ainsi que, prêchant le bon exemple à ses enfants, elle se montrera maîtresse de maison accomplie, à la hauteur de son rôle délicat et honorable, sans reproche vis-à-vis des siens et de la société envers qui elle est moralement comptable de ses devoirs.

Mais souvent des familles sont constituées, dans lesquelles n'existe pas même la plus maigre aisance. C'est la vie chanceuse et au jour le jour, l'existence pénible, semée de grosses difficultés, où les efforts à faire doivent être d'autant plus énergiques et persévérants, que hormis le courage dont on est capable, on manque totalement de points d'appui; — où les combats à livrer à l'adversité sont d'autant plus terribles, que pour y suffire, on n'a rien d'autre que le galvanisme né d'une ferme et tenace volonté.

Dans ces ménages logés à l'enseigne du dénuement, lorsque la première Education n'a point fortifié à la fois l'âme et le cœur des époux ; lors-

qu'ils n'ont point l'esprit assez bien fait pour s'orienter avec le discernement qui sied, la pénétration qui convient, vers un acharné labeur qui seul peut produire l'amélioration de leur sort, en laissant sauf l'honneur, ils offrent l'affligeant spectacle d'une existence où l'observateur risque de trouver de l'écœurement à haute dose.

Il se rencontre ainsi dans toutes les sociétés, — il y a malheureusement dans la nôtre en trop grand nombre, — de ces couples qui font intrusion dans les lourdes responsabilités familiales, sans aucun apport matériel constituant leur première mise de fonds; sans aucun apport moral qui leur en fasse comprendre la nécessité; sans aucun apport intellectuel qui leur inspire les moyens d'y pourvoir en s'efforçant.

Ces ménages ainsi formés réalisent le type complet du milieu délétère dans lequel les enfants qui viendront, sont à l'avance condamnés au mal; où ils sont, hélas! intoxiqués dès le bas-âge par les principes malsains qui seront de règle dans leur milieu ambiant. C'est là une des abondantes sources de la gangrène sociale, un creuset où les éléments en fusion se changent à la longue en produits corrosifs et nuisibles.

Mais par contre, lorsque règnent dans ces ménages pauvres les fortes vertus qui font résistance aux tentations pernicieuses du vice et de l'immoralité; quand le père et la mère ont appris à bonne école, et savent mettre en pratique le devoir austère et la solide morale, — les enfants peuvent venir, et la société n'a rien à craindre de leur venue, ni pour eux ni pour elle. Car dès le berceau, ils seront en contact avec les salutaires principes qui entreront dans leur système par pénétration continue.

Que le père de famille sans fortune ait la par-

faite conscience de sa position en regard de ses responsabilités; que, regardant la vie en face, il sache se rendre compte qu'elle est un fardeau souvent très pesant, mais qu'à la faveur de courageux efforts, il le peut alléger; que dans ce but il se dépense sans compter, en se faisant opiniâtrément laborieux,— il réussit le plus souvent, sinon toujours, à dompter la destinée adverse.

Si de plus, il trouve en sa compagne la conseillère utile, la femme taillée à souhait pour l'aider en secondant ses efforts, il y aura des chances que l'aisance, voire même la fortune, pénètre dans le foyer. Car il ne faut point l'oublier ou s'y méprendre: à nous tous tant que nous sommes, il appartient de forger nos destinées, c'est-à dire le sort quelconque qui nous sera imparti dans la vie.

Il est à la fois sain et moral de croire à la providence, à sa tutélaire intervention dans nos affaires. Mais aussi, il est une sagesse de bon aloi, qui doit nous dominer dans toutes nos entreprises, en nous inspirant la salutaire habitude de compter à la fois sur nous-mêmes et sur l'assistance providentielle. Lorsque, à titre d'effort vers le bien-être désiré et voulu, on a fait tout ce qu'on a pu,— tout ce qu'on a dû,—et qu'au bout il y a eu la réussite, on en peut induire que dans les casse-cou de la route, dans les montées trop raides et trop difficiles, la providence est venue à notre secours. Mais il n'est pas logique, il ne serait point moral qu'elle vienne en aide à qui n'a rien tenté pour se tirer d'embarras, par où elle aurait encouragé ni plus ni moins l'oisiveté et la paresse.

Or, le propre de certaines gens, c'est de gémir sur la fatalité de leur sort mauvais, de se plaindre qu'ils n'ont pas de chance, et que Dieu les

abandonne. La vérité est que de tels sujets sont dénués à la fois d'énergie et de sens moral, incapables d'action ou de réaction en vue de leur bien propre, et qu'ils n'ont jamais tenté aucun effort. S'ils savaient vouloir et oser, il ne serait pas possible qu'ils n'obtiennent pas le concours de la providence, c'est-à-dire le succès final de leurs entreprises.





## CHAPITRE VII

L'Education de la Femme. — Féminisme.
Préjugé haitien de couleur.

En définitive, je ne suis pas d'opinion qu'il existe, en matière d'Education, une série de devoirs pour les familles riches, une seconde série pour les familles aisées, et une troisième pour les familles pauvres. J'estime plutôt qu'il y a le devoir, le grand devoir social et national, qui oblige tout le monde au même degré, sans distinction de rang, sans acception de fortune. Car enfin, dans une Education qui ne tend qu'à développer les énergies, à leur demander tout l'effort dont elles sont capables, il est indéniable que pour chacun, la position acquise doit être en raison directe de l'effort qu'il aura fourni.

D'où il suit que si en Education le devoir est divers, selon le point de départ, les moyens dont on dispose, il n'en comporte pas moins un article obligatoire pour tous indistinctement, savoir : for-

tifier nos enfants, en faire des lutteurs capables en toutes choses de compter sur eux-mêmes. Et dans l'Education ainsi entendue, il faut considérer en première ligne la part qui en revient à nos enfants filles, puisqu'elles constituent la pépinière de nos mères à venir, et que dans la famille, c'est surtout la mère qui éduque.

Envisageons donc un peu comment il convient de cultiver l'âme d'une jeune fille de laquelle nous voulons avoir une mère haïtienne, mais haïtienne dans la plus sincère acception du terme, haïtienne capable de comprendre qu'elle se doit toute à son pays, et qu'elle lui fait banqueroute quand d'esprit, de cœur, de sentiment enfin, elle s'attache à une autre patrie, sous prétexte *qu'on y est bien*, — et qui en aucun cas ne saurait être la sienne.

Tout d'abord et à tout prendre, je m'inscris contre le féminisme. Non que, comme dans Molière, je pense de la femme

« . . . . . Qu'il faut que son esprit se hausse
A connaitre un pourpoint d'avec un haut-de-chausse. »

— Non que je veuille que dans le ménage, elle soit bonne tout au plus à soigner le pot-au-feu. Ce serait faire d'elle une servante plus ou moins placée en tête de ligne de la domesticité de sa maison, c'est-à-dire la faire déchoir du rang qui lui revient chez elle, naturellement, moralement et socialement. Ce qui détruirait positivement mon idéal de la femme.

Mais le mouvement féministe tel qu'il se dessine en certains pays, tend à ne rien laisser subsister de cet idéal. Car il est de nature, s'il aboutit,

à produire des conséquences auxquelles, non seulement l'humanité n'aurait rien à gagner, mais encore où elle aurait tout à perdre. Examinons.

La femme avocat, ingénieur, médecin, mécanicien, marin ou soldat,— et l'on remarquera que l'usage philologique m'interdit même de féminiser à son intention la plupart de ces termes,— serait la femme devenue homme tout simplement. C'est à-dire la femme désertant le foyer, désertant la maternité et les grâces d'état qu'elle confère, et devenant par conséquent un être nouveau dans lequel nous ne la reconnaitrions plus.

Or, la fonction essentielle à laquelle la destine sa constitution propre, c'est celle de mère, d'où découlent naturellement et en ligne directe celles de nourrice, de gardienne du foyer, éducatrice des enfants. Ainsi compris et envisagé, son rôle dans l'humanité est assez complexe, assez complet, assez vaste et assez noble, pour qu'elle ne soit tentée d'y rien ajouter. Car en y ajoutant, elle se dénaturerait et cesserait d'être elle-même, au grand et irréparable dommage du genre humain.

Le monde pensant s'incline avec autant de respect que d'admiration devant le beau talent d'une Georges Sand écrivain de haut mérite, d'une Rosa Bonheur, peintre distingué, devant la science d'une Madame Curie aidant son mari à découvrir le radium. Elles fournissent la preuve que l'intelligence, les hautes facultés créatrices, sont indifféremment l'apanage du sexe réputé faible ou du sexe prétendu fort. D'ailleurs, ce qui fait la force, la valeur et l'originalité des productions féminines, ce sont bien les facultés du cœur unies à la forte culture de l'esprit ; le sens profond d'observation et d'analyse, allié au don puissant de l'expression. Or le véritable talent, dans le sexe masculin, n'a pas d'autres signes distinctifs.

Mais les facultés du cœur, le sentiment, toute la femme est là, et si elle pouvait nous être supérieure, ce serait assurément par ce côté. Et leur intelligence, la puissance de l'esprit chez elles, n'apparaît pas à un degré moindre que chez nous, comme le prétend un préjugé masculin aussi vieux que le monde.

Toutefois, il est des carrières qui doivent rester l'apanage spécial de l'homme, parce que moralement et matériellement, elles sont incompatibles avec les fonctions essentiellement et exclusivement féminines; parce que dès lors que la femme s'y adonnerait autrement que par exception, elle perdrait tout le charme particulier à son sexe, et compromettrait, ce qui serait plus grave, les devoirs de son état.

Que le mouvement féministe aille s'accentuant et s'affirmant comme il en a la tendance, il n'y aura pas de raison pour qu'il ne soit poussé jusqu'aux extrêmes des revendications qu'il poursuit, des nouvelles attributions auxquelles il aspire. La femme serait *exposée* à devenir chef d'État, ministre, député, sénateur, magistrat, soldat et charron, — j'en passe. Bref, elle se trouverait lancée absolument dans une série d'attributions, de soucis et de préoccupations, où elle n'aurait plus ni le temps ni les possibilités de remplir ses fonctions maternelles. Or, à l'état sauvage comme en civilisation, le concept humain répudie cette proposition absurde: la femme sans la maternité, car elle nous conduirait tout droit à cette conséquence plus absurde encore : — plus de femmes ni d'hommes ?...

Par exemple, en accomplissant la fonction maternelle, la femme paie l'impôt du sang, aussi bien que l'homme sur les champs de batailles. Elle s'en acquitte même de façon plus noble,

plus profitable à l'humanité, puisque par cet acquit, elle crée l'humanité ; tandis que nous, les hommes, nous faisons en payant cet impôt, une œuvre de féroce carnage, nous détruisons cette même humanité qu'elle a tant de mal à engendrer et à former.

Si donc elle s'avise de devenir soldat, elle aura fait à la société un tort irréparable, quant aux suites que son accession au régiment entraînera inévitablement. Car d'abord, elle se trouvera associée à la sanguinaire barbarie jusqu'ici confiée au seul sexe fort; ensuite, du jour de son immatriculation, elle devra cesser d'être mère, du moins au sens élevé du terme ; enfin elle ne pourra pas être suppléée dans ce rôle qu'elle aura ainsi déserté, son époux et son frère ne pouvant d'aucunes façons s'atteler à la besogne maternelle. D'où il suit inéluctablement qu'à compter de l'époque où la femme serait devenue troupier, caporal, capitaine, colonel et général, les économistes auraient beau jeu de calculer et de prédire, à quelques lustres près, que dans tel laps de temps donné, l'humanité serait appelée à disparaître, — parce que le facteur préposé à la reproduire aurait fait faillite à la fonction.

Il n'est nullement supposable, en effet, que la femme aurait le don de se dédoubler et de cumuler ses fonctions militaires avec ses fonctions maternelles.

On ne peut militer en même temps à la caserne et au foyer domestique ; on ne peut davantage les réunir et les confondre : ce sont choses inconciliables et incompatibles de toutes façons. Et à les vouloir concilier, on se heurterait à des situations à tout le moins d'un ridicule achevé.

Je suppose madame Z., colonel du 22e de ligne, en même temps que mère de famille. Je laisse de

côté les multiples désagréments qui naîtraient de cette situation hybride : pour le ménage, au cas où elle voudrait se montrer bon soldat ; pour le service du drapeau au contraire, si elle voudrait rester mère de famille irréprochable.

Mais de plus, et c'est ici que la difficulté se corse et devient positivement insoluble,— la frontière est menacée d'invasion imminente, ou bien telle partie du territoire vient de se mettre en armes contre le gouvernement. Le Secrétaire d'Etat de la guerre a lancé un ordre de mobilisation qui parvient à notre colonel féminin, juste au moment où son état de gestation avancée l'empêche de se mettre à la tête de son régiment, ou encore pendant qu'elle vient d'entrer en gésine pour donner à la république un nouveau citoyen !...

Voilà une éloquente démonstration entre mille, des impossibilités auxquelles le beau sexe se trouvera acculé comme à une impasse infranchissable, s'il se met en tête de vouloir exercer certaines fonctions réservées à l'autre sexe. Cette démonstration conserverait du reste la même valeur probante, dans le cas où la femme serait amiral de la flotte, enseigne de vaisseau ; où, président de la république, elle aurait à recevoir soit les lettres de créance du ministre de France, soit une réclamation d'un comte Schwerin ; où elle aurait à plaider comme avocat, à siéger comme juge, à défendre à la tribune parlementaire un rapport de la commission du budget, à diriger comme ingénieur la construction du chemin de fer P. C. S.

Cela prouve que la ligne séparative d'attributions existant entre elle et nous, décrétée par la nature, établie par les mœurs et consacrée par l'usage, ne procède point de l'arbitraire, de l'autorité abusive ou de l'égoïme du sexe fort. Et que l'on ne me cite pas, comme victorieuse objection,

les exemples de Jeanne-d'Arc en France, Catherine II en Russie, Victoria en Angleterre, Wilhelmine en Hollande. Ce sont là d'honorables exceptions qui ne peuvent être que confirmatives d'une régle de prévoyance posée en somme par la nature, et à laquelle la société n'a aucun intérêt à déroger.

Et pour ce qui est de l'accaparement reproché à l'homme par ses sœurs et son épouse, il est indéniable que, sauf en Turquie et en certains pays orientaux où la femme subit un véritable servage en son intérieur ; où doctrinalement et dans les faits, l'homme lui apparaît sous le despotique aspect du seigneur exigeant, du maître intraitable, omnipotent et brutal, — elle a toutes franchises pour se cultiver, s'améliorer, se faire valoir, évoluer enfin dans la mesure de ses facultés.

Qu'elle veuille se consacrer aux belles-lettres, au grand art et aux hautes sciences, aucunes entraves ne lui interdisent l'accès de ces branches spéciales du savoir. Il y a là pour elle au contraire des occasions variées à l'infini de mettre en évidence sa réelle valeur, d'être véritablement une lumière utile dans la famille, dans la société et l'humanité.

Mais de grâce, qu'elle ne s'avise point d'entrer en concurrence avec nous dans le militarisme et dans la plupart des autres spécialités où trop souvent d'ailleurs elle n'aurait, comme nous, que d'affreuses laideurs à montrer. La femme autorité militaire, la femme s'affublant de la livrée politique, et combinant les moyens de supprimer un adversaire de l'un ou l'autre sexe, gênant ses intérêts, cesserait du coup d'être la plus belle, la plus aimable moitié du genre humain, pour en devenir la plus laide et la plus détestable.

A la rigueur, on peut concéder que, dans les conjonctures exceptionnelles où un danger imminent menace le territoire, si le sexe auquel il échet d'alimenter le généralat, se montre lâche ou dénué d'initiatives patriotiques, — il n'y aura aucunes valables raisons de refuser les services d'une Jeanne d'Arc avisée, qu'inspirerait le génie même de la patrie à ce moment critique. Mais on le conçoit : les Jeanne d'Arc sont, et ne peuvent être dans l'histoire que des personnages d'exception. Et du reste, lorsque dans ces cas spéciaux, une vierge se dévoue et meurt pour le salut national, ce dévouement, cette mort ne compromet point la maternité, il la sauve au contraire.

En somme, j'estime que la raison, une saine appréciation de la question, nos intérêts moraux, sociaux et matériels, doivent nous faire écarter systématiquement de notre milieu, les outrances du féminisme. Mais la part faite à cette réserve nécessaire, nous avons pour obligation d'élever le niveau moral et intellectuel de nos filles, de cultiver leur cœur et leur esprit, de former leur caractère, d'en faire en un mot des femmes capables de se consacrer sérieusement, efficacement à l'élaboration solide de notre milieu social.

Nous devons leur apprendre que trop de haines stupides, trop de passions démentes, d'intérêts égoïstes et mal inspirés, sont les causes premières, sinon uniques de notre affaiblissement, de notre retardement prolongé et persistant. Et comme, de par ses attributions naturelles, le cœur de la femme a plus d'ampleur que le nôtre pour les sentiments affectifs, qu'elle sait aimer dans une tonalité plus forte que nous, — c'est plutôt à elle que revient la mission élevée entre toutes de faire germer en nous les principes de solidarité sociale d'où naîtra la rectification de notre mentalité.

L'Education de notre jeunesse en général, de nos jeunes filles en particulier, doit tendre par-dessus tout à détruire dans ses germes funestes le préjugé haïtien de couleur. Qu'un pareil sentiment existe, mettant en deux camps ennemis, ou seulement adverses, la petite poignée de 1.400.000 à 2.000.000 de noirs et jaunes qui forment *la communauté haïtienne*, cela dénote un défaut de notre esprit, vraiment étonnant et condamnable. C'est un ridicule, en sus de tous ceux qui contribuent à nous valoir la déconsidération, le mépris dont nous sommes l'objet.

Quand l'étranger nous fréquente de près, et qu'il constate en nous cet invraisemblable travers, il ne peut s'empêcher d'en conclure que nous sommes à point pour mériter la risée générale d'un côté, et de l'autre, les exploitations sans nombre que nous subissons de sa part. Or, un peuple qui sans discernement ni réflexion, s'offre en pâture à ceux qui le méprisent, le ridiculisent, et l'exploitent par-dessus le marché, est payé ainsi de la monnaie qu'il mérite.

Je n'ai pas entrepris de mettre à nu cette plaie vilaine, hideuse, dans l'intention de l'envenimer. Je ne chercherai donc pas à élucider et fixer la responsabilité première, ou bien les premiers torts en une pareille question. Car cela m'entraînerait inévitablement à des considérations allant à l'encontre de l'apaisement, de la franche union que je crois nécessaire entre noirs et jaunes, en ce pays où ils sont tous deux les maîtres, et obligés pour toutes les raisons possibles, à vivre en harmonie et s'entendre, s'ils veulent sincèrement faire œuvre durable, fortifier et par suite sauvegarder notre nationalité elle-même.

Toute division entre eux, quels qu'en soient les spécieux motifs et le point de départ, sera cer-

tainement une brèche ouverte par laquelle pénétrera le facteur blanc, intéressé à les diviser davantage, comme il arrive en ce moment même dans les Antilles françaises. Et ils n'ont pas le droit d'oublier, ils ne peuvent ignorer que le blanc les mesure tous deux exactement à la même aune.

Si j'entreprenais de fouiller les causes initiales du préjugé de couleur en Haïti, il me faudrait conclure en disant aux uns : voilà par où vous êtes en faute ; en disant aux autres : voilà en quoi vous n'avez pas raison. Et je le comprends bien, cette conclusion condamnant un peu plus ou un peu moins chacun des deux, pourrait contribuer à faire refermenter le vieux levain que je veux voir disparaître, et ranimerait de plus belle cette stupide haine de race qui jamais n'aurait dû trouver place entre les deux branches d'une même famille nationale, que nous sommes.

Etant donnés les puissants intérêts qui nous sollicitent, ou plutôt nous obligent à nous accorder en toutes choses, à former la famille haïtienne, étroitement unie de vues et d'aspirations, je m'interdis d'envisager la question autrement que dans sa synthèse et dans la désagrégation sociale dont elle nous menace en définitive ; car cette mise en péril est déjà de nature à provoquer en nous une accablante tristesse, puisqu'elle fait ressortir, dans la plénitude d'une affligeante évidence, que notre désunion est l'une des principales causes de notre affaiblissement.

Toute nation divisée, faible, et désorganisée par voie de conséquence, est en excellente posture pour être absorbée par une nation assez forte pour être ambitieuse, assez habile et disciplinée pour mettre à profit la faiblesse des autres. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise ! leur incurable inconscience les fait absorber un jour, les haïtiens se souviendront,

mais trop tard, qu'ils avaient pour obligation d'éliminer de leur problème social toutes les causes de division et d'atrophie, et de marcher la main dans la main vers leur commune destinée ; ils réaliseront, mais hélas trop tard, leur union désormais inutile, sous la pression de l'étranger redevenu le maître chez eux par leur sottise.

Tous les haïtiens qui ont voyagé, ou qui lisent, savent parfaitement que, hors d'Haïti, aux Etats-Unis comme en Europe, comme dans les colonies européennes, le préjugé de couleur ne distingue pas entre les nuances épidermiques allant du quarteron le plus clair, au teint d'ébène le plus accentué. En ces pays-là, on est *blanc pur* ou bien l'on appartient à la race inférieure. C'est même une prérogative de la race éthiopienne, de pouvoir revendiquer en, milieux blancs, les individualités qui n'auraient dans les veines que 12 $^1/_2$ % de sang noir. Aussi bien, en Europe et dans certaines colonies d'Europe, — dans les Etats de l'Union américaine notamment, — noirs, jaunes et quarterons de toutes les carnations possibles, forment un bloc en face du blanc qui reste pour eux le seul adversaire. Un peu plus qu'eux certainement, les noirs et les jaunes d'Haïti auraient des raisons puissantes de se comporter de même, puisqu'en se divisant, ils appellent sur leur pays les pires calamités, ils exposent la race à une honteuse faillite nationale.

Ces deux branches du tronc haïtien savent s'entendre à merveille, marcher bras-dessus bras-dessous, et communier dans le même calice, chaque fois qu'elles sont inspirées dans leur conduite par un intérêt malsain et inavouable, dans toutes les occasions, en un mot, où elles obéissent à la consigne de monter à l'assaut de la fortune publique. Je n'en veux pour preuve que le récent procès de

la consolidation, où l'on a vu figurer toute la gamme chromatique humaine, depuis le noir le plus avéré, jusques et y compris le caucasique le plus authentique, en passant par l'infinie variété des nuances intermédiaires. A *fortiori*, noirs et mulâtres d'Haïti doivent s'entendre sur le terrain du bien public, — sinon un troisième larron les contreindra à l'entente, sur le terrain de leur malheur commun.

Tandis que les deux couleurs haïtiennes emploient leur temps et leur intelligence à se disputer et s'entrechoquer, à tirer la nappe nationale chacun de son côté, ou qu'ils occupent ensemble le pouvoir, un examen approfondi et impartial de leurs faits et gestes, met en lumière, quatre vingt-dix fois sur cent, le côté mesquin, intéressé, personnel et égoïste de leur conduite. Le Devoir, le grand Devoir social et national qui commande de fortifier la race par l'Education, d'assurer son lendemain en dirigeant ses énergies vers le bien, — ce Devoir est négligé, méconnu et violé. Et la race s'affaiblit, elle dégénère en raison directe de nos impardonnables inconséquences. Le pauvre peuple, qui est seul en définitive à porter le fardeau de nos folies, est abandonné à sa misère, écrasé d'impôts irrationnels, privé de tous moyens de travail sérieux, de bien-être et d'évolution.

Si nous étions payés pour faire la démonstration de la théorie de l'infériorité native, nous ne nous y serions pas mieux pris.

Non, cela n'est en somme ni sensé, ni moral, et il faut en finir. Infusons à la jeunesse des principes meilleurs et plus sains ; noirs ou jaunes, noirs et jaunes, tous sans distinction, formons le grand et solide faisceau de la solidarité nationale ; travaillons ensemble, de toute notre puissance, à fonder dans le bien, la justice et la liberté pour tous,

l'influence haïtienne en Haïti Ce but si naturel et obligatoire ne peut être atteint que grâce à l'Education première, et le principal facteur en l'espèce, ce sont nos femmes de l'une et l'autre nuances.

Si de ce terrain d'ordre social, nous passons à la constitution de la famille, voici comment nous apparaîtra cette constitution. Quel que soit le milieu, riche ou pauvre, il en faut proscrire l'inoccupation et l'oisiveté. Car l'oisiveté ouvre toute grande la porte, souvent aux pensées vides qui font les non-valeurs, parfois aux pensées funestes qui agissent par pression successive pour pervertir l'âme et le cœur.

H ne doit pas y avoir d'heures inoccupées dans la vie ; il ne faut pas y laisser de place pour les occupations légères et frivoles. Si l'on additionnait tous les moments mal employés et perdus en milieu haïtien, on arriverait à un total considérable d'années dépensées sans aucun profit démontré.

Je n'envisage point ici les heures de lassitude où le corps, après avoir fourni son pénible labeur quotidien, réclame un repos et des distractions hygiéniquement nécessaires. Ce repos, ces distractions, réparent les forces dépensées en utilités, et produisent des forces nouvelles qui nous mettent en état de recommencer la besogne.

Dans la famille, et sous forme de passe-temps, la jeune fille bien éduquée peut trouver, au besoin créer mille façons de s'amuser sainement, de distraire fort agréablement elle et les autres. Et d'abord elle se prendra pour terrain de labour, et elle se cultivera, c'est-à-dire qu'elle travaillera elle-même à l'extension de sa valeur personnelle.

Dans les arts dits d'agrément : musique, dessin et peintnre ; dans les travaux de couture, dans ceux réputés de fantaisie : tapisserie, dentelle,

broderie, etc., elle n'aura que l'embarras du choix, sans compter que ce sont toutes besognes attrayantes éminemment cumulables. Et petit à petit, en y mettant sa persévérante volonté, elle acquerra de la perfection ou de la dextérité en la matière qui sera l'objet de sa prédilection. Ainsi sera réalisée pour elle une existence bien remplie, fermée en tout cas aux choses qui seraient de nature à gâter le cœur et pervertir le moral.

Mais de plus, nos jeunes filles, pour devenir maîtresses de maison sans reproche, ont besoin de prendre de bonne heure un contact direct avec les occupations pratiques du ménage. Il en est de cette branche comme de toutes les autres : on n'est point parfait général, si l'on n'a débuté dans la carrière comme simple soldat, si l'on est monté d'un bond aux grades supérieurs, sans avoir connu dans les derniers rangs, les rudes difficultés du métier. Ainsi de la marine, ainsi du génie, ainsi de toutes les professions possibles, jusques et y compris celle si délicate de bonne mère de famille, car dans aucune, on ne peut avoir la prétention d'improviser le professionnel. Quiconque aspire à devenir forgeron, doit commencer par forger dur : — théoriquement, c'est nécessaire ; pratiquement, c'est indispensable. Lorsque cette nécessité primordiale est méconnue, dans quelque métier que ce soit, on tombe dans le gâchis.

Bref, il est donc exigible que la jeune fille, riche ou pauvre, cela est d'ordre secondaire, s'exerce aux choses de la cuisine, qu'elle sache comment l'on tient une maison dans les détails les plus menus, comment l'on règle la lessive et toutes autres questions du ménage, et comment en définitive, la femme avisée fait régner chez elle l'ordre, l'économie, la propreté, la salubrité et l'hygiène. Elle ne peut guère avoir la pratique de

ces questions, si elle n'a jamais su mettre la main à la pâte.

La jeune fille qui ignore tout du ménage, qui se fait servir comme une petite reine ignorante, autoritaire et inutile, ne sachant rien d'autre que se parer de ses beaux atours, faire belle figure dans un salon, danser, flirter et tenir une cour d'élégance, ne sera jamais une femme d'intérieur, au sens respectable du mot. Elle est taillée et façonnée tout au plus pour être une madame X., trop haut perchée pour « descendre » aux détails de son ménage, et qui certainement allumera aux deux bouts la bûche dont la flamme, éclatante à l'excès, devra réduire en fumée la position du mari.

Mais lorsque dans la famille, la jeune fille n'est pas trop grande dame pour revêtir un tablier, apprendre à la fois des yeux et des mains comment tout se fait dans une maison bien ordonnée et bien tenue, qu'elle est apte à pratiquer au besoin la cuisine, l'office, la salle à manger, aussi bien que le salon ; lorsque, sans négliger les soins de sa naturelle coquetterie, non plus que sa culture intellectuelle, — elle sait —

— « Connaître un pourpoint d'avec un haut dechausse », — et participer de ses mains délicates à la préparation du pot-au-feu, elle réalise le type accompli de la femme qui saura d'expérience comment diriger sa domesticité et tenir convenablement sa maison. Elle est faite à souhait pour gouverner le personnel, contrôler tout ce que font les domestiques, et ne point avaler toutes les malpropretés que certains d'entre eux imposent à leurs maîtres, par paresse ou mauvaise foi.

D'ailleurs, il est de bon ton qu'au fur et à mesure qu'elle avance en âge, la jeune fille contracte l'habitude d'aider sa mère dans la direction du

tion ce mécanisme plus ingénieux, plus compliqué encore, l'âme et le cœur de nos enfants. C'est la mère et le père qui commencent, à eux qu'incombe le travail initial, la trituration première qui prend date au berceau même de l'enfant. Puis, à mesure qu'il croît en âge, qu'il progresse et se développe, la besogne éducative des parents se complique d'obligations nouvelles dont l'importance va sans cesse en augmentant.

Quand l'enfant atteint sa cinquième ou sixième année, un peu plus tôt, un peu plus tard, il faut ajouter à l'action de la mère et du père, l'action de l'instituteur. L'instituteur! voilà dans la société l'un des principaux facteurs du devenir national, le fonctionnaire qui partage sans aucune réserve avec la famille, les hautes responsabilités de l'Education de la jeunesse.

Dans une nation constituée, la famille occupant tout à fait le premier plan comme pourvoyeuse du corps social, le maître d'école intervient comme le principal ouvrier chargé attributivement du travail de perpétuelle élaboration d'où sortira en droite ligne la solide valeur nationale. Aussi bien dans l'ordre primaire que dans l'ordre secondaire ou supérieur, le travail accompli par cet ouvrier-là offre le caractère sensible, évident d'une véritable transmutation de la matière humaine. Il s'empare des enfants de tous âges, des jeunes hommes et des jeunes filles de toutes aptitudes; il les jette dans le grand creuset aux puissants réactifs où sa science et sa conscience font office de chaleur communicative, et il en fait sortir des hommes pourvus de savoir, améliorés, transformés, transmués.

Toute communauté en possession d'une puissance acquise quelconque, en est redevable à ses pères et mères de famille et à ses maîtres d'école.



## CHAPITRE VIII

### L'Instituteur dans l'éducation

Le but visé dans l'Education, c'est la transformation de cette matière première, l'enfance ductile et malléable, sur laquelle ne cesse l'action persévérante des éducateurs, que quand le travail est à point, c'est-à-dire lorsque de cette matière première on a fait un être complet.

Il en est d'une œuvre pareille à peu près comme de la fabrication d'un mécanisme d'horlogerie, à laquelle concourent des professions différentes quant à leurs spécialités, mais convergentes quant au but final. Pour confectionner et agencer les parties diverses de ce mécanisme ingénieux et compliqué, dont le tic-tac nous indique les secondés, les minutes et les heures qui passent dans notre existence, plusieurs corps de métiers distincts mettent à contribution leur savoir, leur patience et leur dextérité.

De même lorsqu'il s'agit de porter à la perfec-

géographie, à charge par eux de retenir et comprendre, sans autre forme de procès.

Obligé de s'adresser aux intelligences, de les développer, d'en élargir l'horizon en un mot. il n'y peut parvenir qu'en prenant le chemin du cœur, la voie du sentiment, en exerçant une action morale décisive sur l'esprit de ses élèves. D'ailleurs, les méthodes d'enseignement, si savantes qu'on les suppose, ne valent que dans la mesure où elles pourront, sous l'égide de l'instituteur, captiver, entraîner, gagner les enfants, surtout dans la prime jeunesse où ils sont le plus accessibles aux influences auxquelles les soumet la loi de l'Education.

Le maître ne doit donc pas seulement posséder à fond la science, la branche quelconque du savoir qu'il est appelé à enseigner. Il lui faut de plus cette aptitude spéciale à transmettre le savoir, qui s'appelle l'art de l'enseignement. Le savoir s'acquiert par la culture de l'intelligence ; l'art d'enseigner s'apprend en assouplissant notre esprit, en donnant une direction déterminée à nos facultés acquises, en faisant notre spécialité de celle que nous voulons professer, en nous appliquant enfin à posséder cette maîtrise particulière qui fait le véritable professeur.

On n'improvise pas un maître d'école, et ce serait une erreur de croire qu'une simple lettre de service peut avoir la vertu d'octroyer à un homme l'aptitude spéciale qui lui permette de s'acquitter comme il convient d'une mission si pleine d'exigences. Que si un sujet est lancé, ou plutôt échoue dans la carrière sans y avoir été préparé par les fortes études indispensables, il s'expose à tâtonner pour essayer de se hausser tant bien que mal jusqu'aux exigences des devoirs qu'il a accepté de remplir. Il se voit obligé d'apprendre,

routinièrement, — cela se conçoit, — une profession qu'il s'est engagé à exercer, et cela, pendant même qu'il l'exerce.

Or, quelle que soit l'intelligence, la bonne foi et la bonne volonté d'un homme, il est des choses qu'il ne peut savoir avec la profondeur voulue, qu'à condition de les avoir étudiées de façon méthodique et rationnelle ; il est des spécialités qu'il ne peut posséder, si elles ne lui ont pas été enseignées à bonne école. En tout cas il lui faut, pour s'y consacrer avec la compétence qui sied, certaines dispositions innées que l'étude et l'exercice développent et perfectionnent, mais qu'ils ne donnent pas, — je veux dire la vocation.

Certes, à en juger par les sensibles résultats acquis, la bonne volonté, le culte du devoir accepté, suppléent dans bon nombre de cas le manque de préparation chez la plupart de nos instituteurs. Cela n'infirme point pourtant les considérations que je viens d'émettre : cela démontre plutôt que la vocation au professorat existe chez l'haïtien beaucoup plus qu'on ne serait tenté de le croire. Et que viennent la préparation, les fortes études spéciales qui sont partout et toujours indispensables pour la formation d'un professeur parfait, — nous en récolterons le bénéfice sous les espèces de résultats à tous égards meilleurs et plus considérables que ceux jusqu'ici constatés dans notre enseignement à tous les degrés.

La république d'Haïti en est encore, de nos jours, à ne posséder pas même une école normale d'enseignement primaire. Cette incroyable lacune est visible dans ses effets directs, au regard de quiconque se donne la peine d'ouvrir les yeux sur nos établissements du premier degré, où le plus souvent, les sacrifices que la communauté

s'impose pour leur fonctionnement, ne sont rien moins que compensés.

Mais à la vérité, l'organisation de ces écoles ne pèche pas seulement par là. D'autres causes multiples, nées de notre ambiance même, concourent à empêcher qu'elles remplissent toutes et toujours le but de leur création. Ce n'est pas tout de décréter qu'une école, primaire ou autre, sera fondée dans tel village, dans telle ville ou tel quartier d'une grande ville. La pensée qui préside d'ordinaire à cette expansion de l'instruction, est fort louable en elle-même ; mais quand on s'en tient là ou à peu près, on se trouve avoir fait de l'enseignement théorique, — je veux dire sur du papier, — et cet idéal n'en est pas un, du chef des intérêts de la collectivité.

Quand ces écoles, reconnues nécessaires, ont été fondées, établies, il faut pourvoir sérieusement à leur fonctionnement régulier : toute la question est là. Or, cette question ne peut être sensément résolue que par le choix minutieux du personnel, du local, et par la constitution d'un matériel scolaire convenable. Par où l'on aura répondu aux exigences primordiales de cette création, au triple point de vue pédagogique, hygiénique et de commodité matérielle, — réalisant ainsi les trois conditions premières d'un enseignement sérieux.

Mais tout n'est pas dit, lorsque ces conditions, en quelque sorte originelles, ont été remplies : il en reste encore deux autres qui ont pour le moins autant d'importance, — puisque d'elles aussi dépend le sort de l'école, à savoir : une surveillance constante et entendue, un contrôle sévère au besoin, et par là même efficace, de la part des autorités universitaires ; — et enfin une consciencieuse et équitable régularité dans le service du traitement alloué aux instituteurs.

Le maître d'école est comptable de ses devoirs vis-à-vis des familles et de la société ; mais les hauts directeurs de l'enseignement à tous les degrés ont en l'espèce le mandat impératif de représenter les intérêts de la société et des familles. A eux d'assurer le parfait fonctionnement de la machine scolaire ; à eux de choisir les organes particuliers dont elle sera composée ; à eux de placer chacun de ces organes à la place qu'il doit, qu'il peut occuper dans le mécanisme.

Partout où fait défaut l'application des mesures, des règles propres à produire ce fonctionnement parfait des écoles, et où d'autre part le malheureux pédagogue crève de faim sur sa chaire, — quand bien même on eût réalisé toutes les autres conditions indiquées plus haut, — il est difficile de prévenir et d'empêcher la désorganisation qui, insensiblement et inévitablement, fait son entrée dans une école ainsi abandonnée. Cette désorganisation est la conséquence fatale du relâchement auquel se laisse aller un personnel qui ne sent pas l'œil vigilant et sévère de ses supérieurs scrutant constamment sa conduite ; elle vient en outre du découragement auquel résiste difficilement le malheureux instituteur qui se voit contraint, pour apaiser la faim de ses enfants, de quémander chez un usûrier quelconque, *tant pour cent* de son maigre salaire, dont les cent centièmes sont déjà insuffisants pour assurer l'existence de sa famille.





## CHAPITRE IX

### EDUCATION RURALE : NOS PAYSANS.

Les idées logées dans le chapitre précédent ne sont pas relatives à tel ou tel degré de l'enseignement : elles ont le même caractère de vérité pour chacun en particulier, et les règles qui s'en dégagent, s'appliquent à tous sans exception.

Mais, étant admise cette généralisation de principes, il y a opportunité d'envisager d'une façon toute particulière l'instruction au premier degré, — et plus particulièrement encore les écoles rurales.

L'enseignement primaire *obligatoire* est la grande dette de la nation envers la jeunesse ; cette dette présente un caractère plus impérieux et plus sacré, à l'endroit des enfants des campagnes, précisément parce que vis-à-vis d'eux, nous sommes manifestement en retard de paiement. Le sort qui a été constamment fait au campagnard haïtien, quant à son Education, quant à sa situation générale, mérite d'attirer l'attention de nos hommes publics, — de ceux surtout qui ont les res-

ponsabilités premières dans la grande affaire qu'est l'Education haïtienne.

Quand il s'agit de nos paysans, de cette masse digne d'intérêt qui forme la partie principale de l'ossature nationale, il est de bonne prévoyance que, comprenant enfin la parfaite identité de leur sort et du sort de la collectivité elle-même, nous avisions à fortifier leur système organique, à le pourvoir de la puissance qui les garantira de toute défaillance et contre toutes exploitations. Il y a là un problème social d'une extrême importance, et qui depuis 1804 attend sa solution. Le sort de nos paysans, de cette foule anonyme sans laquelle la nation ne saurait exister, il est temps d'y songer ; il est temps que la conscience nous rappelle les légitimes réparations qui sont dues à ces éternels délaissés de qui nous vivons.

A la dernière session du Corps législatif, (1) le député Lareneul proposa la suppression des écoles rurales, estimant sans nul doute qu'elles ne rendaient aux enfants des campagnes aucun service démontré qui pourrait justifier leur maintien. Cette proposition fut énergiquement combattue par de nombreux orateurs, et la Chambre la rejeta.

En toute sincérité, je pense que l'enseignement rural est une question posée, en instance devant le pays, et de laquelle nous n'avons pas le droit de nous désintéresser, si nous voulons bien ne plus continuer à leurrer nos populations des campagnes. Or, les écoles rurales telles qu'elles existent, — là où elles existent, — telles qu'elles fonctionnent, — là où elles accusent un fonctionnement passable, — n'ont pas un caractère autre que celui d'un trompe-l'œil. Nous donnons à cette masse campagnarde l'illusion, d'ailleurs assez

1. Celle de 1904.

peu déguisée, d'un enseignement élémentaire qui a suffisamment fait ses preuves par la négative de tous résultats, pour nous fournir l'occasion de constater, — sauf incurable cécité, — qu'il n'existe guère.

Plus que les écoles urbaines, les écoles rurales pèchent par une désastreuse organisation qui ne saurait nullement avoir la vertu de les placer sur un pied de fonctionnement convenable. Et d'abord l'on conçoit bien que, par suite de l'état d'abandon de nos campagnes, provenant de la méconnaissance des principes qui devraient y implanter la vie laborieuse, active et prospère, — elles n'offrent aucun attrait aux citadins.

Bien plus, et sous l'empire des mêmes causes, le mouvement de pénétration se fait chez nous, au rebours de ce qui s'observe partout ailleurs, des campagnes vers les villes.

Nos ruraux désertent un sol où devrait les attacher irrésistiblement le bien-être né de leur travail, où ils ne connaissent au contraire que la gamme des persécutions et des misères, où le représentant de la loi se montre à leurs yeux, armé de la corde et du coco-macaque, sous lesquels ils trébucheront jusqu'au poste urbain où les attendent les rigueurs d'un service militaire irrationnel et démoralisateur Ils émigrent vers les grandes villes, et là, sous la plus ou moins dégradante livrée du portefaix, dans le rôle sombre et louche de rôdeurs de barrière, ils mettent à profit toutes les facilités que leur fait une organisation sociale mal équilibrée sur ses bases. Cette profonde anomalie de notre système est l'un des traits caractéristiques du marasme économique dans lequel nous nous débattons.

En somme, de pareilles conditions étant données, il n'est guère étonnant que, le plus souvent,

le département de l'Instruction publique en soit réduit à confier la direction des écoles rurales à des citoyens dépourvus du rudiment d'aptitudes qui serait exigible en pareille occurrence. Il est juste d'ajouter aussi, qu'en gâcheuse qu'elle est, la dissolvante politique trouve moyen de fourrer le nez parfois jusque-là, et de présider au choix de ces modestes fonctionnaires qui attributivement, n'ont rien à démêler avec elle. Résultat: l'on peut compter celles de ces écoles qui, en nombre fort restreint d'ailleurs, donnent à la république un minimum de satisfactions relatives, en comparaison de la grande majorité de celles qui ne peuvent point répondre aux pressants appels du devoir à accomplir. Comme instruction *répandue* dans les campagnes, c'est mince, en considération surtout des exigences à la fois sociales et économiques auxquelles devrait satisfaire la création des écoles rurales.

Insistons sur une pensée de justice. L'instruction primaire organisée avec conscience et méthode, franchement répandue dans les milieux ruraux où règnent les épaisses ténèbres de la plus complète ignorance,-- sera de notre part un commencement de libération de notre première dette envers le misérable paysan haïtien. Et si j'ajoute que sa peine, sa sueur, son travail enfin constitue la source d'alimentation la plus forte des dépenses nationales, j'aurai rendu plus sensible la criante injustice dont nous restons coupables envers eux, quand nous commettons la faute impardonnable de ne penser que peu ou point à leur Education.

Que la république d'Haïti dépense la forte somme pour procurer les solides éléments du savoir à nos concitoyens des centres ruraux, ce ne sera que de la stricte équité, puisque de la sorte, le corps

social ne leur aura rendu qu'une part bien minime après tout, de tout ce qu'il leur demande au titre de tous les impôts imaginables. Et il y aurait même quelque décence à comprendre que, citoyens de la république comme nous, les seigneurs des villes ; ayant, de par les lois et le droit naturel, les mêmes incommutables prérogatives; et de plus, portant un fardeau plus pesant que le nôtre, du chef des obligations et des charges, ils sont légitimement fondés à attendre, — je devrais dire à prétendre — quelques compensations d'une communauté dans laquelle ils apparaissent comme les cariatides du corps social.

Mais, qu'on y pense bien : ce qui fait besoin aux campagnards, ce n'est point qu'il leur soit enseigné simplement la lecture, l'écriture et le calcul. Il leur faut cela, c'est certain, mais il leur faut encore plus et mieux que cela. Les écoles rurales ne sauraient valoir, l'enseignement qu'elles auront la tâche de répandre ne comptera comme valable et utile, qu'à la condition indispensable d'avoir un caractère franchement professionnel.

Apprendre à lire, à écrire et à compter, c'est fort bien, car tout homme possédant le savoir sous ces trois formes, est déjà une valeur. Mais apprendre en même temps à travailler avec méthode, c'est infiniment mieux, car tout homme qui sait, qui travaille, qui produit, est une valeur positive et utile.

Le paysan haïtien travaille dans une certaine mesure, j'en conviens; il est même à peu près le seul chez nous, qui se dépense en efforts laborieux, — ainsi que l'atteste le budget de la dette publique (1) dont il est l'unique pourvoyeur. Mais il travaille mal, sans conception, discernement

1. P. 2.517.369.50 /00 or américain. — Budget 1904-1905.

ni prévoyance, cela est malheureusement incontestable.

Dans le champ d'action de la seule intelligence, comme du reste au point de vue purement matériel, il n'est point outillé, il en est encore à ignorer que ses seules forces ne peuvent retirer du sol qu'un minimum de rendement.

Il ne peut savoir cette chose, pourtant élémentaire, puisqu'il ne l'a pas apprise, puisque personne ne la lui a enseignée. Il en est encore, de nos jours, à l'outillage rudimentaire d'avant 1804, au moyen duquel la besogne est pénible, la dépense de forces excessive, — les résultats nuls ou presque. Dans ces déplorables conditions, il peine beaucoup plus pour obtenir beaucoup moins, et cette circonstance est pour lui une cause puissante, perpétuelle de découragement. Il en subit certes plusieurs autres dans notre milieu mal fait, — mais passons.

Cette force dénuée de discernement, privée de direction. qui se dépense et s'épuise ainsi, ce paysan plongé, laissé dans l'inconscience, ignore totalement les premiers rudiments de l'économie rurale. Non qu'il soit réfractaire à ces connaissances utiles, indispensables à tous ceux qui cultivent la terre, mais parce qu'elles n'ont jamais été mises à sa portée. Abandonné à sa seule routine, il ne possède aucune des précieuses notions qui lui permettraient de tirer meilleur parti du sol, en l'amendant selon les exigences de sa constitution, en y ajoutant telle variété d'engrais, tels éléments chimiques ou autres, que telle culture spéciale rend souvent nécessaires.

Notre sol est d'une fertilité proverbiale, chacun le sait, et on ne l'a même que trop souvent écrit, sans un bien grand souci toutefois d'utiliser cette fertilité naturelle. Cependant il doit arriver sou-

vent que ce sol réponde insuffisamment à l'attente de celui qui l'exploite, auquel cas l'emploi des engrais est de première nécessité. Le paysan haïtien ne saurait posséder ces règles par pure intuition, et il ne les possèdera jamais, si ce n'est à la faveur d'un enseignement propre à lever le voile qui les lui cache.

Dans son état *actuel*, — et ces six lettres ont ici la valeur d'un siècle, — quand le hasard d'une année favorable procure au laboureur haïtien une récolte relativement abondante, il ne sait guère comment conserver ses produits pour les écouler au fur et à mesure, et réaliser ainsi un juste équilibre de la loi de l'offre et la demande, sur les marchés où il les écoule. Par où il se trouve avoir travaillé, avoir réussi jusqu'à la moisson, sans qu'il lui en revienne pourtant un profit en rapport avec ses efforts et ses peines.

Qu'on ajoute à ces causes de ruine et de misère, qui ne peuvent avoir la vertu d'encourager le travailleur, l'absence de voies de communication, les moyens de transport difficiles, coûteux, voire inexistants, et l'on pourra se faire une idée à peu près exacte de la situation désolante que subit ce facteur de la fortune publique, dans une société que pourtant il alimente de sa sueur. En toute vérité, nous réalisons le comble de l'inconséquence lorsque, mettant sur ses épaules la lourde besace qui les écrase, nous le plaçons ainsi dans les conditions voulues pour ne pouvoir point la porter.

C'est un affligeant spectacle vraiment, que celui du paysan haïtien portant ses produits du canton qu'il habite, au marché le plus proche. Son moyen de transport le plus économique, c'est principalement l'âne qui, dans l'échelle zoologique d'abord, dans le travail qu'il fournit ensuite,

dans les traitements qu'il subit enfin, — semble fait à souhait pour être le compagnon de peines et de misères des malheureux campagnards.

C'est quelquefois aussi la mule ou le cheval, du moins pour les moins mal partagés. Mais dans l'immense majorité des cas, le porte-fardeau, c'est le paysan lui même ; ce sont ses enfants de l'un et l'autre sexes, pliant sous la charge que le père et la mère ont proportionnée à l'âge de chacun d'eux. La distance qu'ils doivent parcourir se compte par des cinq, dix et même quinze lieues, et ils mettront à les franchir, un jour, deux ou trois, selon leurs forces et leur endurance proverbiale.

Cette charge s'augmente, pour la paysanne nourrice, de son nourrisson fixé par un lien solide, à la région sus-fessière de la mère.

Les pauvres petits s'endorment souvent dans le trajet, résignés ainsi au sort que leur inflige, au seuil même de l'existence, le déplorable état social de leur pays. Mais parfois ils meurent étouffés, et aux tribulations nées de la nécessité de vivre d'abord, des difficultés du problème ensuite, s'ajoute pour la pauvre mère, le chagrin d'avoir perdu son enfant, tout juste en cherchant à lui assurer une pitance.

Mais enfin, que les produits soient portés sur le dos d'une bourrique étriquée, ayant plus d'os que de chair, sur une mule ou un cheval passable, — ou bien sur la tête du producteur, sa déambulation n'en reste pas moins, dans le dernier cas surtout, une véritable passion douloureuse, pénible, fatigante et exténuante. Et pour en être venus à bout depuis cent ans, il faut bien que nos ruraux soient doués d'une résignation, d'une robustesse de tempérament, et d'un cœur à la besogne, dont on eût pu tirer meilleur parti pour eux et la

société, si on les avait placés dans d'autres conditions.

Dans les sentiers abruptes, difficiles et périlleux de nos montagnes, ils cheminent entre une pente raide, escarpée, et un précipice sans fond, risquant de choir à chaque pas, d'être précipités dans la falaise d'où ils sortiront éclopés, infirmes, incapables désormais de tout travail, — lorsque leurs cadavres ne restent point pourrir dans cet abîme devenu leur lieu de sépulture.

A tout le moins, ils ont les pieds meurtris par les cailloux du chemin ; ils s'enlizent dans les cloaques produits par la récente averse, ils sont arrêtés, quelquefois emportés par la crue d'une rivière; ils dévalent sous la pluie torrentielle, après avoir sué toute leur sueur sous la fatigue accablante et le torride soleil. — le tout pour venir échanger au marché le plus voisin, les modestes denrées d'un labeur obsédant, contre quelques misérables gourdes qui, quatre-vingt dix-neuf fois sur cent, ne leur procurent qu'un bien-être dérisoire et nul.

Et rentrés dans leurs chaumières, ils emploient leurs loisirs et dépensent leur pécule dans les exercices grossiers, les danses, les amusements qui dépriment chez eux à la fois l'être moral et l'être physique, et dont est coutumier le peuple des campagnes et des banlieues de nos villes. Ce qui laisse aux uns et aux autres l'impression que tout est au mieux pour lui, — « car lorsque le peuple s'amuse, c'est la preuve qu'il est heureux, et que partant il n'a pas de besoins. »

En vérité, ces malheureux mériteraient qu'il leur soit fait une situation moins ingrate à tous les points de vue.



## CHAPITRE X.

### Education Rurale : Fermes-Écoles

L'intérêt bien entendu des ruraux, et celui de la communauté elle-même, commandent de donner un caractère franchement professionnel à l'enseignement qui leur fait besoin, si nous voulons sincèrement le placer sur le pied de toutes les pratiques utilités qui le rendront profitable à eux comme à la nation.

Ce sont les fermes-écoles, installées dans certains centres, ou bien encore les institutions d'économie rurale et d'agronomie élémentaire, les écoles d'agriculture pratique, — comme on voudra les nommer, — qui rempliront le desideratum que met en évidence l'étude de cette importante question des écoles dans nos campagnes. Le nom importe peu, d'ailleurs, pourvu que nous ayons la chose, pourvu que souffle enfin dans nos plaines et nos montagnes ce vent de réformes nécessaires, répandant partout, dans la vivante réalité des faits, les fécondes idées qui

transforment en l'améliorant, la situation pis que misérable de nos paysans délaissés.

Je ne demande pas que les cinq cent vingt-neuf sections rurales de la République soient dotées d'un pareil instrument de progression. Ce serait vouloir l'impossible, c'est-à-dire préconiser la réforme dans les conditions les plus propres à la rendre matériellement irréalisable. D'ailleurs, je ne peux méconnaître qu'en toutes choses, trop demander est proche voisin de ne rien obtenir. Nos ressources budgétaires ne nous permettraient même pas de créer du coup vingt de ces écoles, dans les conditions voulues de vitalité, — précisément parce que ces ressources, nous les avons constamment fait dévier, depuis cent ans, de leur réelle destination.

Mais à tout mal existant, reconnu, il faut opposer une cure rationnelle immédiate, sous peine de le voir se compliquer et monter au degré incurable. Or, la situation actuelle de nos concitoyens des campagnes est-elle un mal? Je crois qu'à cette question, aucun haïtien pensant avec quelque décence et quelque bonne foi, ne peut répondre autrement que par l'affirmative. Est-il urgent d'y remédier au plus tôt, y avons-nous un intérêt positif et bien démontré? Cela ne fait aucun doute, car il n'est pas supposable qu'il se rencontre un homme de sens et de jugement, indifférent à l'affligeant état de nos campagnes, ou qui veuille le voir durer.

En quelque nombre que l'on doive fonder ces nouvelles institutions pour commencer, cette innovation entraînera quelques sensibles débours. Mais il n'y faudra pas regarder de trop près, ni que cette considération ait la puissance de nous arrêter. Une nation n'a pas le droit de lésiner, dans les cas où sa vitalité est en cause, où il s'agit

de créer ses éléments de progrès réel. De pareilles dépenses d'ailleurs, sont réputées à juste titre des placements à gros intérêts, et pour me répéter, elles nous feront entrer dans la voie de liquidation d'une dette que nous avons laissée trop longtemps en souffrance. Le créancier ne peut plus attendre : dépêchons-nous de payer pour n'être plus en reste avec l'honneur et la conscience.

Et en tout cas, la république d'Haïti, encore que ses financiers, parents d'Artaxerxès 1er, l'aient dévorée à longues dents, n'est pas réduite cependant à un degré de dénuement qui l'empêche de créer les moyens les mieux indiqués pour réparer ses avaries et mettre fin à son marasme désolant.

La consigne est donc de commencer, de jeter les bases de la réforme, ne serait-ce qu'en petit, mais avec la ferme volonté de l'étendre, de la généraliser progressivement, en s'évertuant à rendre le plus prochaine qu'il se pourra, l'époque où cette extension, cette généralisation deviendra un fait palpable et évident.

En matière d'œuvres utiles à fonder, l'essentiel, c'est d'avoir la conception d'abord, c'est ensuite, et dans les conditions voulues d'immédiateté, de poser la première pierre de l'édifice, en la cimentant de telle sorte, qu'elle soit mise à l'abri de la cognée des démolisseurs possibles. Et dès lors, il y aura toutes chances qu'à cette première pierre il s'en ajoute une seconde, puis une troisième, et ainsi de suite, toujours avec du ciment faisant soudure entre les joints, et jusqu'à complet achèvement de l'édifice.

Veut-on de cela un éloquent exemple, fourni par notre histoire contemporaine de l'enseignement ? C'est en l'année 1864, peu après la signature du concordat, que fut fondée à Port-au-Prince la première école des Sœurs de Saint-Jo-

seph de Cluny. Dans la suite, et petit à petit. cette modeste institution de la première heure prit de l'extension en se répandant successivement à Port-au-Prince même, puis dans nos villes de second, de troisième, de quatrième et de cinquième ordre.

Aujourd'hui elle est représentée à Lalue par une maison-modèle qui provoque à titre légitime, l'admiration de tous. Elle compte au total 26 établissements répartis entre 22 villes, et desservis par 144 religieuses. Ainsi des Frères de l'Instruction chrétienne, qui débutèrent chez nous par une première école créée à Port-au-Prince en la même année, et qui sont maintenant au nombre de 120, formant le personnel de 26 écoles, fonctionnant dans 20 centres de population urbaine. Ainsi des Filles de la sagesse, venues les dernières, en 1875, dont le chiffre a déjà atteint le nombre de 120, dirigeant 18 écoles et 4 établissements hospitaliers, dans 21 de nos villes. (1)

Voilà qui démontre qu'on a commencé en petit, dans la stricte mesure que permettaient les moyens au moment où l'on commençait. et que l'œuvre inaugurée en 1864, a progressé avec le temps. Que l'on procède de même pour l'instauration du nouvel enseignement rural, qu'on y mette le même esprit de suite et la même constance, le vouloir enfin de commencer, de persévérer et de continuer, — et l'œuvre entrera en gestation pour enfanter les fruits que nous serons en droit d'attendre d'elle.

Que l'on crée d'abord une de ces écoles-modèles dans chaque département, en choisissant bien le centre où l'installer, en la pourvoyant d'une organisation où tout soit prévu, combiné pour

1 Ces renseignements sont extraits du « Bulletin Religieux d'Haïti », édition de Janvier 1905.

l'élimination des moindres causes d'insuccès, — et indubitablement l'on ne tardera pas à constater les heureux effets d'une semblable création. Le premier noyau d'élèves serait fourni par toute la région, en tel nombre pour chaque commune qu'il serait possible, à raison du local et de tous autres moyens de l'établissement.

Si même il était possible, — et en pareille matière, le possible n'est le plus souvent qu'une pure question de volonté, — je préconiserais carrément la fondation, aux environs de Port-au-Prince, du Cap ou des Cayes, ou encore en pleine Artibonite, vers Hinche ou la Petite-Rivière, — d'un institut normal et industriel taillé sur le modèle de celui de Tuskegee. Illusion et chimère, rêve ambitieux autant qu'irréalisable, me dira-t-on ? Eh ! pourquoi donc ce que Booker Washington a pu faire dans l'Alabama, (U. S. A.), — il nous serait interdit de le vouloir et de le pouvoir en Haïti? L'haïtien serait-il décidément inapte au bien et au progrès, condamné sans rémission à piétiner sur place, à vivoter dans la perpétuelle routine? Je le répète : il y a là une simple question de volonté et d'amour-propre, et je crois encore assez en ma race, pour être d'opinion que le progrès ne lui est pas accessible seulement dans les milieux où il est encadré par le blanc. Booker Washington ne possédait ni sou ni maille, quand il débuta à Tuskegee ; son premier local fut une ancienne cage à poules, une vieille cuisine et une écurie ; il n'avait donc rien hormis sa volonté débordante d'énergie, dont il fit son premier et solide levier ! Que les haïtiens y songent !

En somme, ces écoles-types, comme je les souhaite, ne se conçoivent pas autrement que réalisant, à la longue, par leur fonctionnement méthodique, une situation de prospérité régionale

d'abord, générale par extension ensuite. Et c'est ainsi qu'elles arriveront petit à petit à couvrir les avances de fonds qui leur auront été faites à titre de frais d'installation, et que de plus elles laisseront à la communauté, sous les espèces de tous les progrès moraux, intellectuels et matériels qu'elles auront engendrés, — un usufruit suffisant pour la création d'écoles nouvelles partout où il en sera besoin. Après tout, c'est affaire d'études préalables, exigeant quelque science, beaucoup de prévoyance et de bonne foi, — toutes conditions qui ne sauraient être réputées au-dessus des forces d'un homme d'Etat haïtien.

Nous ne pouvons plus longtemps nous soustraire aux sages préceptes de cette loi en quelque sorte vitale pour toutes les sociétés, savoir que l'industrie agricole est la source première, féconde et intarissable de tous progrès et de toute richesse. Le travail de la terre est en honneur aux Etats-Unis d'Amérique, un peu partout en Europe, et principalement dans la petite Belgique, qui est le pays le mieux cultivé du continent européen. A la Jamaïque, l'agriculture fait des prodiges, assurant un incomparable bien-être à la population, et la fortune à quiconque se fait planteur. (1) Cela constitue à la fois la cause première et le signe manifeste de la prospérité de ces divers pays.

La production du sol, poussée à la plus haute puissance possible, et les lois de prévoyance décrétées, appliquées, et *de tous respectées*, garantissant au cultivateur la juste rétribution de ses

(1) La production agricole de la Jamaïque consiste spécialement en fruits : banane, figue-banane, coco, oranges, ananas, etc., qu'elle exporte aux Etats-Unis d'Amérique. Le chiffre de cette exportation de fruits a atteint, pour la dernière année fiscale, la colossale valeur de Liv. 800.000, soit quatre millions de dollars. Ce que c'est que de travailler tout de même !

peines,— voilà les indispensables éléments du bien-être comme il doit être compris, et comme seul il aura la puissante vertu de faire naître le respect et la stabilité des institutions.

« Quand l'agriculture commence à se développer chez une population, — dit Maury, — les hommes se voient contraints de se rapprocher. »

Ce rapprochement des citoyens est l'une des nécessités fondamentales de toutes collectivités qui veulent évoluer; il reste chez nous un besoin de premier ordre, car notre organisation, où il y a tant à reprendre, pèche surtout par l'absence de toute solidarité, — j'entends de toute solidarité visant à fortifier la nation elle-même. Le travail agricole, scientifiquement organisé, dirigé dans le sens vrai de nos grands intérêts sociaux, aura la vertu de solidariser entre eux les haïtiens, fera naître chez eux cette grande force qui leur manque : l'association et ses heureux effets.

Les fermes-écoles, répandant et appliquant les règles scientifiques du labourage de notre vaste domaine à peu près incultivé, nous dessilleront les yeux, et nous démontreront que nous avons méconnu jusqu'ici la principale source de la richesse nationale. Notre production est stagnante : les quelques denrées qui servent à nos échanges, sont insuffisantes pour satisfaire nos besoins. Sans qu'il soit nécessaire de faire appel à l'immigration, nous avons assez de bras pour remuer notre terre et la faire produire. Ces bras qu'un militarisme mal entendu retient dans les villes, rendons-les à la culture, et toute la communauté y gagnera, sans en excepter le service militaire lui-même. Nous possédons un sol d'une fertilité telle, qu'il rétribuera généreusement la masse de nos concitoyens qui s'aviseront de le féconder de leur sueur. Entre ce sol que nous

avons, et les bras qui ne manquent pas pour le mettre en valeur, ce qui fait défaut chez nous, c'èst la seule organisation rationnelle du travail agricole.

Il manque aussi le capital-argent, pourra-t-on m'objecter? Mais lorsque j'envisage *l'organisation rationnelle du travail de la terre*, c'est surtout au double point de vue de ce capital-argent et de la réelle sécurité qui en formera l'une des principales garanties. La banque agricole, créée dans les conditions qui ne laissent aucune marge pour les duperies, est ici tout indiquée, et la république d'Haïti offre assez de ressources pour attirer le premier capital d'une pareille institution.

Quant à la sécurité, le gouvernement peut, il doit la procurer, puisqu'il sera le premier à tirer profit d'un état de choses d'où naîtra de toutes pièces, cette véritable et intangible stabilité qui doit être son principal objectif.

Les fermes-écoles départementales pourraient être mises sur le pied convenable pour former, non seulement pour la région, des travailleurs possédant les éléments de la science agricole, mais encore des sujets aptes à diriger avec la compétence exigible, les écoles des sections rurales. Ces écoles réformées deviendraient alors en petit, ce que serait l'institution-mère sur une plus large échelle.

D'un autre côté, les spécialités agronomiques figurant nécessairement en toute première ligne dans le programme des fermes-écoles, n'en devraient pas exclure cependant les nombreux métiers dont l'apprentissage aurait une incontestable utilité dans les campagnes. Car si nous avons besoin surtout d'y former des laboureurs habiles, il n'en reste pas moins vrai que des maçons, des charpentiers, des charrons, etc., seront des élé-

ments précieux, en ces milieux où le malheureux paysan, privé du moindre bien-être, est condamné à une existence décidément tissée de trop de misères accumulées.

Et pour n'être jamais pris au dépourvu, quant au recrutement du personnel des fermes-écoles, la création d'une chaire d'agronomie dans nos lycées et collèges, — et dans nos écoles normales quand elles existeront, — s'imposera de toute évidence. Ce sera la bonne semence qui devra germer et pousser sous la forme des spécialistes pourvus du maximum de compétence nécessaire pour le fonctionnement des fermes-écoles existantes, et la création de celles que d'autres centres ruraux pourront réclamer.

Je ferme ce chapitre par une pensée de l'immortel Rousseau : « L'agriculture est le premier « métier de l'homme, c'est le plus honnête, le plus « utile, et par conséquent, le plus noble qu'il « puisse exercer. »

Fondons notre valeur sociale sur ce métier honnête, utile et noble, et nous aurons assis la République d'Haïti sur la plus solide base de prospérité capable de rendre son avenir moins nébuleux et moins aléatoire qu'il ne l'est.





## CHAPITRE XI

### PRODUCTION — SITUATION ECONOMIQUE

Après avoir dit que notre production était stagnante, j'ai compris que ce n'était pas tout de lancer une pareille affirmation, et qu'il y avait lieu d'en démontrer la véracité en invoquant des chiffres à l'appui. Mais je me suis butté à l'impossibilité d'avoir des chiffres. La statistique de la production générale n'a jamais été faite en Haïti.

Nous savons que nous produisons tant bien que mal telles ou telles denrées dont nous exportons une partie, et dont l'autre partie sert à la consommation intérieure. Mais qu'un esprit curieux, désireux d'être renseigné et de savoir, veuille se rendre compte dans quelle mesure quantitative chaque denrée est produite en ce pays, force lui sera de rentrer sa curiosité et de ne point satisfaire son désir. Et cela, pour la seule raison que, nulle part dans notre administration publique, il n'existe un service de statistique de

la production, c'est à-dire du travail, c'est-à dire de la puissance économique de la nation.

Il eût été cependant incontestablement utile que ce service existât. Nous sommes édifiés, dans une mesure voisine de la parfaite exactitude, sur la force productive de l'Amérique, de l'Angleterre, de la France, de la petite Jamaïque, notre voisine. Et comme si nous, les haïtiens, nous n'étions producteurs de rien du tout, nous sommes condamnés à la complète ignorance, en ce qui devrait nous intéresser au premier chef, des choses que nous savons si bien lorsqu'elles regardent les autres.

La Chambre des Comptes, la Secrétairerie d'Etat du Commerce et la Banque, établissent chaque année, le plus exactement qu'elles le peuvent, l'état des denrées exportées. Mais ces états ne nous disent pas grand'chose, quant à la production des mêmes denrées, et pour avoir le quantum de celles-ci, il aurait fallu savoir :

a) Les quantités non livrées dans l'année même;

b) Celles représentant la consommation intérieure ;

c) La part de la contrebande pour certains articles.

Car après tout, il doit arriver inévitablement que la récolte de telle période fiscale donnée, ne passe pas intégralement des mains du producteur à celles des intermédiaires, des mains de ces derniers dans celles du consommateur étranger.

Il est vrai que la proportion ainsi réservée de l'année en cours, par exemple, est compensée un peu plus ou un peu moins par la réserve pré-

cédente, venue à livraison. Mais l'on sait qu'il n'y a jamais eu parité absolue entre récolte d'une année à l'autre : cela varie du plus au moins, sous l'empire de circonstances diverses, et pour se rapprocher de la vérité, de l'exactitude, il faut des données statistiques découlant d'observations minutieuses pratiquées sur place, et suivant en quelque sorte le produit pas à pas, de l'époque de la floraison à celle de la moisson.

Quant à la consommation intérieure, nous savons qu'elle est considérable en café, cacao et coton, pour ne citer que ces trois articles. Elle restreint donc sensiblement le chiffre de l'exportation, et la statistique devrait pouvoir dire, à quelque chose près, la proportion de cette restriction.

Dans les pays d'Europe et d'Amérique, la consommation générale annuelle est moyennement estimée, et l'on sait ce que chaque individu consomme de pain, viande, sucre, café, tabac, alcool, etc. Cela offre l'immense avantage de renseigner les hygiénistes et les gouvernants sur l'abus qui se peut faire de certaines substances nuisibles à certaines doses, ou sur les causes qui mettent en diminution l'usage de telles autres substances utiles ou indispensables. Et alors les hygiénistes jettent le cri d'alarme, les gouvernants avisent en édictant des mesures qui dans l'un ou l'autre cas, sauvegardent les intérêts, la santé des populations.

Reste la contrebande. Elle est pratiquée d'ordinaire comme une revanche par les commerçants inscrupuleux et les agents douaniers sans moralité. Les premiers, parce qu'ils trouvent excessives les taxes qui grèvent l'exportation ; les seconds, parce qu'ils pratiquent la morale facile et accommodante que voler l'Etat, ce n'est point voler; qu'en outre, l'argent qui passe par

les mains d'un homme, les salit toujours plus ou moins; que troisièmement, ils ne peuvent cuisiner pour... les autres, et s'astreindre au pain sec de la situation; — et qu'enfin, — suprême justification ! — ils sont peu et mal payés.

D'où il suit que pour restreindre la contrebande, il faudrait s'attacher à n'avoir toujours dans les douanes que des agents d'une probité absolue, comme on sait en trouver d'ailleurs, quand on se donne le mal de les chercher; des hommes qui, en toutes circonstances, ne trichent point avec la morale; qui par principe, répudient le vol au préjudice de la communauté, au même titre que le vol au préjudice d'un citoyen; des hommes, enfin, qui ne professent point la doctrine : « la douane aux douaniers. » (1)

A la vérité, quand on emploie de tels hommes, — dans les douanes comme ailleurs, — c'est justice de les payer bien et régulièrement.

Mais pour supprimer la contrebande, c'est-à-dire pour obtenir qu'elle ne serve de revanche ni aux agents douaniers, ni aux commerçants exportateurs, — aucune mesure n'aurait autant de vertu immédiate et radicale que la suppression des taxes à l'exportation. En matière d'impôt, c'est un principe connu que leur surélévation entraine toujours fatalement, de la part de ceux qui les paient, la disposition à s'en affranchir par tous les moyens en leur pouvoir. Or, ils n'y peuvent réussir qu'en semant la corruption dans les rangs mêmes de la fiscalité. *L'esprit est prompt, la chair est faible*, — l'or est une tentation à laquelle on ne résiste que moyennant une âme bien trempée. Et cette bonne trempe faisant résistance, ne se rencontre pas toujours chez les agents du fisc.

---

1. Il y a toujours eu, — il y a encore dans nos douanes, des personnalités qui font école par une probité proverbiale.

Cet appel à la contrebande est toutefois le moindre péché dont se rendent coupables les taxes à l'exportation ; ici le mal n'est pas originel, ni très difficilement remédiable : c'est une simple question de police vigilante, habile, et d'une moralité irréprochable. Mais ces taxes sont surtout une entrave à la production elle-même, puisqu'elles découragent le producteur en réduisant, et nous savons dans quelle mesure ! — la juste rétribution de son labeur. Mais passons, car ce n'est guère le moment de nous étendre sur cette grosse question qui pèse de tout le poids d'une injustice profonde sur le producteur, et qui contribue à faire une désolante situation économique à la république d'Haïti elle-même.

L'état stagnant de la production se répercute sur tout ce qui tient d'elle l'existence, savoir : l'industrie, le commerce, en un mot, l'activité nationale elle-même.

L'industrie haïtienne ne compte pas, du moins elle figure dans une proportion si minime parmi les éléments de notre valeur sociale, qu'elle ne peut nous donner droit à la moindre mention au nombre des pays industriels. Mais il suffirait de mettre l'agriculture en progrès, d'augmenter et diversifier les produits du sol, pour que conséquemment et du jour au lendemain, nombre d'industries, de celles surtout qui dérivent du travail de la terre, prissent naissance en ce pays. Il n'y a pas d'agriculture active et prospère, sans élevage consécutif ; il n'y a pas d'élevage intensif qui n'oblige les éleveurs à la transformation de certaines matières qu'ils retirent de leur bétail, en produits nouveaux.

Aujourd'hui, nous sommes tributaires de la Dominicanie pour au moins 75 % de notre viande de grosse boucherie, parce que dans nos plaines, et

malgré de vastes pâturages naturels, la race bovine ne se reproduit qu'au petit bonheur, à la grâce de Dieu. Quand au contraire nous comprendrons la nécessité d'élever des bœufs, ne serait-ce que pour les seuls besoins de notre consommation, cela enfantera ce double avantage, d'enrichir la classe des éleveurs haïtiens de tout l'argent que nous payons aux éleveurs dominicains, et d'inciter en outre à la fabrication du beurre et du fromage. Sans compter les peaux que nous serons en mesure d'exporter en plus grande quantité qu'aux temps actuels, ou qui pourront être employées à l'alimentation d'une industrie nouvelle : la tannerie.

Si nous élevons des moutons, la consommation intérieure y gagnera encore, et de plus, nous aurons leur laine : ce sera un appel à l'existence de la filature chez nous.

Le travail est un engrenage : dès lors que, maitrisant sa torpeur, on se décide à y entrer, on ne sort d'une spécialité laborieuse que pour être lancé dans une autre, et ainsi de suite, jusqu'à définitive constitution de l'activité sociale engendrant le progrès. L'essentiel donc pour l'homme, c'est de travailler : travailler si l'on n'a rien, et alors on est entré dans la voie des légitimes possessions ; travailler si déjà l'on possède un petit avoir, et c'est la plus respectable façon de l'augmenter ; travailler toujours, même si on a l'aisance ou la fortune, car là encore, on fait œuvre utile à soi et à son pays, — et dans ces trois cas, on contribue valablement à la création de la puissance sociale.

Le commerce, fils procédant en ligne directe des œuvres légitimes du travail agricole et de l'industrie, le commerce haïtien est dans un profond marasme. Cela se conçoit, puisque ses procréateurs ne sont pas doués eux-mêmes de la vigou-

reuse constitution qui lui procurerait héréditairement la richesse du sang, la puissance nerveuse, la solidité musculaire qui la préseveraient de toute émaciation. Mais son tempérament frêle et chétif est tout de même mis à contribution de mille façons diverses, ce qui contribue à l'anémier encore davantage, à lui retirer toute vitalité.

Le principal facteur de ce dépérissement, de cette mort lente et continue, c'est incontestablement le change sur le papier-monnaie. Quand un pays est aux prises avec une situation économique qui *l'oblige* à recourir à ce ruineux expédient de la monnaie dite fiduciaire, il en résulte dans ses transactions un déséquilibre que le change sur l'or vient rectifier. Le change représente donc l'écart existant entre la monnaie de bon aloi et le papier, la moins-value du papier vis-à-vis de l'or.

Il suit de là que, plus le papier abonde, plus il sera déprécié, plus l'écart entre lui et l'or sera considérable, et plus le change sera élevé. Si le papier diminue, le change baissera, — c'est fatal. La progression, l'élévation du change à telle puissance qu'on voudra, est donc mathématiquement en raison directe de la quantité de papier faisant office de moyen de libération dans les échanges. Si bien que, pour supprimer le change, il n'existe pas d'autre moyen que la suppression de la cause qui l'a engendré : *le papier-monnaie.*

Or supprimer le change, c'est-à-dire le papier-monnaie, est une nécessité vitale pour une nation qui en est affligée.

Car en définitive, il constitue une réelle surtaxe grevant la consommation des produits importés de l'extérieur. Ces produits se paient en or, le consommateur n'a que des gourdes papiers : le marchand lui demande de combler la diffé-

rence. C'est le change qui remplit cet office, c'est-à-dire qu'il y a forcément augmentation du prix de la marchandise. On se trouve ainsi avoir payé plus et consommer moins, puisque les revenus de chacun n'augmentent pas dans la proportion du change. Ces revenus restent les mêmes en général ; pour être plus exact, ils diminuent de toute l'importance du change qui grève la consommation. (1)

Mais en même temps, il y a disparité entre la valeur des produits du sol, et celle des produits importés : ceux-là se vendent au même prix ou à bien peu près qu'avant le change ; de même les salaires et la main-d'œuvre n'augmentent guère, pas plus d'ailleurs que le prix de la propriété foncière. Propriété foncière, salaire, main-d'œuvre, produits du sol, se trouvent donc avilis presque dans la proportion de la surélévation du change.

Dans de pareilles conditions, s'il est vrai que le change représente une surtaxe grevant la consommation des objets importés, il reste évident que cette surtaxe ne profite à personne. — exception faite pourtant d'un petit nombre de spéculateurs qui seront assez habiles pour faire fléchir toujours la balance dans le sens de leurs intérêts, au grand détriment de la masse de la population.

1. Voici, d'après la Situation de la Banque au 31 décembre 1904, la moyenne du change pendant les années 1899 à 1904 inclusivement. — à quoi j'ajoute la dépréciation correspondante du papier-monnaie :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1899 — 172 1/4 o/o | à ce | taux | la gourde | vaut | P. | 0,36.73 |
| 1900 — 112 1/4 o/o | « | « | « | « | « | 0,47,11 |
| 1901 — 123 3/4 o/o | « | « | « | « | « | 0,44,69 |
| 1902 — 138 1/2 o/o | « | « | « | « | « | 0,41,92,8 |
| 1903 — 158 o/o | « | « | « | « | « | 0.38,75 |
| 1904 — 364 1/2 o/o | « | « | « | « | « | 0,21,52 |

Aux deux extrêmes de ces moyennes, apparaissent celles de :

1893 — 12 3/4 o/o — valeur de la gourde : 0,88,69 ; — et le taux de Juillet 1904 — 605 o/o valeur de la gourde : 0,14,18

Les gros banquiers, les hommes d'affaires de toutes trempes, sauront toujours en effet saisir le moment propice, mettre à profit toutes circonstances qu'ils trouveront, ou que nous aurons mises à leur portée, pour racheter à dix, vingt, cinquante points au-dessous du cours, un or qu'ils avaient vendu au taux le plus élevé. En pareil cas, la différence représentant leur.... profit, c'est-à-dire l'augmentation de leur avoir, est certainement payée par quelqu'un : le consommateur, qui se trouve ainsi appauvri, ruiné, dans l'exacte mesure où les gros banquiers et les hommes d'affaires se sont enrichis.

Et le gouvernement lui-même, l'Etat souffre aussi de la gêne générale enfantée par les ravages du change. Les produits importés se vendant plus cher que sans le change, eu égard, bien entendu, aux ressources de chacun, — la consommation en est diminuée d'autant, — ou bien la contrebande se met de la partie.

Dans l'un et l'autre cas, il y a moins-value des recettes douanières, ce qui fait naître la misère de l'Etat, parallèlement à celle des particuliers. L'Etat se trouve donc victime du change en définitive, au même degré peut-être que les salariés, les propriétaires fonciers, les producteurs, et comme eux, il a un intérêt immédiat à détruire le change en retraitant le papier-monnaie. (1)

Et si en même temps il pousse, de toutes ses forces, de tout son pouvoir, à la production du sol, il aura par là même et du coup, résolu notre problème économique et son problème fiscal, puisqu'il en ressortira, par voie de conséquence,

1. D'après la Situation de la Banque au 31 décembre 1904, il y avait en circulation à cette date, 12,389,194 gourdes-billets, moins 1,010,156 représentant le total des billets livrés aux flammes dans la même année, ce qui réduisait la circulation à 11.379.038 gourdes.

le bien-être général créant l'abondance de l'or dans ses coffres.

A part ces causes multiples de misères et de ruine : insuffisance de la production, surtaxation par le change des objets importés, le commerce,— j'entends celui professé par les régnicoles, — en subit encore bien d'autres. Mal préparé par l'Education pour toutes les luttes de la concurrence vitale, peu ou point en mesure de faire face avantageusement à la lourde série de circonstances conjurées contre lui, — l'haïtien en son pays ne pouvait espérer de pouvoir faire résistance, sur le terrain du négoce, à tous les assauts qu'il a eu à subir.

Depuis une trentaine d'années au moins, des concurrents, —je devrais plutôt dire des adversaires, — lui sont venus d'un peu tous les pays étrangers. La partie n'était pas égale; tous les avantages d'un côté : la préparation, la méthode, l'inclination à ne rien négliger de ce qui fait le succès assuré, l'esprit de suite dans la conception et les idées, la consciente pratique de l'ordre et de l'économie, la prévoyante habitude de ne s'accorder aucun plaisir, aucun luxe hors de proportion avec ses moyens, — et dans une note considérable, *la protection avérée ou tacite accordée par nous-mêmes contre nous-mêmes;* — de l'autre, l'haïtien ayant à peu près tous les défauts qui le reléguaient aux antipodes de ces qualités, ne jouissant en général d'aucune protection dans une patrie réputée sienne, — les conséquences d'une lutte engagée dans de semblables conditions, étaient connues à l'avance, et l'haïtien était vaincu avant même que d'avoir lutté.

C'est ainsi que la haute banque lui échappa des mains, et la grande importation de même. Les maisons de banque devinrent allemandes, celles

d'importation, allemandes, américaines, anglaises ou françaises. Les maisons haïtiennes qui continuèrent d'importer quelques provisions américaines, ou un peu d'articles de Paris, pouvaient se compter sans erreur ni omission, et d'ailleurs elles offraient toutes cette caractéristique particulière, de manquer d'équilibre sur leurs bases. Dès lors, l'haïtien en général n'avait du commerce que la portion congrue : il se faisait détaillant ou colporteur, trop heureux encore, lorsque les maisons étrangères consentaient à lui faire crédit.

Mais vers 1890 ou 1891. des levantins fuyant leurs pays d'origine, où sans doute le Grand Turc les faisait rosser et massacrer décidément un peu trop, — vinrent s'abattre sur la République d'Haïti comme sur une terre promise. Ils arrivaient dépenaillés, chétifs, miséreux, suant la crasse et la misère. La république d'Haïti leur ouvrit ses portes en toute générosité et en toute imprévoyance. A cette même époque, on refusait de les recevoir dans l'Amérique du Sud et un peu partout. (1)

Quand ils eurent constaté le caractère débonnaire et l'inconsciente hospitalité du peuple haïtien, la preuve fut établie pour eux qu'ils pouvaient, sans beaucoup de peine, devenir les maîtres de ce pays. Ils se hâtèrent d'appeler leurs congénères pour faire nombre avec eux. Il en vint par centaines et par milliers, ce fut une invasion en règle, et ce qu'elle présentait d'incroyablement typique, c'est que nul d'entre nous ne s'avisa de remarquer que nous étions envahis.

Qu'est-ce que cette immigration en masse nous apportait comme valeur sociale, morale ou éco-

1. De la *Gaceta Official* du Costa-Rica, — 15 juin 1904 : — Article 1er. L'entrée dans la république est prohibée aux Arabes, Turcs, Syriens, Arméniens et Bohémiens, « gitanos » de toute nationalité.

nomique? absolument aucunes conditions, aucuns éléments de progrès. Au contraire, elle devait appliquer à sa façon et à nos dépens, cette parole du Christ: *A celui-là qui n'a rien, je prendrai encore le peu qu'il a.*

Or, Messieurs les levantins n'ont rien négligé pour nous prendre le peu que nous avions, et comme en toute inconscience, nous les laissions faire, ils y ont réussi au-delà de toutes leurs espérances.

D'abord ils se logèrent à l'enseigne du colportage, faisant irruption dans nos moindres bourgades, dans nos plaines, dans les confins de nos montagnes, où pourtant nos lois interdisent ce commerce, même aux nationaux, — vendant à un bon marché apparent une camelote représentant le rebut de l'industrie européenne ou américaine. On les laissa colporter!

Quand ils se virent si bien installés, sans aucun danger d'éviction, dans une catégorie du négoce que cependant les lois réservent aux seuls nationaux, ils donnèrent l'assaut au commerce de grand et petit détails. L'élément haïtien battit en retraite, et personne n'eut l'air de s'apercevoir de cette dangereuse et révoltante substitution. On les laissa détailler!

Ce double succès ne satisfit point le levantin insatiable, et cela était naturel, car en toutes choses, le succès enfante l'audace et rend l'homme chaque jour plus entreprenant. Le levantin se fit importateur. Largement aidé par notre laisser-faire, notre coupable insouciance, et aussi par la complicité des agents douaniers, — il porta allègrement, insolemment plutôt, la nouvelle livrée qu'il venait de revêtir. Il sut élever la contrebande à la hauteur d'une institution au souffle délétère de laquelle, ce qui subsistait encore tant

bien que mal du commerce haïtien, devait forcément périr. On le laissa importer et contrebander !

Mais un jour vint où l'élément haïtien ainsi refoulé, presqu'anéanti, poussa les hauts cris et demanda grâce. Ses doléances furent entendues, et une loi du Corps législatif (1) disposa que les immigrants levantins ne seront plus reçus dans les ports de la république; que le colportage et le commerce de détail leur sont désormais interdits, et qu'ils ne pourront plus s'adonner au négoce que moyennant licence, comme négociants consignataires, — au même titre enfin que tous les autres étrangers.

Il faut croire que l'influence occulte de messieurs les levantins est illimitée, puisque depuis plus de deux ans, cette loi d'intérêt national n'a pu être intégralement exécutée pour permettre à ce malheureux peuple haïtien de respirer en un pays qui lui appartient.

Il est une face caractéristique de notre situation générale, sur laquelle j'éprouve la nécessité de m'arrêter quelque peu, car j'y trouve matière à pénibles réflexions sur l'histoire économique, financière, politique et sociale de la république d'Haïti.

A la faveur de combinaisons aussi *habiles* que peu avouables, nous en sommes venus à désintéresser le capital des entreprises agricoles et industrielles, où le placement est toujours avantageux, à la condition toutefois que le capitaliste se donne un peu de mal et fasse quelqu'effort. Le placement dans les fonds de l'Etat, est par contre d'un profit plus immédiat, plus considérable quantitativement, et c'est là surtout que

1. Loi du 13 Août 1903.

certains de nos hommes publics font valoir leur haute conception du devoir, et l'art avec lequel ils savent l'accommoder à la sauce de l'intérêt.

L'Etat haïtien se trouve le plus souvent dans une *gêne corsée* qui l'empêche de faire face à ses obligations les plus respectables, en particulier au service des appointements de ses employés. Il est arrivé parfois que, sur les douze mois de l'année, *il n'a pu en payer que trois*. Ce non-paiement grossit d'ordinaire outre mesure la dette flottante, et ouvre en même temps les plus larges perspectives à la spéculation.

Aux prises avec la faim, le pauvre employé tire une lettre de change sur le trésor, en la forme d'un reçu visé par le payeur du département ministériel où il émarge. Ce reçu, il va l'offrir dans le « Bord-de-mer », où les courtiers lui font *la faveur de l'accepter* à 10, 8, et même 5 % de sa *valeur nominale*, soit à 95, 92, ou 90 % de perte pour le vendeur affamé. Le généreux acheteur crédite sa caisse de la minime valeur qu'il en a fait sortir, et débite la république du montant de l'effet dont il est ainsi devenu *légitime propriétaire*. Cela marche de pair avec la vente de l'or américain à un change vertigineux pour qui le paie.

Lorsque, dans les compartiments des coffres-forts, il y a un bon lot d'effets publics d'un côté, et de l'autre, un superbe stock de billets de caisse, le moment est venu de liquider le tout, c'est-à-dire de faire une mirifique opération avec le Secrétaire d'Etat des finances, sous la rubrique : « EMPRUNT SUR PLACE. » Le Secrétaire d'Etat, juste à ce moment-là en effet, se rappelle qu'il ne serait pas de mauvaise politique de « payer un mois aux employés du gouvernement ». L'opération est lancée, on « tombe d'accord sur les conditions »

qui, un peu plus ou un peu moins, peuvent s'exprimer ainsi qu'il suit :

Le gouvernement a besoin de 300,000 gourdes ; l'Emprunt ( avec *E* majuscule ! ) sera de 600,000 gourdes, dont moitié en billets de caisse, et moitié en *feuilles de l'exercice périmé ;* les 600,000 gourdes seront converties à *50 % de prime faveur or,* pourquoi ? parce que dans l'instant même, la prime sur l'or a atteint la deux centième puissance. Il sera consenti une fois pour toutes ? une commission de 1 1/2 % en or, et la valeur convertie, augmentée de cette commission, rapportera un intérêt mensuel de 1 1/2 %. Affectation spéciale : P. 0,10, ou 0.15, ou 0,20 devenus libres, ou qui le seront incessamment sur café, cacao ou campêche.

Quand l'opération est ainsi mise à point, cela procure aux haïtiens le rare avantage de lire la typique information suivante, de la secrétairerie d'Etat des finances, écrite à l'encre grasse en tête du journal official :

« *Le Gouvernement, dans sa sollicitude* (1) *pour les employés publics, a décidé de payer un mois indéterminé, à l'occasion de la fête de S. E. le Président d'Haïti ; — ou de la fête de l'Indépendance* ».

Sur quoi les quotidiens de Port-au-Prince publient de leur côté :

« HEUREUSE NOUVELLE »

« *Nous apprenons de source certaine que le Gouvernement va payer un mois d'appointements aux em-*

---

1 L'expression a fait fortune : « Accorder une sollicitude » signifie, chez nous, payer un mois d'appointements aux employés publics.

*ployés et fonctionnaires publics. Cela fera naître la joie dans le cœur des serviteurs de l'Etat, qui vont pouvoir fêter joyeusement leur Noël et leur jour de l'an ! ? ! »*

Mais essayons, par un peu d'arithmétique élémentaire, de dégager de cette incroyable opération, le joli pécule qu'elle laisse au prêteur, en le supposant seul à en bénéficier, puisqu'aussi bien, d'après le grand livre de la dette publique, c'est lui qui passe pour avoir « couvert l'Emprunt », et c'est encore lui qui en encaisse les intérêts et amortissements.

| | | |
|---|---|---|
| 600.000 gourdes papier, converties en or à 50 °/o de prime faveur or | P. Or. | 400.000 |
| Commission, 1 1/2 °/o sur P. 400.000 | | 6.000 |
| Intérêts, 1 1/2 °/o par mois, soit 18 °/o l'an sur P. 406.000 . . . . . . . . | | 73.080 |
| Total or américain . . . . . . . . | P. | 479.080 |

Mais pour réaliser ces *Quatre-cent soixante dix-neuf mille, quatre-vingts dollars or américain*, quelle valeur effective en la même monnaie le banquier a-t-il sortie de sa caisse ? L'arithmétique élémentaire va encore nous l'apprendre.

| | | |
|---|---|---|
| 300.000 gourdes d'effets publics à 10 °/o de leur valeur, (je prends le taux le plus élevé de la série) représentent en papier-monnaie la somme de gourdes... 30.000 | | |
| *A reporter* . . . | G. 30.000 | P. Or. 479.080 |

| | | |
|---|---|---|
| *Report*. . . G. 30.000 | | Or. 479.080 |
| plus, valeur effective en billets. . . . . . . . . | 300.000 | |
| | 330.000 | |
| converties en or à 200 % de prime, soit représentation de la prime | 220.000 | 110.000 |
| Différence représentant profit réel, *or américain*. . . . . . | | 369.080 |

— *Trois cent soixante-neuf mille, quatre-vingts dollars*, pour une mise de fonds de *cent dix mille* ; voilà bien du 335 % l'an et plus, c'est à-dire un gain qui dispense l'heureux bénéficiaire de tout travail moins facilement et moins scandaleusement rémunérateur. Cela est clair, limpide, autant que lucratif et suggestif. Si les alchimistes avaient réussi à faire de l'or, ils l'auraient obtenu à moins bon compte, à raison de leurs débours, de leur dépense d'intelligence et de travail.

On ne peut donc nullement s'étonner que les capitalistes en Haïti aient toujours dédaigné les entreprises agricoles et industrielles, accordant leur préférence à ces transactions fantastiques où un simple jeu d'écritures leur permet de faire une véritable transmutation d'un papier déprécié en bon or rutilant.

Et dans ces sortes d'affaires, le trésor haïtien se trouve avoir déboursé en fin de compte, pour payer *300.000 gourdes* aux employés du gouvernement, *1.437.240 gourdes*, (P. or 479.080, — convertis en gourdes à 200 %) soit à bien peu près le montant de *vingt mois d'appointements !*... Bastiat,

l'économiste avisé, avait donc bien raison : « *Il y a derrière ce que l'on voit, ce que l'on ne voit pas.* »

A tout prendre, la haute banque n'est pas coupable d'une situation née de toutes pièces de la mauvaise gestion de nos affaires. Cette situation, nos banquiers ont toujours su en faire largement profit, parce qu'ils n'ont d'autre visée, comme du reste en tous pays, que de multiplier leur avoir le plus qu'ils peuvent. Et si même, à la faveur de leur position exceptionnelle, des avantages que procure le capital, ils contribuent, dans une mesure quelconque, à faire fléchir notre balance financière et économique dans le sens de leurs intérêts, nous devons, en bonne justice, leur en vouloir beaucoup moins qu'à nos administrateurs de la fortune publique.

C'est à ces derniers en effet qu'incombe l'obligation de montrer de la prévoyance, du savoir, de la probité et de la conscience, dans l'accomplissement de leur tâche. Car il n'en faudrait pas davantage pour empêcher cette spéculation scandaleuse qui crée, qui augmente la richesse pour quelques-uns, en ruinant la masse de la population.

Certes, il est d'une morale fort douteuse de faire concourir à la ruine d'un pays, le bien-être qu'on y a acquis. Mais — « les affaires sont les affaires », — elles excluent parfois systématiquement la morale, quand elles ne la bafouent ni ne la piétinent ; et ce qui est condamnable en pareil cas, c'est le laisser-faire bénévole, à plus forte raison la malhonnête complicité de ceux qui, par devoir d'état, sont placés pour sauvegarder les intérêts du pays et de tous les citoyens.

Acculé à l'impossibilité matérielle de publier la statistique de la production générale, je ferai cependant œuvre de bon vouloir, en énumérant

par catégories séparées tous les articles formant cette production, savoir :

*a* — Produits d'exportation ;
*b* — Produits agricoles et autres de consommation ;
*c* — Produits industriels et autres de consommation ;
*d* — Elevage ;
*e* — Métiers divers.

Je ferai suivre cette énumération de celle de tous les produits que nous gagnerions à cultiver sur une plus large échelle, ou à introduire dans notre culture, et qui augmenteraient nos échanges, — c'est-à-dire la richesse nationale.

Pour les produits d'exportation, il va sans dire que je vais me référer à l'état publié par la Banque Nationale d'Haïti, dans sa Situation au 31 décembre 1904, où se trouve en regard de chaque sorte, la quantité exportée de la denrée pendant l'année fiscale 1903-1904.

a. — PRODUITS D'EXPORTATION

| | | |
|---|---|---|
| Café. . . . . . . . | 81.407.346 | livres (1) |
| Cafés triages . . . | 4.805.281 | « |
| Cacao . . . . . . . | 5.028.615 | « |
| Coton . . . . . . . | 3.017.014 | « |
| Campêche. . . . . | 102.540.151 | « |
| « racines | 51.920.567 | « |
| Acajou. . . . . . . | 30.576 | pieds |
| Ecaille. . . . . . . | 664 | livres |
| Bois jaune . . . . | 770.650 | « |
| Cuirs de bœuf . . | 252.392 | « |

1. C'est le chiffre d'une année relativement abondante. La moyenne est de 62 à 65 millions. En certaines années, il a été constaté moins de 60, quelquefois moins de 50 millions de livres.

| | |
|---|---|
| Gomme de gaïac. | 30.774 livres |
| Cèdre . . . . . . . | 1.499.750 « |
| Chevaux et mules | 1.414 |
| Bœufs. . . . . . . | 1.521 |
| Miel . . . . . . . . | 22.044 gallons |
| Bois de gaïac . . | 4.982.502 livres |
| Peaux de chèvre | 224.786 « |
| Amidon 4 sacs et | 55 barils |
| Pite . . . . . . . . | 63.825 livres |
| Graines de coton | 275.847 « |
| Cire . . . . . . . . | 228.612 « |
| Moutons . . . . . | 20 |
| Chèvres. . . . . . | 20 |
| Graines de ricin. | 134 sacs |
| Ecorce de manglier. . . . . . . | 372 « |
| Maïs 180 sacs et | 248 barils |
| Sagou. . . . . . . | 250 livres |
| Bayahonde. . . . | 2.000 « |
| Cocos . . . . . . . | 4 fûts |
| Pistache. . . . . . | 2 sacs |
| Peaux d'orange. . | 132.001 livres |
| Casse . . . . . . . | 1 baril |
| Cigares . . . . . . | 5.500 |
| Cuivre. . . . . . . | 24.356 livres |

b. — PRODUITS AGRICOLES DE CONSOMMATION (1)

1. — *Vivres alimentaires. — Fruits et Tubercules.*

Banane (2). Arbre véritable. Arbre à pain. Patate. Igname. Tayau. Manioc. Arrowroot. Pomme de terre. Afflau.

2. *Fèves.* — Haricots. Pois congo et autres de diverses sortes. Petits pois dits pois de France, etc.

3. *Grains.* — Maïs. Riz. Mil.

4. *Légumes. Plantes potagères.* — Chou. Carotte.

1. Groupés autant que possible selon leur importance dans l'alimentation.
2. Arcahaie, principal centre de production, grâce à un vieux despote illettré le général Jeanuot, qui y implanta le travail agricole sous l'empire.

Aubergine. Mirliton. Navet. Radis. Betterave. Artichaut. Céléri. Persil.

*Fruits de Dessert et autres.*— Oranges. Mangots. Ananas. Figues-bananes. Avocat. Melons. Goyave. Sapotille. Queneppe. Abricot. Icaques. Raisins. Pèche (1) Cayemites. Cachiman. Corosol. Ciroël. Grenade. Grenadille.

7. *Condiments.*— Oranges sûres. Citron. Gingembre. Piment.

8. *Champignons.* — Diverses variétés connues dans le pays sous le nom de *Diondion.*

9. *Plantes fourragères.* — Herbe dite de Guinée. Herbe de Para.

10. *Plantes saccharine.* --- Canne à sucre.

c. --- Industries diverses

1. *Grande Industrie.*---Briques. Tafia. Clairin. Rhum. Liqueurs. Sirops. Sucre turbiné (2) Savon.

2. *Typographie.*--- Tous travaux d'impression (3).

3. *Scierie mécanique.* --- Préparation de planches et cartelages (4).

4. *Industrie apicole.* --- Miel. Cire.

5. *Petite Industrie.* --- Chocolat. Cassave. Huile de ricin. Sirop dit de petite battrie. Rapadou (5). Confiseries diverses. Pâtisserie. Boulangerie. Confitures. Cruches et autres ouvrages de Poterie.

6. *Industrie des transports.* --- Transport maritime :

---

1. En pleine dégénérescence.

2. Production pour 1904. — Chateaublond 369,800 livres
Mon-Repos. . 200,700 «
O'Gorman . .
Le tout consommé dans le pays.

3. Il y a dix Imprimeries en Haïti, y compris l'Imprimerie Nationale de Port-au-Prince.

4. Il existe deux Scieries mécaniques : une a l'Etang saumàtre, une a Port-au-Prince. Transforment en planches et cartelages les principaux bois du pays, notamment le chene, fort employé depuis quelques temps en ébénisterie.

5. Sucre grossier en bâton, conservant la couleur du sirop, par suite d'une cristallisation insuffisante.

Cabotage à voile (1). Chalands. Canots à rames dans les ports.

Transport dans les plaines et les villes : Tombereaux à bœufs. Camions. Charrettes. Chemin de fer (2).

### d. — ELEVAGE

1. *Animaux de grande et petite boucheries.* — Bœufs. Porc. Mouton. Chèvre (3).

2. *Autres espèces domestiques.* — Chevaux (4). Mules. Anes.

3. *Animaux de basse-cour.* — Poules. Dindes. Pintades Canards. Oies. Pigeons.

### e. — CHASSE ET PÊCHE

1. *Chasse.* — Gibier divers à plumes : Canard sauvage. Poule d'eau. Ramier. Tourterelle. Perdrix. Ortolan. Pipirit, etc.

2. *Pêche.* — Poissons de mer et d'eau douce. Homard. Caret. Tortue. Ecrevisse. Crabes et autres crustacés. Huîtres.

### f. — MÉTIERS DIVERS

1. *Bâtiment.* — Maçonnerie. Charpente. Menuiserie. Peinture en bâtiment.

2. *Ameublement et ustensiles de ménage.* — Ebénisterie. Sculpture sur bois. Chaises. Balais. Gamelles. Mortier. Cuillers en bois.

3. *Vannerie.* — Paniers.

4. *Ferronnerie.* — Pentures et accessoires. Ouvrages divers en fonte.

---

1. Le Service accéléré des bateaux à vapeur ne fonctionne plus.

2. Deux lignes en exploitation : la P. C. S., de Port-au-Prince à l'Etang saumâtre, 45 kilomètres ; celle du Cap à la Grande-Rivière du Nord, 22 kilomètres. Trois contrats nouvellement promulgues : Gonaïves a Hinche, concessionnaire, R. Gardère ; Cayes à Camp-Périn, concessionnaire, général J. Carrié ; Port-au-Prince à Pétion-Ville, concessionnaire, J. Nicolas.

3. L'élevage est à créer de toutes pièces chez nous, tant pour les animaux de boucherie que pour les chevaux et autres espèces semblables.

4. Cette race a beaucoup dégénéré en Haïti.

4. *Charronnage.* --- Charrettes. Tombereaux. Réparations de voitures.

5. *Ferblanterie.* --- Mesures pour les liquides. Entonnoirs. Gobelets. Plateaux. Rapes et autres ustensiles.

6. *Sellerie.* --- Selles. Brides. Fontes, etc.

*Cordonnerie.* (1) --- Souliers de tous genres. Chaussures fines.

8. *Tannerie.* (2) --- Cuirs divers.

10. *Tailleur* (3) --- Tous travaux de confection pour homme.

11. *Lingerie et Modes.* --- Chemises pour homme. Faux cols et manchettes (4). Robes et toutes confections pour dames (5).

12. *Travaux de fantaisie.* Broderie. Dentelle. Tapisserie. Ouvrages en laine.

---

PRODUITS AGRICOLES ET AUTRES A AUGMENTER OU A INTRODUIRE DANS NOTRE CULTURE POUR L'EXPORTATION

1. *Produits dont la culture doit être augmentée.* --- Banane. Figue-banane. Coco. Oranges. Ananas. Citron. Café. Cacao. Coton. Ricin.

2. *Produits à introduire dans notre culture.* --- Caoutchouc (6). Canelle. Noix muscade. Girofle. Poivre. Vanille. Cola. Coca. Plantes textiles. Espèces médicamenteuses. Avoine.

INDUSTRIES AGRICOLES A AUGMENTER

*Elevage des espèces suivantes :* --- Bovine. Porcine. Ovine. Chevaline. Asine.

*Elève de tous animaux de basse-cour :* --- Poules. Dindes. Oies. Canards. etc

---

1. La cordonnerie a sensiblement progressé depuis quelques temps.
2. Stationnaire. Ce métier mériterait d'être mis au niveau de la cordonnerie qu'il alimente.
3. En progrès comme la cordonnerie.
4. Industrie naissante digne d'être poussée.
5. En progrès.
6. On en a beaucoup planté à Bayeux, dans le Nord.

### INDUSTRIES AGRICOLES ET AUTRES A CRÉER

*Fabrications suivantes.* — Porc salé. Saindoux. Jambon. Bœuf salé. Beurre. Fromage. Saucisson, etc.

*Préparations suivantes.* — Laine de mouton (pour être exportée ou filée). Filature de coton.

*Divers.* — Chaux hydraulique. Ciment. Taille de pierre. Exploitation de nos carrières si riches.

En ce qui regarde nos chemins de fer, ce n'est pas tout d'avoir des voies ferrées en fonctionnement ou en construction ; il faut leur assurer un trafic maximum. A cette seule condition, le chemin de fer sera un élément de progrès, un facteur du bien-être, et non une charge pour la république. Or, assurer un trafic maximum à nos chemins de fer, se traduit par augmenter la production du sol, et l'effet immédiat de cette augmentation, sera de rétribuer le capital engagé, et conséquemment, de libérer l'Etat de la garantie d'intérêt qu'il s'oblige à payer à ce capital, tout le temps que le trafic lui-même n'aura procuré à l'exploitation un bénéfice annuel de 6 °/₀ au moins.

Pour ne parler que du P. C. S., son exploitation sera quintuplée, du jour que le département des Travaux publics se décidera à effectuer la réfection du Bassin général de la plaine du Cul-de-Sac. Cette plaine, vaste et fertile, est relativement peu cultivée, et donne un minimum de production, en comparaison de ce que nous en pourrions tirer, si elle était arrosée.



# CHAPITRE XII

## Education dans les Villes : Ecoles Normales. Un peu d'Histoire Contemporaine

Tous les efforts que nous avons pu tenter ou accomplir en faveur de l'enseignement, ont été de préférence concentrés dans les villes. A dater de 1860 surtout, il y a eu un beau mouvement dans ce sens. Le gouvernement de Geffrard est le premier qui ait véritablement poussé à la diffusion des lumières, et il sut trouver en M. Elie Dubois, un chef d'université à la hauteur des exigences de la nouvelle réforme.

Il existe donc dans les villes un enseignement organisé, et en plein fonctionnement. Cette organisation n'est certes point parfaite ; ce fonctionnement n'est pas de tous points irréprochable. Envisageons d'abord la situation de nos écoles primaires, puisqu'aussi bien, elles méritent incontestablement de figurer les premières en ligne, dans la constante préoccupation des pouvoirs de-

l'Etat. Quand le problème de l'enseignement est posé dans un pays, il l'est surtout et principalement au titre primaire, parce que là, il embrasse les intérêts de la population dans ses dernières couches. L'impérieux devoir qui s'impose, en effet, à notre société, c'est de combattre, de restreindre, de détruire l'ignorance ; c'est de faire qu'il y ait le moins d'illettrés possible, dans la société, le moins de cerveaux privés de lumière.

C'est pour cette raison que partout l'instruction primaire est distribuée, non seulement avec la plus entière gratuité, ce qui la met à la portée de tous, mais encore au titre obligatoire, ce qui l'impose à tous. Car en définitive, le principe de la gratuité resterait dans la pratique une décevante fiction, s'il ne trouvait dans celui de l'obligation, la plus forte contingence de son efficacité. Mais cette obligation elle-même, pour valoir, pour produire les effets que le législateur en attend, ne doit pas avoir dans la législation scolaire un caractère de pur platonisme : sa puissance d'action réside dans les pénalités qui constituent sa réelle sanction, et c'est en appliquant ces pénalités-là, dans tous les cas où des parents inconscients refuseraient, ou négligeraient seulement d'envoyer leurs enfants à l'école, que l'obligation ainsi affirmée triomphera de leur mauvais vouloir, et rendra effective la gratuité.

S'il est vrai que la contrainte, les rigueurs de la loi peuvent être à bon droit infligées quelquefois aux citoyens, c'est principalement en cette matière de l'enseignement obligatoire, puisque véritablement, ce qui leur est ainsi imposé, ce n'est point le bon plaisir du représentant de la loi, mais bien plutôt l'accomplissement du devoir envers leur descendance, c'est-à-dire envers la société elle-même.

En Haïti, le principe a été dès longtemps consacré, de la gratuité de l'enseignement à tous les degrés. Fort bien. Mais au premier degré, les lois sur la matière consacrent aussi le principe de l'obligation. et ce dernier est tout de même resté lettre morte dans l'application. Ceci détruit cela, puisque, ne pas contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école, équivaut, dans bon nombre de cas, à la négation pure et simple de la gratuité édictée dans la loi.

En somme, l'enseignement primaire qui existe et qui fonctionne dans les villes, encore qu'imparfait à plus d'un point de vue, présente à son actif, un état de services assez encourageant. On est encore loin de la perfection, mais pour être juste, je dois reconnaître que cette perfection ne pouvait être obtenue du premier coup.

Tout ce que fait l'homme, tout ce qu'il entreprend dans l'ordre collectif ou dans l'ordre individuel, se ressent forcément de son imperfection native, d'où impossibilité pour lui de franchir d'un bond la distance qui le sépare du bien ou du mieux. Cela s'obtient à la longue, mais une première condition est nécessaire pour que cela s'obtienne : c'est de vouloir s'orienter vers le bien et le mieux, c'est de faire converger à ce but tous ses efforts et toute son intelligence. A cet égard, il est même d'un profit évident que chemin faisant, l'on se trouve parfois aux prises avec les difficultés, que l'on subisse quelques fortes déceptions qui, moralement, constituent une excellente mise à l'épreuve de notre mentalité et de notre endurance.

J'ajoute tout de suite que l'histoire de notre existence une fois séculaire, est assez fertile en enseignements douloureux, elle présente un lot suffisant d'épreuves traversées, pour rendre com-

plète notre édification, et profitables les leçons qui ressortent de chaque page de notre histoire.

Nous ne sommes certainement pas le seul peuple ayant eu des quarts-d'heure sombres, voire ténébreux dans le cycle qu'il a fourni. La loi des difficultés de tous ordres dans l'évolution, est commune à tous les hommes et à toutes les races. Aucune n'y échappe, et elle restera éternellement l'évidente démonstration de la faiblesse de notre nature, de notre impuissance à monter à la perfection absolue.

Toutefois, les nations arrivées ou en route se sont toujours hâtées de tirer de leurs faux pas une expérience décisive pour la rectification, l'amendement de leur système, dans toutes les branches où il était reconnu faible, défectueux et mal organisé. Or puisque, un peu plus ou un peu moins, nous ressemblons à tous égards aux autres peuples par l'imperfection native, pouquoi ne leur ressemblerions-nous pas aussi dans l'usage utile qu'ils savent si bien faire des épreuves, des mécomptes et des déboires nés de cette imperfection même ?

Sans avoir à remonter bien loin dans la chronologie humaine, nous trouvons la France, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIX<sup>e</sup>, nfligeant de retentissants revers sur les champs de bataille, à la Prusse coalisée contre elle avec les autres nations européennes. Ce qui fit les succès éclatants, merveilleux, invraisemblables de l'armée française en ces temps-là, ce qui lui permit ainsi de se mesurer seule avec toutes les autres, et de les vaincre, — c'est qu'elle était menée à la victoire par un génie militaire sans égal, dont les desseins ambitieux étaient servis à la fois par des officiers parfaits et des soldats incomparables. En un mot, du haut commande-

ment représenté par Napoléon, jusqu'au dernier degré de la hiérarchie, où apparaissait le simple troupier, — l'armée française avait cette organisation impeccable qui permet de venir à bout des entreprises les plus hardies, les plus audacieuses et les plus téméraires. Qu'on ajoute à cela que, même impériale, la grande armée claironnait et propageait encore, aux quatre coins de l'Europe, les idées de 1789, — et l'on comprendra comment elle a pu ainsi bousculer, terrasser, anéantir presque, la persévérante résistance de ses adversaires.

Réciproquement, l'infériorité de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie, provenait de ce qu'il leur manquait tout ce qui favorisait dans une si large mesure la fortune de la France, — encore que cependant elles eussent le nombre, — et le nombre n'a jamais suppléé la valeur.

Ainsi étrillés par les français, les prussiens furent amenés à descendre en eux-mêmes, à méditer profondément sur les causes prochaines de leurs successifs échecs, à chercher et trouver les sûrs moyens de les réparer et de prendre un jour leur revanche. Or il n'est pas douteux, il est plutôt indéniable que les causes d'infériorité de la Prusse ont été éliminées de son tempérament national et militaire, puisqu'elle a pu provoquer la France en 1870, la molester d'importance, l'amputer de deux départements, et la contraindre à payer une écrasante indemnité de guerre de cinq milliards de francs. Ce fut la revanche de ses revers de 1789 à 1812.

La France à son tour dut s'interroger et réfléchir, dans le recueillement qui suit toujours les grands chocs de brutale destruction ; elle fut contrainte à se demander comment elle était devenue si inférieure à elle-même, comment elle avait pu

se trouver si faible et impuissante devant la seule Prusse, elle qui savait si bien rosser l'Europe en d'autres temps? Car c'est un principe connu et avéré, qu'un homme ne porte un homme, et le bat encore moins, s'il n'a sur lui une ou plusieurs supériorités évidentes. Cette axiomatique vérité se vérifie tout aussi bien de peuple à peuple.

Et voici à quelles affligeantes constatations aboutirent les méditations des penseurs et des hommes politiques français, après que la Prusse eut piétiné la France en 1870-71. C'est que, tandis que la vieille France sommeillait sur le prestige de ses gloires passées, que le second empire adonné aux fêtes, à la dissipation et aux jouissances, désorganisait la nation, — l'âme prussienne des temps actuels, retrempée dans une mâle Education, allaitée aux sources du patriotisme, s'élaborait patiemment et avec persévérance. On lui inoculait le savoir, la science, à la faveur des fortes études qui font l'homme doué de virilité et de puissance.

L'instruction, une instruction pratique et d'autant plus féconde quant aux résultats qu'elle pouvait enfanter, était répandue sans mesure dans toutes les couches de la société prussienne. Si bien qu'à la déconcertante et suggestive lumière de l'expérience, la France d'après 1871 put reconnaitre que ceux qui l'avaient vaincue dans cette guerre néfaste, c'était moins peut-être la savante tactique militaire représentée par de Moltke, moins la diplomatie inscrupuleuse de Bismark, — que le maître d'école allemand. Car en effet, il fut démontré pendant l'invasion, que le simple troupier des armées de Guillaume 1er, possédait mieux que les officiers français eux-mê-

mes, la topographie des moindres cantons de la France. (1)

La république française fut donc enfin mise en demeure de réformer son système un peu partout, mais plus particulièrement en répandant l'instruction dans ses masses, en la rendant obligatoire au premier degré, — au même titre que le service militaire. On serait peu tenté de croire qu'avant 1870, la France civilisée, civilisatrice du monde, en était encore à ignorer cette nécessité à la fois élémentaire et fondamentale, et qu'il lui fallait un éreintement administré par l'armée prussienne, pour qu'elle se rendît à cette évidence. Mais cela n'est que trop vrai : la puissance d'action du maître d'école est infinie, dans toutes sociétés où elle n'est paralysée par aucunes circonstances intrinsèques ou extrinsèques ; elle s'affirme et se démontre en tous pays où l'on est assez avisé pour faire reposer sur ce facteur de premier ordre la force, la résistance, la puissance nationale elle-même.

Donc ce qui contribua à fortifier l'Allemagne militaire et politique du XIX[e] siècle, ce fut d'avoir été battue par la France de 1789 à 1812. Et les solides progrès français réalisés dans le même sens, et dans bien d'autres peut-être, depuis 1871, ont été largement déterminés pas ses dernières défaites. Ces frictions d'amour-propre, pour les nations comme pour les individus, sont comme des coups de fouet réveillant les énergies endormies, et forçant l'homme à marcher au progrès.

Et l'on n'a pas besoin d'une bien grande clairvoyance, pour concevoir et prédire que l'éloquente

1. En 1865, l'Exposé de la Situation présenté par le gouvernement impérial, accusait l'absence d'écoles dans 11.000 communes françaises ! Tandis qu'en Allemagne, les parents ou les tuteurs qui n'envoient pas à l'école leurs enfants ou pupilles, sont passibles d'amende et de prison.

et retentissante leçon infligée ces jours-ci mêmes en Corée et en Mandchourie, à la barbarie moscovite, sera aussi profitable, si ce n'est plus, à la Russie qu'au Japon son vainqueur.

Ce qui fait l'étonnante et incroyable supériorité du Japon, c'est une organisation méthodique, rationnelle et puissante, qu'elle a su réaliser en moins d'un demi-siècle de sage et prévoyante administration. (1)

Ce qui fait la perpétuelle débandade des russes devant les armées nipponnes, fougueuses, disciplinées, soutenues par un irrésistible sentiment patriotique, — c'est que le vaste et incommensurable empire des tzars, avec ses 129.000.000 d'habitants, est un organisme dépourvu de toute cohésion, faute des solides liens qui devraient unir étroitement entre elles toutes les parties dont il se compose. (2)

Au dehors et de surface, la Russie occupe le rang d'une puissance de tout premier ordre, dans cette Europe d'où l'esprit libertaire n'a pas encore la vertu de bannir tout à fait les vieux préjugés et les vieilles constitutions surannées, sur lesquels est fondée la conception théocratique du pouvoir.

Mais que vienne un sérieux adversaire de la trempe du Japon, la Russie recule. C'est la plus vivante démonstration de la valeur réelle ou qualitative, sur celle du nombre.

Par parenthèse, — et c'est précisément là que je voulais en venir, — la position prépondérante que le Japon a prise en Extrême-Orient et dans la politique mondiale, restera pleine d'édification

1. Dans la seule année 1903, il a été fondé au Japon 30.000 nouvelles écoles primaires, où l'enseignement est distribué à 1.000.000 d'enfants, dont 100.000 du sexe féminin.

2. En Russie, quiconque est convaincu d'avoir enseigné à lire à un paysan, est exilé en Sibérie

pour tous les peuples en retard. Un fait digne de remarque, c'est que l'Angleterre et les Etats-Unis d'Amérique avaient en quelque sorte senti palpiter l'âme nipponne émergeant de sa chrysalide, sous les patients efforts qui ont fait sa progression. Tandis que la France prévenue autant qu'imprévoyante, a méconnu cette éclosion de valeur. (1)

1. M Pierre Loti, dans ses visions de poète et de dilettante, se montre mécontent du Japon industriel et militaire qu'il a trouvé à son dernier voyage en Orient, à la place du poétique Japon près nature qu'il avait tant aimé et chanté.

— « Où sont ces belles grandes jonques, à membrure d'oiseau, qui avaient la grâce des cygnes ? La baie de Nagasaki, jadis, en était peuplée; majestueuses, avec leur poupe de trirème, souples, légères, on les voyait aller et venir par tous les vents ; des petits athlètes jaunes, nus comme des antiques, manœuvraient lestement leurs voiles à mille plis, et elles glissaient en silence parmi les verdures des rives. Il en reste bien encore quelques-unes, mais caduques, déjetées, et que l'on dirait perdues, aujourd'hui, dans la foule des affreux batelets en fer, remorqueurs, chalands, vedettes, pareils à ceux du Hâvre ou de Portsmouth. Et voici de lourds cuirassés, des « destroyers » difformes, qui sont peints en ce gris sale, cher aux escadres modernes, et sur lesquels flotte le pavillon japonais, blanc orné d'un soleil rouge.

Le long de la mer, quel massacre ! Ce manteau de verdure qui, jadis, descendait jusque dans l'eau, qui recouvrait les roches même les plus abruptes, et donnait à cette baie profonde un charme d'éden, les hommes l'ont tout déchiqueté par le bas ; leur travail de malfaisantes fourmis se révèle partout sur les bords; ils ont entaillé, coupé, gratté, pour établir une sorte de chemin de ronde, que bordent aujourd'hui, des usines et de noirs dépôts de charbon.

Et très loin, très haut sur la montagne, qu'est-ce donc qui persiste de blanc, après que la neige est fondue ? Ah ! des lettres, — japonaises, il est vrai, — des lettres blanches longues de dix mètres pour le moins, formant des mots qui se lisent d'une lieue : un système d'affichage américain ; une réclame pour des produits alimentaires !

..... Le Japon n'avait, pour lui, que sa grâce et le charme incomparable de ces lieux d'adoration. Une fois tout cela évanoui, au souffle du bienfaisant « progrès » qu'y restera-t-il ? Le peuple le plus laid de la Terre, physiquement parlant. Et un peuple agité, querelleur, bouffi d'orgueil, envieux du bien d'autrui, maniant avec une cruauté et une adresse de singe, ces machines et ces explosifs, dont nous avons eu l'inqualifiable imprévoyance de lui livrer les secrets. Un tout petit peuple, qui sera, au milieu de la grande famille jaune, le ferment de haine contre nos races blanches, l'excitateur des tueries et des invasions futures.

— Pierre Loti. — La Troisième Jeunesse de Madame Prune.

— Mais dans son beau livre, — Japon, — M. Félix Régamey s'élevant au-dessus des préjugés qui ont cours en France, a fait de l'empire du soleil levant une étude consciencieuse et approfondie, au point de vue industriel, artistique et militaire, — dans laquelle la valeur incontestable des Japonais, leurs qualités maîtresses, sont mises en relief avec un accent de rare sincérité. M. Régamey s'élève avec insistance contre les préventions françaises à l'endroit de tout ce qui regarde le Japon.

— M. Ludovic Nodeau, le correspondant sérieux et perspicace du « Journal » en Mandchourie pendant la guerre russo-japonaise, a pris à cœur de rectifier les idées préconçues qui régnaient en France contre les Japonais.

En somme, l'observateur attentif et de bonne foi, que ne domine aucune arrière-pensée, peut trouver dans l'histoire du Japon des temps actuels, la preuve débordante de faits probants, de ce que peut une société, un peuple, une race qui a la ferme volonté de marcher. Quand on songe qu'à des points de vue divers, le peuple nippon était encore, jusqu'en 1867, aussi inconsistant que l'est de nos jours sa sœur la Chine ; que son organisation ne valait pas sensiblement mieux que le moyen âge européen, — et qu'en moins de quarante ans il a pu s'affirmer, s'imposer, une puissance avec laquelle la vieille civilisation est obligée de compter, — il s'en déduit logiquement cette affirmation concluante, savoir que le principal stimulant d'une collectivité humaine quelconque, c'est la puissance de volonté et d'action qu'elle met à s'émanciper de la routine, à s'assimiler les progrès accomplis dans le monde. Dès qu'on est lancé dans cette voie, orienté dans cette direction, les forces latentes de la communauté se réveillent, le génie s'affirme et se diversifie, embrassant toutes les spécialités de la valeur, — et d'emprunteur obligé qu'on était, on devient créateur à son tour, et l'on engendre une civilisation portant sa marque personnelle.

Emprunteur, le Japon a commencé par là, et comme tous les autres sans exception, il ne pouvait commencer autrement. Et la preuve est faite aujourd'hui qu'il est devenu assez riche de conception, de moyens et de résultats, pour montrer au monde émerveillé son génie capable de rivaliser dans tous les domaines, avec les plus grandes

---

« — Nos persiflages, — disait-il aux français, — nos ricanements nous suscitent beaucoup d'inimitié de par le monde.
« La France n'est plus à l'époque où elle pouvait traiter l'univers avec insolence.
« De nouvelles nationalités ont surgi, qui ont le grave défaut de n'avoir point du « tout l'esprit boulevardier ». — Pacificateur, 8 Septembre 1905.

nations, capable de se mesurer avec le colosse russe, et de pulvériser cette argile qui se croyait une force.

Veut-on une preuve nouvelle, irréfragable et suggestive des avantages, de la supériorité que l'Education confère à un peuple, et dont les effets apparaissent en toutes occasions où il prend contact avec un peuple formé en dehors des règles de la forte Education? Cette preuve, je n'irai pas la chercher dans les victoires japonaises dont toutes les imaginations sont remplies, qui sont déjà classiques, et qui déjà appartiennent à l'histoire. Et si même, quelque part dans le monde, il se trouvait encore des hommes capables de contester la prééminence de la préparation virilisante sur la non-valeur numérique, il en faudrait conclure que ceux-là ont dans le cerveau un trou qui ne sera jamais bouché.

C'est parmi les conséquences immédiates de la guerre russo-japonaise, que je trouve cette preuve digne d'être citée. Les 300.000 prisonniers que les généraux du Tzar avaient.... laissés aller au Japon, ont trouvé dans leurs geôliers des professeurs.... de langue japonaise? — pense le lecteur, oh ! que non pas : des professeurs de langue russe. Par ailleurs, les 300 et quelques Japonais prisonniers en Russie, occupaient les loisirs de la captivité, en produisant des objets d'art d'un fini, d'une perfection dont les Russes furent émerveillés.

L'essor extraordinaire du peuple japonais est né en droite ligne de l'extension de ses rapports diplomatiques et de commerce avec la vieille Angleterre, et plus étroitement avec la jeune Amérique. L'une des premières, des plus remarquables et des plus utiles conséquences de cette ex-

tension, ce fut d'obliger les nippons à l'étude et à la vulgarisation de la langue anglaise. (1)

Ce qui leur permit d'apprendre l'énergie à l'école des anglo-saxons, de savoir que le travail et la science avaient créé en moins d'un siècle la république étoilée, c'est-à-dire la plus grande puissance collective qui ait encore brillé sur notre planète. (2)

Mais revenons à nos écoles.

Les leçons continuelles qui ressortent de toutes les crises que ce pays a subies, de toutes les misères, morales et autres, enfantées dans notre vie nationale par ces crises elles-mêmes, — nous somment de rectifier notre entendement et d'améliorer notre système. Cette rectification d'abord, cette amélioration ensuite, ne seront réalisées, les bienfaits n'en seront obtenus et constatés, qu'à la faveur d'une refonte où l'enseignement doit être l'une des premières matières à mettre dans le creuset.

Nous avons à former nos pionniers de l'Education, notre corps d'instituteurs. Cette nécessité appelle la création immédiate et indispensable d'une Ecole Normale.

Le professorat est une carrière comme toutes les autres, dont l'exercice manque de son essentielle garantie, sans les études qu'elle exige. Pri-

1. Trois grands journaux s'éditent à Tokio en langue anglaise ; de plus, les journaux anglais et américains sont répandus dans toute la population japonaise, et jusque dans les campagnes les plus reculées, où l'on parle et lit couramment l'anglais.

2. « Un des résultats bienfaisants de cette mission », — mission Ogouri, envoyée par le Japon aux Etats-Unis en 1860, — « fut la découverte que firent ses membres de l'importance que présente l'étude de la langue anglaise. A cette époque, en effet, le hollandais était la seule langue européenne cultivée au Japon d'une manière sérieuse. Tout cela changea immédiatement, dès le retour d'Ogouri et de sa suite, qui encouragèrent partout l'étude de l'anglais. Je n'ai pas d'hésitation à cet égard : l'adoption de la langue anglaise, en tant que langue étrangère par excellence étudiée au Japon, a eu des effets de grande portée sur la mentalité de notre peuple et sur le caractère de notre développement national. » — Comte Okouma, ancien ministre des Affaires Etrangères du Japon.

vés de ce précieux instrument, nous subissons les conséquences inévitables de cette privation : le choix de nos instituteurs est chanceux, hasardeux, dénué de cette sûreté présqu'infaillible qui siérait en semblable matière. Quand nous avons voulu faire des médecins, nous avons institué une école de médecine, et elle nous a donné des médecins ; quand nous avons voulu faire des avocats, nous avons fondé l'enseignement du droit, et ce ne sont pas assurément les avocats qui manquent, Dieu merci ! à la valeur sociale haïtienne. Or, comme la médecine, comme le droit, comme toutes les professions, le professorat s'enseigne et s'apprend, c'est-à-dire qu'il faut une école où cet enseignement soit professé, où cet apprentissage soit offert d'abord, ensuite, garanti à tous ceux qui voudront s'y consacrer.

Cette école, où la bonne méthode sera invariablement cultivée, restera le milieu orthodoxe où les vocations naissantes iront se cultiver à coup sûr, où elles seront travaillées, développées, perfectionnées, et où sera créée la véritable carrière de l'enseignement en Haïti. (1)

Il n'en faudrait pas une seule, eu égard à nos besoins ; mais eu égard à nos ressources, force nous serait de nous contenter du possible pour commencer, en le pourvoyant toutefois d'une organisation qui lui permette de nous rendre tous les services immédiatement exigibles dans l'enseignement national. Dans cet ordre d'idées, cette

1. Le 26 juin 1877, le pouvoir Exécutif soumit au Législatif un projet de loi créant à Port-au-Prince une Ecole Normale primaire de garçons, et une de demoiselles. Ce projet, voté par la Chambre, ne le fut point par le Sénat.

Un nouveau projet, édictant la création d'Ecoles Normales pour la préparation d'instituteurs et d'institutrices primaires, — a été soumis à la Chambre en 1903, par M. Bonamy, secrétaire d'Etat de l'Instruction publique. Le comité compétent de l'assemblée fit un rapport concluant à l'adoption du projet, mais ce rapport ne vint pas en discussion.

école pourrait être mixte, c'est-à-dire accessible aux capacités, aux vocations des deux sexes. Elle pourrait être à deux degrés, c'est-à-dire qu'il s'y formerait d'un côté, des instituteurs primaires, et de l'autre, des instituteurs secondaires. Et ici, j'insiste sur l'avantageuse utilité d'une chaire bien tenue d'agronomie, car dans toutes nos réformes, une bonne part doit être faite à la question agricole.





## CHAPITRE XIII

### UN PEU DE STATISTIQUE.

Quand on examine de près la longue série des imperfections, des insuffisances de l'enseignement national, ce qui frappe l'attention, entre toutes les causes de stérilité qui s'y rencontrent, c'est le petit nombre des enfants qui fréquentent les écoles. Les écoles fonctionnent dans les villes, comme j'ai eu déjà l'occasion de le constater. Elles fournissent à la république des capacités, modestes ou remarquables, qui constitueraient les premières unités de notre valeur sociale, si l'œuvre était montée à son degré voulu de perfection. Il faut donc la perfectionner de plus en plus, scientifiquement, utilitairement, l'étendre chaque jour davantage, et nous aurons de la sorte reculé véritablement, selon que nos intérêts le commandent, les frontières de l'ignorance et de la misère en ce pays.

Plus heureux en cette matière qu'en celle de la production, j'ai pu avoir sous la main des matériaux me permettant d'établir la statistique des écoles. Ce travail est plus éloigné de l'exactitude que je ne l'aurais voulu. Mais c'est déjà beaucoup qu'il ait été possible, et pour imparfait qu'il soit, il suffit déjà cependant, pour nous donner une idée de ce qu'il nous reste à faire au bénéfice de la grande majorité de nos petits citoyens qui sont encore privés des *bienfaits de l'instruction*.

— *Voir Statistique intercalée.* —

De cette statistique, il ressort qu'à la clôture de la période scolaire finissant en juillet 1904, il existait en Haïti 420 écoles de l'enseignement à tous les degrés, réparties ainsi qu'il suit, entre les villes et les campagnes, et entre les enfants des deux sexes :

| | | Écoles | | Enfants inscrits | Moyenne des présences |
|---|---|---|---|---|---|
| ÉCOLES | Urbaines | 137 | de garçons.. . . | 11.734 | 8.097 |
| | | 154. | » demoiselles. | 11.612 | 7.861 |
| | Rurales. | 116 | » garçons.. . . | 3.283 | 1.933 |
| | | 13 | » demoiselles. | 434 | 280 |
| Totaux. . . . | | 420 | | 27.063 | 18.171 |

Quatre cent-vingt écoles; vingt-sept mille, soixante-trois enfants inscrits, avec une fréquentation moyenne de dix-huit mille, cent soixante-onze, sauf erreur ou omission. (1)

En prenant pour base de nos estimations, le chiffre de la population relevé dans le Bulletin Religieux d'Haïti (2)— soit 1.400.000 âmes— et en le décomposant comme suit :

1. La circonscription du Cap n'est pas comprise dans ces chiffres, car je n'ai pas pu avoir la statistique de cette circonscription.
2. Edition de janvier 1905, déjà citée.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Vieillards des deux sexes | | | 20 °/₀ | 280.000 | |
| Adultes | « | « | « | 30 °/₀ | 420.000 | |
| Enfants | « | « | « | 50 °/₀ | 700.000 | 1.400.000, |

nous arrivons à cette constatation désolante que, sur 598.824 enfants représentant la population de la jeunesse dans nos circonscriptions scolaires, moins celle du Cap, la proportion des enfants des deux sexes inscrits dans les écoles, est de 4.52 °/₀; celle de la moyenne des présences, de 3,03 °/₀! La répartition de 20, 30 et 50 °/₀ que j'ai faite pour avoir le nombre des vieillards, celui des adultes et celui des enfants, — est forcément arbitraire. On peut cependant s'en contenter, à défaut de mieux.

Mais, sur les 700.000 petits citoyens afférents à mes 50 °/₀, il y a certainement de 20 à 30 °/₀, — mettons même 33 1/3 pour être plus large, — qui sont en nourrice ou à peu près, et pas encore en âge d'aller à l'école. Ce qui déplacerait les deux proportions des inscriptions et de la fréquentation, et les porterait respectivement à 6.03 et 4.04 °/₀. La part faite chez nous à la scolarité est dérisoire, représentée par ces deux chiffres.

Elle est plus dérisoire encore, et les 4.52 et 3.03 °/₀ sont peut-être plus proches de la vérité qu'ils ne le paraissent, si l'on considère que les 1.400.000 âmes accusées par le clergé, représentent la population haïtienne estimée d'après les données fournies par les registres de baptême et d'enterrement des paroisses.

Or, il s'agit ici des personnes baptisées dans le culte catholique; les protestants sont donc forcément négligés dans l'approximation du clergé, ainsi du reste que les personnes non baptisées. Cela fait une contingence à ajouter aux 1.400.000, qui les augmentera dans une mesure ou dans une

autre, et qui réduira, à n'en pas douter, les 6.03 et les 4.04 °/₀ des inscriptions et de la fréquentation des écoles.

Mais enfin, ce que j'ai voulu mettre en évidence, et sur quoi j'entends insister, c'est le nombre vraiment trop minime des petits haïtiens auxquels nous donnons l'instruction. Puisque la statistique du Cap fait défaut, attribuons à cette circonscription les mêmes chiffres des inscriptions et des présences constatées dans celle des Cayes, — et cela, pour être le plus près possible de la triste et désolante vérité.

Cette attribution fera monter à 28.850 le nombre des enfants inscrits aux écoles, et à 19.424, le nombre de ceux qui les fréquentent. Constatation affligeante, qui m'oblige à pousser le cri d'alarme et à dire aux haïtiens : il est honteux qu'à l'état indépendant, nous comprenions si mal nos obligations essentielles envers nous-mêmes. La situation prospère de l'enseignement à la Jamaïque est de nature à nous faire rougir, pour ne rien dire de pis. (1)

Ici, il y a lieu d'énoncer un profond regret, en sus de tous ceux qui ont déjà trouvé place dans cette étude. C'est que nous n'ayons pas pensé jusqu'ici à effectuer le recensement de la population. Nous sommes obligés de savoir gré au clergé de s'en être occupé en utilisant les éléments d'estimation, forcément insuffisants, dont il a pu disposer. (2)

(1) A la Jamaïque, colonie anglaise située à 24 heures d'Haïti, population de 639.491 habitants, l'instruction est libéralement distribuée à 99.769 enfants. — soit 15.60 o/o de la population générale. — A. LAFOREST, — « Haïti Littéraire et Sociale » du 20 Novembre 1905

2. Il parait que le recensement général fut tenté une fois, sous l'administration de Geffrard. Il a été fait pour Port-au-Prince en 1898, accusant une population de 44.000 âmes environ, non compris les banlieues qui en comptent au moins de 25 à 30.000. Jamais recensement n'a été aussi bien fait en Haïti.

La méconnaissance du nombre des citoyens formant la communauté haïtienne, est l'une des faces nombreuses que présente chez nous cette inertie, cette insouciance que nous montrons un peu partout, dans toutes les branches de notre activité sociale. Se figure-t-on un général d'armée entrant en campagne, sans savoir de combien d'hommes il peut disposer dans telles armes et telles aptitudes données? Conçoit-on un directeur d'atelier ignorant le nombre de ses contre-maîtres et de ses ouvriers? un chef de maison de commerce qui ne puisse dire, à un centime près, le chiffre de ses affaires? On conçoit encore moins une nation constituée, évoluant tant bien que mal, qui néglige de se dénombrer périodiquement, de savoir ainsi le chiffre exact de ses unités constitutives.

Et ce n'est pas inopportunément qu'intervient ici cette question de recensement. Nous venons de constater, à propos de la statistique des écoles, l'un des effets nuisibles de la méconnaissance du chiffre de notre population. Mais de plus, quand on parle de l'Education d'un peuple, telle qu'elle est faite ou qu'elle est à faire, cela vous oblige à passer en revue, au moins sommairement, les principales spécialités qui se rattachent de près ou de loin à une question si complexe en elle-même. L'Education, en thèse générale, s'entend de la constitution particulière d'une société, et dans cette constitution particulière, interviennent des composants qui sont divers, mais non divergents, — ceux-ci entre autres : travail et instruction ; — hygiène publique et privée ; — natalité et mortalité, — et même une certaine philosophie de l'histoire générale si féconde en enseignements instructifs.

La connexion est des plus étroites, entre les

questions d'hygiène, de natalité et mortalité, et de recensement. C'est l'hygiène qui prescrit des règles ayant pour effet utile et immédiat l'élimination de toutes les causes d'affaiblissement physique de l'individu et de la société. C'est par conséquent elle qui met la santé des uns et des autres, le plus possible, à l'abri des dangers ambiants. Cette sauvegarde de la santé générale est visible, évidente, dans les milieux où le chiffre de la natalité est progressivement supérieur à celui de la mortalité ; et l'idéal, c'est de diminuer dans la plus large mesure, celle-ci au profit de celle-là. Or, comment peut-on jamais se rendre compte de cette mesure, comment peut-on savoir de combien la natalité l'emporte sur la mortalité, — et réciproquement, ou si elles se font équilibre, lorsque périodiquement la population n'est recensée ?

Comme il arrive pour la statistique de la production, l'haïtien qui sait lire, peut ne rien ignorer du mouvement, des oscillations de la population générale en tous les pays de la terre, — sauf dans le sien. Moyennant une mémoire plus ou moins heureuse, le jeune haïtien fréquentant l'école primaire, énumérera d'affilée, le nombre exact des habitants de la France et de Paris, des Iles Britanniques et de Londres, de l'empire chinois et de Pékin. Ces données géographiques ne sont pas sans intérêt pour nous, je le sais ; mais cet intérêt devrait être assurément secondaire, lorsqu'il est mis en parallèle avec celui d'être renseigné tout d'abord sur ce qui nous concerne plus directement, — je veux dire la population de notre pays.

Les difficultés du recensement, surtout dans les campagnes, sont une conséquence directe du militarisme. Les paysans se dérobent, ils fuient devant le recenseur comme devant le garde-champêtre, croyant celui-là complice de celui-ci, dans

les ennuis perpétuels qui leur sont infligés, sous prétexte de service militaire.

Et, pour ce qui touche à l'hygiène, à l'état actuel de la population française, par exemple, il est à notre connaissance que : « dans certains départe-« ments où, dès le berceau, pour ainsi dire, les en-« fants sont soumis au régime de l'alcool, la popu-« lation diminue à vue d'œil et l'homme devient « une non-valeur ». Que — « chaque année il faut « réformer une partie du contingent impropre au « service militaire ». Que — « En 1903, dans l'Orne, 57 °/₀ des conscrits ont été éliminés ; dans la Manche 50°/₀ ; dans la vallée des Vosges, 60°/₀ ! ( H. Harduin, — Le Matin. )

Voilà ce qui ressort, dans la vieille France civilisée, des données de l'hygiène et de la statistique, mises en regard du recensement général. La France est frappée de dépopulation, et elle périt par consommation alcoolique excessive. Nous sommes renseignés à ce sujet, comme du reste en tout ce qui concerne la France ; mais hélas ! que savons-nous de notre pays, sur le même chapitre?

Bref, en France, la statistique s'occupe de ces questions vitales; les hygiénistes s'en emparent, et ils crient gare ! à la nation. Tandis qu'en Haïti, nous ne faisons pas de statistique, la population n'est point officiellement recensée, — d'où absence complète de termes de comparaison entre la natalité et la mortalité.

Quant à l'hygiène, cette science édictant et prescrivant des mesures conservatrices de la santé, et qui par là même prévient la dépopulation, personne, de ceux surtout qui en ont la responsabilité légale et professionnelle, ne s'en est jamais soucié en Haïti ; — sauf depuis très peu d'années où il paraîtrait que, contraint par la nécessité, on

semble vouloir entrer dans la voie des sérieuses préoccupations en ce qui touche à l'hygiène. (1)

Quand arrive une épidémie qui nous décime, les médecins font ce qu'ils peuvent, au point de vue curatif, et ce qu'ils peuvent n'est pas bien lourd le plus souvent, les maladies épidémiques relevant plus particulièrement de l'hygiène préventive que de la thérapeutique. Et alors, nous sommes désarmés contre la maladie, impuissants à lui opposer aucune résistance. Elle nous moissonne de la plus effroyable façon, et cela continue jusqu'à extinction de sa force de virulence.

Il n'entre pas dans mes intentions de démontrer aux haïtiens les beautés de l'hygiène, de leur faire un cours sur l'art de conserver leur santé. Au reste, je crois qu'à réfléchir sensément, personne ne peut nier qu'en Haïti, l'anti-hygiénisme est la règle absolue à laquelle tout le monde semble prendre à tâche de se soumettre, comme si elle était imposée par les lois et la conscience elle-même. A preuve: l'etat de nos rues, de nos marchés et places publiques, de nos ruisseaux croupissants, que la Commune fait nettoyer quelquefois, mais que nos citadins salissent comme s'ils accomplissaient un devoir. Les fosses d'aisance, dans Port-au-Prince, sont des lieux d'où se dégagent des émanations méphitiques, génératrices de la plupart des maladies qui nous désolent. Personne ne comprend qu'il y a là un mal dont pâtit la population, personne ne s'avise de le faire comprendre à ceux qui l'ignorent ou le méconnaissent. Et ce mal nous ronge, nous mine et nous décime...

Depuis une cinquantaine d'années, un négociant importateur eut la malencontreuse idée d'introdui-

1. En 1901, je soumis à la Chambre une proposition de loi sur l'hygiène publique et la police sanitaire, que j'avais élaborée en collaboration avec M. J. Bouzon. Elle n'a jamais eu l'honneur d'être même étudiée !

re la tôle chez nous. C'était une faute, à raison de notre climat déjà torride, grâce à la chaleur caniculaire distillée par le globe chargé de nous en fournir. On faisait preuve d'une déraison, d'une inconséquence de tous points injustifiable, en adoptant ce métal bon conducteur pour la toiture de nos maisons de ville. Or, ce métal présentait l'avantage apparent de coûter bon marché, d'être d'un emploi facile et n'exigeant pas de connaissances spéciales. C'est ce qui nous séduisit sans doute, et nous devions payer bien cher cette séduction-là.

Le docteur Smith, médecin anglais qui résidait alors à Port-au-Prince, eut le bon sens de comprendre le grand tort que la tôle nous causerait un jour, par la réverbération s'ajoutant à la canicule solaire directe. Il nous prédit une augmentation notable de la température ambiante, et les affections oculaires nombreuses qui en seraient la conséquence. Il ne fut tenu aucun compte de ces avertissements: l'importation de la tôle continua, et petit à petit l'on perdit, dans nos villes, l'habitude de couvrir les maisons en tuile ou en ardoise.

Et la prédiction du docteur Smith s'est accomplie: quelle que soit la saison, la température est devenue insupportable dans nos centres urbains, quand le soleil luit; elle est incontestablement plus élevée qu'autrefois.

Et quant aux maladies des yeux qui, depuis lors atteignent des personnes de tous les âges en Haïti, et dans une désolante proportion, — si les médecins oculistes en publiaient la statistique, nous verrions combien elles font à nos dépens la démonstration des propriétés nuisibles et malfaisantes de la tôle substituée à l'ardoise et à la tuile dans la toiture des maisons.

Ce sont de ces questions d'importance capitale dont l'hygiène s'occupe, partout où l'on fait de l'hygiène, mais en Haïti, l'on n'en fait point...

Il est donc temps que soit institué chez nous un service régulier du recensement ; il est plus que temps de doter notre organisme national d'un Conseil d'hygiène sérieux et d'un corps de police sanitaire.

Après la statistique des écoles, voici, bon an, mal an, ce que l'Etat dépense pour assurer leur fonctionnement et leur entretien :

| Chapitre | Section | | Gourdes | Or am. |
|---|---|---|---|---|
| 1er | 1re | Appointements du personnel . . . . | 7.320.00 | |
| 1er | 2e | Inspection . . . . . | 24.368.00 | |
| 1er | 3e | Corps enseignant . | 598.836.90 | |
| 2 | 1re | Entretien des boursiers . . . . . . . . | | 2.880.00 |
| 2 | 2e | Subvention . . . . . | 41.312.00 | |
| 3 | 1re | Locations. . . . . . | 94.459.92 | |
| 4 | 1re | Matériel et fournitures . . . . . . . . | 15.000.00 | |
| 4 | 2e | Livres et couronnes pour distribution de prix.. . . . . . . | | 2.500.00 |
| 4 | 3e | Frais de passage des congréganistes. . . | | 5.000.00 |
| 4 | 4e | Frais de tournées d'inspection.. . . . | 3.000.00 | |
| 5 | 1re | Dépenses imprévues | 7.968.00 | |
| | | TOTAUX . . . | 792.264.82. | 10.380.00 |

Au change de 450 %, les *792,264,82*, billets, représentent en or une dépense annuelle de P. or *144.048.15*, *plus 10,380* inscrits en or au bud-

get, formant un total or de P. *154.428.15*, que la République d'Haïti consacre au service de l'Education nationale. Il eût été éminemment utile que la dépense fût plus élevée, et que le problème de l'Education se trouvât chez nous plus avancé de tout ce qui lui manque pour arriver à sa parfaite solution. (1)

Les deux services publics les plus importants, quant à l'avenir national, sont les moins bien dotés pécuniairement. Nous venons de voir les valeurs allouées à celui de l'Enseignement : voici celles mises à la disposition de celui du Travail, je veux dire de l'Agriculture :

| | |
|---|---|
| Gourdes . . . . . . . . . . . . | 426.826.00 |
| Or américain . . . . . . . . . | 27.000.00 |

Par contre, le service de l'armée emporte par an :

| | |
|---|---|
| Gourdes . . . . . . . . . . . . | 1.185.415.85 |
| Or américain . . . . . . . . . | 14.200.00 |

Celui de l'intérieur et de la police :

| | |
|---|---|
| Gourdes . . . . . . . . . . . . | 705.972 38 |
| Or américain . . . . . . . . . | 237.700.00 |

Le contraire, — je veux dire une dotation moindre des deux derniers services, et plus considérable des deux premiers, — eût été plus conforme aux intérêts de la République. Les services de la

1. A Cuba, constituée en république autonome SEULEMENT LE 20 MAI 1902, le budget de l'Instruction publique figure, dans la dépense générale de 1905/1906, pour la somme de 3.901.893 63/00 DOLLARS OR AMÉRICAIN. — L. C. Lhérisson — le SOIR du 1er décembre 1905. — Ces chiffres se passent de commentaires. Par contre, la république cubaine n'a point de service de la guerre dans son organisation ; elle n'entretient pas d'armée, ce qui la dispense d'un budget de la guerre.

guerre et de l'intérieur n'ont, en effet, qu'une importance relative, si on les met en parallèle avec ceux de l'Enseignement et du Travail, qui ont pour mission de préparer constamment, et d'assurer sans cesse l'avenir national lui-même. Il doit donc leur être rendu une notable partie de la sève que la guerre et l'intérieur s'attribuent sans grand profit pour la communauté.

Le peuple haïtien fléchit sous le fardeau d'une Dette publique qui n'a pas sa justification dans le moindre bien-être moral, intellectuel ou matériel. (1)

Elle est plutôt la carte à payer, en constante progression, de près d'un siècle de folies, de gaspillages effrontés et d'impudentes turpitudes. Quelle gloire ce serait pour la nation en général, pour nos hommes d'Etat en particulier, et quel immense bien-être pour chacun de nous pris individuellement, si remontant aux sources de cette dette, nous en pouvions trouver la représentation effective dans les objets suivants, par exemple :

| | | |
|---|---|---|
| Routes publiques . . . . . . . | P. | 5.000.000 |
| Canalisation et endiguement. | | 2.800.000 |
| Primes à la production. . . . | | 1.000.000 |
| Ecoles professionnelles. . . . | | 2.500.000 |
| Fermes-écoles . . . . . . . . . | | 1.500.000 |
| Maisons d'écoles. . . . . . . | | 2.000.000 |
| Bibliothèques scolaires. . . . | | 750.000 |
| Matériel scolaire. . . . . . . . | | 2.000,000 |
| *A Reporter*. . | | 17.550.000 |

1. D'après la Situation de la Banque au 31 décembre 1904, la dette publique haïtienne serait, à la même date, de P. 26.304.975.96 OR, et de 14.107.245.05 GOURDES. A 450 o/o de prime faveur or, les 14.107.245.05 gourdes représentent 2.564.953.64 1/2 or, qui, ajoutés au chiffre or effectif de 26.304.975.96, donnent un total de 28,869.929.60 1/2 or américain.

| | |
|---|---|
| *Report*. . . | 17.550.000 |
| Jardins botaniques. . . . . . . | 1.000.000 |
| Hygiène publique et police sanitaire . . . . . . . . . . . | 1.500.000 |
| Quais construits et rades améliorées . . . . . . . . . . . . | 2.000.000 |
| Monuments publics. . . . . | 3.000.000 |
| Création d'une marine respectable . . . . . . . . . . . . | 3.819.929.60 1/2 |
| Total P. or | 28.869.929.60 1/2 |

La dette serait ainsi légitimée, nous pourrions l'invoquer avec orgueil et fierté, comme une vivante attestation de nos constants efforts vers le bien et le mieux, vers une situation inspirant au dehors une estime qui serait, après les hauts faits de 1804, la prestigieuse auréole du nom haïtien dans le monde. Et de plus, dans ces signes mêmes de la représentation de la dette, la république trouverait avec toute certitude les moyens les plus propres à la décharger de ces P. or 28.869.929.60 1/2, dans une période prévue à l'avance et à coup sûr. Le progrès coûte cher partout, c'est certain ; mais aussi partout où il existe, il se paie lui-même en définitive, il est productif de gros intérêts par-dessus le marché. Mais endetter un pays par inconscience, bon plaisir et péculat, c'est de l'indignité en action, pour ne dire rien de pis !



## CHAPITRE XIV

### ECOLES CONGRÉGANISTES — CAUSES DE LEURS SUCCÈS

J'ai quelquefois entendu poser par certains hommes publics haïtiens, la question de savoir pourquoi en général, nombre de nos établissements d'enseignement laïque végètent le plus souvent, tandis que les écoles congréganistes ont le bénéfice d'une prospérité qui va toujours croissant ?

Une semblable question n'est pas de celles auxquelles on éprouve quelque difficulté à trouver une réponse. Plusieurs motifs interviennent pour l'explication de cette différence. Le premier en ligne, et qui domine tous les autres, c'est qu'au fond, la grande majorité des haïtiens est profondément attachée au culte catholique représenté par les religieux et religieuses. Or, il n'y a pas de transaction possible avec les préférences nées de la foi d'une mère de famille. Ses décisions en l'espèce

sont dictées par sa seule conscience, contre laquelle la société n'a guère de prise. Cette raison péremptoire, où la conscience domine, est plus que suffisante pour assurer aux institutions congréganistes une population d'élèves hors de pair en nombre avec celle des écoles laïques.

Mais en outre, les religieux et religieuses ont le grand avantage de vivre en communauté : rien ne leur appartient en propre, et les ressources qu'ils réalisent, vont alimenter la caisse commune, réserve faite de la part nécessaire à l'entretien du personnel et aux améliorations constantes des bâtiments où logent leurs écoles. Or, chacun sait combien l'association en général est une force, l'association religieuse, une puissance en sa forme impersonnelle où chacun s'abstrait dans la communauté. Ces communautés assurent à leurs maisons de partout, des crédits à longs termes qui augmentent leurs chances de prospérité, qui leur permettent en tout cas de traverser les jours mauvais lorsqu'il s'en présente, et d'attendre des jours meilleurs.

Ils ont encore cet avantage d'être des gens de carrière, préparés exclusivement pour remplir une mission à laquelle ils s'attachent et se dévouent d'autant plus que, hors celle-là, ils ne connaissent point d'aussi près que nous autres du monde, les mille préoccupations, les ennuis, les misères morales ou matérielles qui souvent nous absorbent, et parfois nous abreuvent.

Cet ensemble de circonstances qui s'ajoutent les unes aux autres pour former la solide chaine d'union de l'élément religieux, lui facilite la tâche partout où il s'implante, et lui assure, par voie de conséquence, les remarquables succès par lesquels il s'affirme de plus en plus chaque jour parmi nous.

Une autre cause de réussite, d'ordre secondaire, non pas en la considérant au point de vue de ses effets, mais plutôt parce que, comme moyen d'action, elle procède directement de ceux plus haut énoncés : quelque difficile que soit une période de notre vie nationale ; si grande que soit la pénurie du moment, les établissements congréganistes, au moins dans les grands centres, ne fermeront jamais une année scolaire sans une distribution de prix. Elle est toujours l'occasion d'une fête à laquelle sont conviés les parents des élèves, les amis de l'institution, et les autorités premières. Cela fait toujours impression sur les esprits, en ce pays où l'on croit encore malheureusement à la puissante influence des distributions de prix sur les progrés des études.

Les institutions congréganistes trouvent donc de réelles garanties de réussite dans l'ensemble des conditions de leur fonctionnement : dans l'ordre moral, elles ont le plus ferme appui dans les sentiments mêmes de la population, et avec cet élément-là, il n'est rien que ne réalisent religieux et religieuses, chez qui d'ailleurs, une idée fait d'autant mieux son chemin, qu'elle est toujours servie par une tenace volonté, un admirable esprit de suite, une solidarité jamais démentie. Intellectuellement, ces écoles sont dirigées, administrées avec une méthode toujours la même, une discipline invariable qui les oriente de telle sorte, que jamais elles ne dévient de la voie qu'elles ont mission de suivre. Matériellement, elles se présentent au regard sous le jour favorable et attrayant de tous les avantages qui résultent pour elles de leur constitution particulière. Voilà en raccourci le secret de la prospérité remarquable de ces institutions qui eurent chez nous des débuts modestes et pénibles, mais qui

ont su, à la suite des temps et avec notre concours, se créer une situation qui va chaque jour s'améliorant.

Aux institutions congréganistes, nous sommes redevables de quatre fondations d'une utilité réelle et incontestable.

Ce sont, par ordre de dates :

*La Compagnie des Pompiers libres de Port-au-Prince;*
*La Station Météorologique du Petit-Séminaire ;*
*Le Musée du Petit-Séminaire ;*
*La Société Astronomique et Météorologique de Port-au-Prince.*

La Compagnie des Pompiers Libres, actuellement commandée par M. Xavier Mondésir, eut pour initiateur et fondateur, en 1872 ou 1873, le père Weik, du Petit-Séminaire. Les premiers pompiers étaient les professeurs et les grands élèves de l'établissement; la Compagnie était commandée par le père Weik lui-même, pompier dans l'âme, et d'un courage, d'une intrépidité sans égale, quand il s'agissait de disputer un quartier quelconque de Port-au-Prince à l'incendie dévastateur. Cette intrépidité communicative enfanta le dévouement poussé jusqu'au mépris de la mort, resté traditionnel dans le corps, et qui prévient, dans mille occasions diverses, la destruction totale de cette ville malheureusement bâtie pour le feu. Plus d'un trouvèrent la mort, en se dévouant ainsi pour sauver nos maisons. La Compagnie des Pompiers est un corps qui mérite d'être logé dans la considération, l'affectueuse gratitude de la population, et le nom du père Weik, son fondateur, doit rester éternellement gravé dans nos souvenirs.

La Station Météorologique du Petit-Séminaire

fut créée en 1878. Elle a son Observatoire bâti sur l'ancien fortin connu autrefois sous le nom de fort Thomas, et qui se trouve à l'angle nord-ouest du Séminaire actuel.

Les observations astronomiques et météorologiques qu'elle publie de temps en temps, ont un caractère de haut intérêt scientifique, au double point de vue local et général, car à part qu'elles nous fournissent de précieux renseignements sur l'état de notre atmosphère, l'existence de cette Station rattache nécessairement notre pays au monde savant.

Le Musée du Séminaire est encore une idée du père Weik. C'est en 1882 ou 1883 qu'il l'inaugura en petit, au moyen des œuvres d'art, de quelques travaux de valeur et d'une belle collection de bois du pays, qui avaient attiré l'attention à l'Exposition haïtienne de 1881. On y admire des curiosités naturelles et des souvenirs historiques d'un prix inestimable.

Ce fut le seul Musée haïtien, jusqu'en 1904, époque à laquelle le Gouvernement a eu l'heureuse pensée de fonder celui du Centenaire à Gonaïves où un petit palais a été construit à cette fin, sur le terrain même où fut rédigé et signé l'acte de l'Indépendance.

La Société astronomique et météorologique de Port-au-Prince, a été fondée au commencement de 1905, et a reçu l'approbation officielle du Secrétaire d'Etat de l'Intérieur, le 5 Février de la même année. Elle est composée de laïques — haïtiens et étrangers, — et de religieux — Frères de l'Instruction chrétienne.

Son observatoire a été installé dans une dépendance de l'école des Frères de St-Louis de Gonzague il a pour directeur le F. Constantin, et le docteur Destouches est le président de la Société.

La Société astronomique et météorologique de Port-au-Prince entretient à l'étranger des relations avec vingt-neuf sociétés similaires.

Je consigne en outre l'existence, au petit Séminaire, d'un cabinet de physique complet, bien organisé et bien entretenu.

Dans l'ordre laïque, et sauf quelques honorables exceptions, les choses se présentent sous un aspect différent de ce qu'il est dans l'ordre congréganiste.

Certains de nos instituteurs entrent dans la carrière assez souvent faute de mieux et comme pis-aller. Ils y vont parfois sans la préparation indispensable qui leur donnerait la maîtrise, l'autorité morale exigible chez qui se voue à l'Education de la jeunesse. Je le répète : pour être un professeur accompli, il ne suffit guère qu'on ait comme bagage de profondes connaissances acquises. Il faut encore, il faut surtout posséder l'art de transmettre cet acquis, avoir le don de parler à la fois au cœur et à l'esprit de l'enfant. Si donc nous voulons d'un personnel enseignant qui se distingue par la compétence, les aptitudes et la vocation, force nous est de le former méthodiquement, et cette formation ainsi entendue, pourra difficilement devenir une réalité, tout le temps que nous n'y aurons point pourvu par la création des écoles normales qui nous manquent.

Il y a, certes, dans notre personnel laïque de l'enseignement à tous les degrés, des personnalités remarquables, chez qui une vocation innée s'alliant à un dévouement poussé au degré du sacerdoce et de tous les sacrifices qu'il comporte, — réalise incontestablement le type parfait de l'instituteur sans reproche. Cela démontre qu'il ne dépend que de nous de faire des professeurs en

tel nombre qu'il peut nous en falloir, tout comme d'ailleurs nous faisons des avocats et des médecins.

L'intelligence de l'haïtien se prête admirablement à toutes les spécialisations du savoir. Quand donc sera enfin venue la période si désirable de création de toutes les carrières dont l'impérieux besoin se fait sentir chez nous, on le verra s'y jeter avec ardeur, s'y consacrer avec persévérance, et rendre à la communauté la diversité des services qu'elle sera alors en droit d'attendre de chacun.

Dans le domaine particulier de l'enseignement, non seulement la carrière est à créer, mais encore elle doit être rendue moins ingrate pour ses professionnels. C'est un métier fort honorable que celui d'instituteur, mais il est en même temps des plus pénibles et absorbants ; il use son homme par la continuelle contention d'esprit, la perpétuelle dépression de forces qu'il lui impose. Lors donc qu'un citoyen y dépense son intelligence, son savoir et son dévouement, il doit être en retour assuré du service régulier du salaire qui lui est alloué, salaire le plus souvent trop modeste, et toujours réduit à la plus simple expression par un change insatiable. Il doit de plus être stimulé à montrer du zèle, par la certitude de gravir les hauts degrés de sa profession, en récompense des réels services par lesquels il aura pu se signaler, et par l'assurance qu'une pension de retraite équitable mettra ses vieux jours à l'abri de la misère.

En un mot, l'intérêt bien entendu de l'enseignement commande primo : que nous ayons des professeurs de carrière, préparés dans les écoles normales ; — secundo : que nos instituteurs de tous ordres et de toutes branches ne soient point

choisis ailleurs que dans leur cadre ; — tertio : qu'il y ait pour eux des conditions d'avancement où les seuls titres exigibles soient ceux qui procèdent à la fois d'une solide compétence, de l'ancienneté, et d'une carrière laborieusement remplie ; — et qu'enfin le professorat et la politique n'aient jamais rien à démêler ensemble.

Dans de pareilles conditions scrupuleusement remplies, le professeur, zélé et dévoué au sens vrai du mot, aura le véritable culte de sa profession. Il saura descendre en lui-même, méditer sur l'importance du contrat qui le lie en quelque sorte à la société, à son pays ; il se rappellera que le rôle volontairement, délibérément accepté par lui, constitue pour l'homme de cœur et le bon citoyen la plus lourde, mais aussi la plus honorable des responsabilités : celle de former l'esprit de la jeunesse, de préparer des hommes dont le haut caractère devra être le principal apanage de la nation.

Mais le cadre matériel où se meut l'instituteur haïtien, n'est pas toujours, hélas ! convenablement approprié à sa haute destination. Les locaux de nos écoles, le matériel dont elles sont pourvues, présentent trop souvent un aspect misérable, peu fait à la vérité pour produire sur l'esprit, la bonne impression qu'on aimerait, qu'on devrait rencontrer toujours dans une maison d'Education.

Il est d'une utilité incontestable que ces locaux répondent de façon absolue à toutes les conditions qui constituent la rigoureuse observance de la bonne hygiène. Et le matériel scolaire lui-même, ne saurait être réputé un objet indigne de notre attention ; lorsqu'il est convenablement constitué, soigneusement entretenu, et toujours

renouvelé à temps, — c'est tout profit pour l'enseignement.

En somme, cet ensemble de choses essentiellement exigibles, ne sera pas de peu d'influence sur la marche des écoles, sur le prestige qui en sera la puissante caractéristique, et les progrès que, — toutes choses égales, — elles pourront réaliser. Dans toutes les branches de l'humaine activité sans exception aucune, quand le milieu est mal fait, quand on n'y voit point régner un ordre parfait et une certaine propreté que je qualifierai décente ; quand la constitution régnante, en un mot, décèle un certain mépris ou même l'insouci des règles de commodité, d'amour-propre et de bon goût, — l'esprit est toujours mal enclin au devoir, il est en tout cas exposé, par l'ambiance même, à contracter l'habitude néfaste du laisser-aller.

Pour l'honneur donc de la République, aussi bien que dans l'intérêt de l'enseignement national, ces considérations méritent de nous préoccuper sérieusement. Car en prenant soin de l'Education de la jeunesse, il nous est fait l'obligation de ne rien négliger, ni laisser au hasard, de tout ce qui doit nous conduire sûrement à cette fin nécessaire. Plaçons les maîtres et les enfants des écoles dans un milieu propice et attrayant ; ayns enfin nos maisons d'enseignement, organisées de telle sorte que, dès les premiers pas qu'ils y feront, ils éprouvent une impression favorable dont l'action salutaire aidera puissamment au succès des études. Sans compter que du coup, nous aurons inculqué à la jeunesse, de concert avec la famille, le goût du beau et les habitudes d'ordre qui ne sont pas de médiocres attributs chez l'homme bien éduqué.

Nous aurons bientôt à Port-au-Prince un Lycée d'aspect monumental. Cela est fort heureux pour

le pays et pour cet établissement important. Les valeurs qu'on aura dépensées pour doter la capitale de ce monument d'une si haute utilité publique, auront eu au moins, un emploi profitable à la communauté.

Lorsqu'en 1899, en ma qualité de représentant du peuple, je disais que l'état de délabrement du lycée Pétion était une honte nationale ; quand j'affirmais alors que notre amour-propre devait énormément souffrir, si nous mettions cette ruine en parallèle avec les édifices où logent respectivement : Ste Rose de Lima, St-Louis de Gonzague et le Séminaire ; et qu'enfin, au moyen des fortes sommes dépensées périodiquement sous prétexte de réparations du lycée, on pourrait le réédifier dans des conditions convenables ; — quand j'eus consigné dans un document officiel (1) ces réflexions si pleines de justesse, de sens et de raison, — les hommes qui *régnaient* alors, estimèrent que j'avais lancé une bombe anarchiste entre les jambes du gouvernement. Cependant, à la réflexion, ils en vinrent à reconnaître que j'avais dit vrai, et tout en me notant au crayon rouge, ils commencèrent néanmoins le nouveau lycée.

Partout où je trouve un fait à l'actif de nos gouvernants, j'éprouve un vrai plaisir à le consigner, à les en louer dans la mesure où ils le méritent. Quelles que soient les circonstances qui ont précédé le commencement du nouveau lycée, il y a là un fait dont il faut tenir compte à ceux qui ont entrepris cette construction. Or, toutes passions doivent se taire, en présence des faits qui sont comme une évidence du bien.

En outre, et contrairement au faire habituel de nos gouvernements, celui du général Nord ayant

1. La Réponse à l'Exposé de la Situation.

trouvé le travail en cours d'exécution, a eu l'heureuse pensée de ne pas l'abandonner. Il l'a continué, et voilà qu'aujourd'hui, grâce à cet esprit de suite dans le bien, nous avons un beau lycée qui peut soutenir la comparaison avec Ste Rose de Lima, St Louis de Gonzague, le Séminaire et N. D. du Sacré-Cœur. C'est un soulagement pour l'amour-propre national, et chaque fois que nous l'éprouverons, ce sera justice d'en rendre témoignage à qui nous l'aura procuré.





# CHAPITRE XV

## L'Etat Educateur

Dans une étude consacrée à un sujet aussi complexe que l'Education, je ne pouvais me dispenser de considérer, au moins sommairement, le problème de l'instruction qui en est inséparable. Ce sont, en effet, deux parties intégrantes d'un même tout, deux termes d'une même unité plénière, deux éléments intimement combinés, indissolubles, en ce sens qu'ils sont fondés sur un principe unique : l'amélioration indéfinie de la mentalité.

Toute progression sociale se réclame de ces deux forces en cohésion ; partout où l'homme s'émancipe de l'animalité, se cultive et s'efforce de réaliser ses aspirations au mieux, il est obligatoirement soumis à la discipline que lui imposent les sévères lois de l'Education. Et comme fortifier le corps, améliorer le cœur et l'âme, — en d'autres termes, transformer l'être physique et

l'entité morale, — ne va point sans qu'il soit fait à l'esprit sa juste part, il s'en déduit que le dualisme qui, de prime abord, semblerait séparer l'Education de l'instruction, n'existe pas dans la réalité des faits.

Je raisonne, bien entendu, au point de vue de l'homme chez qui toutes les facultés natives ont été travaillées dès le bas-âge, sous l'action bienfaisante et continue de la direction première ; de l'homme qui, dans la seule mesure de ces facultés mêmes, se présente complet sous le champ de l'observation. Car dans ces conditions, il apparaît vraiment une entité dans laquelle les deux éléments font corps et ne se séparent point. Et dans cette plénitude, toutefois, c'est encore le terme Education qui l'emporte ; c'est lui qui a la puissance et l'ampleur nécessaires pour n'être point exclusif de l'instruction poussée à tel ou tel degré de son développement. Tandis que la réciproque ne s'observe pas toujours, c'est-à-dire qu'il se peut faire qu'en certains milieux, l'instruction plus ou moins bien soignée, ne marche point de pair avec la forte Education qui pourtant, doit être toujours le principal levier de sa puissance.

La question se pose de savoir lequel est préférable, de l'enseignement libre en règle absolue, ou de l'enseignement placé sous l'obédience de l'Etat ? Quel que soit le système adopté, l'essentiel en cette espèce, c'est une organisation qui réponde entièrement à nos besoins sociaux, et dont la justification définitive ne se trouve ailleurs que dans les résultats remplissant pleinement le but poursuivi. Ce sont ces résultats qui comptent après tout, et qui seuls peuvent démontrer l'excellence des moyens qui les auront fait naître, du mode fonctionnel de l'organe d'où

vient l'impulsion initiale. Ce qui importe donc, ce qui est pour nous d'un capital intérêt, c'est qu'une Education forte, prévoyante et virilisante, saisisse nos petits haïtiens dès la plus tendre jeunesse, et que par transformations successives, elle en fasse des citoyens pourvus d'une suffisante énergie pour être les facteurs en action d'une société évoluant dans l'ordre et forgeant son bien-être.

Aux Etats-Unis d'Amérique, l'enseignement est plutôt libre, c'est-à-dire que dans la grande majorité des cas, ce sont les citoyens, tout au plus les municipalités, qui assument la tâche d'éduquer et instruire la jeunesse (1). Ce qui simplifie la besogne de l'Etat, et la réduit au simple rôle de surveillant et de contrôleur, qui est pour lui de droit et d'obligation à la fois, en semblable affaire. Car en tout état de cause, il est placé pour savoir comment sont organisées et comment fonctionnent les maisons d'Education ; il ne lui appartient pas de rester indifférent à une question si grave et si importante, eu égard aux grands intérêts sociaux qu'elle embrasse.

Or, les résultats obtenus sont merveilleux en ce pays qui reste l'un de ceux où la proportion est le plus élevée, des hommes sachant lire et écrire d'un côté (2), et de l'autre, demandant à leurs dix doigts, à leur seule volonté, la solution du problème de l'existence.

L'accès de l'Union Américaine est interdit aux ignorants et aux individus ne justifiant pas de la

---

1. Aux Etats-Unis, il n'existe pas de ministère de l'Instruction publique à proprement parler. Il n'y a qu'un simple Bureau d'Education exerçant le haut contrôle de l'enseignement, et canalisant les différents systèmes d'Education dans ce pays de près de 100.000.000 d'habitants.

2. C'est en Suisse qu'il y a le moins d'illettrés ; ensuite viennent l'Allemagne, la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique.

possession de *20 dollars au moins*, comme premier moyen de se suffire. « Ni ignorants ni mendiants ! » telle est leur formule défensive en cette espèce importante, formule à laquelle ils viennent d'ajouter ce complément significatif : — « Ni aucun rebut des autres sociétés ! » — Car l'homme déjà flétri par la justice de son pays, n'entre pas aux Etats-Unis, ainsi qu'on l'a signifié dernièrement au frère de la désormais célèbre Mme Humbert, qui, venu pour se fixer à New-York, fut contraint de s'en retourner en France.

L'admirable tempérament anglo-saxon se montre, en cette matière de l'enseignement, comme en toutes choses d'ailleurs, dans son maximum de vigueur, sous les espèces d'une initiative individuelle arrivée à sa complète maturité, déchargeant l'Etat d'une notable partie de la chose publique.

En Haïti, j'opine en faveur de l'enseignement organisé par l'Etat, fonctionnant sous son contrôle direct et immédiat. Cette opinion se fonde sur ce que nous sommes un petit peuple dont la génèse a été précédée et entourée de circonstances certainement uniques dans l'histoire du monde. Dans notre société en formation, les obligations des pouvoirs dirigeants se présentent sous un jour tout autre que ce qu'elles sont ailleurs. L'Etat est plus foncièrement éducateur par devoir, en un pays où l'Education est peu faite ou entièrement à faire.

Pour n'envisager que la seule Union Américaine comparativement à nous, c'est une nation qui avait la pratique de toutes les libertés, avant même que de naître à la complète autonomie. L'américain d'avant 1783 était déjà un homme, il était citoyen d'un pays où, par tempérament et par principes, ils ne subissent aucunes entraves

à l'exercice de leurs facultés. Or, la principale vertu de la liberté arrivée à la plénitude, c'est d'augmenter proportionnellement la valeur individuelle.

Les conditions diffèrent pour nous du tout au tout, et en ce qui touche à la libre disposition de soi, comme la comprennent les citoyens américains, nous en sommes encore à une période de tâtonnements dont il ne m'appartient guère de préciser la durée. Et tout le temps que la liberté ne sera, chez nous, débarrassée de toutes entraves, l'initiative privée pourra se manifester par place, s'essayer et montrer la bonne volonté, la force utile dont elle est certes capable, elle n'atteindra jamais à son ultime épanouissement. Raison de plus pour nous dépêcher de sortir de nos tâtonnements, pour ne pas ajourner indéfiniment la fin de la période nébuleuse dans laquelle nous semblons nous complaire décidément un peu trop. Car il est temps enfin de préparer par l'Education, la venue prochaine et certaine de la seconde émancipation qui sera pour nous le complément nécessaire de celle que 1804 a consacrée.

Je veux de l'enseignement donné, dirigé, surveillé et contrôlé par l'Etat, mais à la condition qu'il ne perde jamais de vue la réelle portée, la haute délicatesse de cette fonction qu'il exerce au nom et pour compte du corps social. Sa responsabilité est en raison directe de l'importance de la tâche, — et la tâche est immense !

Eduquer la jeunesse n'est pas un travail quelconque, puisqu'il s'entend de la création même de la société, et qu'on ne les crée point en dehors des conditions où elles puissent s'affirmer par la valeur personnelle de chaque citoyen, c'est-à-dire envisager en sa complexité le problème du perpé-

tuel devenir, en dégager les termes, en chercher et trouver la solution.

Avisons à pourvoir l'enseignement à tous les degrés, d'instituteurs formés à bonne école, possédant de tous points la science, l'art et la maîtrise de leur profession ; mettons-les de toutes façons en position de répandre largement l'instruction dans toutes les couches de la société, et dès lors. l'enseignement laïque émancipé de la trop longue série d'entraves de tous ordres qui le paralysent en neutralisant les bonnes dispositions de ses membres, se trouvera en mesure d'entrer sous tous les rapports possibles, en concurrence avec l'enseignement congréganiste. Ce sera pour la jeunesse et pour la communauté haïtienne un progrès véritable, utile et fructueux, que cette lutte à armes égales, où chacun des concurrents n'aura d'autre visée que de faire mieux, parce que l'autre aura fait bien.

Toutefois, cet enseignement donné, surveillé et contrôlé par l'Etat responsable, conscient d'une si haute obligation, ne saurait exclure aucunement l'absolue faculté pour les citoyens de s'y adonner hors l'Etat et à côté de lui. D'ailleurs la chose est consacrée dans la constitution elle-même, non point à titre de pure faculté, mais plutôt avec le caractère d'un droit positif.

Au reste, nombre de citoyens de l'un et de l'autre sexes se sont fait remarquer chez nous dans l'enseignement privé, dépensant largement, dans cette pénible carrière, une science remarquable et un dévouement sans limite, qui leur sont un titre précieux et incontestable à la gratitude nationale. Et même, en cette espèce, il est notoire que l'initiative privée, encore que peu développée chez nous, est tout de même en posi-

tion de suppléer avantageusement l'Etat, dans plus d'une branche spéciale de l'enseignement.

Il suffit aux haïtiens pensants de vouloir, — de comprendre enfin que c'est de leur part un tort de laisser à l'Etat toute la besogne, toute la charge de l'Education.

Dans une matière de si grande importance, il est des noms qui tranchent dans l'Education de la jeunesse, et dont le souvenir est impérissable. Séguy Villevaleix, l'immortel Coyau, Auguste Mathieu, Pierre Ethéart et Plésance, parmi les disparus, — Mme Ve Belmour Lépine (1), la respectable doyenne de nos éducateurs, William Léon, L. C. Lhérisson, Mme Ve Cicéron Joseph et Mme Ve Paret, parmi les vivants, — sont des personnalités désormais illustres dans l'enseignement privé en Haïti.



1. Frappée par l'âge et ses fatigues, Madame B. Lépine s'est retirée de la carrière depuis peu. Le Corps Législatif lui a voté une rente viagère de cent gourdes par mois.



# CHAPITRE XVI

## Le Patriotisme Haitien

Au nombre de nos grands devoirs sociaux et nationaux, il en est un que nous avons moins le droit de négliger qu'aucun autre, au point de vue éducatif, c'est la formation du patriotisme haïtien. Le patriotisme d'un peuple est partie intégrante de ses mœurs mêmes, et conséquemment, il figure au premier plan de son Education.

Dans la famille comme sur les bancs de l'école, la nécessité s'impose d'infiltrer, d'inoculer à nos enfants, comme un virus salutaire, l'amour de leur pays, le culte, l'adoration du sol où ils ont germé et poussé, où ils sont appelés à devenir des hommes et se tailler une destinée.

Je n'entends point le patriotisme selon la fausse notion que nous en avons le plus souvent, et comme il trouve place d'ordinaire dans nos déclamations sonores qui seraient amusantes, si elles

n'enfantaient parfois des conséquences de nature à nous affliger. Ce patriotisme formulé, proclamé à fins d'intérêts personnels, est à remiser pour faire place à une conception plus saine du haut sentiment qui doit nous animer envers notre race et notre nationalité.

Nous avons constamment, pendant un laps séculaire, abusé du mot et piétiné la chose que ce mot formulait ; notre consigne désormais, c'est de faire un cas moindre de la formule, en apprenant la sincère pratique du principe lui-même. Et quand nous serons devenus véritablement patriotes dans nos faits, nos gestes, notre conduite enfin, notre patriotisme apparaîtra suffisamment pour nous dispenser d'en parler beaucoup, de le clamer sans cesse et sans preuves à l'appui.

Dans une société vieille seulement de cent ans, qui a épuisé la majeure partie de ce cycle en compétitions pour le pouvoir, qui les a solutionnées presque chaque fois sur les champs de batailles, la constitution régnante ne devait, ne pouvait être rien moins que favorable à l'éclosion du véritable patriotisme tel qu'il serait de nature à provoquer les sincères dévouements à l'intérêt national.

Nous avons tout le temps vécu sur le pied d'une profonde et désolante division ; nos visées politiques divergentes nous ont créé des préoccupations trop obsédantes en leur stérilité, pour ne pas exclure en définitive du concept haïtien, l'invariable attachement à une communauté dans laquelle chacun est l'adversaire acharné, sinon l'ennemi irréconciliable de quelqu'un.

Bien plus, notre Education elle-même n'a pas pu être de force à rectifier les penchants souvent condamnables qu'a fait naître en nous une politique mal inspirée dans ses causes prochaines, m il

dirigée dans ses allures tortueuses et son mobile dépourvu de toute grandeur.

Mais comme, en définitive, il faut à l'homme une patrie, un pays où il se repose, au moins temporairement, de sa coutumière turbulence et des déboires qu'il en a récoltés, — nous avons cherché cette patrie ailleurs, et nous avons cru la trouver en France. La France était tout indiquée pour devenir, par substitution insensible, la patrie que les haïtiens ne savaient pas trouver, ou plutôt qu'ils avaient presque détruite chez eux. Et cela, pour l'unique raison, — je l'ai déjà dit, — que n'ayant pas une langue codifiée, nous avons appris à penser et raisonner en français.

Or, la langue qu'un peuple cultive, qui lui sert à traduire ses impressions de la vie, doit nécessairement véhiculer dans son esprit les mœurs du pays auquel il emprunte son bagage philologique. Lorsque, concurremment avec cet emprunt, il a eu la maladresse de briser chez lui l'autel de la patrie, il peut lui arriver, sans qu'il s'en aperçoive peut-être, d'en ramasser les débris, et de le réédifier ni plus ni moins chez la nation qui reste son modèle en toutes choses.

Voilà l'état d'âme que nous avons fait naître en ce pays, non pas délibérément sans doute, mais précisément parce que nous n'avons jamais délibéré avec nous-mêmes, nous n'avons jamais cherché à prendre une sûre conscience de ce à quoi une communauté est obligée, lorsqu'elle veut faire son affirmation comme peuple.

Nos divisions d'un côté, de l'autre, une Education faussée par une préparation déplorable, et enfin l'inculcation progressive des mœurs et des goûts de la France, opérée par sa langue qui est nôtre, — ne devaient produire d'autre conséquence que de nous franciser à un degré presqu'ex-

clusif de l'amour de notre malheureux pays. D'où il résulte qu'en terre d'Haïti, l'Education et le reste, tout concourt à la formation de patriotes français !

Rapprochons cette génèse invraisemblable de la conception américaine du sentiment patriotique, et le parallèle mettra en pleine évidence le côté irrationnel, — pour ne dire rien de pis, — de ce patriotisme d'outre-mer que nous avons implanté chez nous.

Les Etats-Unis d'Amérique sont une branche du tronc anglais, qui par amour de sa liberté, de ses prérogatives et de ses privilèges, s'est détachée de ce tronc pour faire souche à part, et vivre de sa vie propre. A cette scission près, tout en ce pays-là est anglais : la langue d'abord, — la langue surtout, — et beaucoup les mœurs. Cependant, cette communauté de langue, cette presque similitude dans les mœurs, et même la filiation anglaise directe chez la majeure partie des familles américaines, — ne sauraient être mises dans la balance du patriotisme américain ; et conséquemment, l'amitié, l'affection même qu'ils peuvent accorder aux concitoyens d'avant 1783, aux ancêtres britanniques, — est reléguée tout à fait au second plan, si on la compare à leur amour inaltérable de la patrie qu'ils se sont faite. Cette comparaison même n'est pas chose concevable, tellement le patriotisme parle haut dans les cœurs de ces américains descendants d'anglais en ligne directe.

L'Amérique collective entretient des rapports très cordiaux avec sa sœur l'Angleterre ; les citoyens américains fraternisent partout avec les sujets de S. M. B. ; mais que vienne une question où les intérêts des deux peuples sont en divergence, un contesté anglo-vénézuélien par exem-

ple, — M. Olney télégraphiera carrément à lord Salisbury : « Rembarquez les soldats que « vous avez débarqués au Vénézuéla, sinon l'Amé- « rique sortira son épée du fourreau... »

Nous les haïtiens, nous aimons la France. C'est fort bien, puisque d'elle nous empruntons la langue, les mœurs et les coutumes ; et rien n'est plus puissant pour enfanter chez l'emprunteur la sympathie vivace, la sincère amitié, la solide affection envers son prêteur.

Par exemple, les congréganistes qui se dévouent à l'enseignement de notre jeunesse, sont français de naissance autant que de sentiments. Je proclame en toute loyauté qu'ils rendent de précieux services à la société haïtienne, car on ne franchit pas dix-huit cents lieues d'océan, pour venir répandre l'instruction en un pays, si l'on ne fait de la carrière un véritable apostolat.

A ce compte, les haïtiens n'ont le droit d'oublier ni méconnaître que depuis quarante et un ans, leurs enfants en grand nombre sont éduqués par les religieux et les religieuses. Et la dette de reconnaissance contractée envers qui nous instruit, est de celles qu'on n'a jamais assez payées.

Mais enfin, puisque c'est de France qu'ils viennent, nous ne pouvions pas décemment nous attendre à ce qu'ils prissent à tâche d'éliminer du cœur de nos enfants l'amour de la France, et d'y faire naître l'amour d'Haïti. Ils ont plutôt travaillé, sans aucune idée préconçue assurément, à la fortification du premier, et cela d'autant plus facilement, qu'ils trouvaient le plus souvent en nos fils et nos filles, un terrain de réceptivité préparé par les familles elles-mêmes.

Cependant, il faut loger en nos cœurs, avant tout et par-dessus tout, l'intransigeance patriotique,

et un pareil sentiment, naturel et obligatoire à la fois, n'est nullement incompatible avec celui qui, irrésistiblement, nous porte vers la France. C'est une simple affaire de compréhension de nos devoirs stricts envers nous-mêmes. La patrie d'abord, la France ensuite tant qu'on voudra : ce ne sera rien d'autre qu'un culte à deux degrés, le premier pratiqué sans la moindre adultération envers le pays natal, le second envers la grande nation française. Et à ce propos, je dois insister sur certaines considérations émises dans les premiers chapitres de ce livre, à l'effet bien entendu de ne donner prise à aucune équivoque dans les esprits. Je ne professe point l'opinion insensée qu'il faille élever une muraille de Chine entre la grande nation française et la République d'Haïti. Mais j'exerce un droit et j'accomplis un devoir, en plaidant devant la conscience haïtienne la cause du civisme haïtien.

Aimer la France, la visiter souvent, nous imprégner de ses mœurs, je n'y contredirai point, quand toutefois la preuve sera faite que cet amour et cette imprégnation consécutive sont profitables en toute évidence à notre nationalité, — au patriotisme haïtien. Car enfin, je ne cesserai de le répéter, et ma loyauté m'en fait même une obligation : nous pouvons trouver beaucoup à apprendre en pays français, — comme en tous autres d'ailleurs.

A côté de ses grands défauts, — et quel peuple n'a les siens ? — il a des qualités maîtresses qui font sa notoriété et sa puissance morale dans le monde. La France est l'une des nations laborieuses du globe ; Paris est l'une des villes où l'on travaille le plus en Europe. Dans la bourgeoisie française, il se rencontre les fortes vertus domestiques où réside la caractéristique particulière

de ce peuple, traditionnellement conservée à travers les âges, et transmise de génération en génération.

S'il s'agit pour nous d'emprunter à la France ces qualités, ces vertus-là, ce sera à notre honneur et à notre profit ; s'il s'agit de l'étudier par les bons côtés de sa civilisation, nous les assimiler et les transplanter en Haïti, nos goûts et nos penchants français auront par là même une évidente justification. Mais tout le temps que nous ne trouverons rien d'elle à imiter, à copier, hormis son luxe, ses défauts et ses vices ; tout le temps que nous continuerons à désapprendre le patriotisme à son profit, à mettre notre dignité aux enchères et ruiner notre pays, pour aller *jouir* de la France ; tout le temps que les voyages en ce pays n'auront pour nous que cette particulière saveur du luxe et des jouissances, — nous n'aurons fait rien d'autre que fouler aux pieds le véritable patriotisme haïtien, et au regard des français eux-mêmes, nous paraitrons inconséquents et ridicules, nous resterons les banqueroutiers du sentiment patriotique.

Le propos, vrai ou non, attribué à Guillaume II, savoir que « les haïtiens sont une bande de « nègres légèrement teintés de civilisation fran- « çaise, » — exprime en tout cas une vérité que nous ne saurions contester. L'haïtien est recouvert d'une teinte fort légère de civilisation française, et cela ne peut guère suffire pour lui donner droit à la considération et au respect, même en France

Pour monter à ce respect, à cette considération, il lui faut chercher, en France, aux Etats-Unis et partout, les sérieux éléments de sa progression. Il doit, par la sagace pratique d'un réel éclectisme, prendre de chaque centre civilisé

l'utile, le nécessaire, l'indispensable, pour créer la Civilisation Haïtienne. Car, j'y insiste, une légère teinte de civilisation, française ou autre, ne saurait avoir la vertu de nous faire une place parmi les nations en marche.

Mais comment est-on patriote, et comment pouvons-nous espérer de faire germer dans le cœur de chaque citoyen l'amour profond, le culte inaltérable de son pays natal ?

Le français de France adore sa patrie, parce que c'est celle où il a ses racines dans le sol même, où une tradition vieille de dix siècles fait luire devant son esprit l'idée française émergeant de la souche gauloise, à une époque où la vieille Gaule près nature était tributaire de Rome à l'apogée de la gloire et de la puissance. Il voit cette idée résister, survivre à César et à Rome elle-même ; pousser et grandir à travers les mille vicissitudes du moyen-âge ; s'affirmer et grandir toujours, souvent terrassée, mais se relevant sans cesse, et triomphant en définitive jusqu'aux temps modernes, jusqu'à l'époque actuelle.

Le français veut-il des sujets de méditation dignes d'alimenter en lui le feu sacré du patriotisme? Il les trouve dans l'histoire de ce grand et beau pays, où à chaque page se rencontrent, en bonne comme en mauvaise fortune, dans la gloire comme dans les revers, des leçons édifiantes et instructives, laissant en son âme l'empreinte profonde, ineffaçable, de cette idée française faisant relief dans l'histoire du monde.

Il prend contact avec l'ancienne Gaule résistant au joug de César, et survivant au formidable empire romain ; avec Charlemagne dominant l'Europe de toute l'étendue de son génie incomparable ; il assiste au déclin du soleil carolingien, à son extinction presqu'absolue, sous les faibles

successeurs du grand empereur; il voit la France envahie, subjuguée, démantelée par les anglais vainqueurs de Charles VII; il voit Jeanne d'Arc, — une vierge! — illuminée par le sentiment patriotique, ranimer le courage abattu des français, sauver le territoire et la couronne; il voit la monarchie bourbonnienne, ses erreurs, ses fautes et sa fin tragique; il voit la Révolution avec ses misères et ses grandeurs, Bonaparte et Napoléon, c'est-à-dire la gloire républicaine impérissable, l'épopée impériale portant la puissance et le prestige de la France à leur apogée; il voit l'éclipse de cette puissance en 1814 et 1815, la troisième invasion en 1871, c'est-à-dire son pays trois fois bridé en cinquante-sept ans par l'envahisseur implacable. Il voit enfin une nouvelle France, celle des principes de 1789, constituée en 1870 sous l'égide de la liberté.

Or, le vrai patriotisme ne s'attiédit pas, il s'éteint encore moins, sous le flot des épreuves de la patrie. Lorsqu'elle est malheureuse, ses véritables enfants pleurent et gémissent sur ses malheurs, mais ils n'y voient jamais une cause pour la délaisser et faillir à leurs devoirs envers elle. Ce serait de leur part lâcheté et désertion, et la France cesserait d'exister, à la grande honte de messieurs les français, si à chaque assaut d'épreuves qu'elle subit, ils en prenaient occasion pour chercher ailleurs une patrie plus heureuse, et qu'ils trouveraient plus digne, par cela seul, de leur vénération.

La mère qui nous a portés dans ses entrailles, enfantés dans la pâmoison de la douleur, qui nous a nourris de son lait généreux, qui nous a couverts de son dévouement inaltérable, qui a subi, ou mieux s'est imposé toutes les formes de privations et de souffrances pour faire de nous des hommes,

nous lui devons en retour un éternel tribut d'affection en tout état de cause. Mais quand elle est aux prises avec le malheur et ses accablements, ce nous est une obligation de la relever, la consoler, la soutenir, la fortifier. — et faire d'elle plus que jamais notre idole. Car la maternité dans le monde a l'ampleur, le caractère incontestable d'une divinité, d'une tutelaire providence devant laquelle il n'y a, pour ceux qui tiennent tout d'elle, d'autre posture que l'adoration perpétuelle.

La Patrie, c'est la mère collective, de qui nous procédons tous, à qui nous sommes redevables de tout. C'est la grande aïeule respectable et vénérable, qui se reproduit et revit perpétuellement en nous, envers qui nous ne serons jamais assez prodigues d'amour, de soins et de reconnaissance. Elle a sur nous un droit de créance légitime, absolu et privilégié, qui ne sera jamais liquidé, malgré le nombre et l'importance des paiements effectués.

Le propre de tous les procréateurs, c'est, à un moment donné, de ne vivre ni pour eux ni par eux, mais plutôt pour et par les enfants et petits-enfants sortis d'eux. Combien donc ne devons-nous pas couvrir de notre tendresse, réchauffer de notre dévouement sans limite, ces vieux prodigues d'eux-mêmes, qui n'ont désormais d'autre soutien dans la vie, d'autre raison de vivre, que l'attachement de leur descendance ? Or, en tête de la série ancestrale, figure la patrie qui les résume et les incarne. Heureuse ou malheureuse, aimons-la ! Aimons-la surtout dans le malheur, par esprit de solidarité, et parce que la famille est menacée de désagrégation, partout où les membres n'en sont unis les uns aux autres par les liens de l'affection indissoluble. Et ici la famille, c'est la nation elle-même.

Les causes génératrices et conservatrices du sentiment patriotique, que j'ai trouvées en France, ce serait me répéter que de les chercher en d'autres pays où d'ailleurs se rencontrent, comme chez elle, des hauts et des bas dans l'histoire, des heures glorieuses et des minutes sombres. A cet égard, ce qui est vrai de la France, de sa naissance aux jours actuels, ne l'est pas moins de l'Allemagne, de la Hollande, de la Suisse, de l'Angleterre, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, et de toutes les communautés humaines conscientes d'elles-mêmes.

Les vicissitudes nationales ne sont pas, en ces pays-là, des circonstances qui fassent dépérir le culte de la patrie, — au contraire. Après chaque tourmente, — et toutes les nations ont les leurs, — les citoyens se ressaisissent, et ils travaillent à rendre la patrie, la grande aïeule adorable, — plus forte, plus puissante, plus respectée que jamais.

Que si nous envisageons un tel sentiment dans les milieux coloniaux, nous verrons la Jamaïque, dépendance de l'empire britannique, aimer l'Angleterre qui n'est pas seulement la métropole pour les jamaïcains, mais qu'ils considèrent comme leur patrie. Ainsi des Antilles françaises pour la France, ainsi de toutes autres. C'est l'injustice, la violation des droits, la méconnaissance des devoirs, qui souvent obligèrent certaines colonies à se détacher de leurs métropoles, — exemples : l'Amérique échappant à l'Angleterre en 1783; Saint-Domingue brisant en 1804, les liens qui la retenaient sous la dépendance de la France; Cuba luttant près d'un siècle à cesser d'être « le plus beau fleuron de la couronne d'Espagne ».

Chez nous, les haïtiens fils de 1804, c'est-à-dire des misères sans nombre d'avant les guerres mé-

morables de l'Indépendance, et des gloires manifestes moissonnées à la Crête-à-Pierrot, à Vertières et partout dans nos plaines où se vida la décisive querelle de la Liberté contre l'oppression, — le patriotisme ne devrait pas être une question posée, non encore venue à complète et radicale solution. Dans les familles comme dans les écoles nous sommes contraints d'ouvrir les cœurs de nos enfants au culte de la patrie. La chaumière du pauvre aussi bien que le palais du riche, doit être un temple consacré à ce culte, à cette idolâtrie obligatoire.

Cet autel voilé aux trois couleurs françaises ou allemandes, débarrassons le de ce voile qui n'a point de place légitimement indiquée dans notre religion de la patrie, — et recouvrons-le, soigneusement de la petite, mais glorieuse nappe bicolore haïtienne. Cet autel que nos dissentiments nous ont fait piétiner et briser, que nous avons la tendance à réédifier sur les rives de la Seine. — ramenons-le en terre d'Haïti, et le reconsacrons au vrai culte de la patrie haïtienne, la seule qui soit la nôtre sans conteste.

C'est un travail de réaction à faire dans les esprits, et je le répète, — la besogne appartient obligatoirement à nos mères, à nos pères de famille, et à nos instituteurs. Si je condamne l'envoi de nos enfants en France, dans les conditions qui les exposent pour la plupart à déserter l'amour du sol natal, je suis obligé *à fortiori* de condamner aussi l'Education faite en Haïti même, et qui ne prend pas à tâche *d'haïtianiser* notre jeunesse dans toutes ses fibres, de leur infiltrer les maximes génératrices du culte de leur pays. Réagissons, il y a là une nécessité sociale et nationale; réagissons, car il ne faut pas que périclite en nos

mains l'Idée Haïtienne si glorieusement éclose en 1804. (1)

Je ferme ce chapitre par un vœu qui est en même temps un solide argument en faveur du patriotisme. Que les haïtiens, respectueux de leurs droits réciproques, fidèles en toutes choses au devoir, obéissant aux règles de l'éternelle justice, — renoncent enfin à la désespérante habitude de régler leurs différends à coups de fusil. Cela est stupide et meurtrier ; cela nous fait baisser chaque fois de plusieurs crans dans l'estime de l'étranger ; cela crée un gros danger pour notre pays ; — cela tue la patrie ! La libre discussion des affaires nationales, oui ! Les luttes sanglantes et sauvages, non ! — la Patrie nous crie : Assez!....



1. M. W. Bellegarde vient de faire paraître un Cours de Civisme pour nos écoles. Cet ouvrage, qui a reçu l'approbation du département de l'Instruction publique, ne vient pas trop tôt, et il peut contribuer à cette salutaire réaction que j'appelle de tous mes vœux.



# CHAPITRE XVII

## LES MEMBRES ET LE CERVEAU

### LE FILS DE FAMILLE.

Ce que j'ai pu dire des écoles rurales, du chef des métiers, est vrai à tous égards des écoles urbaines, où l'on se borne à un enseignement exclusif de toutes matières professionnelles. A ce point de vue particulier, nous sommes victimes d'un préjugé qui, entre plusieurs autres, exerce en notre pays, une action funeste et pernicieuse.

L'haïtien en général fait deux parts, des professions auxquelles un homme peut s'adonner : celles prétendues nobles, et qui donnent à qui les exerce une auréole de grand seigneur, telles que le droit, la médecine et les hautes charges de l'administration ; — celles réputées roturières et dégradantes, à savoir le travail de la terre, et en général tous les métiers où l'on semble tirer parti des mains plutôt que du cerveau. Aux premières vont toutes nos préférences, et il

est de bon ton que personne ou presque ne se *salisse* au contact des secondes.

Cette conception, cet entendement particulier qui a pris droit de cité dans l'esprit des haïtiens, explique le mépris que nous affichons pour les métiers, et le délaissement du plus honorable d'entre tous, celui de cultivateur.

Nation comme individu, on ne vit pas que du cerveau, et les manifestations de la vitalité résultent d'un ensemble de phénomènes harmoniques, dont chacun apporte sa contingence particulière au parfait fonctionnement du système organique. Que par suite d'une perturbation quelconque, compromettant son mode fonctionnel, sa vitalité propre, un organe manque à l'appel de la fonction spéciale qui lui est attribuée, le corps entier s'en ressent, et l'économie générale elle-même peut s'en trouver gravement atteinte.

Une section ne doit pas être attelée au service d'une autre, mais chacune a pour mission de contribuer efficacement au bien commun, — ce qui est, après tout, la meilleure façon de travailler pour soi. C'est comme dans l'apologue: *Les Membres et l'Estomac:* à chacun sa besogne particulière, — et il n'y en a point d'inutiles, -- et tous réunis concourent à l'accomplissement intégral de la grande besogne commune, à laquelle aucun ne peut se dérober.

De même nous ne pouvons vivre du seul cerveau, à l'exclusion des autres organes, de même aussi nous ne saurions avoir la prétention de créer un système vital d'où l'action du cerveau serait bannie. Car aucune véritable création ne se réalise sans avoir passé par ces trois phases indispensables: conception, élaboration et enfantement. A la première phase, l'idée est en germe; à la seconde, elle subit ses nécessaires tritura-

tions; à la troisième, elle éclôt. C'est le travail cérébral complet, mis à point et démontrant la puissance de nos facultés créatrices.

Ce centre directeur logé dans la boite crânienne, nous est encore indispensable en ce sens qu'il constitue en quelque sorte la boussole qui nous oriente, nous guide et nous empêche de faire fausse route. Son développement, son perfectionnement poussé au plus haut degré possible, répond donc aux impérieuses nécessités de notre évolution. Mais comme toute évolution exige, en même temps qu'une orientation sûre, des efforts dans l'ordre physique, auxquels doivent contribuer des membres solidement constitués, mis en mouvement par des articulations en parfaite intégrité fonctionnelle, il s'en déduit naturellement l'obligation de fortifier ces membres, de prévenir, d'empêcher l'enkylose de ces articulations.

En d'autres termes, nous sommes sollicités, — contraints plutôt, — d'impérieuse façon, à faire monter sans cesse le niveau intellectuel de la nation, puisque tout homme débarrassé des entraves de l'ignorance, est par là même libéré de tout ce qui pourrait le retenir hors la voie de son salut. Le parfait idéal pour un peuple qui veut évoluer, c'est de détruire l'ignorance dans son sein, par où il aura supprimé dans leurs racines mêmes, les abus, les exploitations, les préjugés dont la masse de la population est toujours la victime résignée, et souvent la complice inconsciente.

Tous les errements par lesquels nous avons failli sombrer si souvent, la trépidation désordonnée qui est la caractéristique de notre vie nationale, les turpitudes que nous avons constamment subies, les iniquités dont la seule évo-

cation nous désole et nous afflige, ont été engendrés par deux causes principales, savoir : l'Éducation mal faite de ceux qui sont en haut, la profonde ignorance de ceux qui sont en bas. Cette ignorance fait le peuple vulnérable : exploité de droite et de gauche, celui-ci garde la posture résignée de l'agneau qui sait devoir être tondu par prédestination, ensuite écorché et mangé.

Mais reconnaissons-le tout de suite, et disons-le bien haut à la génération d'haïtiens qui porte aux temps actuels, la responsabilité de notre avenir: l'ignorance n'est pas la seule cause de la longue série des misères morales ou autres qui nous dépriment, nous souillent et nous démoralisent. Il en est encore d'autres qui sont des facteurs aussi puissants qu'elle, et dont les effets sont peut-être plus directs et plus immédiats sur notre état social. Car, à quelques rares exceptions près, ces misères affectent notre société dans toutes ses couches: personne n'y échappe, et elles sont même plus visiblement hideuses parmi ceux d'entre nous qui ont eu la faveur de cultiver plus ou moins leur intelligence. Ici, j'entre dans le cœur de la question qui se trouve posée devant notre conscience de peuple libre, — ou prétendu tel.

Nous périssons par manque de carrières, ou bien nous vivons dans l'étiolement, — ce qui est, à n'en point douter, la pire façon de périr. Nous sommes un peuple jeune, plein de force et de vigueur; mais ces forces restent inemployées quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent; cette vigueur sommeille, ou bien elle est dépensée, — gaspillée, — en actions turbulentes, toujours sans utilité pour nous, et fort souvent nuisibles au pays comme à nous-mêmes.

Le jeune haïtien quittant l'école à dix-huit ou vingt ans, est en général condamné à l'inaction,

à la vie végétative, par la simple raison qu'il se trouve jeté dans un milieu où les conditions de son avenir n'ont pas été prévues, et conséquemment, ne sont rien moins qu'assurées. Son existence vide d'utilités, fait pour lui le présent sombre et nul, le lendemain compromis ; cela lui constitue une perspective de découragements accumulés, dans laquelle son pays et lui sont confondus en la même posture insignifiante, effacée et dégradante. Mais comme il faut passer le temps, il verse dans la débauche ; comme il faut manger, la machine humaine réclamant du combustible, il porte ses sollicitations à l'Etat-Providence, il va grossir le bataillon des fonctionnaristes, — lorsqu'il n'embrasse la carrière d'emprunteur, si répandue en nos grandes villes !... Et en définitive, à qui le questionnerait sur l'emploi de lui-même, sur l'usage de ses facultés, il serait en position de répondre, comme autrefois Sieyès : « J'ai vécu !... »

Je parle, bien entendu, au point de vue de la généralité, et il est de toute évidence qu'à ce point de vue-là, l'état moral et social né de notre manque de prévoyance, n'est point meilleur, hélas ! que je ne le montre. Les exceptions, car il y en a certainement, ne peuvent que confirmer la règle comme elles le font toutes, et en tout cas, je n'écris pas pour les exceptions.

Il est dans notre société, un type qui a fait école, qui règne parmi nous, et que nous coudoyons un peu partout, — c'est celui que décore la dénomination vaniteuse de « Fils de famille ». Le lecteur l'aura déjà rencontré dans les premiers chapitres de ce livre, dévorant à longues dents les ressources de ses parents ou les subsides de l'Etat, avec les filles légères de Paris.

Le « fils de famille », ce ménechme accompli

du « fils à papa » germé dans l'atmosphère parisienne, est un produit de nos mœurs nationales, des idées tissées d'erreurs qui régissent notre entendement de la vie et de la constitution sociale. D'une façon toute relative, — tout est relatif en Haïti, — il a de l'instruction, du moins il possède un bagage de connaissances toutes en surface, qui lui permet de se présenter avec une certaine correction, une aisance réputée de bon ton, dans les cercles où il milite. Dans ces cercles-là, d'ailleurs, il est des mieux cotés, considérés, choyés, parce que de sa mise, de toute sa personne, se dégage un ensemble de *distinctions* qui lui donne droit à l'épithète « bien » poussée aux limites du superlatif. En somme, il a le réel bénéfice d'une situation acquise : il est roi, il est prince, duc ou marquis de la fashion haïtienne.

Au point de vue de l'intellectualité, il possède une réthorique qui passe pour être fleurie, laquelle émaille tous ses discours, et leur communique un ragoût des mieux prisés. Au demeurant psychologue, cultivant l'art de scruter l'âme humaine, de la palper jusque dans les replis qui lui servent d'habitacle, — il ne dédaigne pas les exercices de la chiromancie, estimant avec raison que cette science offre d'infinies ressources aux intelligents et aux habiles. Il analyse l'entité humaine, prise en son essence plutôt féminine, et c'est avec un talent remarquable qu'il applique sa méthode, — car il en a une, — d'induction ou de déduction, à faire « parler » la main, à tirer de sa forme, de la disposition de ses lignes, les augures de la destinée, qu'elle livre à qui sait les lui demander. Exercice plein de charme et d'attraits, où le jeune beau excelle à faire de la combinaison des lignes, la docile complice de ses idées galantes. . . . . . . . . . . .

« Le fils de famille » est ferré en histoire ; il y trouve des faits, des événements et des figures qui font un tel relief dans la chronologie du monde, qu'ils sont de tous points dignes de son admiration. Ce n'est pas toujours, et il est même fort rare qu'il se basarde dans les sentiers de l'histoire nationale, trop modestes à son estime. Nous tenons si peu de place dans l'humanité, et le rôle de la société haïtienne présente un intérêt si minime !...

C'est hors de notre minuscule domaine, et surtout en France, qu'on trouve des événements retentissants, glorieux et instructifs, et par là même dignes de captiver l'imagination, d'être loués et admirés. Le siècle de Louis XIV, — le grand siècle ! — la Révolution française, les guerres du premier Empire, voilà au moins de belles tranches d'histoire où des esprits cultivés peuvent se donner carrière, où des hommes bien pensants prennent contact avec les hautes maximes polico-philosophiques, les grands principes et les nobles sentiments.

Comme préférence politique, le « fils de famille » est quelquefois républicain, et alors il exalte l'Encyclopédie, il rend un éloquent hommage au coup de vent de 1793, qui nettoya la France d'une notable partie des fatras qui l'encombraient.

Mais ses penchants *innés* le portent plutôt du côté de la monarchie de droit divin. Il est fervent admirateur et partisan convaincu de cette brillante noblesse française, en tête de laquelle paradait le roi, et dont les titres sont paraphés des exploits accomplis à l'époque des croisades. Elle lui apparaît sous le jour glorieux d'une géniale prédestination où les chefs, les souches génératrices des familles reçurent l'initiation d'une supériorité native, infailliblement transmissible

à leur descendance. D'où cette théorie, ou mieux ce principe sur lequel nulle transaction n'est admissible : hors la noblesse, il n'y a que rustres et vilains, et c'est à peine si l'on daignera faire au génie, au talent, au mérite de toutes nuances et de toutes spécialités, l'insigne honneur d'en tenir compte.

« Je ne saurais m'inscrire contre l'élévation de l'homme, là du moins où la preuve peut être faite qu'elle est le résultat nécessaire d'un *labeur honorable*, la consécration ultime de ses efforts constants vers une amélioration de son sort, à laquelle tout être humain est obligé de travailler sans trêve. »

Nous sommes, et nous devons rester une démocratie, mais une démocratie où chaque individualité trouve largement accès dans l'estime et la considération de tous, à la faveur d'un mérite intrinsèque bien démontré, d'un travail utile bien évident.

Pour l'esthète entiché de noblesse, et qui se sent un atavisme particulaire légué par quelques lointains ancêtres inconnus, marquis d'Europe ou prince d'Afrique, le *to be or not to be* anglais peut se traduire ainsi : *être de la noblesse ou n'être rien.* Car c'est n'être rien ou pas grand'chose, — la nuance est ici imperceptible, — que d'être sorti tout nu du sein d'une mère quelconque, — d'avoir su, à la faveur d'un mérite personnel mis en valeur par un travail honorable, se faire un nom dans les lettres, les sciences, les arts ou n'importe quelle autre branche d'activité. Tout au plus, peut-on accorder à ces représentants de l'acquis par le labeur, qu'ils sont des utilités créées et mises au monde tout exprès par la prévoyante providence, pour remplir des fonctions-liges au-

près de nos seigneurs de droit divin. Ainsi pensait, au grand siècle, le grand roi qui laissait.

« Corneille sans souliers, Molière sans tombeau. »

De pareilles idées paraîtront invraisemblables, en un pays sorti tout meurtri des liens de l'esclavage, et où, plus qu'ailleurs peut-être, le mérite quand il existe ne se peut concevoir autrement que sous sa forme la plus personnelle possible. Mais ces idées existent malheureusement, et elles sont une conséquence fatale de notre méconnaissance des lois de l'effort. Partout où l'homme n'est pas habitué par l'Education, à être l'artisan de son bien-être et se devoir à lui-même à lui seul, — il y a forcément place pour la stupide conception d'une supériorité native, conférant à ses représentants le droit de ne rien faire, de vivre aux dépens de la masse anonyme et corvéable. Aussi bien, le concept du « fils de famille » est entièrement pris par un rêve constant et un objectif obsédant.

Le rêve, c'est un riche héritage qui lui constitue de bonnes grosses rentes, et partant le moyen de vivre grand'largue, à la faveur de cet héritage, de mener une existence dorée, — sans être obligé à aucun travail. Or, l'héritage vient quelquefois: la destinée a ses enfants gâtés, probablement pour servir à l'édification de ceux qu'elle semble rudoyer, mais qu'elle fortifie plutôt au régime des épreuves.

L'héritage vient donc, soit des ascendants directs, d'un parent éloigné, ou d'une marraine décédée vieille fille et riche, et qui avait couché son beau filleul sur son testament. Et alors, vive la grande vie, les sapides jouissances ! En quatre matins, le tout est mangé, dévoré, dissipé, et le

féroce héritier se retrouve plus gueux qu'auparavant de toutes les facilités que lui a faites son éphémère bonne fortune, — presque toujours endetté par-dessus le marché.

Tels ils sont hélas! jouisseurs incapables de rien tenter quand ils sont gueux, pour se forger un moyen d'existence; dissipateurs inhabiles à rien entreprendre pour la fructification d'une fortune qui leur tombe du ciel.

Mais pour un ou deux qui héritent, il en est des milliers qui n'ont pas la même chance. Ceux-ci portent leur rêve avec eux, bâtissent châteaux en Espagne ou en Colchide, roulent carosse en intention et pensée, et continuent à vivoter en se curant les ongles, et désertant tout travail sérieux qui leur ouvrirait quelque perspective d'avenir assuré.

C'est parmi eux souvent que se recrute cette catégorie de gens faisant profession d'arpenter et remuer le sous-sol, non point sur les recommandations sages et avisées d'un vieux père expérimenté, comme il en fut pour les enfants du Laboureur de La Fontaine, — mais sous leurs seules inspirations, et uniquement pour trouver ce trésor de leur rève.

Une chronique plus ou moins légendaire, plus ou moins fondée, prétend qu'à l'époque où nous chassions à coups de triques, Messieurs les colons de ce pays, la plupart d'entre eux durent enfouir leurs colossales fortunes qu'ils n'avaient ni le temps, ni les moyens d'emporter. Que d'haïtiens, hélas! loin d'embrasser une carrière où ils auraient la certitude de voir la peine par eux dépensée se transformer en une position pécuniaire solide, perdent plutôt leur temps à pratiquer des fouilles, en quête des trésors confiés à notre sous-sol, par les anciens colons!

L'objectif obsédant du « fils de famille » coté et catalogué dans le musée social appelé « le grand monde », c'est de biffer de son souvenir, radier de sa généalogie « Marie-Noël », la vieille bonne femme aux mœurs frustres, au chignon à trois bouts, la bisaïeule génératrice qui apparaît inévitablement, — comme en tous pays du reste, — à la tige ancestrale de nous tous, tant que nous sommes.

C'est d'ailleurs le propre de toute noblesse qui a le sentiment de sa dignité, — celle de chez nous ?!? comme les autres, — d'oublier ou plutôt méconnaître et renier le bon, généreux et substantiel fumier initial où elle germa dans les temps plus ou moins lointains. Un tel souvenir est gênant, encombrant, il laisse l'empreinte de taches assez laides dans les armoiries ; et l'on s'ingénie à l'en éliminer à grands coups d'époussette, et même autant que possible, à la faveur du savon allemand ou français.

Les superbes rameaux des grands arbres séculaires regardent ainsi le ciel et ses scintillantes étoiles, inconscients de la générosité du sol où ses profondes racines puisent la sève nourricière du tronc et de ses branches.

Voilà sur quelle conception, subversive de toute morale, négative de tous progrès, — puisqu'elle ne se réclame point de l'effort individuel, — est fondé le système social haïtien. Reconnaissons pour la décharge des jeunes noirs et jaunes d'Haïti, qu'ils ne portent qu'une bien faible part de responsabilité dans un ordre de choses où ils sont en quelque sorte jetés comme des victimes, par une Éducation élaborée au rebours de leurs intérêts moraux et matériels. Les responsables en cette grave affaire, c'est tout le monde, c'est la République d'Haïti elle-même qui n'a pas su jus-

qu'ici faire œuvre de prévoyance utile, par une préparation rationnelle, virile et forte de ses citoyens.





## CHAPITRE XVIII

PROFESSIONS MANUELLES MÉPRISÉES. PROVIDENCE.

En sauvagerie comme en civilisation, l'homme est toujours esclave de quelqu'un ou de quelque chose, d'un autre homme ou d'un principe, et la nature de sa dépendance varie selon l'état social dans lequel il se meut.

Esclave d'un autre homme comme lui : ainsi il advint des noirs jetés malgré eux dans Saint-Domingue, avant 1804. Mais les asservis avaient plus d'un moyen de se soustraire à la dégradante servitude : ils s'enfuyaient dans les impénétrables forêts de l'ile, et pour active qu'elle fût, la maréchaussée n'arrivait pas toujours à repincer les esclaves marrons.

Ou bien ils s'émancipaient par le suicide, laissant au maître leur cadavre contre lequel il ne pouvait rien.

Et enfin, de guerre lasse, la victime se révolta contre le régime, et le renversa.

L'homme est encore assujetti à ses passions, ses erreurs, ses préjugés et ses vices: cette seconde forme d'esclavage est la pire de toutes, car ici le maître réside en nous-mêmes; il suit partout nos pas, il nous domine, et contre ce joug humiliant de notre esprit mal fait, nous sommes sans défense, lorsque l'Education ne vient nous libérer, en rectifiant les penchants condamnables de notre nature.

Mais dans ce cas encore, lorsque l'Education a opéré notre sauvetage, nous n'en sommes pas moins esclaves, à cette capitale différence toutefois, que l'esclavage sous ce troisième aspect, est l'antidote des précédents, quant au principe sur lequel il se fonde, et au but vers lequel il nous dirige en définitive. C'est notre esclavage obligatoire, car si nous sommes, ici encore, les esclaves de nous-mêmes, c'est du moins pour le motif le plus respectable: un pareil asservissement nous retient dans les chaînes formées des grands devoirs sociaux et humains auxquels il nous est interdit en bonne morale de nous dérober, sous peine de déchéance.

Ahanant sous l'effort, prodigue de sa sueur, l'homme qui accepte les liens de cette servitude salutaire, est attelé au labeur qui le grandit de toute l'importance de la besogne honnête qu'il accomplit. Et en fin de compte, cet esclavage-là nous prémunit contre les autres, il nous confère la vraie liberté, il nous ouvre plein accès dans une indépendance à laquelle nos seules œuvres nous donnent le droit de prétendre.

Il s'est produit ce phénomène en notre société : l'élimination insensible des quelques métiers que l'haïtien professait au début et au lendemain de notre naissance à l'autonomie. Ce travail s'est opéré au fur et à mesure de l'introduction en ce

pays *des belles mœurs, des grandes mœurs* importées de France. Car il faut bien qu'on s'en souvienne : le mépris, la désertion des métiers n'a pas toujours été la règle en Haïti.

A une époque où nous étions encore tout près de notre entrée en scène comme nation, les pères de famille comprenaient que posséder un métier, était pour Messieurs leurs fils un besoin indispensable. Et dans la commune pratique, chacun ou à peu près était lancé dans la vie, muni de ce moyen modeste, mais facile de se tirer d'affaire, et de résoudre le problème du pain quotidien.

En ce temps de mœurs austères et de principes sévères, le jeune homme qui se faisait présenter dans une famille, à fin d'union matrimoniale, n'était accepté que s'il professait un métier, et cela, quel que fût son rang dans la société, et sa position de fortune. (1)

De nos jours encore, il n'est pas rare d'entendre nos « fils de famille » nous dire, d'un petit air de dédaigneuse supériorité, parlant de leurs ancêtres : — « Le vieux père un tel était cordonnier, — ou tailleur, — ou ferblantier. Autrefois, c'était comme ça.... »

Cela ne les empêchait point d'être des « hommes de bien », des « hommes de famille », des « hommes de société »; — la société haïtienne n'était pas encore façonnée dans les conditions d'aujourd'hui, où elle s'arroge le droit, — contestable! — de mépriser un honnête métier. Les hommes de

1. A cette époque, le blanc n'était pas encore redevenu, PAR NÔTRE FAIT, le maître chez nous. Quand il arrivait en Haïti, LA SOCIÉTÉ HAITIENNE le mettait en quarantaine d'observation, et il n'était par la suite reçu dans les cercles et les familles, qu'à raison de son honorabilité, de la rectitude de sa conduite, de son RESPECT DU NOM HAITIEN. Ils sont nombreux, les blancs venus de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des Etats-Unis, qui n'eurent point le bénéfice d'un accueil prime-sautier de notre part, qui s'honorèrent d'être des nôtres après l'avoir bien mérité, et dont les noms sont encore en haute estime dans toutes les mémoires.

cette époque-là, au contraire, ne faisaient que meilleure figure dans ces trois acceptions qui ne sont nullement incompatibles avec une profession manuelle : « la société », « la famille » et « le bien » étaient infiniment mieux garantis que de nos jours, en ayant comme facteurs ces hommes qui savaient manier un outil. Et ne nous méprenons point là-dessus : quelle que soit la profession, elle est méritoire et honorable, parce qu'elle fait l'homme indépendant ; l'essentiel donc, c'est d'en avoir une, — n'importe laquelle.

C'est malheureusement l'Education française, imitée, copiée dans ce qu'elle a de foncièrement mauvais, qui nous a inspiré le sot mépris des métiers et le culte des professions prétendues nobles. En France, les professionnels de la main, les petits commerçants qui peinent pour vivre, sont logés à l'enseigne de la déconsidération. Le marchand de toilerie est désigné sous la dédaigneuse dénomination de « calicot » ; — celui qui détaille du jambon, du saucisson et des truffes, est appelé « l'épicier du coin » — et M. Loubet, le président actuel de la grande république française, a pu lire dans plus d'un journal de Paris, qu'il n'était qu'un « nougatier ». Quant au paysan cultivateur, qui est pourtant le premier nourricier de son pays, — il ne compte guère dans la société, si ce n'est pour encourir les sarcasmes de la noblesse... bourgeoise.

Cependant, depuis quelques temps, l'esprit public français mieux avisé, a une tendance marquée à réagir contre ces distinctions insensées et ridicules. On a contracté la bonne habitude de se modeler sur les Etats-Unis d'Amérique, pays de véritable démocratie, où les mœurs répudient toutes distinctions, hormis celle à laquelle un homme peut monter à la faveur de ses laborieux efforts. Forgeron ou épicier, laboureur, marchand

de porc, de morue, ou diplômé d'université, tous sont des américains fournissant chacun sa personnelle contribution à la puissance américaine. Et leur président actuel se fait bûcheron, pour se donner un emploi à ses moments de loisir.

La France gagnera beaucoup à s'inculquer de pareilles mœurs, et puisque nous d'Haïti, nous voulons imiter la France en toutes choses, il serait absolument conforme à nos intérêts, à nos besoins, de l'imiter surtout, de l'imiter plutôt dans ces mœurs nouvelles qu'elle a le bon esprit d'emprunter du peuple américain.

Au moyen de son outil, l'haïtien d'autrefois faisait son chemin, il garantissait à la fois *le bien, la famille et la société*, contre les misères de tous ordres qui sont devenus leur lot dans le système né des idées nouvelles. Et il s'en trouvait beaucoup qui, dans leurs professions mêmes, se créaient une honnête aisance ; d'autres qui, grâce à leur travail pénible, réalisaient un pécule leur permettant de se lancer dans de plus grandes entreprises, telles que le commerce par exemple, et de réussir. Or, il est indéniable que quand on réussit dans de pareilles conditions, on sait le prix des efforts et des peines qu'il en coûte, on apprécie mieux le succès obtenu, en un mot, il y a plus de stabilité dans la position acquise et l'existence qu'elle crée.

Nous avons eu même pas mal de nos hommes d'Etat,— et non point des pires ! — qui débutèrent dans la vie comme hommes de métier. Malheureusement, l'amour du faste est venu, qui s'est implanté en notre milieu où les principes meilleurs n'avaient pas encore les solides assises qui serviraient de points d'appui à une résistance plus que nécessaire, et nous avons contracté l'habitude malencontreuse de ne tenir les métiers

en aucune considération. « Nous avons changé tout cela ! » comme dans Molière, et mettant dans notre organisme social « le foie à gauche, l'estomac à droite », peut-être même le cœur à la place du gros intestin, nous en sommes venus à faire « du bien », « de la famille » et « de la société » *d'une façon toute nouvelle!* Ce mode fonctionnel nouveau existe, il sévit chez nous, au grand préjudice de notre avenir, au grand dommage de la nation.

Il fallait plutôt persévérer dans la direction première, nous fortifier en ce sens, perfectionner nos métiers, les diversifier, les augmenter chaque jour davantage, en nous tenant constamment, sous ce chef spécial, au niveau des progrès du siècle. De la sorte, nous aurions créé un état social solidement constitué, et dans lequel chacun s'habituerait à respecter le bien d'autrui, et conséquemment l'apanage collectif, en raison directe du respect qu'il professerait pour son propre acquis.

Au nombre des précieuses conditions qui contribuent à la vitalité d'un peuple, et qui garantissent son évolution, l'amour de l'ordre figure en première place. Mais les lois humaines sont impuissantes à implanter de force un tel sentiment dans le cœur des citoyens; *à fortiori,* le despotisme le mieux assis ne peut se vanter de le faire naître.

Par amour de l'ordre, on ne doit pas entendre certainement la tacite acceptation d'un fait, d'un systéme que la force impose par tension incessante de tous ses ressorts. Cet amour est concevable tout autrement : l'ordre, entendu dans sa signification large et vraie, prend sa source dans l'idéal que chaque citoyen se fait de la patrie, de ce centre commun d'activité où le bien-être de

l'individu est le fruit de ses efforts honorés et protégés par une juste, équitable application des règles directrices de la société.

Quand l'amour de l'ordre est ainsi compris, ainsi pratiqué par tous sans exception ni acception, il trouve en lui-même sa garantie inviolable, et les entreprises subversives de quelques-uns ne sont pas seulement condamnées à un échec certain, mais encore impuissantes à se produire.

Si donc l'Etat est fondé à remplir un rôle visant à inspirer le culte de l'ordre aux citoyens ; si même il y est obligé par devoir professionnel, — et là-dessus, il n'ya pas de doute possible, — il ne peut autrement s'acquitter de cette obligation, qu'en jetant dans la société les fondements générateurs du bien-être par le travail et par la protection constante, invariable, de tous les travailleurs. Car nos luttes intestines, le plus souvent, n'ont été possibles, que parce que des politiciens avaient pu grouper sous leurs étendards, un certain nombre de citoyens inoccupés et affamés. L'organisation sérieuse du travail, la multiplication à l'infini des carrières, voilà donc le plus puissant antidote du révolutionnarisme haïtien.

Malheureusement, cette organisation, la vitalité née du labeur individuel, est encore chez nous un *desideratum,* aussi bien du reste que la protection due à ceux qui travaillent. Il est dès lors facilement explicable que la majorité de notre élite ait pris l'habitude de s'en rapporter de tout à la providence, sans comprendre que celle-ci ne peut et ne nous doit rien d'autre, que s'associer à nos personnels et persévérants efforts, pour aider à leur réussite.

Car,— j'y insiste,— plus nous nous efforcerons, plus la providence aura de valables raisons de nous venir en aide, et mieux notre labeur sera

couronné de succès, au gré de nos légitimes aspirations. Pour la mise à point de nos entreprises, nous ne devons compter sur son concours que dans la mesure d'une circonstance adjuvante, occasionnelle, susceptible de se produire dans tous les cas où par prévoyance, nous avions tout fait nous-mêmes en vue du résultat ambitionné, voulu, dans le sens de notre bien-être. Cette conception est en accord parfait avec le dicton : « *Aide-toi, le ciel t'aidera* ».

Si donc la providence doit prendre une part quelconque à nos affaires, cette participation ne se peut manifester ni antérieurement, ni contemporainement à notre labeur, mais bien plutôt après que ce labeur a été entièrement accompli. Telle est la consigne : s'aider soi-même, c'est-à-dire faire ce qu'on doit ; ensuite le ciel, Dieu, la providence, témoin de nos efforts conscients, nous donnera son aide, à titre de coefficient.

Mais les haïtiens méconnaissent encore cette donnée élémentaire de la loi du progrès dans l'humanité ; ils prennent à la lettre la supplication logée dans l'oraison dominicale : « Donnez-nous notre pain de chaque jour », — et une fois qu'ils l'ont articulée avec ferveur et confiance, ils attendent que le pain vienne, et ne se croient pas obligés à pétrir eux-mêmes la pâte qui le produira.

Or, la providence est un être impersonnel et intangible : étant présente partout, elle n'est perceptible nulle part. Et comme on a un réel profit à voir, au besoin palper celui à qui l'on parle, on a trouvé commode d'incarner l'entité providentielle dans le centre gouvernemental. Le gouvernement, ainsi investi de cette plénitude d'attributions, se tire d'affaire comme il peut, sans jamais arriver toutefois à contenter tout le monde,

Car, pour contenter tout le monde, il lui faudrait assurer à chacun, dans la plus large quotité possible, ce pain quotidien qu'on attend de lui, c'est-à-dire par généralisation, le bien-être prenant corps dans le boire et le manger, le vêtement, le logement, et par là dessus, une abondante provision d'argent de poche, de quoi satisfaire nos fredaines et nos penchants pour le luxe.

Le gouvernement est impuissant à procurer tout cela aux citoyens, et de la sorte, ses attributions providentielles telles qu'on les conçoit, se trouvent prises en défaut. Et pour deux ou trois qu'il réussit à satisfaire, il se met sur les épaules une masse de mécontents, c'est-à-dire de déçus.

Bien plus, la proposition elle-même : « procurer du pain aux citoyens », négative de l'effort individuel, et contraire au progrès, est encore d'une déconcertante absurdité, puisque, pour la traduire en faits, le gouvernement, qui ne saurait se constituer à la fois boulanger, boucher, tailleur, cordonnier et le reste, se verrait dans la nécessité de mettre en œuvre la contribution respective de chacune de ces spécialités professionnelles. D'où il appert qu'à tout prendre et de toutes façons, ces spécialités professionnelles sont nécessaires et indispensables.

Mais dans notre société en formation, le gouvernement peut faire beaucoup, il doit beaucoup entreprendre pour assurer la venue progressive de l'ère de bien-être dont on a le tort impardonnable de comprendre qu'il est en mesure de faire l'immédiate réalisation pour tous, comme à la faveur d'une baguette magique. Sans songer qu'il ne saurait exister *de véritable bien-être*, là où il n'est le fruit de l'effort individuel.

En somme, le rôle bien compris de l'Etat dans la question, ce rôle accompli avec science, cons-

cience et persévérance, est susceptible, à n'en point douter, d'avoir par plus d'un côté le caractère providentiel, parce qu'il aura consisté en un travail de préparation, d'élaboration et d'organisation ; parce que les pouvoirs dirigeants auront pris à tâche de rechercher, pour les protéger et encourager, les initiatives existantes, qui se sont affirmées et qui cherchent leur voie ; parce que dans le même ordre d'idées et de préoccupations, il aura contribué à l'éclosion de celles qui restent encore latentes, faute de moyens pour se produire et se faire valoir.

D'ailleurs, puisque « gouverner, c'est prévoir », et qu'on ne prévoit valablement en gouvernant, qu'au profit véritable de ceux que l'on gouverne, — gouverner ne saurait jamais avoir d'autre acception que celle dans laquelle on est préparateur, élaborateur et organisateur de l'action sociale productrice de la prospérité dans la multiplicité de ses formes.





## CHAPITRE XIX

### Effets de la Crise actuelle.
### La Colonie Cubaine

La crise actuelle, qui dure depuis au moins huit ans, et dont les causes premières sont de beaucoup plus anciennes, aura été pour le peuple haïtien, envisagé dans sa plus grande généralité, un dur et coûteux enseignement. Mais elle ne nous aura point meurtris sans nous laisser en retour, dans une mesure si faible soit-elle, le bénéfice d'une certaine expérience. Elle nous aura obligés à comprendre que les métiers sont encore ce qu'il y a de mieux, utilitairement, pour procurer à chacun son pain quotidien.

De ce côté-là, il y a comme un réveil forcé de l'esprit public, et la minute actuelle présente par là même un caractère critique favorable. Ce que l'haïtien collectif n'a point pensé à faire par prévoyance, la pénible nécessité s'est chargée d'y

contraindre plus d'un citoyen. Or, dans les maladies chroniques, les périodes critiques expriment fort souvent un effort de réaction tenté par la nature épuisée, et c'est à ces moments-là que les chances de salut sont le plns évidentes. si bien entendu le médecin intervient à propos, et fait ce que commande la situation. Cette phase critique du mal chronique haïtien sera donc salutaire ou mortelle, selon que nous saurons ou non la mettre à profit par une intervention opportune. Il y a là certainement quelque chose à faire, que nous n'avons pas le droit de méconnaître ou de négliger.

Quelques métiers qui végétaient chez nous, ont réalisé de sensibles progrès; d'autres sont venus en ligne, qui n'avaient jamais existé auparavant. L'ébénisterie, par exemple, a pris un essor qui mérite d'être noté. Il n'est pas un meuble, si délicate qu'en soit la facture, qui ne puisse être fabriqué dans certains ateliers de Port-au-Prince, dans les mêmes conditions de fini, dans la même perfection de détails et d'ensemble, qu'en n'importe quel milieu étranger.

Cela fut constaté à l'Exposition des Arts et de l'Industrie, organisée en décembre 1901, à l'Orphelinat de la Madeleine. Cette Exposition restera pour nous, à tous égards, comme une révélation des facultés productrices dont on n'avait pas jusque-là soupçonné l'existence dans l'esprit haïtien. Elle montra à ses nombreux visiteurs, des pièces d'ébénisterie qui pourraient soutenir la comparaison avec des similaires de toutes provenances.

Et depuis, les progrès de cette industrie ne se sont nullement ralentis, fort heureusement pour tout le monde, car avec le change qui monte à une puissance illimitée et sans frein, seuls les favori-

sés d'une fortune gagnée à l'exclusion de la moindre peine, sont en mesure de se payer le luxe d'un ameublement importé de France, ou même des Etats-Unis d'Amérique.

Un peu partout dans le pays, l'on confectionne des chapeaux. Ils ne sont peut-être point parfaits de forme et d'élégance, mais enfin, ce sont dejà des chapeaux, dont la fabrication atteste une réelle intelligence doublée d'une incontestable volonté de travail chez ceux qui les font. Car ces chapeliers improvisés n'ont jamais appris le métier, ils n'ont donc pu puiser ailleurs que dans leur fond personnel, la technique particulière à la faveur de laquelle un homme façonne de la paille. et en fait sortir un chapeau (1).

Ainsi de diverses autres petites industries nées sous la rude pression de l'atroce misère fabriquée par le change et les autres causes concurrentes, qui sévissent sur presque toutes les classes de notre société. Il y a à Port-au-Prince des chemisiers et chemisières qui permettent au grand nombre des plus malheureux d'entre nous, de tourner la difficulté provenant de l'excessive cherté des chemises de Paris. et de leurs annexes indispensables, les faux cols et les manchettes.

Je sais un malheureux qui s'avisa un jour de s'improviser fabricant de brosses. Il y mit la somme de volonté et de patience nécessaires pour qui veut mener à réussite une entreprise quelconque. Cette volonté et cette patience firent des brosses que le fabricant offre aux uns et aux autres, et que les uns et les autres achètent. Il a été même constaté qu'elles sont meilleures à tous

1. Côtes-de-Fer et Bainet, dans l'Arrondissement de Jacmel, sont les principaux centres de cette fabrication. A Petit-Goâve, il se fabrique un chapeau qui imite le panama à la perfection.

égards que celles d'importation, — parce qu'on emploie à les fabriquer, du crin véritable.

De pareilles tentatives, et les résultats qui les soulignent, méritent d'être constatés et proclamés, car ils fournissent la preuve qu'en toutes choses, au sens individuel comme au sens collectif, réussir n'est qu'une simple affaire de volonté. Ces efforts isolés, ces petites industries que la misère a fait naître, sont le fait de quelques braves gens qui, à la réflexion, et grâce à un certain respect d'eux-mêmes, ont su conprendre que travailler pour vivre est de toutes façons plus digne, plus honorable que quémander pour manger, ou se mettre à la remorque.

Les résultats ainsi obtenus sont des ébauches formant le signe indicateur de ce que peut notre société, de ce qu'elle fera certainement, au titre du bien et de son bien-être, le jour qu'une sérieuse organisation mettant en valeur les intelligences et les énergies, viendra utiliser ces dispositions et les orienter vers le Travail d'une façon décisive.

Dans ce chapitre consacré à la question métiers, je ne peux m'enpêcher de consigner une éloge motivée à l'adresse de la colonie cubaine. C'est vers 1874 ou 1875 que plusieurs cubains, fuyant leur pays où florissait encore la férocité castillane, immigrèrent en Haiti. Un fait digne de remarque, et qui trouvera certainement sa place un jour, dans les pages que notre histoire consacrera aux colonies étrangères en ce pays, c'est que la colonie cubaine s'est toujours montrée respectueuse de nos lois, payant ainsi de la meilleure monnaie, l'hospitalité qu'elle a trouvée chez nous. On ne vit jamais ses membres tripoter dans notre politique intérieure, ni endosser, comme tant d'autres, la livrée indemnitariste à l'effet de se tailler, avec

la complicité de nos hommes politiques véreux, d'insolentes fortunes à nos dépens.

Cette conduite correcte et respectable tiendrait-elle à ce que les cubains n'avaient pas l'appui des gros canons menaçants, pour forger les indemnités, — ou bien à leur qualité de congénères des haïtiens, — ou bien encore à une probité native, leur inspirant l'horreur des louches entreprises et des combinaisons malpropres, au détriment surtout du pays qui les fait vivre? Autant de questions auxquelles l'histoire se chargera de répondre; mais chemin faisant, j'ai rencontré ce point à l'actif des cubains, et — pour cause! -- j'ai trouvé qu'il était juste de le noter.

Au point de vue des métiers en particulier, les cubains auront rendu aux haïtiens un service qui compte à leur actif. Parmi les membres de cette colonie, il y eut surtout des tailleurs, des cordonniers et des coiffeurs. Or en matière d'immigration, — c'est une vérité économique élémentaire, que les hommes de métier sont les seuls dont la venue dans une contrée puisse être à juste titre réputée avantageuse. Car ils apportent leurs industries, leurs professions utiles et immédiatement utilisables, cet élément-travail enfin, qui est par lui-même si honorable, si exclusif de toutes pensées malsaines. — L'homme qui peine dans le labeur, ai-je déjà écrit quelque part, ne pense pas à mal faire; il n'a même pas le temps de songer au mal. — C'est peut-être, à propos de la conduite sans reproche des cubains en Haïti, la plus judicieuse réponse à la question que j'ai posée plus haut.

Ici, un fait à consigner, pour servir à l'enseignement, à l'édification des haïtiens en général, de nos « fils de famille » en particulier. Ce qui prouve que dans l'esprit des cubains, l'homme apparte-

nant à la plus haute société, ne croit pas déchoir à professer un honnête métier, c'est que l'une des premières maisons de cordonnerie montées à Port-au-Prince, le fut par le propre beau-frère du docteur Martin de Castro, médecin de valeur, bien né et d'une distinction dont se souviennent sans doute tous ceux qui l'ont connu. C'est que, — j'y insiste les métiers ne déshonorent point ceux qui les cultivent, — au contraire! — ils ajoutent au caractère d'un homme, l'indépendance et la fierté que ne connaîtront jamais les professionnels du parasitisme né de l'oisiveté revêtue ou non de fausse dorure.

Par ailleurs, et dans le même ordre d'idées, la première personnalité chargée de représenter la République de Cuba près le gouvernement haïtien, fut un bachelier sans doute, mais qui n'avait pas cru que ce fût de sa part une indignité de diriger à Port-au-Prince une boutique de cordonnerie. M. Poveda bachelier et cordonnier ! Mon Dieu ! ces deux termes ne jurent nullement de se trouver réunis, et même il faut reconnaître qu'en tous pays, la cordonnerie est meilleure nourricière que le bachot.

Depuis que les cubains sont venus planter leurs tentes sur notre territoire, les professions de cordonnier et de tailleur y sont montées à un degré de perfection qu'elles n'avaient pas auparavant. Sans être aussi élégantes que les confections et les chaussures sorties de chez les premiers faiseurs de Paris, celles qui se font dans le pays sont assez remarquables, assez bien soignées pour suffire la mise la plus recherchée. Aussi bien, l'importation de ces deux articles, — celle des chaussures notamment, a considérablement diminué, et c'est en somme, tout profit pour tout le monde.

Au change actuel, 480 °/₀ — avec le change, on

ne sait jamais exactement où l'on en est, — une paire de bottines façon soignée, confectionnée à Port-au-Prince, coûte de *quinze à vingt gourdes*. Pour avoir le même article sorti d'une maison de Paris, il faudrait se fendre d'au moins *trente-six gourdes un centime* — savoir :

| | OR | GOURDES | | |
|---|---|---|---|---|
| Coût en fabrique, Fr. 25 (1) à 5 1/3 | 4.69 | | | |
| Frais, frêt, commission 20 °/o (2) | 0.93 | | | |
| Droits d'importation : Taxes et surtaxes réunies . . . . . . | | 1 38 | droits fixes | 0.75 |
| | | | 50 0/0 | 0.38 |
| | | | 33 0/0 | 0.25 |
| Surtaxe de 25 °/o or américain | 0.35 | | | |
| | 5.97 | | | |
| Conversion de P. or 5.97 à 480 °/o de prime | | 34.63 | | |
| | | 36.01 | | |

Les cordonniers et les tailleurs cubains ont fait de nombreux élèves haïtiens, c'est-à dire qu'ils ont contribué à augmenter sensiblement le petit nombre de nos concitoyens en possession d'un moyen d'existence honnête. Envisagée sous cet aspect utilitaire, l'immigration cubaine constitue donc une circonstance éminemment heureuse pour la république d'Haïti, puisque dans une pro-

1. Je prends un prix moyen, ou plutôt raisonnable : les bottines françaises coûtent de 40 à 45 francs la paire, chez le bon faiseur.

2 Ce tantième monte parfois jusqu'à 30 et 40 o/o.

portion quelconque, elle a eu cet effet de nous procurer des hommes de métier. Il n'est aucune autre colonie de laquelle on en puisse dire autant, — au contraire ! (1)



1. Depuis quelques années cependant, plusieurs cordonniers italiens et deux ou trois français sont venus s'établir à Port-au-Prince. Nous leur en sommes reconnaissants au même titre qu'aux cubains eux-mêmes.



# CHAPITRE XX

## Enseignement Professionnel et Moralisation.

### Ecole Libre Professionnelle.

### Maison Centrale. — Orphelinat.

L'instruction primaire *gratuite et obligatoire* est le premier instrument de notre progression. Mais à la condition de la compléter et perfectionner. de l'approprier aux exigences nombreuses de l'œuvre sociale à laquelle elle doit contribuer. Or, ce perfectionnement pour être obtenu de façon réelle et valable, comporte la nécessité d'implanter l'enseignement professionnel en Haïti. C'est là une de ces réformes que nous avons grand tort de n'avoir pas introduites depuis longtemps dans notre système d'Education. Elle eût été un évident progrès dans l'ordre théorique; dans l'ordre pratique, elle eût conjuré bien des misères

et prévenu bien des calamités. Au total, elle eût apporté à notre évolution la forte contingence de toutes les utilités qui nous manquent, en nous procurant les capacités professionnelles qui partout ailleurs concourent si manifestement et si puissamment à la faisance-valoir de l'activité sociale.

Le mouvement constaté vers certaines petites industries, nées la plupart de trop de misères et de souffrances, n'est pas doué jusqu'ici de la force d'expansion qui nous permette de le noter comme un progrès dans le sens positif. Mais tout modeste qu'il est, il constitue déjà un appel à la sollicitude des pouvoirs publics, une mise sur la voie des moyens d'opérer notre sauvetage. Puisque des arts manuels, des industries naissent toutes seules, et sans qu'ils y aient contribué, cela démontre que l'esprit haïtien n'est nullement réfractaire aux utilités, et qu'il dépend de nous de les créer à son profit.

Quand les arts et les métiers seront répandus chez nous; quand, un peu partout dans nos villes, nous aurons fondé des écoles professionnelles, — un pas immense sera fait vers la solution du problème social haïtien, au quadruple point de vue de la moralisation haïtienne, de la prospérité matérielle du peuple, de la sécurité de notre société. et de la stabilité de nos institutions. Occupons les bras et les intelligences, si nous voulons les soustraire aux mauvaises pensées génératrices des actions nuisibles à nous tous, et principalement au peuple lui-même.

Nombre de métiers nous manquent, et beaucoup d'autres végètent en ce pays, auxquels il faut infuser le sang généreux qui leur donnera vie, activité et puissance. Ainsi l'industrie des alcools est la seule qui existe en Haïti, dans un

état de relative prospérité. Je ne peux estimer la quantité de tafia et de rhum produite annuellement dans nos divers centres où la canne est cultivée, transformée en sirop, et le sirop en alcool. Mais il y a toute certitude que la production alcoolique est en progrès, notamment dans les plaines des Cayes, de Léogâne et du Cul-de-Sac.

Depuis fort longtemps déjà, Port-au-Prince est connu pour la pureté. l'excellence incomparable du rhum que ses fabricants livrent à la consommation. Ni Sainte Croix, ni la Jamaïque, ni Cuba, ni les Antilles françaises, réputés producteurs de bon rhum, — ne peuvent entrer en concurrence avec nous, quant aux qualités essentielles du nôtre. Et cela, par la bonne raison qu'en ces divers pays, l'industrie sucrière à son plus grand développement possible, ne laisse pour la fabrication de l'alcool, que la mélasse d'où l'on retire un produit faible en bouquet, et de qualité forcément inférieure. Nous n'en sommes pas encore là en Haïti, et de longtemps encore, notre rhum conservera son incontestable supériorité, — l'industrie sucrière étant à peine née chez nous.

Par parenthèse, il est à déplorer que, faute de débouchés au dehors, le rhum haïtien soit totalement consommé sur place, et qu'il ne compte pas au nombre de nos produits d'exportation. La raison en est simple : notre alcool se butte partout à l'étranger, aux taxes franchement prohibitives. Mais alors, la réciproque est de droit et serait de bonne guerre, et l'on se demande pourquoi nos taxes à l'importation restent si tendres pour les alcools étrangers, leur laissant ainsi le privilège vraiment inexplicable de faire concurrence aux nôtres, sur nos propres marchés?

Cette concurrence à l'intérieur, cette quasi-prohibition au dehors, s'ajoutent l'une à l'autre pour

rendre stationnaire et peu lucrative notre presqu'unique industrie. Reconnaissons-le en toute sincérité : les taxes prohibitives, protectrices de l'industrie alcoolique dans les pays où elles sont appliquées, opposant à nos alcools une barrière infranchissable, nous ne faisons pas de l'économie politique bien entendue et conforme à nos intérêts, en accordant une tacite protection aux similaires d'outre-mer, au détriment des produits nationaux.

Il faudrait donc faire monter les droits sur les alcools étrangers aux mêmes proportions que ces droits atteignent ailleurs, et cette simple mesure défensive de nos intérêts, offrirait le double avantage de restreindre la quantité d'alcools toxiques que l'importation fait pénétrer chez nous,— et de protéger en même temps une industrie qui le mérite par cela seul qu'elle est un travail national. Et le réel bénéfice qui en résulterait pour cette industrie, elle pourrait nécessairement en abandonner une partie à l'Etat, sous forme d'un impôt intérieur. (1)

Mais ce sur quoi je veux plus particulièrement appeler l'attention, à propos de notre industrie des alcools, c'est qu'elle n'ait point fait progresser la tonnellerie, cette profession qui en est la compagne indispensable, qui naît et se développe à côté d'elle partout où elle existe. Nous en sommes encore, pour le logement de nos alcools, à compter forcément avec la nécessité de nous adresser à l'étranger. La valeur *en dollars* que

1 En 1903, M. Ed. Lespinasse, Secrétaire d'Etat du Commerce, soumit au Corps Législatif un projet de loi créant un impot intérieur sur les alcools haïtiens. Ce projet n'a pas été examiné. Il ne peut valablement être pris en considération, que subséquemment à la surélévation des taxes a l'importation sur les alcools de provenance étrangère. De plus, il fandrait affecter le produit de ce nouvel impôt à un objet de haute utilité : le dégrèvement de nos denrées exportables par exemple.

nous dépensons pour importation de fûts vides de toutes capacités, monte annuellement à des chiffres considérables. C'est autant qui resterait dans le pays, rétribuant le travail de nombreux citoyens, augmentant le profit des producteurs d'alcool, si nous avions des tonneliers experts en leur métier.

Nous sommes dans une égale pénurie, quant aux autres professions manuelles, excepté peut-être celles du bâtiment et l'ébénisterie, qui sont assez bien représentées dans la plupart de nos grandes villes. Le temps est donc enfin venu, sous l'empire de nos puissants besoins, où nous devons former des contre-maîtres, des ouvriers habiles dans toutes les spécialités professionnelles sans exception, où des sacrifices impérieusement commandés par l'intérêt national, s'imposent à notre sagace prévoyance, sous forme d'écoles d'arts et métiers à fonder un peu partout.

Un essai a été accompli dans ce sens par l'initiative privée, en l'année 1892. A cette époque, une *Ecole Libre Professionnelle* fut fondée à Port-au-Prince, dont le programme comportait toutes les matières d'un enseignement primaire parfait, alliées à l'étude méthodique des arts manuels les plus indispensables. La première partie était confiée à des professeurs haïtiens, la seconde à des contre-maîtres étrangers engagés par contrat. Un atelier était annexé à l'établissement qui eut des débuts pleins de promesses. (1)

Mais un jour, aux prises avec de fortes obligations pécuniaires, auxquelles leurs ressources

1. Malgré que sa carrière n'ait pas été bien longue, — malheureusement ! — c'est l'Ecole Libre Professionnelle qui a procuré à la république des relieurs et des sculpteurs sur bois.

ne leur permettaient point de faire face, les fondateurs de l'Ecole durent liquider, et elle passa aux mains du Gouvernement, juste à une époque où la *prétendue pénurie* des ressources publiques frappait de désorganisation la plupart de nos institutions utiles, ou capables de le devenir sous une direction intelligente et bien avisée. (1)

Cette institution d'une si incontestable utilité jouait donc de malheur, puisqu'elle changea d'organe fonctionnel à un moment où l'idée qu'elle représentait devait être mieux assurée de faire son chemin, sous la poussée de ceux qui l'avaient conçue et réalisée. Quand elle eut cessé d'exister en propre, on en versa les élèves dans la Maison Centrale, dite Ecole des Arts et Métiers, qui elle-même ne devait pas tarder à voir fermer ses portes.

Voici le programme de l'Ecole Libre Professionnelle :

I

## *ECOLE D'ARTS ET MÉTIERS*

### DITE ECOLE LIBRE PROFESSIONNELLE.

« Le but de l'Ecole est de *combattre l'oisiveté* et de former des *ouvriers habiles* en leur donnant une *instruction solide* et bien appropriée à leurs besoins, et en les initiant, d'une façon intelligente, aux procédés et à l'organisation de l'industrie moderne.

« L'Ecole n'a pas de similaire en Haïti.

1. C'est vers la même époque que la Maison Centrale elle-même avait été licenciée.

« Son enseignement est *professionnel* et *classique*.

« L'enseignement professionnel est donné par des maîtres étrangers recommandables.

« La durée des études est de quatre ans au plus.

« L'enseignement professionnel comprend :

1° Ebénisterie ;
2° Moulage ;
3° Modelage ;
4° Sculpture sur bois ;
5° Tournage sur bois ;
6° Chaudronnerie ;
7° Reliure ;
8° Serrurerie.

« L'enseignement classique comprend les matières suivantes :

1° Calligraphie ;
2° Instruction morale et civique ;
3° Langue française ;
4° Arithmétique ;
5° Géométrie ;
6° Dessin ;
7° Technologie ;
8° Histoire et géographie d'Haïti.

« Outre les leçons de gymnastique qui leur sont données, les élèves pourront recevoir aussi les *premières notions pratiques* d'instruction militaire. Une fanfare sera instituée.

« Les élèves sont conduits à l'église le dimanche pour assister à la messe, et dans la semaine, sur la demande des parents, ils reçoivent l'enseignement religieux préparatoire à la première communion.

Un médecin est attaché à l'école.

### Travaux Manuels.

« Les élèves sont divisés en plusieurs sections ou années déterminées par le degré d'apprentissage.

« En première année, les élèves passent dans tous les ateliers et s'initient au maniement des outils de travail du bois et du fer, de l'ébauchoir, du modeleur et du ciseau du sculpteur.

« Après cette année, ils sont spécialisés en tenant compte de leurs goûts, de leurs désirs, de leurs aptitudes, qui ont pu se révéler, et sont répartis dans les différents ateliers énumérés plus haut.

« *Un certificat d'études professionnelles* sera délivré à tout élève qui *aura accompli, à la satisfaction des maîtres,* la durée *de l'apprentissage.*

« Le cercle des études de l'école sera élargi à mesure que ses ressources le permettront.

### Conditions d'Admission

« Internat : P. 15, — Demi-internat : P. 8, — Externat : P. 3 par mois.

« L'Ecole fournit *gratuitement* aux élèves les moyens d'études et de travail.

« Elle pourra recevoir, seulement comme externes, des hommes de métier qui voudront se perfectionner dans ses ateliers. Ils doivent produire un certificat de bonnes vie et mœurs.

### Trousseau des Pensionnaires

« Un lit en fer, un matelas, plusieurs couvertures, linge de corps, ustensiles et linge de table à la volonté des familles. L'uniforme de l'école est

*obligatoire* pour les internes. On peut se le procurer à un prix *très modéré*.

« Pour tous autres renseignements, s'adresser au comité-Fondateur.( 1 )

Port-au-Prince, 3 novembre 1892

II

La Maison Centrale, (2) ou Ecole des Arts et Métiers, fut fondée sous le gouvernement de Faustin 1er. De sa création jusqu'à l'époque d'Hyppolite, elle eut pour local le bâtiment sis à l'angle des rues du Centre et du Champ-de-Mars, devenu il y a deux ans, l'hôtel de l'arrondissement de Port-au-Prince.

En 1894, l'administration des domaines fit l'acquisition du vaste terrain occupé actuellement par l'Ecole des Arts et Métiers, et le département des Travaux Publics entreprit la construction de la grande maison où loge depuis lors cette école.

C'est fort bien d'avoir édifié la maison, sur un terrain fort propice, — moyennant toute fois un assainissement indispensable, — où il y a un suffisant espace pour que l'établissement évolue et se développe, toutes choses d'ailleurs égales.

Mais consignons en passant qu'on eût infiniment mieux fait de bâtir une fois pour toutes, en y mettant plutôt des pierres et des briques, de la chaux et du sable. Surtout qu'à toutes époques, et comparativement au prix des planches et cartelages, ces matériaux se sont toujours vendus à un bon

1 Extrait de : La Législation de l'Instruction Publique de la République aiti, [1804-1895] par Sténio Vincent et L. C. Lhérisson.
2 Cette école relève du département de l'Intérieur.

marché remarquable, grâce auquel on n'eût pas eu à dépenser, pour avoir un monument en maçonnerie, autant qu'ont dû coûter les planches qu'on a employées.

Bâtir en planche, c'est bâtir pour un temps limité : c'est employer des matériaux offrant ce désavantage de coûter cher, lequel n'est nullement compensé par une durée en rapport avec la dépense. Ces matériaux sont vite entamés par la chaleur, l'humidité et les vermines, et frappés de vétusté après une période relativement courte. Cela oblige à des réparations souvent répétées, toujours dispendieuses, par où le revient du bâtiment se trouve en perpétuelle augmentation. Sans compter les risques d'incendie qui le mettent sous la constante menace de destruction et de ruine.

Bâtir en pierre, c'est assurer à un édifice les plus évidentes conditions possibles de durée ; c'est effectuer un débours sur lequel cinquante, cent ans seront écoulés, avant qu'on ait à y revenir sous le chef de grosses réparations. Et l'on a en outre de réelles garanties contre le feu dévastateur.

Malgré des ballottements sans nombre et une organisation peu en rapport avec les nécessités essentielles auxquelles devrait répondre la maison Centrale, elle compte cependant à son actif quelques services rendus à notre société. Dans une mesure quelconque, elle a soustrait au vagabondage et à l'oisiveté beaucoup d'enfants du peuple, de ceux qui étalent dans nos rues leur déguenillement et leur trop précoce immoralité.

A ce point de vue particulier, l'idée que représente cette école des Arts et Métiers, mérite qu'on la creuse sans cesse et qu'on en élargisse constamment le cercle. La part du vagabondage de

l'enfant est encore trop considérable en notre milieu. Ce vagabondage est un océan aux eaux profondes, aux étendues illimitées, où sont noyés ces petits êtres abandonnés au mal, livrés à la corruption. L'intérêt social exige que nous soyons constamment occupés à les repêcher pour les faire revenir à la vie sous l'action saine et forte de la morale éducative.

Je l'ai dit presqu'à chaque page de ce livre où je fais œuvre de bonne volonté sans prétention, et je trouve que la chose vaut la peine d'être répétée à satiété : l'Education doit saisir nos enfants en bas-âge, et faire agir sur eux la salutaire influence d'une morale codifiée sur les principes du travail obligatoire. Ces enfants sont nos hommes de demain, c'est là une de ces vérités souvent proclamées en ce pays. Si donc nous les abandonnons à eux-mêmes, s'ils sont livrés à la licence, au dévergondage, ils seront comme voués à la fatalité du vice, ils chûteront irrémédiablement dans le mal, et devenus hommes, ils feront dans la société office de germes de pourriture. Et nous aurons de la sorte concouru, par défaut d'intervention préventive, à la formation de cette plaie vive, assumant ainsi la lourde responsabilité d'une génèse manifestement pernicieuse de mauvais citoyens.

La Maison Centrale remplira son objet, elle aidera effectivement à la solution des questions sociales jusqu'ici posées, et restées sans solution chez nous, du jour où nous y aurons introduit toutes les améliorations qui en feront de tous points une véritable Ecole des Arts et Métiers. Aux métiers qui y sont enseignés, il convient d'ajouter la longue série de tous ceux qui y manquent jusqu'ici, de façon à la transformer en un

établissement modèle, digne de sa haute destination.

Ces *desiderata* pourront être remplis sous l'habile direction de M. Guiteau qui joint à l'avantage d'être un professionnel, celui d'avoir toute l'énergie et la bonne volonté nécessaires pour relever de tous points cet Etablissement. Ce ne serait pas trop de désirer que le nombre des enfants qui y sont internés, puisse être porté à cinq cents au moins.

« L'Ecole des Arts et Métiers, (1) anciennement Maison Centrale, entretient cent cinquante internes qui reçoivent l'instruction classique, technique, religieuse, militaire et musicale. L'Ecole compte quatorze ateliers différents, savoir :

1° La Ferblanterie ;
2° Le Charronnage ;
3° Les Forges ;
4° La Maréchalerie ;
5° La Carrosserie ;
6° L'Armurerie ;
7° L'Ajustage :
8° La Mécanique ;
9° Le Tour ;
10° La Menuiserie ;
11° La Cordonnerie ;
12° Le Tailleur ;
13° La Chemiserie ;
14° La Reliure.

« Cette Ecole laisse un peu à désirer à cause de l'insuffisance des métiers qui en feraient une vraie Ecole d'Arts et Métiers, tels que : la sellerie, l'horlogerie, la peinture, la tonnellerie, la

1. Je dois ces notes à l'obligeance du Directeur.

sculpture, le moulage, etc, etc. Il y manque surtout un bon outillage. »

III

Un Etablissement des plus utiles pour la moralisation des enfants du peuple, c'est l'Orphelinat de la Madeleine, dont la fondation remonte à l'année 1893. Cette maison d'Education est venue combler une immense lacune dans notre société.

La Maison Centrale, dite Ecole des Arts et Métiers, existait pour les petits garçons ; mais les petites filles restaient livrées aux funestes conditions de notre milieu, exposées à tous les degrés et à toutes les formes de la perversion fabriquée et propagée dans une si large mesure chez nous.

Or, il existe assurément quelque chose de pis, de plus attristant que le vagabondage du petit garçon, c'est celui de la petite fille lancée à toute volée dans la perdition. L'homme de cœur, le citoyen que le spectacle de ces misères ne laisse pas indifférent, est profondément affligé, lorsqu'il y projette à la fois le regard du cœur et celui de l'esprit. Il y a de ces pérégrinations dans le corps social, qui sont douloureuses à faire et qui vous désolent ; elles conduisent à des constatations qui rendent songeur, à la pensée surtout de la puissance de contagion de certaines plaies laissées à l'abandon.

La petite fille du peuple, que l'inconscience ou la misère des parents laisse voguer sur l'océan des licences ambiantes, a tôt fait de s'accommoder aux conditions dans lesquelles elle se trouve ainsi jetée. A la longue, elle finit par contracter des allures débraillées qui font mal à voir, un ton de cynique effronterie qui déconcerte ; et

même pour les plus blasés de ceux qui font profession de les pousser, de les aider dans la dégradation, il vient un moment où elles deviennent un phénomène social inspirant à la fois le dégoût et les profondes afflictions !

Dans « *Histoire d'une parisienne* », Octave Feuillet a émis cette pensée peut-être exagérée en tant que généralité, mais dans laquelle il y a du vrai pour plus d'une société, — la nôtre comprise : — « Dans cette serre chaude qui s'appelle Paris, la « petite fille est déjà une jeune fille ; la jeune fille « est une femme, et la femme est un monstre. »

Lorsque l'on considère l'état d'âme de ces petites abandonnées de chez nous, et les issues malsaines par où elles font leur entrée dans la vie, on se surprend malgré soi à reconnaître que Feuillet est resté de beaucoup en deçà de l'affreuse réalité. Il arrive souvent, hélas! que la petite fille qui court nos rues et « fait le bord-de-mer », n'a déjà plus rien à apprendre, en roueries et perversion, pour être un monstre accompli.

C'est cette plaie sociale dangereuse, rongeante au premier chef, dont l'Orphelinat s'est chargé d'entreprendre la cure. Jamais maison d'Education ne sera venue plus à propos, et n'aura répondu à un besoin plus immédiat, dans une société qui en a tant. Cette utile institution accomplit à Port-au Prince une œuvre d'épuration de premier ordre. Les petites déshéritées qui y sont internées, reçoivent la substantielle Education fondée sur les préceptes salutaires de la religion, de la morale et du travail. A ce triple point de vue, l'Orphelinat remplit au bénéfice du pays, une mission éducative dont la haute portée apparaît visiblement aux yeux de chacun. Cette assertion n'a point le caractère plus ou moins conventionnel d'un éloge de pure complaisance ;

elle est amplement motivée par des faits palpables qui ont signalé l'établissement à l'attention de la République.

En même temps que les orphelines apprennent la pratique des devoirs religieux, elles sont assujetties aux sévères lois du travail ; on leur enseigne l'art de se devoir à elles-mêmes, de se tirer d'affaire dans la vie par un honnête labeur, c'est-à-dire par le moyen le plus sûr et le plus honorable. Ce sont, il faut le reconnaître, les meilleures conditions désirables pour arracher les petites filles du peuple à l'action dissolvante, délétère et malsaine d'un milieu où tant de causes convergentes contribueraient à en faire des dépravées.

Jusqu'ici, les spécialités auxquelles elles s'adonnent, consistent en travaux de couture et de broderie, confection de dentelle et autres choses du même genre. Dans ces travaux-là, elles excellent, ainsi qu'il a été constaté à l'Exposition de 1901, et comme s'en rendent compte chaque jour les personnes qui forment la clientèle de l'Orphelinat pour la lingerie fine, la belle broderie et la dentelle de choix.

Cette appréciation toute locale vient de recevoir une éloquente consécration dont la Maison a le droit d'être fière. Dans le grand tournoi du travail, organisé l'an dernier à St Louis, (U. S. A.) les ouvrages sortis de l'Orphelinat ont obtenu une médaille d'or. Pour avoir été trouvés dignes de cette haute distinction, il a bien fallu qu'ils l'aient méritée de façon incontestable, dans cette universelle exhibition où ils ont eu certainement à soutenir la forte concurrence d'articles similaires venus de tous les centres industriels et artistiques du monde.

Cette médaille d'or si bien conquise ajoute à la notoriété de l'institution, et la désigne, une fois

de plus, à la sage et bien avisée sollicitude de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, tiennent en main les destinées laborieuses, morales et sociales des enfants du peuple.

Il manque encore toutefois à l'Orphelinat, une profession appelée à compléter sa constitution particulière, si elle y est introduite un jour, comme il faut le souhaiter. On y fait de la belle tapisserie, de la dentelle incomparable, des articles de lingerie d'un fini qu'on ne croirait pas pouvoir rencontrer en Haïti ; tout cela est fort bien assurément, mais tout cela est loin d'atteindre le parfait idéal dans une pareille maison d'Education. Il convient d'y multiplier et diversifier les spécialités, en vue du bien-être de l'établissement lui-même, et du développement physique des enfants.

Bref, on en pourrait, -- on en doit faire une maison-modèle, sur le pied de celles qui existent ailleurs où la loi du travail est la règle dominante et invariable, mais codifiée en autant de sections que le permettent les conditions de milieu.

Ainsi, un peu d'horticulture serait chose excellente pour l'Orphelinat ; la culture des fleurs, des légumes et des fruits, l'élevage dans la limite des nécessités et des possibilités ; nombre de petites industries enfin, qui naissent comme d'elles-mêmes là où, porté par l'idée du travail, l'homme prend contact avec la terre et la féconde, seraient pour les enfants et leurs maîtresses, des divertissements sains, hygiéniques et utiles, et pour l'institution, un sûr moyen d'augmenter ses ressources et de prospérer. Sans compter que les orphelines ne s'en trouveraient que mieux, quant à la garantie de leur avenir, à la possibilité de vivre honnêtement et de faire souche d'honnêteté

n'importe où le sort les aura fait échouer ou atterrir.

La direction de l'établissement est hantée par cette idée, mais pour l'exécuter, elle se heurte à des difficultés matérielles d'ordre financier. Il lui faudrait un terrain d'une certaine étendue, situé pas trop loin de la ville, offrant l'avantage d'être arrosé ou facilement arrosable. Or, elle n'est pas en mesure de se le procurer, et il serait vraiment malheureux que ses louables intentions fussent de ce chef paralysées.

Le gouvernement ne pourrait-il pas venir en aide à l'Orphelinat, en lui donnant un terrain qui réponde de tous points aux conditions exigées ? Ce serait un bon emploi de l'argent du peuple, que celui qui viserait ainsi à l'expansion de l'œuvre entreprise par cette institution. La dépense trouverait son entière justification dans son objet même, et dans les fructueuses conséquences qui en résulteraient en définitive pour le pays (1).

Il y a lieu de considérer en outre que l'espace restreint dans lequel se meut un établissement de cette importance, oblige forcément la direction à limiter les admissions à un certain minimum. Nombreuses en effet sont les sollicitations auxquelles, constamment, elle se trouve dans l'impossibilité de répondre, faute de place. Il y va de nos intérêts qu'elle soit mise en position d'ouvrir ses portes au plus grand nombre possi-

1. Ce livre était déjà sous presse, quand j'ai lu, avec une vive satisfaction dans le « Nouvelliste » du 16 Décembre 1905, que : « Le Gouvernement a pris à ferme la maison et un carreau de terre de ce beau domaine ( Mon-Repos ), lesquels ont été remis à l'Orphelinat de la Madeleine. C'est en partie l'idée du Président de la République qui a été réalisée. S. E. a toujours tenu à cœur de donner, à titre définitif, un vaste terrain à cette Institution charitable. Mais ceci ne va pas moins lui permettre d'agrandir son programme, et désormais les petites orphelines allieront la culture méthodique à la couture ». Je félicite le Gouvernement d'avoir pris cette utile mesure.

ble de nos petites déshéritées. Quand il s'agit de moraliser, on doit pouvoir être sans limite dans son action.

L'Orphelinat a inauguré son œuvre avec ce fonds de merveilleuse charité qui est le principal élément de son succès; il l'a continuée grâce au concours de l'Etat et de la population ; il nous a donné la mesure de ce qu'il peut, selon les ressources dont il dispose. Procurons-lui donc les moyens qui lui manquent, et qui lui permettront de faire plus et mieux qu'il n'a fait jusqu'ici.

La pensée généreuse de fonder cette institution si éminemment utile, a germé dans l'esprit de la Mère Eustochie, la Supérieure des religieuses de Saint-Joseph de Cluny.

Mais pour la traduire en fait, et en assurer la pérennité, il fallait un tempérament solide, allié à un dévouement proportionné à l'importance de l'œuvre. La mère Eustochie a eu la main heureuse, en choisissant la Sœur Sainte-Alice, — une haïtienne, — pour cette réalisation méritoire. Celle-ci fait corps en quelque sorte avec l'Orphelinat, tellement elle s'y est dépensée sans mesure, n'ayant qu'une idée et qu'un objectif : le bien à faire dans une société dont elle connaît les misères et les besoins. C'est pourquoi, dans l'expression de notre infinie gratitude, nous considérons inséparables ces deux noms qui méritent d'être gravés au frontispice de la maison : Mère Eustochie — Sœur Sainte-Alice. (1)

1. Au moment où je donnais les derniers bons à tirer de ce livre, les journaux de Port-au-Prince annoncèrent la pénible nouvelle que la distinguée sœur Alice avait dû quitter l'Orphelinat, et rentrer dans le monde laïque. Cette décision, par rapport aux causes qui l'ont motivée, a douloureusement ému le public ! Que deviendra l'établissement si bien dirigé naguère par notre congénère ?

## ORPHELINAT DE LA MADELEINE (1)

« Cette Maison de charité a été fondée à Port-au-Prince par la Révérende Mère Eustochie, de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, le 18 Janvier 1893.

« D'abord installée au Pensionnat Sainte-Rose de Lima, à Lalue, elle fut transférée à Turgeau, puis en ville, sur un terrain de la fabrique de la Cathédrale, attenant à la chapelle de la Madeleine.

« C'est là qu'elle est encore, dans des bâtiments qui ont été élevés en partie par les amis de la Révérende Mère Eustochie.

« Elle compte 120 orphelines et 6 sœurs. L'Etat avait accordé au début une subvention de 300 gourdes, réduite ensuite à 144, et revenue aujourd'hui à 444 gourdes ( 300 de l'Intérieur et 144 de l'Instruction publique ).

« L'institution reçoit les orphelines surtout de mère, souvent en bas-âge. On leur enseigne la lecture, l'écriture, les 4 règles, la couture, la broderie, la dentelle, le raccommodage, le lavage, le repassage, la cuisine, le ménage, etc.

« A 21 ans elles peuvent se retirer chez des parents ou être placées en condition dans les familles. Souvent aussi la Maison les marie : depuis la fondation de cet établissement, 4 se sont mariées.

« Les travaux de couture et de broderie étant d'un rapport minime, les sœurs ont l'intention.

1. Notes fournies par la direction.

si le gouvernement arrive à leur donner un terrain, d'enseigner aux enfants la culture et l'élevage, afin de leur donner un meilleur moyen de gagner leur vie.

« Les travaux des orphelines en couture, broderie et dentelle, envoyés dernièrement à l'Exposition de Saint-Louis, y ont été fort admirés et y ont obtenu une médaille d'or.

« Il est à souhaiter que l'œuvre, encouragée et aidée, puisse prendre de l'extension afin de recueillir plus d'enfants et de leur fournir aussi un plus grand nombre de métiers.

« Dépense mensuelle, moyenne : G. 800 ».





# CHAPITRE XXI

## Résumé sur l'Enseignement dans les Villes

Je me suis un peu étendu sur l'instruction primaire, rurale et urbaine, pour la bonne raison que je la considère à juste titre, comme la partie principale de nos obligations envers la jeunesse haïtienne des campagnes et des villes. J'ai surtout appuyé sur la nécessité de compléter l'enseignement primaire classique par son corollaire indispensable, l'enseignement professionnel, estimant que les institutions agronomiques et les écoles d'arts et métiers constituent le moyen rationnel et infaillible de promouvoir l'agriculture et l'industrie, de répandre les arts manuels. et conséquemment, d'assurer notre évolution.

Quand nous aurons une agriculture active, respectée dans chacun de ses facteurs en titre, protégée, honorée, et prospère ; quand toutes les industries qui nous manquent seront nées, auront pris chez nous leur naturel essor ; quand des ate-

liers de toutes catégories seront en plein fonctionnement dans nos villes et nos bourgades, — alors, mais alors seulement, nous pourrons envisager l'avenir d'un œil serein et confiant, puisque les destinées de ce pays nous apparaîtront sous des couleurs moins sombres, moins chargées d'incertitudes.

Il me reste peu à dire en particulier de l'enseignement féminin, de l'instruction secondaire et supérieure.

Et d'abord, à quelques nuances près, toutes les considérations que j'ai pu produire au sujet des écoles primaires de garçons, sont d'égale valeur quant aux écoles primaires de demoiselles.

A cela, j'ajoute que si nous voulons combattre avantageusement l'oisiveté, la paresse, la dépravation, il faut agir tôt et sérieusement sur l'esprit des enfants de l'un et l'autre sexes, et plus particulièrement sur celui de la jeunesse féminine. Parce que la petite fille d'aujourd'hui contient en germe la mère de l'avenir, celle qui doit porter dans la famille le plus lourd du fardeau de l'Education ; et aussi parce que, — pour me répéter, — la dépravation des mœurs est plus déplorable et de moins facile répression dans le sexe féminin que dans le masculin.

Il faut redresser la mentalité de la femme malheureuse, et lui inculquer cette vérité, savoir que, dans le dénuement et la misère, quémander et se prostituer, c'est déchoir, c'est se marquer soi-même du sceau de mépris et de réprobation qu'elle portera toute sa vie. Tandis que travailler, peiner, employer son capital de force et de jeunesse à un labeur honnête et sain, — est le meilleur garant de l'existence, de la dignité, de la réputation. D'où il suit que, dans un état social bien ordonné, la femme sans fortune doit

pouvoir trouver largement accès dans toutes les carrières à la portée de son sexe. Cet accès ne peut lui être ouvert que dans les écoles professionnelles, où elle aura l'entière certitude de rencontrer le métier de son choix, de l'apprendre, de s'y consacrer et de l'exercer.

Or, dans les campagnes, les travaux des champs en général sont indifféremment à la charge du mari ou de la femme, c'est évident; mais les petites cultures, l'élève des animaux de basse-cour, sont plus particulièrement des occupations féminines, ajoutées aux occupations de la mère et de la ménagère. Elles sont régies par des règles dont l'application assure à qui les observe rigoureusement, une rémunération de sa petite science et de ses peines, que ne donnent point la routine et l'ignorance. Associée au labeur de son mari, la femme campagnarde représente pour lui un coefficient d'efforts utiles, qui comptera davantage s'il s'affirme avec intelligence et méthode.

Dans les villes, beaucoup de spécialités professionnelles mettront la femme à l'abri des privations et de la misére, et lui retireront la longue série des prétextes qu'elle articule, ou des motifs qui l'assiègent, pour expliquer, voire justifier ses défaillances, ses faux pas et ses chûtes. Supprimer, tout au moins restreindre le plus possible les causes génératrices de la misère, c'est déverser dans le labeur les femmes oisives, c'est leur assurer une existence qu'elles sauront apprécier en raison directe de leur courage dans l'effort soutenu, c'est les réintégrer dans leur propre estime et dans celle de la société, c'est faire d'elles au total, des mères de famille qui infuseront l'honnêteté à leurs enfants, héréditairement d'abord, ensuite, par la constante et rigoureuse pratique de …térité des mœurs.

Il doit y avoir énormément à coudre, repriser et raccommoder, pour une population de quatorze cent mille à deux millions d'habitants, Et je cite la couture, parce qu'elle est un art essentiellement féminin. La femme ne se conçoit pas en effet, dans n'importe quelle condition sociale d'ailleurs, autrement qu'en possession de ce talent propre à son sexe, où elle apparaît armée d'une aiguille, d'un dé et d'une paire de ciseaux, et sachant s'en servir.

Mais il n'y a pas que coudre. En tous pays, elle trouve sa place de façon utile et honorable, à côté de l'autre sexe, dans la grande généralité des industries locales. Car toutes, elles comportent de grosses besognes qui sont le partage presqu'exclusif de l'homme, et des besognes moindres auxquelles la femme s'adonne fort avantageusement. A exercer ainsi ses facultés au travail, la femme intelligente gagne de les voir se développer chaque jour davantage, et de la sorte, elle reste véritablement la compagne, l'associée de l'homme dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Procurons à nos femmes malheureuses les moyens de résister à la tentation du mal, de rester honnêtes ou de le devenir: la collectivité y gagnera en bien-être et en moralité.

Nos écoles de demoiselles présentent les mêmes *desiderata* que celles de garçons. A côté de l'enseignement professionnel à répandre, il reste encore à fortifier l'enseignement classique, à le mettre sur le pied d'une véritable et sérieuse préparation de nos jeunes filles de tous rangs, aux nécessités, peut-être même aux épreuves qui les attendent dans la vie.

Le plus de lettres possibles : la femme lettrée ajoute un nouveau lustre à la société dont elle

doit rester, de toutes façons, le plus bel ornement. Mais il nous faut la femme plutôt instruite, complète, c'est-à-dire possédant des connaissances variées et solides, et ce n'est point dans les seules lettres françaises qu'elle peut les puiser. La langue anglaise et les autres langues vivantes ; l'histoire et la géographie, — notamment celles de son pays, — les sciences mathématiques et naturelles, la comptabilité, le chant et tous arts d'agrément, la couture, — beaucoup de couture, voilà en raccourci les grandes divisions du savoir tel qu'il doit être mis à la portée de notre jeunesse féminine, et tel qu'il constituera ce brillant et *utile* reflet qu'elle est appelée à répandre dans le foyer et dans la communauté.

Mais n'oublions jamais qu'instruire, c'est en même temps éduquer, c'est former à la fois l'âme, le cœur et l'esprit ; c'est préparer enfin des sujets complets qui soient les solides éléments de force et de valeur de notre nationalité, — par où l'œuvre de l'instituteur est sensiblement analogue à celle de la famille.

Or, dans les écoles, et plus particulièrement dans celles de demoiselles, le luxe est à combattre, à proscrire avec la dernière énergie, puisqu'aussi bien, si nous laissons nos petites filles contracter l'habitude d'une mise recherchée, ce sera ni plus ni moins les inciter, les condamner fatalement à cet amour du luxe sans frein, à cette frivolité qui déjà est beaucoup trop accentuée chez nous.

L'intérêt de la petite haïtienne, et le nôtre par voie de conséquence, — c'est que l'école, — tout en restant pour elle pleine de charme et d'attraits, — produise cependant sur son esprit l'impression d'un milieu où de bonne heure elle est appelée à frayer avec les choses sérieuses de l'E-

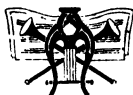
ducation, à leur sacrifier toutes préoccupations inconsistantes et sans utilité. Et c'est ainsi qu'insensiblement, elle s'habituera au sérieux de l'existence, elle aura de la vie et de ses exigences, une conception exclusive de toute frivolité.

Au reste, attifer une enfant, la vêtir avec cette élégance qui la fait ressembler plutôt à une demoiselle lancée allant dans le monde, qu'à une petite fille prenant le chemin de l'école, — ne peut que la distraire d'étudier, occupée qu'elle sera de savoir si son chapeau la coiffe bien, si sa robe est mieux faite et de meilleure étoffe que celles de ses condisciples. Bref, elle pourra s'évertuer à être la plus belle de sa classe, au grand dommage de ses études dont l'aura distraite la préoccupation de briller.

L'essentiel en cette affaire, c'est d'être mises avec décence, modestie et propreté, car si leur pensée n'est pas absorbée par la distinction de leur toilette, il y aura toutes chances qu'elle soit entièrement remplie par le problème de calcul à résoudre, la leçon à apprendre, l'analyse logique à faire. Et de la sorte, elles seront nécessairement dans la logique de leur situation d'élèves obligées de se montrer studieuses et appliquées. (1) Et en tout cas, puisqu'il est avéré que la femme est coquette à tout âge, quelle plus belle coquetterie pour la femme en herbe, que cette modestie dans sa mise, qui fait la principale distinction de sa tenue? Et enfin, elle apprendra à pratiquer

1. M. F. E. Dubois, par un « Appel à la conscience des parents », daté du Cap-Haïtien le 12 juin 1860, et par un second du 27 juillet 1861, — recommandait instamment aux pères et aux mères d'envoyer leurs enfants à l'école, et de ne point se laisser arrêter par des considérations de luxe et de mise recherchée. Citons du même un arrêté du 24 janvier 1861, prohibant le luxe des écoles et fixant comme suit le costume des élèves: demoiselles, CHAPEAU de PAILLE ORDINAIRE ou coiffure de cheveux, ROBE D'INDIENNE MONTANTE, collet rabattu, BAS DE COTON, souliers noirs. — Garçons, pantalon et veste, ou paletot de toile ordinaire, souliers cirés.

le luxe toujours assez tôt, quand le moment sera venu pour elle de prendre contact avec le monde, ses exigences et ses misères.





## CHAPITRE XXII

### Enseignement Secondaire.

Mais jetons un coup-d'œil sur l'enseignement secondaire de garçons, sur les lycées et collèges où l'enseignement classique atteint son ampleur maximum. C'est dans ces établissements que l'instruction générale est poussée à son plus haut degré, et le jeune homme qui en a épuisé le programme dans toutes les matières, jusques et y compris la rhétorique et la philosophie, est en possession du canevas sur lequel il bâtira son plan d'avenir, la carrière à laquelle il entend vouer ses facultés, selon ses aptitudes et sa vocation.

De l'ouvrage déjà cité de MM. Sténio Vincent et L. C. Lhérisson : — « La Législation de l'Instruction publique de la République d'Haïti, » — j'extrais le programme suivant, de nos lycées et col-

lèges, tel qu'il a été fixé par l'arrêté ministériel du 26 juillet 1893 : (1)

*L'instruction morale et religieuse;*
LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE FRANÇAISES;
*La langue et la littérature latines;*
*La langue et la littérature grecques;*
LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE ANGLAISES;
LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE ESPAGNOLES;
L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE;
*Les éléments de la philosophie;*
*Les principes du Droit et de l'Economie politique;*
LES MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES;
LA COMPTABILITÉ ET LA TENUE DES LIVRES;
LA PHYSIQUE, LA MÉCANIQUE, LA CHIMIE, L'HISTOIRE NATURELLE ET LEURS APPLICATIONS A L'AGRICULTURE, A L'INDUSTRIE ET A L'HYGIÈNE;
*Les principes de la diction;*
LE DESSIN D'IMITATION, LE DESSIN GÉOMÉTRIQUE ET LE MODELAGE;
*La musique vocale et instrumentale.*

*Aucun élève n'est admis dans un lycée, s'il n'est pourvu de son certificat d'études primaires ou s'il n'a subi, devant une Commission composée du directeur et de deux professeurs, un examen oral constatant quelle classe il est en état de suivre.*

C'est là un programme qui mérite d'être re-

1. Le Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique vient de confier à une commission composée de professeurs compétents, le soin de reviser les programmes et plans d'études de l'enseignement à tous les degrés. C'est une heureuse inspiration, pourvu toutefois que la réforme soit réelle, efficace dans toutes les branches de l'enseignement national, — et pour cela, il est des sacrifices à faire devant lesquels le pays ne devra point reculer.

manié, modernisé, c'est-à-dire dirigé dans une plus large mesure vers les études scientifiques, vers les immédiates exigences de la vie. A l'article « Histoire et Géographie », il conviendrait d'inscrire spécialement celles d'Haïti, qui doivent occuper une place plus large que toutes autres, dans l'enseignement haïtien.

Ce pays est encore trop peu connu dans sa topographie, dans les faits qui ont précédé, accompagné et suivi sa constitution autonome, dans la philosophie profonde et instructive qui se dégage de ces faits. Or, la première connaissance qui s'impose à l'homme, c'est celle de lui-même, je veux dire du territoire sur lequel s'est formée la nationalité qui est la sienne, des circonstances de cette formation, des hommes qui y ont pris part, du mobile qui les a guidés, de l'entendement qu'ils ont eu de leur mission.

Cette étude de l'histoire, mettant ainsi la jeunesse en contact avec les personnages et les événements de notre vie publique, exercera son jugement sur les uns et les autres, et de cette façon, elle apprendra à les apprécier et à comprendre combien elle est obligée d'aimer une patrie qui a pris naissance dans des conditions si exceptionnelles de souffrances, de désavantages et d'héroïsme.

J'ai souligné tous les articles de ce programme des Lycées et collèges, qui sont utiles à un degré ou à un autre, dans un enseignement secondaire bien entendu; j'ai intentionnellement souligné deux fois ceux auxquels s'attache un intérêt plus direct, une importance plus évidente dans l'Éducation nationale.

Le vieil enseignement classique, irrationnel et inutilitaire, consacre à l'étude du grec et du latin un temps précieux qui eût été infiniment mieux

employé, si on le donnait de préférence *aux langues vivantes, aux sciences mathématiques et naturelles, et au commerce.* Dans les courantes nécessités de la vie moderne, il n'y a guère de place pour faire valoir notre érudition en langues grecque et latine. Cette érudition, pour qui la possède réellement, reste donc un ornement de l'esprit, c'est indéniable, mais un ornement sans utilité évidente, non susceptible de procurer un profit bien démontré au jeune homme qui, ayant fini de faire ses classes, *a besoin de peiner pour vivre* dans un labeur qui le tire d'embarras immédiatement et facilement.

C'est donc, insistons-y, un inutile emploi du temps dans nos lycées et collèges, que celui où l'élève est contraint de mettre son esprit à la torture pour y loger des versions grecques et latines. Et ma foi! depuis l'existence de ces écoles du second degré d'enseignement, elles ne sont pas venues à bout, — que je sache, — de former un seul héléniste, ni un seul latiniste. Et quand bien même ce résultat aurait été obtenu, je ne vois guère en quoi les individualités pourvues de ces connaissances auraient pu en tirer bénéfice. Nous sommes encore loin du temps où les lettres haïtiennes seront réputées nourricières pour qui les cultive; et si elles doivent le devenir un jour, ce ne pourra être que grâce à la force d'expansion du travail agricole et industriel, et au bien-être que seul ce travail sera en puissance d'engendrer chez nous.

Par contre, la rude et pénible équation de la vie est de solution infiniment moins difficile; pour le jeune homme qui s'est exercé à résoudre à l'école les équations mathématiques et algébriques. La connaissance approfondie des sciences, voilà l'utile, voilà l'indispensable! Celui qui pos-

sède à fond la géographie, les mathématiques, la chimie, la physique, l'histoire naturelle, la comptabilité générale et celle du commerce en particulier, — trouvera facile accès dans l'art naval, la mécanique en ses applications industrielles et autres, les ponts et chaussées, la direction des grands travaux publics, l'architecture, l'agronomie, le négoce. — etc. Il aura reçu la meilleure préparation désirable pour se spécialiser, sans difficultés insurmontables, dans telle ou telle de ces carrières qui offrent l'immense avantage de garantir l'existence, de fournir tôt ce pain de chaque jour que les seuls efforts personnels procurent honorablement à un homme.

Et dans la matière particulière du commerce, il sera mieux armé pour disputer le terrain, avec toutes chances de succès, à quiconque conspire à l'en éliminer : levantins ou occidentaux.

Modernisons donc, dans le sens le plus vrai et le plus large du terme, notre enseignement secondaire, en substituant à l'étude du grec et du latin, celle plus manifestement profitable des sciences et des langues vivantes. Je n'ai guère besoin de m'étendre ici sur le parti avantageux que nous tirerons de la connaissance de ces langues, — de l'anglais principalement, — cette question ayant été traitée avec assez d'ampleur dans l'un des chapitres précédents.

Le polyglotisme est un signe évident, incontestable de progrès : tout peuple qui ne parle qu'une langue, est dans le croupissement. Ainsi on le comprend dans tous les centres où l'homme n'est point tardigrade; ainsi nous devons aussi le comprendre, si nous ne voulons plus retarder notre essor.

Quant aux études scientifiques, à part la plus grande facilité qu'elles nous offriront pour la so-

lution du problème vital, — elles nous rendront encore cet inappréciable service de réformer notre entendement, en nous déshabituant des spéculations vides, de la mièvrerie, du coloris superficiel, de l'inconsistance enfin de la littérature haïtienne. Il y a là un défaut de notre esprit, qu'il faut rectifier, en nous familiarisant avec les conceptions solides, substantielles et positives nées du raisonnement scientifique. La consigne est de *mathématiser* notre jugement, notre système, notre sens de la vie.

Disons-le en passant : le sens mathématique, c'est-à-dire l'art de raisonner avec justesse et profondeur, n'est pas une faculté applicable aux études exclusivement scientifiques. Il se manifeste tout aussi bien en littérature, et il contribue pour une bonne part à la force, à la puissance d'expression qui fait la réelle valeur d'une production littéraire quelconque. Dans les œuvres de pure imagination : poésies, romans, nouvelles et autres du même genre, un écrivain doit montrer qu'il a le don d'observer son milieu, c'est-à-dire de regarder et comprendre la nature qui l'environne, les hommes qu'il coudoie.

Or, la nature a ses beautés, les hommes ont des faits, des gestes, des grimaces expressives de leurs qualités, de leurs défauts, de leurs passions enfin. Le véritable écrivain est celui qui sait analyser en ses moindres contours, cette immensité sans limite appelée la vie universelle, qui la peut concréter dans une forte synthèse exprimant l'idée qu'il a voulu traduire, mettant en pleine saillie les faits louables ou condamnables, les beautés ou les laideurs qu'il a disséquées et observées.

Nous devons le reconnaître : à bien peu d'exceptions près, la littérature haïtienne a toujours manqué de cette vigueur de ton, de cette couleur

locale qui pourrait lui donner sa nuance propre, son caractère personnel. Il y a absence de vie réelle dans la plupart de nos productions, ce qui nous a valu un reproche motivé de la critique française. « Soyez donc vous-mêmes! » nous crie-t-on souvent; — « Ayez une forme à vous, regardez, observez attentivement votre milieu, et peignez-le dans vos écrits. »

Au lieu de cette peinture vivante, expressive, sincère et vraie, dans les détails comme dans l'ensemble, nous faisons de la peinture aux tons criards, ou bien de la photographie pâle et terne, de simples copies enfin, n'exprimant de notre part que peu ou point de personnalité. Des phrases à la belle ciselure, des périodes sonores et d'autant plus vides, ne laissant aucune impression durable dans les esprits: il y a là absence des qualités maîtresses qui font vivre une littérature. Ce sont les études scientifiques, c'est le don d'observation, de réflexion, et l'esprit d'analyse qu'elles développent, qui seuls nous corrigeront à la longue d'un pareil défaut.

Depuis peu cependant, la littérature haïtienne commence à montrer du caractère et de la personnalité. Il se dégage de certaines œuvres parues ces temps derniers, une véritable odeur de terroir; elles ont une allure qui leur est propre, une teinte spéciale rappelant sensiblement le milieu où elles ont éclos. Par où elles restent en dehors et au-dessus du conventionnel, du factice frotté de beau vernis.

*Bois-Doré*, de M. A. Thoby; *Epaminondas-Labasterre*, de M. F. Marcelin; *La Famille des Pitites Caille*, de M. J. Lhérisson; *Séna*, de M. Fernand Hibbert, et l'*Alphabet*, drame de M. M. Coicou, sont des productions qui marquent une étape nouvelle, peut-être décisive, de l'esprit haïtien;

elles dureront par cela seul qu'elles ont un peu remué notre fumier social pour en dégager les relents, et mettre ainsi à nu nos tares et nos travers.

Dans les autres genres, quelques productions remarquables peuvent être fort avantageusement invoquées comme attestation de la valeur de notre littérature. Laissant de côté la poésie, où pourtant je ne peux manquer de mentionner notre poète national, Oswald Durand, qui, avec deux ou trois autres, est doué du véritable souffle poétique, je trouve : dans le genre encyclopédique, ***le Dictionnaire Géographique et Administratif universel d'Haïti***, de M.S. Rouzier; (1) — dans le genre historique, *l'Affaire Luders*, de M. Solon Ménos; — dans le genre sociologique, ***la Réhabilitation de la Race noire***, de M. H. Price ; *l'Effort*, de M. Jérémie ; ***le Président Roosevelt et la République d'Haïti***, de M. A. Firmin : — dans le genre oratoire, deux discours substantiels et instructifs, qui méritent d'être lus et médités, savoir : celui prononcé en 1904, à la réouverture des tribunaux de Port-au-Prince, par M. Sténio Vincent, et celui par lequel M. F. Doret, directeur de l'Ecole des Sciences appliquées, a ouvert la fête que cette école avait organisée le 19 septembre de cette année, à l'occasion de la remise des diplômes aux jeunes C. Laferrière et H. Doret, formés dans la section des Travaux publics de l'établissement.

Consignons en dernière analyse, une longue série d'articles de journaux, de M. E. Mathon, publiée dans le ***Matin***, peu après la guerre hispano-américaine ; de M. H. Thomasset, de continuelles publications préconisant les idées prati-

1. Il a paru de cet ouvrage : le tome 1er. lettres A F et le tome II, lettres G H Il est à souhaiter que l'auteur puisse continuer la publication de ce livre d'une si grande utilité.

ques et affirmant la nécessité du travail en Haïti. L'auteur est français, mais nous pouvons retenir ses écrits comme appartenant à notre littérature, puisqu'ils n'ont d'autre visée que l'intérêt bien entendu de la nation haïtienne.

Du dernier article de M. Thomasset, (*Nouvelliste* du 5 décembre 1905), je détache ce passage qui mérite d'être cité : — « J'ai été très heureux de pouvoir dire devant le personnel de l'établissement (Maison Centrale) tout ce que je pensais et espérais de cette école d'artisans qui, *disséminés dans le pays*, aideront à répandre *les bienfaits de cette instruction pratique* qu'ils ont reçue eux-mêmes ; c'est un premier pont jeté sur le fossé qui sépare encore l'*ignorance totale des uns de la trop haute instruction d'une si faible minorité.* »

Mais rentrons dans l'enseignement secondaire classique.

Que si, en tout cas, il se rencontre dans nos collèges, des sujets ayant un goût fort prononcé pour le grec et le latin, il n'y aura aucun inconvénient à ce qu'ils y appliquent leurs facultés. Cela ne nuira jamais, après tout, que des gens qui le peuvent au gré de leur intelligence, et sans dommage pour le *struggle for life*, s'ingénient à posséder Homère, Plutarque, Thucydide, Euripide, et toute la série des célébrités héléniques : Ovide, Horace, Tacite, et la grande famille des illustrations latines, et qui arrivent à se perfectionner dans ces deux langues, au point de passer maîtres ès-vers grecs et latins. Cela fait partie de la haute prosodie et des belles-lettres, et la société n'est pas obligée de procurer à ses citoyens, elle est encore moins fondée à leur imposer un pareil bagage d'érudition.

Ce qu'il nous faut, pour l'instant du moins, c'est mettre à la portée de chacun un maximum de

connaissances solides, pratiques, immédiatement utilisables à toutes les pressantes exigences de la vie. et c'est à ce point de vue-là précisément, que tout ce qui excède ces nécessités vitales, constitue une superfluité, un emploi irrationnel du temps de la jeunesse. Car, qu'on ne s'y méprenne point : le progrès ne peut nous venir, — *ne nous viendra jamais* — que sous l'égide de l'Education utilitaire, de cette Education qui cuirasse l'individu, et le met à la hauteur des luttes qu'il aura à soutenir pour se frayer un passage vers le bien-être et le respect de soi.

Et quand, ainsi préparé dans la famille et sur les bancs de l'école, il aura forgé sa destinée à la faveur de son active énergie, la puissance sociale naîtra nécessairement de toutes les destinées individuelles édifiées sur cette base, et elle nous donnera par surcroît les belles-lettres cultivées à tel degré qu'il en sera besoin pour augmenter les fastes de la République et en assurer l'essor ultime.





## CHAPITRE XXIII

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.— L'ECOLE DE MÉDECINE.

L'Enseignement supérieur est représenté en Haïti, savoir :

1° par une école nationale de médecine et de pharmacie ;

2° par une école nationale de droit à Port-au-Prince ;

3° par une école libre de droit aux Cayes ; (1)

4° par une école libre de droit au Cap-Haïtien ;

5° par une école nationale de peinture à Port-au-Prince ;

6° par une école libre des Sciences appliquées à Port-au-Prince. (2)

---

1. L'Etat accorde une subvention mensuelle de G. 400 — à chacune des écoles de droit des Cayes et du Cap-Haïtien.
2. Subventionnée à G. 200 — par mois.

Dans les premiers chapitres de ce livre, je me suis suffisamment étendu sur la condamnable préférence que la jeunesse haïtienne accorde en général à l'étude de la médecine et à celle du droit. Ces deux carrières semblent conférer un véritable titre de noblesse à qui s'y consacre, tellement elles sont recherchées à l'exclusion presqu'absolue de toutes autres. Pour l'haïtien obligé d'avoir une profession, le parfait idéal, c'est d'être docteur en médecine et de pratiquer l'art de guérir, — ou bien licencié en droit, et d'exercer le bel art oratoire devant les tribunaux civils et le tribunal de cassation de la République.

N'accusons pas trop cependant le jeune haïtien de cette préférence qui n'en est pas une en définitive. Ayant besoin d'embrasser une carrière, il s'en va tout droit à celle qui lui est ouverte. Or, il existe en Haïti des écoles où l'on enseigne la médecine et le droit : il se fait étudiant en l'une ou l'autre de ces deux branches. Il ne serait donc pas juste de lui taper trop dessus à ce propos, et de lui imputer la responsabilité d'un fait qu'il subit plutôt que d'en être l'auteur.

Si le corps social, moins imprévoyant, avait pensé que les aptitudes sont diverses, les besoins de la collectivité de même, et si, en conséquence de cette pensée inspirée par la sagesse, il avait créé autant d'écoles qu'il existe de spécialités et de besoins, — certes, ces écoles ne seraient point délaissées par la jeunesse au profit de la médecine et du droit. Cela est démontré par l'empressement, le bel entrain avec lequel nos jeunes hommes sortis des écoles secondaires vont s'inscrire à celle des Sciences appliquées, depuis que cette dernière existe.

Mais la cause majeure qui a constamment pous-

sé le jeune haïtien vers le droit et la médecine, c'est notre déplorable entendement du service militaire obligatoire. Cette obligation est imposée à tous les gens de métier, notamment au paysan cultivateur, tandis que les carrières dites libérales ont le privilège inexplicable d'une exemption qui n'est fondée sur aucun principe de justice, d'équité, ou de nécessité sociale. Car en somme, pourquoi donc l'étudiant en droit ou en médecine doit-il être exonéré d'une obligation que subit l'élève tailleur, cordonnier ou charron, et le malheureux campagnard? Cette distinction ne se réclame d'aucune justification, en un pays qui a la prétention de cultiver les idées démocratiques, et où l'une des premières conséquences de leur application, ce doit être que les lois obligent tous les citoyens à un degré égal, — sous peine de fausser le principe démocratique, et de le faire mentir impudemment.

En notre siècle d'égalité dans les droits comme dans les charges, et dans tous les pays en marche, la destination à l'exercice du droit, de la médecine, du sacerdoce ecclésiastique, ne confère aucune immunité, quant à l'accomplissement des devoirs militaires. Mais aussi, ces devoirs militaires sont réglementés légalement, et le paysan laboureur, l'élève cordonnier ou l'étudiant en droit qui a tiré à la conscription, sait que de par la loi, il aura à passer sous les drapeaux un nombre d'années au bout desquelles lui sera rendue la libre disposition de lui-même, de ses forces et de ses facultés.

En Haïti, les choses se passent d'une façon sensiblement différente. Paysan laboureur, cordonnier et charron, savent bien quand ils entrent au régiment, mais ils ne peuvent jamais savoir pour combien d'années ils y seront. Et

comme par ailleurs on est dispensé de l'impôt du sang, par le fait d'avoir embrassé une carrière étiquetée libérale, il n'est dès lors pas étonnant que la jeunesse plus ou moins cultivée encombre les écoles de droit et de médecine, quelquefois même en dehors de toutes conditions d'aptitudes ou de vocation. Ils entrent donc souvent dans ces carrières, moins dans la pensée de les suivre, que pour se soustraire aux poursuites de l'agent recruteur.

J'ai déja dit que notre vieille école de médecine, par le grand nombre de sujets qu'elle a formés, a fourni la preuve, concluante d'évidence, qu'il est possible de faire en Haïti même des médecins et des pharmaciens experts en leur science. Et cela, malgré une organisation qui se ressent inévitablement d'un état social où les imperfections ne se comptent plus ; malgré une désespérante pénurie des moyens les plus élémentaires, l'absence d'une bibliothèque, et aussi malgré les vicissitudes sans nombre, nées de la chicane politique s'infiltrant dans une si haute institution d'où notre sagacité devrait l'exclure de façon absolue.

J'ai connu le temps où un rudiment de jardin botanique était annexé à l'Ecole de médecine. Loin de le conserver, de l'agrandir, d'y ajouter chaque jour des espèces nouvelles, et d'en faire ainsi, petit à petit, un jardin botanique modèle, comme il en existe à Kingston et ailleurs, on a eu le tort grave, impardonnable de le laisser péricliter et disparaître.

Nos étudiants en médecine font de la botanique en chambre et dans les livres ; ceux d'entre eux qui ont un peu d'amour-propre, et qui savent que les sciences naturelles sont d'une compréhension plus facile quand on les étudie à mê-

me la nature, demandent à nos campagnes de les édifier dans la mesure du possible, sur les règles et les lois observées et codifiées par les auteurs.

Somme toute, l'Ecole de médecine et de pharmacie fait des médecins et des pharmaciens, et ces résultats restent une vivante attestation en faveur de l'intelligence haïtienne. Car puisque bon nombre de nos étudiants arrivent à leurs fins, malgré toutes les circonstances qui devraient les en empêcher, ils y arriveraient avec infiniment plus de facilité, s'ils trouvaient pour leurs études tous les éléments constitutifs d'une école de médecine où rien ne serait laissé au hasard.

Cette école est la doyenne de l'enseignement haïtien au troisième degré. Elle est douée d'une certaine force de résistance. Car, plus heureuse en cela que l'Ecole de droit, elle a traversé toutes nos tourmentes politiques, les tempêtes qui ont bouleversé périodiquement notre vie publique, — elle a même eu les siennes propres! — et à toutes, elle a survécu. Cela prouve manifestement de quel puissant éclat elle brillerait à la tête de nos institutions nationales, si les conditions de son existence étaient changées dans le sens du mieux.

La science médicale est l'une des plus ardues et difficiles qui soient. Elle exige de celui qui s'y voue la possession, au plus haut degré possible, de certaines sciences préparatoires indispensables; elle exige surtout de celui-là une vocation bien caractérisée, le sens analytique très développé, une élévation de vues, une philosophie de la vie, sans lesquels on devient difficilement un médecin accompli.

Or, le milieu où une pareille science est enseignée officiellement. doit être accommodée d'une

façon absolue à toutes les nécessités fondamentales qui découlent de sa haute destination. L'une de ces premières nécessités, c'est qu'elle soit constamment tenue au niveau des progrès scientifiques de sa spécialité. La science marche à pas de géant dans le monde; ses représentants de partout ont l'esprit sans cesse tendu vers un idéal de perfection dans les conquêtes à réaliser contre la pathologie humaine. Les persévérantes recherches, les découvertes et leurs applications se succèdent avec une rapidité vertigineuse, et de ce chef, toute institution qui reste stationnaire, se trouve forcément arriérée dans l'exacte mesure des progrès réalisés ailleurs.

Le jour que l'école de médecine sera pourvue d'une bibliothèque bien constituée, augmentée chaque année des œuvres nouvelles enfantées par la science; qu'elle sera munie d'un laboratoire sérieux où la méthode expérimentale initiera constamment les étudiants à la pratique des phénomènes chimiques et physiques qu'ils apprennent à connaître théoriquement dans les livres; quand elle sera abonnée aux journaux scientifiques faisant autorité dans le monde; lorsqu'elle sera mise en possession d'un cabinet d'histoire naturelle, de la collection complète des instruments de chirurgie les plus élémentaires et les plus perfectionnés; qu'elle aura comme annexe un jardin botanique où seront cultivées méthodiquement l'infinie variété des plantes tropicales, —nous pourrons nous flatter de l'avoir constituée comme doit l'être un établissement si haut placé dans l'échelle de l'enseignement national.

Si à cela j'ajoute que le sentiment du respect de nous-mêmes, le souci de ne faire déchoir d'aucune façon une institution en soi si respectable, sont de suffisantes considérations pour la tenir

absolument en dehors et au-dessus des laideurs, des misères de la politique, j'aurai consigné dans cet ouvrage une opinion que je crois celle de tous les hommes bien pensants de notre malheureux pays.

Des Règlements promulgués le 30 août 1898 par le Département de l'Instruction publique. pour l'organisation, la direction et la marche générale de l'Ecole de médecine, j'extrais les dispositions suivantes, dont la rigoureuse observance serait exigible dans l'intérêt de cette école, celui des étudiants et celui de la société.

Art. 2. — *Nul ne sera admis comme étudiant à l'Ecole de Médecine, s'il n'est porteur d'une carte de l'Inspection scolaire attestant qu'il a épuisé le programme de l'enseignement secondaire classique.*

Art. 6. — Chaque étudiant qui se présente pour avoir sa première inscription, est tenu de se conformer aux obligations suivantes :

1° Présenter son acte de naissance ;

2° S'il est mineur, le consentement de ses parents ;

3° Un certificat d'études de l'enseignement secondaire classique signé du Directeur de l'Etablissement et visé de l'Inspection scolaire.

Art. 14. — L'enseignement de l'Ecole nationale de Médecine et de Pharmacie comprend : l'Anatomie, la Physiologie, l'Histoire naturelle médicale, l'Histologie, les Pathologies médicale et chirurgicale, la Physique médicale, la Chimie, la Pharmacie, l'Hygiène, la Médecine légale, la Matière médicale, la Thérapeutique, les Accouchements, la Toxicologie, *l'Odontalgie ?* et les Cliniques.

Art. 21. — Les boursiers seront désignés parmi les étudiants admis à l'Ecole de Médecine et de

Pharmacie, pour toutes les localités de la République.

L'Etat leur accorde un traitement mensuel.

Art. 22. — Ils seront répartis entre les différents Départements.

Art. 23. — Ils seront nommés par le Département de l'Instruction publique, après concours.

Art. 24. — La bourse est accordée, savoir : aux étudiants en Médecine pour un maximum de cinq années ; aux étudiants en Pharmacie pour un maximun de trois années.

Art. 27. — Les boursiers sont obligés, leurs études achevées, de pratiquer leur art pendant cinq ans dans le Département d'où ils sont sortis pour les médecins, et pendant trois ans pour les pharmaciens Passé ce délai, il seront libres de résider où ils le jugeront convenable.

Art. 61. — *La bibliothèque se compose de tous les livres nécessaires à l'enseignement de l'Ecole sur un catalogue proposé au Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique par le directeur et les professeurs.*

Un inventaire, en double expédition, sera dressé de tous les ouvrages de la bibliothèque actuelle de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, et sera envoyé à l'Inspectien scolaire qui en adressera une copie au Département de l'Instruction publique.

Art. 62. — *L'école sera aussi pourvue du matériel, des pièces anatomiques, d'un atelier d'odontalgie ( ou d'odontologie ? ) du cabinet de physique, de laboratoire de chimie et de bactériologie nécessaires. Une revue médicale mensuelle publiera les expériences*

*susceptibles d'attirer l'attention du monde scientifique.*

A l'exécution près, et sauf le jardin botanique, tout est prévu dans ces règlements, et il est au moins présumable que l'absence de toutes ces choses *reconnues nécessaires*, accentue dans une mesure notable les difficultés, déjà si ardues par elles-mêmes, des études médicales en Haïti Dans de pareilles conditions, ceux d'entre nos étudiants qui deviennent *de vrais médecins*, sont doués d'un mérite qu'on ne saurait trop louer.

A l'article 2, la carte de l'inspection scolaire, attestant que le jeune homme a épuisé le programme de l'enseignement secondaire classique, ne pourrait-elle pas valablement être remplacée par un diplôme de bachelier, tout au moins un certificat d'études secondaires,— lequel au surplus ne dispenserait point le jeune homme d'être *sérieusement examiné* par l'inspection.

L'instruction à tous les degrés est gratuite en Haïti ; c'est un principe consacré par la Constitution elle-même, en son art. 24. Mais cette gratuité, dans l'esprit du constituant, ne pouvait s'entendre du libre accès laissé dans l'enseignement supérieur, à qui ne justifierait pas de connaissances effectives suffisantes, puisées à l'école secondaire. Cela est vrai de l'enseignement supérieur en général, et plus particulièrement peut-être de celui de la médecine. Il y a un réel danger social à ne pas exiger ce maximum de connaissances en quelque sorte préparatoires, partout où il est indispensable et commandé : danger pour l'étudiant lui-même, qui se voit condamné, malgré la meilleure volonté, à piétiner sur place, à faire tableau au milieu des sujets faisant leur chemin,— parce qu'ils ont été préparés ; danger pour la communauté qui se trouve ainsi exposée à su-

bir chaque jour un nombre plus considérable de demi-savants, de faux savants, — de ratés !

Bref, c'est rendre un mauvais service au jeune homme qui, après tout, n'est pas bon juge de son insuffisance, que ne pas le dissuader de prendre ce titre d'étudiant en médecine qui ne sera de rien pour lui, hormis l'exemption du service militaire, et dans lequel il passera, à ne faire pas grand'chose, les meilleures années de sa vie.

Celui-là qui a fait toutes ses classes en secondaire, qui n'y a pas été un fruit sec, — mon Dieu ! il y a des fruits secs partout, même en France, — et qui en outre aura pleinement satisfait aux exigences du concours, aura des chances de faire bonne figure à l'école de médecine. Et même en ce cas, le succès définitif ne lui est assuré qu'à ces deux conditions, en l'espèce indispensables, savoir : *une réelle vocation, une application constante, persévérante et invariable.*

Les bourses prévues en l'article 21, ont été radiées en 1899, pour motif d'économie ! On a fort mal agi en faisant cette radiation, car le jeune homme des départements, qui a fait de *substantielles études secondaires,* et qui est doué de la vocation médicale, trouverait dans cette bourse, s'il est sans fortune, le moyen de vivre à Port-au-Prince durant le temps qu'il devrait passer à apprendre la médecine. Faute de ce modeste moyen, de réelles aptitudes peuvent se trouver écartées, exclues de la science médicale. Le rétablissement de ces bourses serait une bonne mesure, à la condition toutefois qu'elles fussent *loyalement réparties entre des capacités tirées de tous les départements, dans la mesure établie par les règlements.*

Partout où je rencontre l'initiative privée réalisant un bien, ce m'est un devoir d'en rendre té-

moignage et de louer ses efforts. Car elle est une manifestation de volonté et d'énergie, une preuve évidente que l'intelligence haïtienne, malgré la série des circonstances paralysantes au milieu desquelles elle se meut, ne reste point inactive, et ne perd jamais les occasions de montrer les aspirations méritoires qui la travaillent.

Dans ce chapitre où les études médicales sont en cause, je ne peux manquer d'accorder une mention honorable à deux institutions éminemment utiles, fondées ces temps derniers par des médecins dominés par la pensée de répandre leur science au profit de la collectivité.

La Polyclinique Péan (1) a puissamment concouru à la formation d'une pléïade de jeunes médecins dont le corps médical haïtien s'honore à juste titre. En ce milieu, ils étaient mis en contact avec la science positive, enseignée sous les espèces des théories rationnelles que confirmaient des observations patientes et méthodiques. Ils en ont largement profité. et leur instruction médicale s'en est ressentie de la façon la plus favorable.

La Maternité de Port-au-Prince, (2) œuvre de charité, de solidarité et d'humanité, comme son nom l'indique, est née sur les pressants appels d'un besoin évident de notre société. Dans cet asile ouvert à sa souffrance et à sa misère, la femme enceinte privée de tout, a la certitude de recevoir les soins et les secours qu'exigent son état physiologique et sa situation malheureuse. D'abord elle accouche avec l'assistance de l'hom-

1. Fondateurs : Docteurs Léon Audain, Félix Armand, J. Dominique, J. Borno, L. Hudicourt, Ch. Mathon, Paul Salomon, médecins. — F. Séjourné, pharmacien.

2. Fondateurs : Docteurs Riboul, Annoual. Destouches, Jeanty, Savain, Michel, Lechaud et Saint-Léger Perrier.

me de l'art, c'est-à-dire dans les meilleures conditions désirables pour elle et son enfant. Ensuite elle est logée, nourrie et soignée le temps nécessaire, avant et après sa délivrance. Et enfin, la maison tâche de caser comme nourrices celles qui, réunissant les conditions constitutionnelles exigibles en l'espèce, et privées de moyens de vivre, — sont fort heureuses de trouver cet emploi qui assure l'existence à leurs bébés et à elles-mêmes.

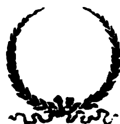
Les deux institutions, — Polyclinique et Maternité, — ont en outre pris à cœur d'enseigner l'art obstétrical qui, jusqu'en ces derniers temps, était pratiqué en ce pays par des matrones ignorantes ou des sages-femmes venues de l'étranger.

Nombre de nos jeunes dames se sont inscrites à ces écoles, y ont fait des études sérieuses et consciencieuses, donnant ainsi la preuve de ce que j'ai affirmé quelque part dans ce livre, savoir que : *si les carrières manquent quelquefois aux vocations, jamais les vocations ne manqueront aux carrières*, — dans une société où tout le monde a besoin de vivre. Nous avons donc aujourd'hui des sages-femmes haïtiennes compétentes, expertes en l'art qu'elles professent, et c'est à la Maternité et à la Polyclinique-Péan, que nous en sommes redevables.

De pareils résultats méritaient d'être cités, et les institutions qui les ont voulus et réalisés, sont de tous points dignes de nos éloges et de nos encouragements.

La Polyclinique-Péan a cessé d'exister, mais ses fondateurs sont en train de doter la capitale d'un cabinet de bactériologie. Ce sera une utilité scientifique remplacée par une autre. Et il est à espérer que les études sérieusement faites dans cette nouvelle institution, réussissent à faire en-

trer dans la compréhension haïtienne la nécessité impérieuse d'améliorer notre état sanitaire, au moyen de la rigoureuse et invariable application des règles de l'hygiène.





## CHAPITRE XXIV

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — LES ECOLES DE DROIT.

Actuellement, la République d'Haïti possède trois écoles de droit en plein fonctionnement. Plus riche en cela que la France, elle a donc en moyenne une école pour 466.666 2/3 habitants, si du moins nous tablons sur l'estimation de la population telle qu'elle a été faite par le clergé. Mais si nous supposons à ce pays un nombre un peu plus élevé d'habitants, si nous mettons par exemple le chiffre à 2.000.000, la moyenne sera déplacée, et portée à une école de droit par 666.666 2/3 habitants. Ici encore, toutefois, nous distançons sensiblement la France, car ses écoles de droit sont seulement au nombre de treize, pour une population de 38.517.975 habitants, soit moyennement une école de droit, en pays de France, pour 2.962.921 2/13 d'habitants, — près de quatre fois et demie moins qu'en Haïti.

Malgré cette excessive opulence, il a été con-

signé dans la réponse de l'Assemblée nationale à l'Exposé de la situation, année 1905, — le vœu suivant : — « L'Assemblée est heureuse de savoir « que l'Ecole de Droit de Port-au-Prince, ainsi que « celles du Cap Haïtien et des Cayes, fonctionnent « régulièrement. Elle exprime le vœu de voir le « Gouvernement fonder *dans les principales villes « de la République des écoles de Droit*, afin de faci- « liter le recrutement de la Magistrature dans un « avenir prochain. »

Un pareil vœu est dénué de toute justification, en un pays où existent déjà trois écoles de droit, et *pas une seule* institution d'agronomie, pas une des arts industriels, pas une de commerce. Les facteurs de la puissance sociale doivent être mis en équilibre, si nous voulons qu'ils produisent chacun leur maximum d'effet utile au bénéfice de la communauté. Lors donc que l'on donne trop d'un côté, et rien de l'autre, cela engendre nécessairement la pléthore dans l'organe favorisé à l'excès, au détriment des autres qui s'étiolent par voie de conséquence, et l'économie générale souffre de cette injustice.

Et d'abord, ce n'est point la multiplication des écoles de droit qui aura la vertu de faciliter, ni dans le présent, ni dans l'avenir, le recrutement de la magistrature. Cette facilité naîtra de notre volonté ferme, inébranlable et invariable de choisir toujours nos magistrats de tous ordres, de préférence parmi les licenciés en droit. Le droit est une carrière, et celui qui s'y adonne, aspire ou bien à l'exercer comme avocat, ou bien à faire valoir ses connaissances dans la magistrature, soit comme juge, soit comme ministère public. La nuance est imperceptible, et il n'y a là que trois sections d'une même branche : l'avocat et le mi-

nistère public font profession de demander justice, le juge d'en rendre.

Lorsque nos écoles de droit préparent des avocats, nous sommes dans l'obligation de puiser dans leurs rangs pour former le personnel de nos tribunaux et celui de nos parquets. Assurément, il ne suffit pas d'être un licencié en droit pour devenir un juge parfait, ou un procureur accompli ; il faut de plus l'expérience acquise par la pratique, la science que donnent les persévérantes études, une connaissance approfondie de l'animal humain et d'un peu toutes choses. Si toutefois l'école de droit ne procure pas tous ces dons à un homme, elle le prépare indubitablement à les acquérir, et le reste regarde son amour-propre. En tout état de cause, il ne servira pas à grand'chose d'avoir dix, vingt écoles de droit, quand les trois qui existént nous laissent la perspective certaine de ne jamais être à court d'hommes de loi à la hauteur des exigences de leur métier. Bien plus, si nous les faisons pulluler, notre gâchis n'en sera que plus accentué.

Ce qui mérite encore et surtout de nous préoccuper en l'espèce, c'est la bonne marche de nos trois écoles de droit, d'où naîtra pour nous la parfaite assurance qu'elles répondent à l'attente de la république, en conférant la licence à des citoyens qui ont su s'en rendre dignes par des études solides et consciencieuses. Et il y a de fortes présomptions qu'il en sera toujours ainsi, quand le jeune homme se présente à l'école de droit, muni d'un bagage effectif de savoir acquis sur les bancs de nos lycées et collèges.

Et en fin de compte, la magistrature haïtienne, recrutée seulement parmi ceux qui sont le mieux indiqués pour en remplir les fonctions, gardera ce bon renom qui la recommande en général

dans notre société, elle restera inattaquable dans sa réputation intègre, si, respectable par elle-même, — je veux dire par ses membres, — elle est de tous religieusement respectée, depuis les hauts détenteurs de l'autorité, jusques et y compris l'homme de police chargé de garder la porte du temple de la justice.

Mais de grâce! qu'on ne s'avise pas d'augmenter le nombre des écoles de droit. C'eût été une mesure des plus mal inspirées, allant manifestement à l'encontre des intérêts actuels de la République. Que l'on s'imagine le déplorable effet que produirait dans l'opinion, l'annonce publiée au Journal officiel, de la création prochaine de cinq nouvelles écoles de droit. Cela dénoterait, de la part du secrétaire d'Etat qui assumerait la paternité d'une pareille décision, la méconnaissance absolue des besoins réels et immédiats de nos populations.

Les pressantes et impérieuses nécessités qui nous sollicitent, à cette époque de travail agricole et industriel à outrance, appellent dans notre société la création de quelques bonnes écoles d'agronomie, d'arts et métiers, d'arts industriels, et de commerce. Le secrétaire d'Etat qui annoncerait ces créations au Moniteur, et qui non content de les annoncer, nous rendrait le service de les réaliser, en les pourvoyant d'une constitution douée de force, de vitalité et de résistance, — acquerrait par là même des titres à l'éternelle reconnaissance de la nation. Car il aurait assuré contre toutes les misères, le sort de nos citoyens des campagnes et des villes, de ceux qui n'apprennent pas la science du droit, mais qui ont tout de même des droits à la haute sollicitude des pouvoirs publics ; il aurait jeté les fondements véritables du bien-être national ; il aurait de la

sorte rendu l'avenir moins sombre pour chacun et pour tous.

Voici, extraites des Règlements arrêtés par la Secrétairerie d'Etat de l'Instruction publique, en novembre 1898, quelques-unes des dispositions régissant l'École nationale de droit de Port-au-Prince.

Art. 1er. — L'enseignement de l'Ecole nationale de Droit comprend : Les éléments du *droit romain, l'histoire du droit français* et celle *du droit haïtien*; *le droit civil. le droit criminel, le droit commercial, la procédure civile ; le droit constitutionnel, le droit administratif ; le droit international public et Privé, l'Économie politique*.

Art. 2.— Ces matières sont réparties dan l'ordre suivant :

Première année.— 1° *Droit civil* (art. 1 à 571) moins les articles 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 et la loi n° 5 (art. 99 à 132 du Code civil ) ; — 2° *Droit criminel*, Code pénal et code d'instruction criminelle ; — 3° au premier semestre, *notions historiques sur le droit ancien; éléments du Droit romain* : des personnes, des droits réels, des obligations ; au 2e semestre : *Histoire générale du Droit français et du Droit haïtien* ; les sources de l'ancien Droit français, son développement général ; les constitutions haïtiennes, leur esprit général, législation antérieure au code, principales lois modificatives ; 4° *Economie politique* : but de la science économique, ses rapports avec les autres sciences et notamment avec le Droit. production de la richesse, les éléments de la production, distribution de la richesse, régime de la propriété collective. régime de la propriété individuelle, circula-

tion de la richesse, application de l'Economie politique à la législation financière française ; l'Etat, son rôle, ses dépenses, histoire générale de la science économique.

DEUXIÈME ANNÉE. — 1° *Droit civil.* Art. 572 à 1173 et article 1987 à 2047 ( Lois n$^{os}$ 5 à 14 et loi N° 35 du Code civil ) ; 2° *Droit constitutionel* ; principes généraux du Droit constitutionnel des peuples modernes ; 3° *Droit constitutionel de la République d'Haïti* ; Droit public général ; les droits et les libertés de l'individu ; *Droit international public* ; *Procédure civile*, organisation judiciaire, Code de commerce ( Loi n° 4, titre 1 et titre 3 ).

TROISIÈME ANNÉE. — 1° *Droit civil*, art. 2, 5, 6, 7, 8 et 9 ; 99 à 132, 1173 à 1970 du Code civil ; 2° *Droit administratif* : organisation administrative et autorités administratives, personnes morales administratives, domaine public et domaine de l'Etat, impôts, dette publique, contentieux administratif, législation des Cultes ; 3° *Droit commercial* : Code de commerce, moins les titres 1 et 3 de la loi n° 4 et les lois modificatives ou additionnelles postérieures ; 4° *Droit international privé*, cours général du droit international privé : notions de législation comparée, traits essentiels de la législation des peuples en rapport avec Haïti (1).

Art. 15. — Pour être admis à faire partie de l'Ecole nationale de Droit, l'étudiant doit :

1° Produire au moment de se faire inscrire au secrétariat de l'Inspection scolaire de Port-au-

1. Une chaire de sociologie a été récemment créée à l'Ecole nationale de droit de Port-au-Prince.

Prince, où il sera ouvert un registre à cet effet, son acte de naissance ou tout acte prouvant qu'il est âgé de 18 ans au moins et de 22 ans au plus ;

2° Présenter un certificat de médecin attestant qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ;

3° Etre porteur d'un certificat de fin d'études secondaires classiques ou subir un examen devant l'Inspection scolaire de Port-au-Prince, conformément au programme suivant :

*Partie écrite.*

Une composition française (durée 2 heures).
Une version latine (durée 2 heures).

*Partie orale.*

Questions sur la littérature générale.
« « l'Histoire générale.
Les éléments de la philosophie.

Art. 21. — Les dix bourses attribuées à l'Ecole de Droit sont réparties comme suit :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2 | pour | le | Département | de l'Ouest |
| 2 | « | « | « | du Sud |
| 2 | « | « | « | de l'Artibonite |
| 2 | « | « | « | du Nord |
| 2 | « | « | « | du Nord-Ouest. |

Art. 22. — *Les boursiers sont nommés par concours.*

Art. 23. — Le concours pour l'obtention des bourses à l'Ecole de Droit se fera au siège de l'Inspection scolaire de Port-au-Prince, et par les membres de cette Inspection.

Art. 24. — La date fixée pour le concours sera annoncée dans le *Journal officiel*, au moins deux

mois à l'avance, afin d'accorder aux jeunes gens des autres points du pays, désireux d'y prendre part, le temps nécessaire pour arriver à la capitale.

Art. 25. — Pour être admis à prendre part au concours, le candidat devra réunir les conditions suivantes :

1° Prouver qu'il est de bonnes vie et mœurs par la production d'un certificat délivré par le Magistrat communal de sa résidence ;

2° N'être atteint d'aucune maladie contagieuse, ce qui sera établi par le certificat d'un médecin régulier et visé par le jury médical ;

3° Etre âgé de dix-huit ans au moins et de vingt-deux ans au plus, ce qui sera prouvé par la production de l'acte de naissance du postulant ;

4° Etre muni d'un certificat qu'il est domicilié dans le Département pour lequel il se présente.

Ces pièces justificatives seront déposées au secrétariat de l'Inspection scolaire de Port-au-Prince trois jours au moins avant la date fixée pour le concours. S'il n'y a qu'un postulant à une bourse vacante *pour un département*, il subira tout de même les épreuves, s'il n'est pas déjà admis à l'Ecole de Droit.

Art. 26. — Le programme du concours est fixé comme suit :

PARTIE ÉCRITE

Une composition française, sujet historique ou philosophique (durée deux heures).

Une version latine (durée deux heures).

PARTIE ORALE

Questions sur l'histoire et la géographie d'Haïti, sur l'histoire et la géographie générales, ( un quart-d'heure pour chaque postulant ).

Art. 27. — La bourse est accordée pour un maximum de trois années.

Tout boursier qui ne se sera pas présenté à une session d'examen sans un motif légitime admis par le Directeur, sera sensé avoir renoncé au bénéfice de sa bourse.

Art. 29. — Les boursiers admis à l'Ecole nationale de Droit s'engagent du fait seul de leur admission, au terme de leurs études à se tenir à la disposition du Gouvernement et à accepter *toutes les fonctions de l'ordre judiciaire* qu'il jugerait nécessaire de leur confier.

L'article 9 de ces Réglements fait mention d'une bibliothèque qui n'a jamais existé autrement qu'à l'état d'ébauche, et quant au nombre, et quant à la valeur des ouvrages. Une école de droit sans bibliothèque! Voilà bien l'imprévoyance haïtienne s'affirmant dans toute sa désolante splendeur, neutralisant les meilleures volontés, faisant régner un dommage capital dans cette institution qui, de la sorte, est privée d'un élément essentiel de son épanouissement progressif.

L'école de droit, comme celle de médecine d'ailleurs, n'est point concevable sans une organisation intérieure dans laquelle entre en ligne de compte une bibliothèque mettant à la portée des maîtres et des élèves, et sans la moindre lacune, toutes les matières que ceux-là sont appelés à enseigner, ceux-ci à apprendre. Cette école est donc privée de l'une des conditions fondamen-

tales de son parfait fonctionnement, lorsqu'elle n'a pas cet élément indispensable.

On avait bien compris l'utilité, la nécessité d'une bibliothèque, ainsi qu'il appert des Réglements en vigueur, et de ceux qu'ils ont abrogés. L'article 19 des Réglements de 1890 s'exprimait ainsi :

Art. 19. — La bibliothèque de l'Ecole *sera composée de tous les livres nécessaires* à l'enseignement juridique, sur un catalogue proposé au Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique par le directeur et les professeurs.

Ce catalogue une fois admis et *les livres remis à l'Ecole*, le directeur en fera parvenir une copie certifiée au Ministère de l'Instruction publique.

— Voilà qui prouve qu'en 1890, la bibliothèque de l'Ecole de droit n'était pas encore créée, mais qu'on se préoccupait de sa création. Viennent les Réglements de 1898, — ils disposeront :

Art. 9. — Le secrétaire bibliothécaire a la garde des archives *et de la bibliothèque ;* etc.

—Cet article donnerait à entendre que dans l'intervalle de 1890 à 1898, la bibliothèque est devenue un fait? Non pourtant, car ce qui en tient lieu consiste en quelques vieux volumes logés dans un petit meuble pis que modeste, le tout ne portant la dénomination de bibliothèque, que par une usurpation que rien ne justifie. Cette misère devrait nous faire rougir, et la dignité nous commande d'installer à l'Ecole nationale de droit une bibliothèque qui en soit une, et qui de tous points réponde aux besoins de cette école.

Les dix bourses créées à l'école de droit, en faveur de *deux étudiants désignés par concours pour chaque département de la République*, ont été suppri-

mées en 1899. Cette mesure a été prise à l'époque où la pénurie du trésor était présumée l'empêcher de payer l'insignifiante valeur de G. 150 par mois aux jeunes intelligences venues de leurs provinces pour apprendre le droit à Port-au-Prince. Que de dépenses, dispendieuses autant qu'illégitimes, ont été constamment infligées cependant à ce même trésor, dont certainement la collectivité ne devait retirer le moindre profit !

Il faudrait rétablir ces bourses, mais à la condition formelle et invariable de ne les octroyer que *par concours* d'abord, et ensuite qu'*à deux étudiants de chacun de nos cinq départements*, comme du reste l'ont constamment prescrit les Réglements de l'Ecole nationale de droit. Ce serait encore le moyen le plus conforme aux intérêts de la République d'abord, de la science juridique ensuite, de mettre insensiblement et sûrement cette science à la portée du plus grand nombre des haïtiens aptes à l'acquérir.





## CHAPITRE XXV

### Enseignement supérieur

### Ecole des Sciences Appliquées

L'enseignement supérieur haïtien s'est enrichi depuis près de quatre ans, d'une nouvelle et fort précieuse unité. L'initiative privée, battue en brèche en 1899 avec l'Ecole libre professionnelle, a tout de même groupé quelques intelligences animées de la meilleure volonté, qui ont créé à Port-au-Prince une *Ecole libre des Sciences appliquées*. (1)

La république est en droit de fonder de légitimes espérances sur cette école dont l'existence répond incontestablement à nos besoins les plus réels et les plus manifestes. Elle vient orienter l'esprit de notre jeunesse vers des carrières qui jusqu'ici n'existaient pas en Haïti, encore que cependant leur utilité ne dût être un doute pour

1. C'est exactement le 2 février 1902 que cette création a eu liue.

personne. Qui pourrait méconnaître en effet qu'une nation ne possédant pas d'agronomes, de mécaniciens, de conducteurs compétents des travaux publics, — est fatalement condamnée à voir son évolution paralysée, arrêtée de toute l'importance de ces professions ?

L'école libre des sciences appliquées dérivera donc dans une notable proportion le trop fort courant qui porte en si grand nombre vers la médecine et le droit, notre jeunesse cultivée. Elle fera comprendre à cette jeunesse, aux familles, et à l'Etat lui-même, que les sciences juridiques et médicales ne peuvent et ne doivent monopoliser, attirer à elles seules les facultés haïtiennes, et que lorsqu'un pays en est à cette monopolisation, il compromet de toute évidence sa vitalité, son avenir, sa progression enfin.

La vie en société, on ne l'aura jamais assez dit aux haïtiens, est un composé, un tout harmonique résultant nécessairement de la mise en valeur de la multiplicité des forces, des énergies nationales. Cette conception saine et rationnelle mérite de pénétrer enfin notre mentalité, de nous faire diriger nos intelligences, nos efforts, vers toutes les professions dont la privation nous laisse misérables, sans force et comme absolument dépourvus d'aucun sérieux objectif.

Nous avons besoin de transformer nos plaines et nos montagnes en vastes labourages ; d'éliminer la vie oisive de nos villes, nos villages et nos moindres hâmeaux, et d'en faire des centres couverts d'ateliers et d'usines en pleine activité, en pleine prospérité ; de faire enfin que le travail dans la féconde et infinie diversité de ses formes, prenne droit de cité sur cette terre encore vierge d'Haïti.

Quand tout cela aura cessé d'être un rêve et se-

ra devenu une tangible réalité, la vraie vie, celle où l'on fait des placements d'activité pour en recueillir l'usufruit sous les espèces de l'aisance honorable, du bien-être et de la considération, — se trouvera ainsi engendrée en notre milieu si terne et misérable, puisqu'aussi bien, toutes nos énergies en sommeil, qui se corrompent dans l'immobilité, dans la veulerie des occupations vides et oiseuses, trouveront à s'employer avec honneur et profit pour elles et la nation.

Pour une pareille réalisation, force nous est d'avoir des institutions forgeant des carrières qui occupent en définitive beaucoup les cervaux, et davantage les bras. Car l'haïtien végète, et il a besoin de suer pour vivre ; le pays croupit, et il est temps de le pousser vers des destinées plus dignes. L'école libre des sciences appliquées nous fait faire un pas considérable vers cet idéal ; la république d'Haïti saura ne point oublier ce service impayable que les fondateurs de cette institution auront rendu à la collectivité.

Je ne crois pouvoir mieux donner au pays une juste idée de cette école, qu'en reproduisant dans ce chapitre qui lui est consacré, son prospectus, ses statuts et son programme.

## Ecole Des Sciences Appliquées

---

« Jusqu'à ce jour l'enseignement n'offre aux jeunes haïtiens, à la fin de leurs études scolaires, aucune application des connaissances acquises, en dehors du Droit et de la Médecine. Déjà l'on se plaint partout de l'encombrement de ces professions, tandis qu'il y a pénurie du côté des

carrières industrielles. Aujourd'hui que les capitaux semblent se tourner vers l'industrie et l'agriculture, les entreprises souffrent du manque d'hommes techniques suffisamment préparés et sont obligées de s'adresser à l'empirisme. D'un autre côté, les pères de famille qui ne savent quel parti tirer des lourds sacrifices qu'ils se sont imposés pour donner à leurs enfants l'instruction secondaire complète, seraient heureux de les diriger vers ces horisons nouveaux.

« Aux ateliers de chemins de fer, aux docks de la marine, sur les navires de la flotte et de la marine marchande, dans les usines industrielles et rurales, le mécanicien compétent est demandé, a sa place toute désignée.

« Dans les exploitations agricoles méthodiques, comme il convient de les entreprendre aujourd'hui sous peine de compromettre les capitaux engagés, dans les industries attachées à ces exploitations ( sucreries, féculeries, distilleries, installations caféières, les travaux de drainage et d'irrigation, etc. ) *l'ingénieur agronome* saura donner aux affaires une impulsion qu'on ne pourrait demander à personne autre.

« La loi de 1877 avait prévu des *conducteurs de ponts et chaussées*, et une tentative avait été faite pour réunir les éléments de ce corps. Les efforts accomplis ne furent point couronnés d'un succès complet. Cependant la nécessité de tels agents s'impose de plus en plus. Le développement de l'industrie entraine une active circulation de matières premières et de produits fabriqués qui rend d'une urgente utilité les voies de communication ( routes bien entretenues, chemins de fer, ponts, canaux ) autres que celles qui sillonnent actuellement le pays.

« D'autre part, nous voyons les municipalités

dépourvues de conseils techniques, obligées de confier leurs travaux à des personnes qu'aucune étude n'a préparées à cela. Aucune règle ne préside à la réfection des rues, à l'alignement des bâtisses, au nivellement des galeries, à l'écoulement des eaux ménagères, à l'hygiène publique.

« On pourrait en dire autant des propriétés privées. Les propriétaires sont livrés directement à nos ouvriers, improvisés maîtres sans apprentissage, incapables de comprendre, encore moins d'exécuter un plan en dehors de la surveillance immédiate et continue de celui qui l'a tracé ; ils seront heureux de trouver dans les diplômés d'une école spéciale les intermédiaires usités en tous pays.

« Le but de l'Ecole des Sciences appliquées est de donner une juste satisfaction à tous ces desiderata, ainsi qu'il ressort du programme des matières qui doivent y être enseignées.

« L'Ecole accepte le concours de tous ceux qui, par leur haute situation politique, industrielle ou commerciale, sont intéressés au succès d'une telle œuvre. Elle fait un chaleureux appel aux pères de famille qui veulent assurer l'avenir de leurs enfants en leur inculquant dès la sortie des classes le goût du travail actif comme le donnent à un si haut degré les études professionnelles.

« Le Comité d'administration de l'Ecole, livré à ses seules ressources, ne pourra jamais faire face aux importantes dépenses nécessaires à l'acquisition du coûteux matériel de l'Ecole, à la création d'ateliers et de laboratoires, à la formation des collections, champs d'expériences ; mais il

n'hésite pas devant l'énormité de la tâche, ne voulant considérer que la haute utilité de l'œuvre ».

H. Ethéart, Professeur de Mathématiques au lycée de Port-au-Prince.
Jacques Durocher, Ingénieur des Arts et Manufactures. E. C. P.
Louis Roy, Ingénieur des Mines. E. M. P.
A. Bonamy, Avocat, Professeur à l'Ecole de Droit.
F. Doret, Ingénieur des Mines. E. M. P.
Ch. Durocher, Ingénieur agronome. I. N. A.

## STATUTS

I. — L'Ecole des Sciences appliquées a pour but de développer dans la jeunesse haïtienne le goût des études scientifiques, en lui donnant les moyens d'en tirer parti par l'accession aux carrières auxquelles elles s'appliquent. Elle forme des conducteurs de travaux publics, des mécaniciens et des agronomes.

II. — Le système d'instruction de l'Ecole se compose de deux parties :

1° Des leçons orales données par les professeurs ;

2° Des exercices pratiques consistant en dessin, projets, levers de plan et nivellement, travaux d'atelier, manipulations de mécanique et de chimie, micrographie, visite de chantiers, d'usines et d'exploitations agricoles.

III. — Les chaires constituant l'enseignement

oral sont celles de : Mathématiques, Stéréotomie, Mécanique générale et appliquée, Arpentage et nivellement, Routes, Voies ferrées, Ponts, Constructions civiles, Hydraulique, Histoire naturelle, Génie rural et Agronomie, Chimie industrielle, Physique industrielle. Ces cours sont complétés par des leçons sur la Géologie appliquée aux travaux publics et à l'Agriculture, l'Economie politique, le Droit administratif et la Législation industrielle et rurale, l'Hygiène publique, la Comptabilité industrielle.

IV. — La durée des études est de trois années : la première année est principalement consacrée aux connaissances théoriques nécessaires pour aborder l'enseignement spécial ; en seconde année commencent les cours techniques proprement dits, et en troisième année les élèves se spécialisent dans l'une des trois branches désignées en l'article I.

Les cours oraux sont communs à tous les élèves ; mais les exercices pratiques diffèrent avec la spécialité.

V. — Les élèves sont tenus de suivre tous les cours de l'école et de participer à tous les exercices pratiques de leur spécialité.

VI. — Nul n'est admis à l'Ecole si ce n'est à la suite d'un examen qui se fait à Port-au-Prince. Le programme des connaissances exigibles pour l'admission à l'école sera rendu public. Le classement des candidats admis est arrêté par le Conseil de l'Ecole suivant le nombre des points obtenus dans les examens.

VII. — Le passage d'une année à l'autre n'a lieu que si l'élève a obtenu 60 °/ₒ du total des points qui peuvent être acquis dans l'année. Une moyenne inférieure à 40 °/ₒ entraîne l'exclusion. Nul ne peut être admis à redoubler plus d'une fois l'une

quelconque des trois années d'études, la durée de la scolarité ne pouvant excéder quatre ans.

VIII. — Les diplômes de l'Ecole sont délivrés aux élèves qui ont obtenu 60 °/₀ du total des points qui peuvent être acquis dans tout le cours des études, y compris le concours de sortie. Ceux qui n'ont pas satisfait à cette condition reçoivent un certificat d'études.

IX. — Les peines disciplinaires qui peuvent être infligées aux élèves sont : 1° la réprimande, 2° l'exclusion temporaire, 3° l'exclusion définitive.

X. — Des règlements ultérieurs fixeront les détails d'application de toutes les dispositions qui précèdent.

PROGRAMME D'ADMISSION A L'ECOLE

1 Arithmétique théorique.

2 Algèbre élémentaire : 1er degré. — 2e degré. — Progressions arithmétiques. – Progressions géométriques. – Logarithmes. — Intérêts composés et annuités.

3 Géométrie plane et de l'espace. — Courbes usuelles.

4 Géométrie descriptive : Point. — Ligne droite. — Plan. — Rabattements et applications diverses.

5 Trigonométrie rectiligne : Notions élémentaires. — Résolutions des triangles.

6 Physique. — Chimie. — Histoire naturelle.

7 Dessin linéaire et dessin d'ornement.

8 Une composition française.

Il est annexé à l'Ecole un cours préparatoire pour les élèves qui désirent faire partie de l'Etablissement et qui ne possèdent pas les matières du programme ci-dessus.

Pour être admis à suivre le cours préparatoire,

les candidats doivent satisfaire au programme suivant :

1 Arithmétique pratique.
2 Algèbre : 1er degré.
3 Géométrie plane.
4 Histoire naturelle : Zoologie. — Géologie. — Botanique.
5 Physique et Chimie : Notions élémentaires.

L'Ecole est un externat. Les élèves peuvent être occupés toute la journée. Par suite d'une décision du Conseil d'administration, — décision qui date de l'année même de la fondation de l'Ecole, les cours sont gratuits.

Les examens sont absolument gratuits.

Les frais d'excursion sont à la charge des élèves, chacun pour sa quote-part.

---

— Les temps sont sensiblement changés de 1899 à ce jour, ou, ce qui est plus exact, les idées ont une tendance très marquée à se modifier dans le sens du bien et du mieux. C'est qu'aux temps actuels, nous sommes plus aiguillonnés, plus talonnés que jamais par les lois inflexibles du besoin. Et de fait, la lutte de la concurrence vitale nous renversera, les facteurs de l'activité nous piétineront, si nous ne faisons hâte de devenir lutteurs, nous aussi. La sommation est manifeste, le commandement impérieux : il faut emboîter le pas, ou nous résigner piteusement à ne compter point.

Bref, ce qui est encourageant, et d'un heureux augure, c'est l'accueil favorable et empressé que l'Ecole des Sciences appliquées a reçu à la fois du corps social et des Pouvoirs publics. En 1902,

le titulaire du Département de l'Instruction publique a proposé, et les Chambres ont voté pour l'Institution une subvention mensuelle de cent gourdes. Cette subvention vient d'être portée à deux cents gourdes en 1905, en même temps qu'il a été accordé à l'Ecole un subside de *2,000 dollars* pour lui permettre de compléter son outillage.

Bien plus, un Arrêté du Président de la République, publié à l'*officiel* du 3 juin 1905, déclare l'Ecole des Sciences appliquées d'utilité publique. C'est une nouvelle preuve que la pensée salutaire de répandre les connaissances professionnelles, commence à être comprise et qu'elle fait du chemin en Haïti. Tout n'est donc pas perdu pour ce pays : espérons encore en un avenir meilleur !

Voici le texte de l'Arrêté présidentiel :

## ARRÊTÉ

---

NORD ALEXIS

PRÉSIDENT D'HAITI

Considérant que le développement de l'industrie dans le pays est nécessaire à l'amélioration de son étst économique ;

Considérant que

*L'Ecole libre des Sciences appliquées de la Capitale*

est appelée à fournir ce résultat désirable par la diffusion de l'enseignement pratique profession-

nel et que, par conséquent, cet Etablissement est digne de la haute attention du Gouvernement,

ARRÊTE

Article Ier. — L'Ecole Libre des Sciences appliquées, fondée à la Capitale est déclarée d'utilité publique.

Article II. — Le présent Arrêté sera publié à la diligence du Secrétaire d'Etat de l'Instruction publique.

NORD ALEXIS.

Par le Président :

*Le Secrétaire d'Etat au Département de l'Instruction publique.*

M. FÉRÈRE.



# Conclusions



# Conclusions

Je n'ai certainement pas la prétention d'avoir épuisé la question que j'ai entrepris de traiter dans ce modeste ouvrage. Elle est d'ailleurs assez complexe en elle-même pour que, l'abordant, je n'aie pu ambitionner de passer en revue, même succinctement, les nombreuses matières qui s'y rattachent de près ou de loin.

Le problème de l'Education est vaste et infini, comme l'homme dont il a pour but d'améliorer sans cesse la personne physique et la personne morale. Il y aura donc toujours dans l'humanité des points à élucider, à mettre en lumière, des perfectionnements à opérer dans le domaine éducatif. L'homme est un animal indéfiniment perfectible, un être chez lequel les améliorations obtenues déplacent chaque jour ce qu'on peut appeler le centre de gravitation de ses facultés. Quand il se croit déjà parvenu au sommet ultime de l'échelle, il s'aperçoit qu'il est tout au plus au début de son ascension : de nouveaux échelons

lui deviennent visibles, dont il n'avait même pas soupçonné l'existence. Le progrès est véritablement une échelle sans fin, et le genre humain ne s'arrêtera de progresser qu'à l'époque, encore lointaine sans doute, où il aura cessé de se démener sur la petite boule qui lui sert d'habitation dans l'immense univers.

Au point de vue particulier du milieu haïtien, la complexité du problème est plus entière et manifeste, parce que nous avons constamment hésité devant les efforts à faire pour en opérer la solution. Toutes nos forces sociales éparses, sans cohésion entre elles, restent inemployées; et dans la majorité des cas où nous croyons les actionner dans un sens favorable à un intérêt national permanent ou temporaire, l'évidence démontre, l'inanité des résultats proclame que nous avons fait fausse route, et que nous sommes victimes d'une fausse notion de l'emploi rationnel des forces de la collectivité.

Cette simple constatation soulève pour nous une série de questions vitales dont quelques-unes seulement auront été étudiées ou esquissées dans cet ouvrage. Il sera donc insuffisant, imparfait, par cela seul que je n'aurai point parcouru jusqu'au bout la longue perspective qu'il laisse entrevoir. Sera-t-il, à ce compte, une œuvre inutile? Je ne le crois pas. Si le bout de chemin que j'ai fait, ou seulement indiqué, les agents responsables de notre avenir, — et c'est nous tous plus ou moins, — s'y engagent en toute résolution, la société haïtienne se trouvera avoir gravi les degrés de la grande échelle où elle prendra conscience des échelons placés plus haut, et de l'inéluctable nécessité de continuer son ascension. Les choses mauvaises, condamnables que j'ai essayé de découvrir à la conscience publique, ré-

pudions-les en toute sincérité, et nous serons en posture d'en constater d'autres à répudier aussi. Ce que j'ai cru être le vrai, l'utile, mettons-le en pratique, et nous serons irrésistiblement sollicités à en élargir chaque jour le champ d'action.

Dans la sphère de nos pressantes nécessités, j'ai pris à cœur de considérer d'une façon toute spéciale, l'enseignement professionnel en Haïti. Qu'on ne s'en soit point préoccupé jusqu'à nos jours, c'est une faute grave surabondamment démontrée par l'interminable série des conséquences fâcheuses qu'elle a produites. Qu'on l'ajourne encore, ce sera un persistant aggravement de cette faute initiale, puisqu'on aura de la sorte laissé s'augmenter les dangers sociaux, pour ne parler que de ceux-là, engendrés de toutes pièces chez nous par le manque de carrières et l'inutilisation de nos forces.

Sans cesse martelé par toutes les formes de misères que la conjuration des circonstances lui a comme imposées, le peuple haïtien est à un tournant de son histoire où un profond retour sur lui-même lui aura montré dans la netteté de leur évidence, les véritables causes d'où procède son mal jusqu'ici privé de cure. Ces causes sont nombreuses, pullulantes, mais ce n'est point le moment de les examiner une à une, de scruter la puissance nocive de chacune en particulier, et d'en dégager le mode d'action. Cependant il en est une qui domine la série et la gouverne, qui est en quelque sorte génératrice de toutes les autres, c'est le manque presqu'absolu de carrières.

Supprimons donc cette cause initiale, dominante et gouvernante, et nous aurons du même coup écarté, pour le moins considérablement atténué dans leur puissance d'action pernicieuse, toutes celles qui dérivent d'elle.

Procurons à la jeunesse, à tous nos concitoyens, les moyens de faire valoir utilement leur activité, leur énergie, leur intelligence, et nous verrons insensiblement disparaître la déplorable situation dans laquelle, faute d'un meilleur emploi d'eux-mêmes, ils apparaissent comme les agents inconscients et fatals de la destruction de notre vitalité.

Je veux finir cette étude en insistant sur la note par laquelle je l'ai commencée, et qu'intentionnellement, délibérément, j'ai répétée presqu'à chaque page. Il nous faut faire des hommes, c'est-à-dire des unités sociales chez qui la valeur, l'armature personnelle contienne de suffisants éléments de force pour les grandes batailles de la vie ; il nous faut former des caractères de trempe solide, assez puissants par eux-mêmes pour produire à leur tour la puissance vitale et économique de la nation. Il nous faut éduquer nos enfants, — ceux du peuple comme les autres, — en faisant pénétrer en eux le germe fécond des principes du labeur conscient et honnête qui est la source réelle de toute légitime fierté, de toute liberté, de toute véritable indépendance.

Aussi bien que celles qui l'ont précédée, notre génération aura dévoré les pires souffrances morales et matérielles, pour n'avoir pas appris à façonner son bien-être à la faveur de l'effort constant et persévérant vers le bien, vers le mieux.

La leçon doit nous être profitable, la dure et coûteuse expérience que nous avons acquise pendant le premier siècle de notre histoire, —fort souvent même au détriment de notre amour-propre, — doit nous être un suffisant stimulant à une préparation meilleure, mieux entendue du sort de nos continuateurs.

Il n'y a pas de petits peuples, je l'ai dit : il

existe des territoires moins étendus que d'autres, et des populations moins nombreuses. Cette exiguïté territoriale, ce chiffre restreint d'une communauté humaine, ne sauraient être réputés incompatibles avec la vraie grandeur. Un peuple est grand par sa culture intellectuelle, par la pratique sincère, invariable, de la liberté et de la justice, par le respect sévère des droits de tous, le culte des devoirs professé religieusement par tous, par ses découvertes scientifiques, la force de sa production, la puissance de son industrie, l'extension et l'activité de son commerce.

Ce sont autant de conquêtes magnifiques de l'intelligence sur la matière, de l'homme perfectible sur le milieu qu'il remplit de son nom et de sa personnalité. Dès lors qu'une nation est entrée dans la voie de réalisation de ces conquêtes-là, elle est de plain-pied dans le progrès, c'est-à-dire en route vers la vraie grandeur.

Le fait glorieux, étonnant et incroyable de notre avénement à la vie autonome, est à l'actif de nos ancêtres. Ils ont osé vouloir être libres, et ils le sont devenus. Ce bien précieux et sans prix, — la Liberté ! — nous a été légué, mais un tel legs porte avec lui-même l'obligation de fortifier, améliorer, transformer sans cesse l'objet légué. En nous affranchissant de la dégradante servitude, les fondateurs de la nationalité haïtienne ont réparé à notre profit une destinée dont eux seuls avaient porté le fardeau pénible et avilissant. A nous leurs descendants et héritiers, s'impose le grand devoir d'affranchir notre descendance de ces deux autres formes d'esclavage : l'ignorance et la misère.

Quand nous aurons accompli cette tâche devenue infiniment moins lourde que celle des aïeux, — à raison des facilités que la civilisation nous

offre, et de notre acquis d'expérience, — nous aurons fait Haïti, — notre patrimoine, notre pays, ce lopin de terre qui nous appartient, — grande, prospère, honorée et respectée. Car dès lors, elle apparaîtra visiblement, avec sa caractéristique personnelle, sa marque particulière, parmi les composants de la civilisation du monde.

Seule, la virilisante ÉDUCATION peut accomplir ce prodige ! (1)




1. Erratum. — Page 123, 1re ligne, lire 1877, au lieu de 1872.

# Appendice



# APPENDICE

---

Ce livre n'a été écrit que dans un but, celui de faire ressortir aux jeunes haïtiens l'utilité évidente, incontestable, d'une Education qui, fortifiant l'individu, le mette par là même dans les conditions requises pour avoir l'entière responsabilité de son existence matérielle, de sa personne morale, de ses obligations civiles.

C'est une précieuse faculté pour un homme, que de pouvoir porter, sans fléchir en bas, sans faillir en haut, une si haute responsabilité vis-à-vis de lui-même d'abord, du corps social ensuite. Mais le corps social, agglomérat formé de l'universalité des citoyens, est nécessairement le véridique et vivant reflet, la généralisation, la synthèse des caractères individuels réunis et formant total.

Quand moralement, intellectuellement, matériellement et dans l'application du code, chaque individualité apparaît sans vigueur, sans force et sans initiative, cette faiblesse, ce dénuement et cette dépression de la personne individuelle, af-

fectent visiblement, fatalement la personne collective dans sa constitution propre.

Ce serait une profonde erreur de croire possible, réalisable, une nationalité haïtienne douée d'une forte personnalité, faisant honorable figure dans le monde, inspirant le respect et forçant l'estime, — tout le temps que nous n'aurons avisé à fortifier nos unités constitutives. De la mise en cohésion de particules d'argile, résulte inévitablement un tout argileux, friable et inconsistant par voie de conséquence. Si par contre, la force cohésive s'exerce sur des particules de granit, il n'est point concevable qu'il en sorte autre chose qu'un corps granitique de nature et de propriétés. (1)

Nous ne pourrons jamais prétendre à compter

1. Ces idées commencent heureusement à pénétrer dans l'esprit de la jeunesse actuelle. J'ai dit, dans l'un des chapitres de ce livre, que l'haïtien ne progressait pas dans l'ordre physique, par défaut de gymnastique. Mais depuis peu, le sport est né, et a même réalisé de sensibles progrès chez nous. C'est une initiative qui fait honneur à ses courageux promoteurs. Cette jeunesse haïtienne n'est donc pas réfractaire aux belles et utiles choses ; et il nous suffira de la lancer franchement dans la voie de toutes les autres utilités susceptibles d'améliorer son sort moral et matériel, pour qu'elle y donne la mesure de son intelligence.

Voici la liste de nos Sociétés Sportives :

USH. ( Union sportive haïtienne. )
UAPP. ( Union athlétique de Port-de-Paix. )
USJ ( Union sportive de Jérémie. )
USG ( Union sportive Gonaïvienne. )
CSC ( Club sportif Cayen. )
BVAC ( Bois-Verna Athlétic Club. )
SLAC ( Saint-Louis Athlétic Club. )
LA ( Ligue Athlétique. )
GSCIIC ( Groupe sportif compagnie instruction infanterie du Centenaire. )
AASLG ( Association athlétique St.-Louis de Gonzague. )
UALP ( Union athlétique Lycée Pétion. )
USS ( Union sportive scolaire. )
UAP ( Union athlétique du Progrès. )
La Société de Sport hippique de Jacmel.

comme valeur collective, qu'à la condition primordiale de commencer par infuser la valeur à chaque haïtien pris isolément. C'est par l'Education que cet *infusement* s'opérera .Si nous faisons des hommes courageux et braves dans le travail qui libère de toutes dépendances, nous aurons par là même des citoyens en possession de cette force vigoureuse qui, largement actionnée dans les utiles besognes, enfantera la prospérité matérielle, le bien-être et tous les fruits heureux qu'il peut produire. Si nous faisons des hommes libres, relevant uniquement de leur conscience et du code, respectueux des institutions de leur pays, en raison directe des garanties réelles, de la protection manifeste que ces institutions auront assurées à chacun, — tous ces hommes lancés dans le plein exercice du droit et le sincère accomplissement des devoirs, — seront les éléments fondamentaux, le roc granitique de la puissance nationale.

L'homme en pleine possession de lui-même, discipliné par la sévère Education, l'homme responsable, au sens moral et légal du terme, est par cela seul dans la voie des légitimes aspirations auxquelles il donnera consistance sous les espèces de la grandeur de son pays. Quand les citoyens sont taillés sur ce modèle, la société en tire bénéfice par plus de conscience en équilibre, agissante et opérante. Les luttes entre eux, toujours pacifiques en tout état de cause, se renferment dans les limites du plus grand bien à réaliser au profit de la communauté ; les compétitions pour le pouvoir ne sont point l'application du principe immoral : « *Ote-toi de tà que je m'y mette* », — formulé et répudié par Ed. Paul. L'exercice de la puissance publique devient une obligation imposée par la société, en même temps qu'une attri-

bution de responsabilités et d'honneurs, basée sur telle forme, tel trait particulier du mérite individuel. Mais chacun ne se croit pas apte à diriger les affaires de l'Etat, précisément parce que chacun est absorbé en des occupations autres sans doute, mais tout aussi utiles aux intérêts bien entendus de la société.

On a beaucoup remarqué et chanté l'endurance, la fougue, l'impétuosité irrésistible des soldats japonais en Mandchourie, et les victoires, désormais célèbres des troupes du Mikado sur celles de Nicolas II. Mais ce qui doit provoquer surtout l'attention et les méditations, ce qu'il faut admirer le plus, — c'est la préparation éducative, le façonnement méthodique et scientifique qui a pourvu chaque unité japonaise d'une force d'âme, d'une bravoure faite de conviction et d'amour patriotique, d'une solidarité nationale, qui seules ont pu leur permettre de battre les russes auxquels précisément toutes ces qualités essentielles faisaient défaut.

Dans chaque japonais pris individuellement, l'Education a créé, nourri, alimenté l'âme japonaise qui s'est affirmée dans l'ordre collectif, et qui a fait cette grandeur, ce prestige dont ils sont si fiers à la minute actuelle. Ils sont éduqués, il sont libres, ils croient en eux-mêmes et en leur pays, — voilà tout le secret de leur valeur!

En écrivant l'Education Haïtienne, j'ai été fort aise de trouver de précieuses et utiles inspirations dans deux livres venus des Etats-Unis d'Amérique : *La Vie Intense*, de Th. Roosevelt, et l'*Autobiographie d'un Nègre*, de Booker T. Washington. [illegible] deux ouvrages sont, chacun en son genre, [illegible] glorification de l'effort, et conséquemment [illegible]t chacun la valeur, le caractère évident [illegible]bréviaire de la virilité agissante. A ce titre,

ils devraient être lus et médités par tous les haïtiens sachant lire, car ils peuvent faire pénétrer dans notre mentalité, la conception rationnelle de la valeur individuelle née de la seule Education tonique et fortifiante.

Ils sont une affirmation et une démonstration catégoriques, irréfutables de ce principe, savoir que dans toute société où l'homme ne sait point vouloir et s'efforcer, les termes liberté, indépendance, bien-être individuel et collectif, progrès et civilisation, n'ont en somme que la valeur d'une décevante fiction ; — et que par contre, dans tous les milieux constitués sur la base solide et résistante de la volonté, de l'effort personnel des citoyens, de leur initiative entreprenante et hardie, la liberté fleurit, l'indépendance est garantie, le bien-être assuré, et tous ces facteurs, actionnés par l'intelligence, protégés par la loi, engendrent infailliblement le progrès et la civilisation, qui à leur tour ne sont que la conséquence, l'aboutissant ultime du labeur de chaque citoyen.

J'ai consacré tout un chapitre à Booker T. Washington comme homme, à son œuvre comme éducateur, estimant qu'il n'était pas hors de propos de produire devant les haïtiens, la belle figure de ce noir transformant sa race. J'ai voulu montrer surtout son entendement de l'Education, et les résultats remarquables qu'il a obtenus à Tuskegee de l'application de sa méthode. Cette méthode, dont nous avons un haut intérêt à comprendre l'excellence, ne pouvait trouver un représentant mieux titré parmi les noirs américains, que cet ancien esclave fait homme par son énergie et sa volonté.

M^me^ la princesse Ferdinand de Francigny Lucinge, et M. Jean Isoulet, les traducteurs français de la *Vie Intense*, ont eu l'heureuse inspira-

tion de conserver à l'ouvrage sa forme, sa saveur originelle. C'est comme de l'anglais qui serait écrit, exprimé en mots français. Ce style heurté, en relief et d'autant plus fort, où les mots sont comme des coups de marteau qui frappent sur l'idée et l'incrustent dans la pensée, où les phrases sont autant d'axiomes mathématiques, a gardé sous la plume des traducteurs les traits, le caractère, les allures et même la technique particulière de la langue anglaise. Le tempérament anglo-saxon, le génie personnel de l'auteur, n'ont pas subi la moindre altération par le fait de cette excellente traduction.

*La Vie Intense*, de même d'ailleurs que l'*Autobiographie d'un Nègre*, a produit une heureuse et profonde impression sur l'esprit de tous nos concitoyens qui ont eu la bonne fortune de les lire. Il est éminemment désirable que cette impression dure, et que surtout elle nous incite à réagir contre nos tendances à l'inaction, au luxe injustifié, et contre notre engouement des carrières *improductives*.

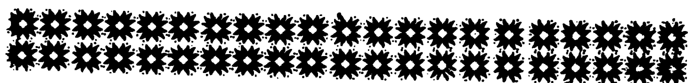
J'ai cité plus d'un passage du livre de M. Roosevelt, dans le cours de l'Education Haïtienne, pour démontrer les vérités que j'affirmais, les effets utiles de l'effort, que j'essayais de faire ressortir. Je crois ne pouvoir mieux fermer cet appendice, que par une citation nouvelle, montrant une fois de plus que pour l'américain, toute besogne est honorable, qui tend au bien-être individuel ou à la grandeur nationale, et que ce sont là des fins assez élevées pour porter en elles-mêmes la justification des moyens les plus modestes en apparence.

« — La milice navale contenait tous les types d'hommes, depuis *les banquiers ayant du goût*

« *pour le yachting* jusqu'aux débardeurs, et ils se « mirent tous à l'œuvre et firent de leur mieux. « Mais naturellement c'était un peu dur pour « quelques-uns d'entre eux de s'ajouter à leurs « entours. Un des vaisseaux en question, vers la « fin de la guerre, revenait de la mer espagnole « et jeta l'ancre dans un de nos grands ports. De « bonne heure un matin, un membre de l'équi- « page à l'air dur et en apparence un peu abattu, « était occupé à « laver » la passerelle, quand le « capitaine y monta, et remarqua un grand et « élégant yacht tout auprès ( je ne donnerai pas « le vrai nom du yacht), remarqua à part lui : « — Je me demande quel peut être ce bateau ? — « L'homme à la lavette toucha son béret et dit « en réponse : — « L'Aube, Monsieur ! » — « Com- « ment le savez-vous ? » demanda le capitaine en « le regardant. — « Parce qu'il est à moi. Mon- « sieur ! » *Because she is mine, sir !* répliqua l'hom- « me à la lavette en touchant encore son béret, et « la conversation prit fin. »



# Table des Matières



# TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE



Imprimerie de l'ABEILLE, — 45, Rue Roux, Port-au-Prince

الله